

Plan opérationnel de la Commission de coopération environnementale pour 2015–2016

Le 15 juillet 2015

Le présent Plan opérationnel a été approuvé par les Parties à
l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

Renseignements supplémentaires :

Commission de coopération environnementale

393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec)

H2Y 1N9 Canada

Tél. : 514-350.4300; téléc. 514-350.4314

<info@cec.org / www.cec.org>



Table des matières

1. Introduction et contexte	1
2. Budget pour 2015 et 2016.....	1
3. Programme de travail concerté.....	4
3.1 <i>Cadre stratégique.....</i>	<i>4</i>
3.2 <i>Projets pour 2015 et 2016.....</i>	<i>4</i>
3.2.1 <i>Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements.....</i>	<i>5</i>
3.2.2 <i>Croissance verte.....</i>	<i>6</i>
3.3.2 <i>Collectivités et écosystèmes durables</i>	<i>7</i>
3.3 <i>Autres activités.....</i>	<i>9</i>
3.4 <i>Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement</i>	<i>9</i>
4 Rapports du Secrétariat.....	9
5. Processus relatif aux communications sur les questions d'application	10
6. Soutien interne	10
6.1 <i>Le Conseil.....</i>	<i>10</i>
6.2 <i>Le Secrétariat.....</i>	<i>10</i>
6.3 <i>Le Comité consultatif public mixte</i>	<i>11</i>
7. Communications	11
ANNEXE : Descriptions de projet pour 2015 et 2016	12
Projet 1 : Modélisation et évaluation intégrées des options d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier nord-américain	13
Projet 2 : Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur extrême afin d'aider les collectivités nord-américaines à s'adapter aux changements climatiques	28
Projet 3 : Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord	38
Projet 4 : Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord	54
Projet 5 : Prochaines étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord	69
Projet 6 : Deuxième phase du processus de réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord	83
Projet 7: Renforcement de l'application en Amérique du Nord de la limite imposée par l'Organisation maritime internationale relativement à la teneur en soufre du carburant des navires	95

Projet 8 : Accélération de l'adoption de la certification à la norme ISO 50001 et au programme <i>Superior Energy Performance</i> en Amérique du Nord	108
Projet 9 : Renforcement de la conservation et de la production durables de certaines espèces visées par l'annexe II de la CITES en Amérique du Nord	119
Projet 10 : Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord	128
Projet 11 : Plan d'action sur les voies migratoires dans les Amériques – Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique (IOMA)	136
Projet 12 : Participation des agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers au soutien apporté à la conservation du monarque et des pollinisateurs	147
Projet 13 : Exécution de programmes de communication, de conservation participative et d'éducation le long du parcours migratoire du monarque	160
Projet 14 : Constitution d'un réseau nord-américain d'observateurs locaux de l'environnement	169
Projet 15 : Recours aux fonctions écosystémiques et aux connaissances écologiques traditionnelles pour renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord.....	179
Projet 16 : Renforcement de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées et de la résilience des collectivités côtières.....	192
APPENDICE : Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020.....	203

1. Introduction et contexte

En 2014, le Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE), composé des ministres de l'Environnement du Canada, du Mexique et des États-Unis (soit les Parties à l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* [ANACDE]), s'est réuni afin de célébrer le vingtième anniversaire de création de la CCE et d'établir son programme de travail pour les cinq prochaines années. Pour 2015 à 2020, il a cautionné une nouvelle orientation en fonction de trois priorités stratégiques, à savoir l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, la croissance verte, et des collectivités et des écosystèmes durables. Le Conseil a également annoncé le choix de trois thèmes généraux qui tiennent compte d'enjeux locaux, régionaux et mondiaux, de nouvelles questions et d'objectifs communs. Ces priorités et thèmes généraux, énoncés dans le nouveau Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020, se fondent sur vingt et un ans de coopération positive entre les trois pays, ainsi que les réalisations qu'ils ont obtenues par l'entremise de la CCE, et qui donnent suite aux engagements qu'ont pris les dirigeants nord-américains en vue de relever les urgents défis que présente l'environnement et qui réclament des interventions coordonnées sur les plans régional et international.

Le Conseil a également souligné la fructueuse contribution que les collectivités locales et autochtones peuvent apporter aux activités de gestion de l'environnement ayant cours dans les trois pays. Il a estimé important de préserver les connaissances et les pratiques écologiques traditionnelles de ces collectivités, et a exprimé son intention de se joindre à elles dans l'ensemble de l'Amérique du Nord afin d'approfondir les questions environnementales et de prendre des décisions de gestion connexes plus efficaces dans un cadre de travail participatif.

Le Plan opérationnel de la CCE pour 2015 et 2016 donne une description des activités que celle-ci entreprendra au cours des deux prochaines années, dont un ensemble de projets trilatéraux cadrant avec les priorités stratégiques pour 2015 à 2020, en vue de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain. En collaborant à la conception de projets trilatéraux qui donnent suite à chaque priorité et thème général, des spécialistes gouvernementaux des trois pays ont élaboré seize projets qui font partie du programme de travail concerté exposé dans le présent document. Ces projets ont également été façonnés grâce aux compétences du Secrétariat et en fonction des opinions du public qu'a recueillies le Comité consultatif public mixte (CCPM) dans le cadre d'une consultation. Ce programme sera exécuté pendant deux ans à compter de juillet 2015.

Par ailleurs, le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) continuera, en 2015 et en 2016, à financer des projets communautaires auxquels participeront des collectivités tribales et autochtones, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres intervenants pertinents afin de soutenir la réalisation des priorités de la CCE et la multiplication des possibilités de mener des travaux concertés de façon efficace.

2. Budget pour 2015 et 2016

Les budgets de la CCE pour 2015 et 2016 se fondent sur les contributions annuelles de 9 millions de dollars américains que lui versent en parts égales les Parties, en tenant compte de la répartition des fonds non dépensés des années précédentes. Ce montant

budgétaire de fonctionnement est complété par un apport en temps, en compétences et en soutien pour les déplacements de la part du personnel de chacune des Parties, ainsi que par d'autres contributions en nature provenant de ces dernières et des partenaires de la CCE dans le cadre des projets.

Commission de coopération environnementale				
Budget 2015 et 2016				
(en milliers de dollars canadiens)				
Description	Budget 2015	% du total	Budget 2016	% du total
<u>RECETTES</u>				
Contributions des Parties	8 338,5		8 338,5	
(Taux de change de 1,09 \$CAN par rapport au \$US en 2015 et 2016)				
Report de contributions antérieures non dépensées	912,5		1 787,5	
REVENU TOTAL	9 251,0		10 126,0	
<u>DÉPENSES</u>				
Programme de travail concerté				
Projets	2 520,0		3 170,0	
Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel liés au programme de travail	1 407,4		1 437,6	
Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)	725,0		600,0	
Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (projet de RRTP nord-américain)	150,0		150,0	
Soutien et mise à jour de l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord, du Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre et de la Plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques	55,0		55,0	
Bureau de liaison du Mexique	211,0		211,0	
Gestion de l'information environnementale de la CCE	81,0		81,0	
Surveillance, évaluation et établissement de rapports	80,0		80,0	
	5 229,4	56,5%	5 784,6	57,1%
Rapport du Secrétariat (article 13)	0,0	0,0%	180,0	1,8%
Communications sur les questions d'application (articles 14 et 15) *	691,1	7,5%	701,0	6,9%
Soutien au Conseil *	321,0	3,5%	323,0	3,2%
Soutien au CCPM *	503,2	5,4%	506,2	5,0%
Communications *	522,9	5,7%	531,0	5,2%
Administration et gestion				
Bureau du directeur exécutif	65,0		65,0	
Soutien administratif externe (assurances, vérification, et affaires fiscales, bancaires et juridiques)	195,0		195,0	
Réinstallation, orientation et recrutement	113,8		183,8	
Dépenses d'exploitation (télécommunications, loyer, et matériel et fournitures de bureau)	742,0		770,0	
Salaires, administration, gestion et perfectionnement professionnel	867,7		886,3	
	1 983,5	21,4%	2 100,1	20,7%
DÉPENSES TOTALES	9 251,0	100,00%	10 126,0	100,00%
* Ces postes comprennent les salaires, les avantages sociaux et le perfectionnement professionnel.				

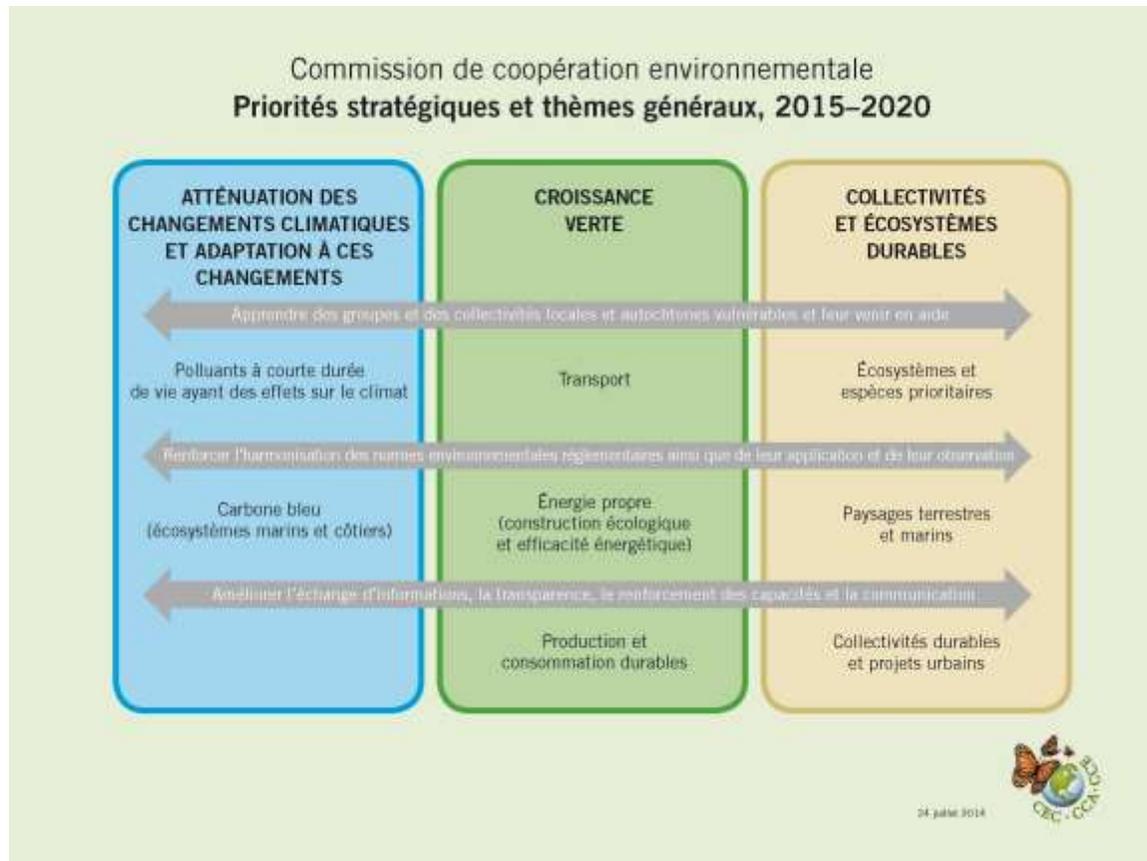
Plan opérationnel de la CCE pour 2015 et 2016: Budget des projets				
Numéro de projet	Titre des projets	Budget de 2015 (\$CAN)	Budget de 2016 (\$CAN)	Budget total pour 2 ans (\$CAN)
ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION À CES CHANGEMENTS				
1	Modélisation et évaluation intégrées des options d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier nord-américain	180 000	180 000	360 000
2	Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur extrême afin d'aider les collectivités nord-américaines à s'adapter aux changements climatiques	205 000	195 000	400 000
3	Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord	230 000	230 000	460 000
4	Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord	120 000	245 000	365 000
5	Prochaines étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord	305 000	315 000	620 000
Total pour Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements		1 040 000	1 165 000	2 205 000
CROISSANCE VERTE				
6	Deuxième phase du processus de réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord	115 000	135 000	250 000
7	Renforcement de l'application en Amérique du Nord de la limite imposée par l'Organisation maritime internationale relativement à la teneur en soufre du carburant des navires	125 000	125 000	250 000
8	Accélération de l'adoption de la certification à la norme ISO 50001 et au programme <i>Superior Energy Performance</i> en Amérique du Nord	80 000	220 000	300 000
9	Renforcement de la conservation et de la production durable de certaines espèces visées par l'annexe II de la CITES en Amérique du Nord	65 000	235 000	300 000
10	Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord	165 000	360 000	525 000
Total pour Croissance verte		550 000	1 075 000	1 625 000
COLLECTIVITÉS ET ÉCOSYSTÈMES DURABLES				
11	Plan d'action sur les voies migratoires dans les Amériques - Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique (IOMA)	230 000	230 000	460 000
12	Participation des agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers au soutien apporté à la conservation du monarque et des pollinisateurs	150 000	150 000	300 000
13	Exécution de programmes de communication, de conservation participative et d'éducation le long du parcours migratoire du monarque	135 000	165 000	300 000
14	Constitution d'un réseau nord-américain d'observateurs locaux de l'environnement	125 000	125 000	250 000
15	Recours aux fonctions écosystémiques et aux connaissances écologiques traditionnelles pour renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord	150 000	100 000	250 000
16	Renforcement de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées et de la résilience des collectivités côtières	140 000	160 000	300 000
Total pour Collectivités et écosystèmes durables		930 000	930 000	1 860 000
TOTAL		2 520 000	3 170 000	5 690 000

3. Programme de travail concerté

3.1 Cadre stratégique

Les projets trinationaux et les autres activités exposés dans le présent Plan opérationnel constituent un premier ensemble de travaux pour deux ans qui concordent avec les priorités stratégiques et les thèmes généraux énoncés dans le Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020 (voir la figure 1 et l'appendice). Le Conseil de la CCE encadre et dirige les fonctionnaires et les spécialistes gouvernementaux dans la mise en œuvre de ces projets et activités, mais avec le soutien technique, administratif et opérationnel du Secrétariat de la CCE. Le Conseil et le Secrétariat sollicitent régulièrement l'avis du CCPM et des intervenants durant toute la mise en œuvre des projets.

Figure 1. Priorités stratégiques et thèmes généraux pour 2015 à 2020



3.2 Projets pour 2015 et 2016

Le Conseil a approuvé seize projets pour 2015 et 2016 afin de donner suite aux priorités stratégiques et aux thèmes généraux indiqués à la figure 1. La section qui suit donne une description sommaire de ces projets, alors qu'à l'annexe figurent les descriptions détaillées des projets ainsi que les tâches et le budget qui y correspondent.

3.2.1 Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements

Modélisation et évaluation intégrées des options d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier nord-américain

Le secteur forestier est censé jouer un rôle important dans le cadre des programmes nationaux d'atténuation des gaz à effet de serre (GES) dans les trois pays. Ce projet permettra d'examiner les options d'atténuation dans le secteur forestier qui peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES, et ce, à des emplacements déterminés du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il permettra aussi de quantifier les effets des diverses options d'atténuation sur les émissions de GES et d'envisager de quelle manière utiliser les données et les outils élaborés pour évaluer les émissions de carbone, afin d'appuyer les évaluations de la vulnérabilité et les interventions en matière d'adaptation.

Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur extrême afin d'aider les collectivités nord-américaines à s'adapter aux changements climatiques

Ce projet a pour principal but de mettre en place un système de surveillance syndromique en temps réel relative aux épisodes de chaleur extrême (ECE) dans trois collectivités à risque du Canada, du Mexique et des États-Unis, et d'exposer les méthodes exemplaires ainsi que les enseignements tirés de la mise en place d'un tel système. Plusieurs organismes internationaux estiment que les ECE constituent un nouveau risque pour la salubrité de l'environnement en Amérique du Nord, car ils sont censés s'aggraver fortement en ce qui a trait à leur intensité, à leur durée et à leur fréquence d'ici la fin du présent siècle.

Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord

Au Canada, au Mexique et aux États-Unis, une quantité disproportionnée de déchets alimentaires prend le chemin des lieux d'enfouissement, où ils sont décomposés par des bactéries dans des conditions anaérobies, et contribue à la formation et à l'émission de méthane, un polluant à courte durée de vie ayant des effets sur le climat et un GES qui est vingt fois plus puissant que le dioxyde de carbone; il a par ailleurs une durée de vie dans l'atmosphère de douze ans environ. Ce projet est destiné à renforcer les capacités nord-américaines de réduction des déchets alimentaires éliminés dans les lieux d'enfouissement, en étudiant des possibilités de diminuer et de récupérer ces déchets dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel d'Amérique du Nord.

Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord

Ce projet a pour objectif de définir les obstacles, les possibilités et les solutions liés à la capacité de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord. Il sera axé sur la collecte et la séparation des déchets organiques ainsi que sur leur traitement. Dans les trois pays, les déchets organiques représentent une part importante de l'ensemble des déchets que l'on peut réacheminer et soumettre à d'autres méthodes de gestion comme le compostage, la méthanisation et d'autres procédés. Cela permettra de réduire de façon notable les émissions de polluants à courte durée de vie, dont le méthane, parce qu'il a des répercussions sur la santé humaine et la qualité de l'air, et contribue aux changements climatiques.

Prochaines étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord

Il est nécessaire de comprendre le rôle actuel et futur des écosystèmes côtiers et marins dans les bilans nationaux de GES en Amérique du Nord, notamment les répercussions de la gestion et des changements climatiques, afin de soutenir la gestion durable des puits de carbone dans ces écosystèmes. Ce projet se fonde sur les travaux entrepris dans le cadre du projet de 2013 et 2014, et contribue à d'autres activités internationales visant la comptabilisation des GES, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Il est destiné à perfectionner les méthodes et les protocoles permettant de mesurer et de cartographier les habitats de carbone bleu en Amérique du Nord, et il aidera les trois pays à élaborer et à appliquer des approches de conservation et de restauration favorisant la séquestration du carbone dans les écosystèmes de carbone bleu côtiers et marins.

3.2.2 Croissance verte

Deuxième phase du processus de réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord)

S'appuyant sur des modèles de données découlant des travaux réalisés dans le cadre du projet de 2013 et de 2014 pour démontrer les avantages de la réduction des émissions attribuables au transport maritime de marchandises, et ce, en ce qui concerne la qualité de l'air, la santé publique, l'environnement et les écosystèmes, ce projet fera valoir des techniques et des stratégies consistant à faciliter la création et la mise en vigueur d'une zone de contrôle des émissions (ZCE) au Mexique, adjacente à la ZCE américano-canadienne existante, afin d'instituer une « ZCE véritablement nord-américaine ». À cette fin, le projet permettra de fournir du soutien technique et des informations supplémentaires en vue de créer et de mettre en vigueur cette ZCE, de diffuser des pratiques exemplaires de réduction des émissions par les navires, y compris au moyen de combustibles de rechange tels que le gaz naturel, et de consigner la réduction des émissions obtenue.

Renforcement de l'application en Amérique du Nord des limites imposées par l'Organisation maritime internationale relativement à la teneur en soufre du carburant des navires

Le transport maritime constitue un secteur véritablement mondial et l'Amérique du Nord connaît des échanges commerciaux d'une grande ampleur dans le domaine maritime, autant à l'échelle intérieure que mondiale. Le but de ce projet consiste à renforcer les capacités nord-américaines d'évaluation de la conformité et d'application, au besoin, des normes sur la teneur en soufre du carburant imposées aux navires par l'Organisation maritime internationale dans les ZCE. Par l'entremise de la CCE, les Parties s'emploient à aider le Mexique à instaurer une ZCE dans ses eaux territoriales.

Accélération de l'adoption de la certification à la norme ISO 50001 et au programme Superior Energy Performance en Amérique du Nord

Ce projet consiste à ce que la norme ISO 50001 et le Superior Energy Performance Program (SEP, Programme de rendement énergétique supérieur) constituent des mécanismes clés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel et commercial en Amérique du Nord. Il permettra d'accroître la main-d'œuvre nécessaire pour appliquer la norme ISO 50001

et le programme au Canada, au Mexique aux États-Unis, et de démontrer les avantages que tous deux peuvent offrir sur les plans économique et environnemental.

Renforcement de la conservation et de la production durable de certaines espèces visées par l'annexe II de la CITES en Amérique du Nord

Ce projet consiste à promouvoir le caractère licite, durable et traçable du commerce des espèces visées par l'annexe II de la *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) grâce aux activités suivantes : 1) l'identification et le classement par ordre de priorité des espèces qui sont fortement commercialisées; l'analyse détaillée de leur commerce en vue de cerner les éléments qui entravent et favorisent leur commerce durable; 2) l'établissement et l'application de plans d'action pour améliorer et renforcer la collaboration régionale et l'échange d'informations à propos de certaines espèces visées par cette annexe, des problèmes d'identification avec les codes sources et les codes-objets aux avis de commerce non préjudiciable, et à leur lien avec la conservation, l'utilisation durable et les possibilités de développement pour les collectivités locales et autochtones.

Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord

Ce projet porte sur deux aspects importants de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord liés à leur commerce et à la présence de substances chimiques dans ces produits, à savoir : 1) renforcer l'harmonisation des statistiques nord-américaines sur le commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du mercure, afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en application de la *Convention de Minamata sur le mercure*; 2) approfondir la manière dont les substances chimiques s'échappent des produits manufacturés, ainsi que l'exposition humaine subséquente et leurs rejets dans l'environnement.

3.3.2 Collectivités et écosystèmes durables

Plan d'action sur les voies migratoires dans les Amériques - Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique (IOMA)

Ce projet vise à améliorer l'état de conservation des oiseaux migrateurs qui se reproduisent dans l'Arctique, car la majorité migre à travers le Canada, le Mexique et les États-Unis ou y hiverne. Bon nombre de ces espèces sont en voie de disparition, et grâce à un partenariat avec le *Western Hemisphere Shorebird Reserve Network* (Réseau de réserves pour oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental), qui se distingue par ses activités communautaires de conservation, le projet est destiné à améliorer les résultats dans ce domaine à l'égard des oiseaux de rivage en informant, en mobilisant et en mettant en relation les collectivités du Canada, du Mexique et des États-Unis qui ont choisi d'être conjointement responsables du bien-être de ces oiseaux.

Participation des agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers au soutien apporté à la conservation du monarque et des pollinisateurs

L'objectif général de ce projet consiste à favoriser la restauration et l'amélioration des habitats du monarque dans ses principales aires de reproduction et couloirs de migration au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Étant donné que les plus grandes pertes d'habitats de reproduction de ce papillon se situent sur les terres agricoles, le projet consistera à sensibiliser les collectivités, les organismes et les services gouvernementaux du domaine agricole dans les trois pays afin de leur donner des

conseils pratiques et éprouvés sur la manière de faire des plantations favorables à la restauration permanente des habitats du monarque. Il contribuera aussi à la conservation d'autres pollinisateurs indigènes sur les terres dévolues à la production agricole.

Exécution de programmes de communication, de conservation participative et d'éducation le long du parcours migratoire du monarque

Le monarque fait face à de sérieux problèmes le long de son parcours migratoire qu'il faut résoudre simultanément au Canada, au Mexique et aux États-Unis. L'information et la sensibilisation font partie des objectifs prioritaires du Plan nord-américain de conservation du monarque, publié par la CCE en 2008, consistant à préserver le phénomène migratoire de ce papillon. Conséquemment, le projet vise à élaborer une stratégie trilatérale de communication, et à favoriser les activités entreprises par des citoyens et des collectivités locales ainsi que les programmes d'éducation qui feront connaître le phénomène migratoire du monarque à tous les niveaux de la société et auront en outre des effets positifs sur la préservation des importants sites de reproduction et des habitats essentiels de cette espèce emblématique.

Constitution d'un réseau nord-américain d'observateurs locaux de l'environnement

Compte tenu de la prévision d'incidences des changements climatiques sur l'environnement et la santé publique, il est important que les collectivités disposent des capacités requises pour surveiller, intervenir et s'adapter en temps opportun à ces incidences. Le but du projet consiste à faire connaître le *Local Environmental Observer Network* (Réseau d'observateurs locaux de l'environnement) et de l'étendre de l'Alaska au Canada et au Mexique. Il permettra aux partenaires de relever les effets des changements climatiques dans les zones visées, tout en multipliant les discussions au sujet de la valeur de la surveillance sur le plan local, des effets des changements climatiques sur la santé et l'environnement, et de stratégies visant à atténuer ces changements et à s'y adapter.

Recours aux fonctions écosystémiques et aux connaissances écologiques traditionnelles pour renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord

Le but de ce projet consiste à diffuser des outils d'évaluation de la vulnérabilité qui sont à la disposition des collectivités autochtones dans les trois pays et d'en essayer de nouveaux, ainsi que de démontrer et de tester les concepts d'une gestion intégrée des écosystèmes riverains et/ou des points de captage d'eau. Les particuliers et les organismes participant à ce projet acquerront de l'expérience pratique en ce qui a trait à l'application de ces outils, et pourront ainsi élargir cette application afin d'apporter éventuellement du soutien à d'autres collectivités autochtones et non autochtones relativement à leurs bassins riverains et à leurs points de captage d'eau.

Renforcement de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées et de la résilience des collectivités côtières

Ce projet aura pour objet d'élaborer une approche nord-américaine relative à l'efficacité de la gestion des aires marines protégées (AMP) et à la résilience des collectivités côtières, et ce, en se fondant sur les activités que mènent les trois pays et en tenant compte du climat et d'autres pressions qui y sont associées, tout autant que de leurs conséquences sur les espèces, les écosystèmes et la population. Cette approche en matière de conservation prend en considération le rôle essentiel que les AMP peuvent

jouer en permettant de pérenniser les avantages qu'elles offrent à l'économie locale et aux collectivités autochtones et non autochtones, tout en accordant la même importance aux activités économiques durables pour conserver et rétablir les espèces et les écosystèmes. Ce projet favorisera la conservation de la biodiversité marine et la prospérité économique des collectivités côtières en promouvant des pratiques exemplaires afin de gérer les AMP de façon écologique et durable.

3.3 Autres activités

Le Conseil a également approuvé des travaux en 2015 et en 2016 dans le cadre d'autres activités trinationales auxquelles la CCE apporte son soutien, dont les suivantes :

Rejets et transferts de polluants : Il s'agit d'une collaboration permanente consistant à exercer un suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord. Cette activité principale de la CCE donne lieu à la compilation, à la présentation et à l'analyse de données et d'informations dans le cadre de l'établissement du rapport de la CCE intitulé *À l'heure des comptes*, lequel est disponible en ligne et dont le site Web offre une base de données consultable. Ce rapport a pour but d'élargir l'accès aux informations sur les sources, la quantité et la gestion des polluants toxiques qui découlent des activités industrielles en Amérique du Nord afin de mieux les connaître, ainsi que de permettre l'utilisation de ces informations pour mettre sur pied des activités pertinentes de réduction de la pollution à l'échelle du continent. La collaboration trilatérale constitue un élément fondamental en vue d'atteindre ce but, et ce, dans le cadre du *Plan d'action pour l'amélioration de la comparabilité des registres et des transferts de polluants en Amérique du Nord*, dont l'application des recommandations est prévue au cours de la mise en œuvre du présent plan opérationnel.

Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et de la couverture terrestre : Cette activité soutient la mise à jour et l'ajout de nouvelles couches cartographiques et de données sur la couverture terrestre dans cet atlas.

Portail nord-américain sur les polluants atmosphériques : Cette activité donne lieu à la maintenance et à la mise à jour de ce portail, à savoir un outil en ligne servant à compiler les inventaires de gaz à effet de serre dans les trois pays.

3.4 Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

En 2015 et en 2016, le Conseil continuera de compléter les activités et les projets trilatéraux en subventionnant des projets communautaires dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE).

4 Rapports du Secrétariat

L'article 13 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) autorise le Secrétariat à établir des rapports sur d'importantes questions environnementales cadrant avec les priorités stratégiques de la CCE, et à les présenter aux gouvernements et à la population du Canada, du Mexique et des États-Unis. Aux fins d'établissement de ces rapports, le Secrétariat peut obtenir l'aide de spécialistes indépendants dont les compétences sont reconnues dans le domaine visé.

La liste complète de ces rapports et des renseignements supplémentaires à leur sujet sont consultables à l'adresse

<<http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1246&SiteNodeID=332>>.

5. Processus relatif aux communications sur les questions d'application

Le processus relatif aux communications sur les questions d'application permet au Secrétariat de la CCE de se pencher sur les communications de citoyens qui ont trait à l'application efficace des lois nationales de l'environnement en vigueur au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En 2015 et en 2016, la CCE continuera de faire mieux connaître ce processus au public en rendant plus accessibles les dossiers factuels qui découlent de l'examen de ces communications et en élargissant la portée de ses activités de sensibilisation.

Le budget du processus vise principalement le traitement des communications, de leur réception jusqu'à la constitution et la publication éventuelles d'un dossier factuel, ainsi que la promotion de ce processus. On peut obtenir de plus amples renseignements à son sujet à l'adresse <www.cec.org/citizen>.

6. Soutien interne

La CCE comprend le Conseil, le Secrétariat et le Comité consultatif public mixte dont les activités sont destinées à ce que la collaboration des Parties au sujet de l'environnement soit efficace.

6.1 Le Conseil

Le Conseil constitue l'organe directeur de la CCE et il est composé d'un ministre ou d'un représentant de niveau équivalant de chaque pays. Il approuve et coordonne la mise en œuvre d'un programme de travail concerté par des fonctionnaires et des spécialistes de chacun des trois gouvernements, et tient une session ordinaire annuelle, dont une partie est publique, afin de prendre des décisions et de formuler des recommandations sur des questions entrant dans le champ d'application de l'ANACDE.

6.2 Le Secrétariat

Le Secrétariat est chargé de fournir un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil, et ses travaux donnent suite aux priorités que celui-ci établit afin de contribuer aux activités de ses spécialistes. Dirigé par un directeur exécutif, le Secrétariat compte quarante-quatre employés spécialisés et grandement dévoués originaires de chacun des trois pays. Le personnel chargé des programmes, des communications, de l'administration et des services généraux apporte son appui à la mise en œuvre du programme de travail concerté et à l'atteinte des objectifs de la CCE.

Le Secrétariat, dont le siège se trouve à Montréal, compte un bureau de liaison régional à Mexico qui a pour fonction de faciliter les travaux de la CCE avec des intervenants en matière d'environnement au Mexique.

6.3 Le Comité consultatif public mixte

Le CCPM, qui est composé de cinq citoyens de chaque pays, peut formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE, ou encore relativement à sa mise en œuvre et à son développement ultérieur. Il peut aussi assumer d'autres fonctions que lui confie le Conseil. Pour en savoir davantage sur les réunions et les activités du CCPM, il est possible de consulter le site qui lui est consacré, à l'adresse <www.cec.org/jpac>.

7. Communications

La CCE s'emploie à rejoindre le plus vaste public possible de façon efficace et rentable. Cela comprend la mise sur pied d'activités de communication particulières, l'élaboration de messages à l'échelle de la CCE, et la recherche de possibilités de sensibiliser le public par le personnel du Secrétariat ainsi que par les représentants gouvernementaux, les membres du CCPM et les partenaires de la CCE. Ces messages et possibilités illustrent les nouveaux objectifs, résultats et publics mentionnés dans le présent Plan opérationnel pour deux ans. En outre, toutes les publications sont diffusées sous forme numérique et peuvent être consultées et téléchargées en ligne à titre gracieux dans le site Web de la CCE. Ces publications ne sont diffusées sous forme imprimée que sur demande ou en fonction de stratégies de diffusion qui visent des groupes de personnes déterminés ayant un accès restreint à Internet ou ne disposant pas d'ordinateur.

ANNEXE : Descriptions de projet pour 2015 et 2016

ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION À CES CHANGEMENTS

- 1 Modélisation et évaluation intégrées des options d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier nord-américain
- 2 Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur extrême afin d'aider les collectivités nord-américaines à s'adapter aux changements climatiques
- 3 Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord
- 4 Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord
- 5 Prochaines étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord

CROISSANCE VERTE

- 6 Deuxième phase du processus de réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord
- 7 Renforcement de l'application en Amérique du Nord de la limite imposée par l'Organisation maritime internationale relativement à la teneur en soufre du carburant des navires
- 8 Accélération de l'adoption de la certification à la norme ISO 50001 et au programme Superior Energy Performance en Amérique du Nord
- 9 Renforcement de la conservation et de la production durable de certaines espèces visées par l'annexe II de la CITES en Amérique du Nord
- 10 Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord

COLLECTIVITÉS ET ÉCOSYSTÈMES DURABLES

- 11 Plan d'action sur les voies migratoires dans les Amériques - Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique (IOMA)
- 12 Participation des agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers au soutien apporté à la conservation du monarque et des pollinisateurs
- 13 Exécution de programmes de communication, de conservation participative et d'éducation le long du parcours migratoire du monarque
- 14 Constitution d'un réseau nord-américain d'observateurs locaux de l'environnement
- 15 Recours aux fonctions écosystémiques et aux connaissances écologiques traditionnelles pour renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord
- 16 Renforcement de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées et de la résilience des collectivités côtières

Projet 1 : Modélisation et évaluation intégrées des options d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier nord-américain	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 360 000 \$ CAN 1^{re} année : 180 000 \$ CAN; 2^e année : 180 000 \$ CAN	
<p>Priorité et sous-thème stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements <p>Dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, on prévoit que le secteur forestier contribuera de façon importante à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce projet fournira des renseignements scientifiques pertinents par rapport aux politiques au sujet des options en matière d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier en évaluant les répercussions de ces options sur les bilans des GES. Parmi ces options, on compte l'amélioration de la gestion des forêts et des terres, la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts, l'accroissement et la conservation des stocks de carbone forestier, le stockage du carbone dans les produits ligneux récoltés, la fourniture de biocombustibles et les avantages du remplacement de produits à fortes émissions comme le béton et l'acier par des produits forestiers. La situation nationale et régionale en ce qui concerne notamment l'état des forêts et les éléments moteurs des émissions de GES varie d'un pays à l'autre et la CCE offrira le mécanisme permettant de maintenir la perspective et la coordination trilatérales entre les Services des forêts des trois pays. Cette coordination permettra à l'équipe de projet de définir et d'analyser les options les plus efficaces d'atténuation des GES et d'améliorer les connaissances sur les différences régionales entre les options d'atténuation disponibles et les potentiels d'atténuation qui y sont associés. Si elles sont mises en œuvre, ces options pourront contribuer de façon importante et à long terme à la réduction des émissions de GES dans chaque pays.</p> <p>Les projets de la CCE relatifs au carbone forestier et au carbone bleu ont des objectifs similaires et ont déjà commencé à coordonner les activités relatives aux mangroves. Une partie du carbone qui s'accumule dans les systèmes aquatiques provient des écosystèmes terrestres en amont et la gestion de ceux-ci, l'affectation des terres et le degré de perturbation peuvent influencer sur le taux d'accumulation du carbone dans les écosystèmes de carbone bleu. Ainsi, au cours des deux prochaines années, les deux projets offriront des possibilités de collaboration accrue et des synergies entre les deux secteurs terrestre et aquatique apparentés.</p>	
<p>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</p> <p><i>Apprendre des groupes vulnérables et des collectivités autochtones et leur venir en aide.</i> La mise en œuvre des options d'atténuation dans le secteur forestier, notamment l'amélioration de la gestion des forêts, de la sylviculture et de la protection afin de concrétiser les avantages en matière d'atténuation des changements climatiques engendrés par le secteur forestier, peut créer des avantages additionnels, particulièrement dans les collectivités rurales partout en Amérique du Nord. Par exemple, la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts, si elle est bien mise en œuvre, peut améliorer les moyens de subsistance des groupes vulnérables et des collectivités autochtones dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Les renseignements générés par ce projet en ce qui concerne la dynamique des forêts, les risques attribuables aux perturbations naturelles et la vulnérabilité des écosystèmes aux changements climatiques sont tous pertinents par rapport à la conception de stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur forestier et dans les collectivités qui dépendent des forêts. Ainsi, même si le projet est surtout axé sur l'atténuation des changements climatiques, ses résultats viendront aussi éclairer les recherches sur l'adaptation.</p>	

Améliorer l'échange d'information, la transparence, le renforcement des capacités et la communication. Ce projet a déjà donné lieu à des réalisations en matière de production et d'échange d'information, d'amélioration de la transparence et de renforcement des capacités par la fourniture de données et d'outils, d'une part, et par la formation et les communications, d'autre part. Le projet contribuera à renforcer davantage les capacités, dans les trois pays, en ce qui concerne l'analyse des données sur les options d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier et le secteur du changement d'affectation des terres. Plus précisément, le projet est axé sur les éléments suivants :

- la production de données d'entrée clés, la mise au point d'outils et de méthodes et l'harmonisation des approches requises pour évaluer les émissions de GES et leur réduction, et en rendre compte, dans le secteur forestier nord-américain;
- la collaboration avec les institutions nationales et les experts des trois pays, notamment dans le cadre des projets financés par la CCE sur le changement de la couverture terrestre et le carbone bleu, ainsi qu'avec des réseaux de recherche tels que le réseau mexicain de sites de surveillance intensive du carbone (Red Mex-SMIC) et le *North American Carbon Program* (NACP ou CarboNA, Programme nord-américain relatif au carbone);
- l'intégration des données dans des mécanismes de surveillance et d'établissement de rapports;
- l'élaboration d'ensembles de données cohérents sur le carbone forestier, la couverture terrestre et les changements dans celle-ci;
- l'évaluation du carbone dans les produits ligneux récoltés;
- le renforcement de l'échange d'information en vue d'améliorer les efforts visant à lutter contre les changements climatiques et à faciliter la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)

On prévoit que le secteur forestier jouera un rôle important dans le programme national d'atténuation des GES dans les trois pays. Le présent projet contribuera à la définition des approches les plus efficaces dans chaque pays pour atteindre les objectifs d'atténuation dans le secteur de l'exploitation forestière. Ses objectifs précis sont les suivants :

- (1) faire progresser l'intégration et la validation de modèles de soutien de décisions basées sur des données scientifiques et améliorer les données d'entrée servant à quantifier les répercussions des options actuelles et des options de rechange en matière de gestion des forêts et des produits ligneux récoltés sur le bilan de carbone du secteur forestier nord-américain;
- (2) procéder à des analyses à l'appui des décisions de politique et de gestion concernant l'atténuation des changements climatiques, notamment la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts, l'amélioration de la gestion des terres et une meilleure gestion des produits ligneux récoltés;
- (3) faciliter les communications, l'échange d'information et le renforcement des capacités à l'échelon trinational, de sorte que le milieu scientifique et les responsables des politiques puissent concevoir, évaluer et éventuellement mettre en œuvre dans le secteur forestier des activités qui contribueront à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES.

Ce projet table sur les résultats fructueux obtenus dans le cadre d'un projet antérieur de la CCE , au cours duquel l'équipe a acquis la capacité d'éclairer les estimations du bilan de GES des forêts en utilisant des données scientifiques nouvellement disponibles et de pointe telles que des séries chronologiques annuelles de données à une résolution de 30 m sur la modification et la perturbation de la couverture terrestre. Nous nous

attaquerons aux objectifs à plus long terme du projet initial en appliquant les modèles d'évaluation du carbone forestier à des analyses d'options d'atténuation dans des paysages forestiers stratégiques des trois pays.

Les trois pays travaillent ensemble depuis 2011, avec le soutien de la CCE et de programmes dont les objectifs sont semblables — par exemple, le programme des paysages durables de l'*US Agency for International Development* (USAID, Agence de développement international des États-Unis), ainsi que le projet de renforcement de la réduction des émissions, de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+) et de la Coopération Sud-Sud — afin de mettre au point et d'appliquer des modèles empiriques et des modèles de processus, et de comparer les estimations qu'ils permettent d'obtenir, en vue d'évaluer leur apport à la surveillance et à la mesure des GES dans le secteur forestier. Ce nouveau projet est axé sur l'étape suivante : l'utilisation des modèles pour examiner les options d'atténuation liées au secteur forestier afin d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions de GES dans certains paysages choisis au Mexique, aux États-Unis et au Canada. Il nous permettra de quantifier les répercussions des diverses options d'atténuation sur le bilan des GES et d'envisager comment il serait possible d'utiliser les données et les outils mis au point pour l'évaluation du carbone afin d'appuyer les évaluations de la vulnérabilité et les interventions d'adaptation; toutefois, les analyses détaillées de ces questions sont au-delà de la portée du projet et pourront faire l'objet de travaux durant les années à venir.

Au cours de la deuxième année, on appliquera des modèles de bilan de carbone afin d'analyser et de projeter le bilan futur des GES et les options d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier nord-américain, dans des régions présentant un grand intérêt. L'information spatiale concernant les répercussions des perturbations naturelles, de la couverture terrestre et des changements de cette couverture sur le carbone forestier fournira aux décideurs et aux gestionnaires des terres les analyses à base scientifique nécessaires pour soutenir la prise des décisions de politique et de gestion. L'évaluation des options d'atténuation nécessite une approche systémique incluant l'évaluation des changements des émissions de GES dans les forêts qui sont attribuables au secteur des produits ligneux récoltés, et ceux qui sont associés au remplacement de produits. Le projet visera donc à mettre au point des méthodes d'intégration des modèles de carbone pour contribuer à des analyses exhaustives des options d'atténuation dans les trois pays. Les travaux consisteront à déterminer les éléments clés d'un système de surveillance pouvant évaluer l'ampleur des réductions des émissions de CO₂ provenant des forêts et des augmentations de l'élimination du CO₂ de l'atmosphère, par rapport à un niveau de référence projeté basé sur les activités actuelles et passées. Le projet sera uniquement axé sur des paysages choisis dans les trois pays : les analyses des options d'atténuation à l'échelle nationale demeureront la responsabilité des organismes nationaux, mais de telles analyses pourront être éclairées par les résultats du présent projet de recherche concertée.

Le tableau 1 donne des exemples de paysages stratégiques et d'options potentielles d'atténuation que le projet permettrait d'y analyser. On se servira de l'atelier de lancement du projet pour solliciter des commentaires des responsables des politiques et des scientifiques sur les régions et les options d'atténuation qui devraient faire l'objet d'un examen plus détaillé. Selon la disponibilité des données et la complexité des enjeux, le nombre de régions pourrait être accru au-delà des exemples préliminaires donnés ici.

Tableau 1

Pays	Région	Exemples d'options d'atténuation potentielles
Canada	Centre de la C.-B.	Options pour le rétablissement des forêts après la dévastation causée par le dendroctone du pin ponderosa (<i>Dendroctonus ponderosae</i>); changements dans les pratiques de gestion des forêts, mise de

		l'accent accrue sur les produits ligneux à longue durée de vie.
Canada	Forêt boréale	Intervention de récupération de bois après les feux de forêt; changements dans les pratiques de gestion des forêts, mise de l'accent accrue sur les produits ligneux à longue durée de vie..
É.-U.	Région Nord-Ouest	Options de gestion des incendies, des combustibles et des insectes, mise de l'accent accrue sur les produits ligneux à longue durée de vie.
É.-U.	Région Sud-Est	Réduction des taux de déboisement, restauration des écosystèmes forestiers indigènes.
Mexique	Péninsule du Yucatán	Réduction des émissions attribuables au déboisement, à la dégradation et aux pratiques de gestion des forêts.
Mexique	Région Nord, par exemple État de Durango et/ou Sonora	Réduction des émissions attribuables à la production de charbon, mise de l'accent accrue sur les produits ligneux à longue durée de vie.

La gestion durable des forêts repose sur un approvisionnement continu en bois, en fibres et en énergie pour répondre aux besoins de la société. L'utilisation accrue de produits ligneux récoltés contribue à la réduction du stockage de carbone dans les écosystèmes forestiers, mais aussi à une augmentation de ce stockage dans les produits ligneux, et donne également lieu à la réduction des émissions dans d'autres secteurs. Par exemple, le remplacement de l'acier, du béton ou des plastiques dans le secteur du bâtiment, ou des combustibles fossiles dans le secteur de l'énergie peut contribuer à la réduction des émissions dans ces secteurs. Les « facteurs de déplacement » servent à quantifier la réduction des émissions attribuable à l'utilisation de produits forestiers et s'avèrent nécessaires pour compléter les analyses des changements que subissent les stocks de carbone dans les forêts et les produits ligneux récoltés. Le projet permettra de mener des recherches sur les facteurs de déplacement tout en quantifiant ces facteurs et en en mettant au point à l'égard de différentes catégories de produits ligneux et de biocombustibles provenant de la biomasse, et de les utiliser pour réduire les émissions dans les trois pays. Il est nécessaire de différencier les « facteurs de déplacement » par région, car la quantité d'émissions des produits remplacés peut varier selon les régions. Par exemple, la réduction des émissions grâce à l'utilisation de la biomasse en remplacement de l'énergie provenant des centrales au charbon sera plus importante que celle provenant des centrales hydroélectriques.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

- Meilleure compréhension, dans les trois pays, de la dynamique du carbone et des bilans de GES dans les écosystèmes forestiers et les produits ligneux récoltés (y compris dans les sites d'enfouissement) et du remplacement de produits.
- Détermination des options et scénarios possibles d'atténuation des changements climatiques.
- L'atelier de lancement du projet contribuera à accroître la compréhension, chez les scientifiques et les responsables des politiques, du rôle potentiel des options d'atténuation dans le secteur forestier.
- Outils et ensembles de données d'entrée connexes pour des paysages choisis dans les trois pays qui permettront d'analyser des options d'atténuation dans le secteur forestier.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- Application de modèles de bilan de carbone à l'analyse et à l'évaluation d'options futures de réduction des GES et d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier pour des régions déterminées d'Amérique du Nord qui présentent un grand intérêt.

- Collecte de données spatiales sur les répercussions des perturbations naturelles, de la couverture terrestre et des changements de cette couverture sur le carbone dans les forêts de régions déterminées d'Amérique du Nord qui présentent un grand intérêt, afin de fournir aux décideurs et aux gestionnaires des terres certaines des données dont ils ont besoin pour prendre des décisions de politique et de gestion. La conception des options d'atténuation nécessite une compréhension des risques associés aux perturbations d'origine naturelle et humaine.
- Meilleure compréhension et quantification accrue de la réduction des émissions au moyen de l'utilisation de produits forestiers, permettant une évaluation plus complète de l'efficacité des options d'atténuation du secteur forestier.
- Communications et échange d'information facilités à l'échelle trinationale entre les scientifiques et les responsables des politiques. Capacité accrue à concevoir, à évaluer et à éventuellement mettre en œuvre des activités dans le secteur forestier contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES.
- À la fin du projet, un atelier réunissant des experts scientifiques et des responsables des politiques contribuera à la communication des résultats du projet pour les trois pays et pourrait fournir l'information requise pour des consultations ultérieures des intervenants coordonnées par l'intermédiaire de la CCE.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- La mise en œuvre des options d'atténuation dans le secteur forestier cernées et quantifiées dans le cadre du projet peut contribuer à des réductions substantielles à long terme des émissions nationales de GES.
- Les analyses des taux de déforestation et de dégradation des forêts en Amérique du Nord ainsi que des émissions connexes permettront de mieux connaître les incidences des perturbations humaines et naturelles, et de quantifier les options d'atténuation dans les bilans de carbone nationaux.
- Amélioration de la gestion des forêts donnant lieu à la fourniture durable de services en sus des mesures d'atténuation des changements climatiques, notamment la production de bois d'œuvre, l'approvisionnement en eau et la biodiversité.
- Meilleure utilisation des produits ligneux de manière à atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES et effectuer la transition vers des économies à faibles émissions de carbone.
- Approches intégrées de l'atténuation et de l'adaptation pour les écosystèmes terrestres et aquatiques (carbone bleu).

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Dans le cadre du projet, les résultats des analyses des options d'atténuation applicables au secteur forestier seront présentés dans des rapports, notamment dans des publications soumises à l'examen par les pairs, des cartes, des présentations, des bases de données et de la documentation sur les outils et les méthodes ayant servi aux analyses. Les options d'atténuation du secteur forestier seront comparées dans les trois pays. Des produits intermédiaires seront générés, notamment des données d'« activité » améliorées (dérivées des séries chronologiques de la couverture terrestre et des changements dans cette couverture), des outils de traitement de données et de modélisation, par exemple pour représenter le carbone stocké dans les produits ligneux récoltés et les sites d'enfouissement, ainsi que des bases de données contenant les renseignements pertinents utilisés comme données d'entrée pour les analyses et pouvant être améliorées et utilisées pour répéter les analyses à l'avenir.

Résultat	Mesure	Objectif	Indicateur
Meilleure compréhension, dans les trois pays, de la dynamique du carbone et des bilans de GES dans les écosystèmes forestiers et les produits ligneux récoltés (y compris dans les sites d'enfouissement) et du remplacement de produits, ainsi que des options et scénarios possibles d'atténuation des changements climatiques.	Nombre de paysages stratégiques et d'activités d'atténuation possibles choisis aux fins d'analyse par les spécialistes dans les trois pays	Renseignements appropriés sur les composantes d'un modèle de bilan de carbone des forêts, et sur les activités d'atténuation, élaborés pour les paysages choisis dans chaque pays	Augmentation du nombre de paysages et d'activités d'atténuation analysés par les experts participant aux travaux de la CCE
Application de modèles de bilan de carbone à l'analyse et à l'évaluation d'options actuelles/passées et futures de réduction des GES et d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier pour des régions déterminées d'Amérique du Nord qui présentent un grand intérêt.	Nombre et étendue des régions particulières présentant un grand intérêt auxquelles les modèles de bilan de carbone sont appliqués	100 % des données requises recueillies et des modèles appliqués	Augmentation du nombre d'options d'atténuation ayant fait l'objet d'analyses quantitatives pour les régions présentant un grand intérêt en Amérique du Nord
Collecte de données spatiales sur les répercussions des perturbations naturelles, de la couverture terrestre et des changements de cette couverture sur le carbone dans les forêts de régions déterminées d'Amérique du Nord qui présentent un grand intérêt, afin de fournir aux décideurs et aux gestionnaires des terres certaines des données dont ils ont besoin pour prendre des décisions de politique et de gestion. La conception des options d'atténuation nécessite une compréhension des risques associés aux perturbations d'origine naturelle et humaine.	Nombre et qualité des données sur les caractéristiques des forêts et les activités, y compris des données sur les produits ligneux récoltés, en conjugaison avec les données sur la couverture terrestre dans les régions présentant un grand intérêt dans les trois pays	Objectif : 100 % des données d'inventaire et d'activité disponibles en provenance de sources fiables sont combinées avec des données et aux spatiales pour les régions présentant un grand intérêt en Amérique du Nord	Augmentation de la disponibilité de l'information spatiale sur les répercussions des perturbations naturelles, de la couverture terrestre et des changements dans cette couverture sur le carbone forestier dans les régions présentant un grand intérêt dans les trois pays
Meilleure compréhension et quantification accrue de la réduction des émissions au moyen de l'utilisation de produits forestiers, permettant une évaluation plus complète de l'efficacité des options d'atténuation du secteur forestier.	Nouvelles estimations de la réduction des émissions attribuable à l'utilisation de produits ligneux récoltés en Amérique du Nord, et résultats intégrés dans les analyses des scénarios d'atténuation	Évaluation plus complète des options d'atténuation en vue d'éclairer les décideurs et les autres intervenants	Augmentation du nombre et de la disponibilité des renseignements (nouveau rapport expressément élaboré et améliorations apportées aux autres rapports) pour les trois pays
Communications et échange d'information facilités à l'échelle trinationale entre les	Nombre et qualité des rapports, des comptes rendus dans des	Les renseignements produits par le projet sont	Augmentation du nombre et de la disponibilité des

scientifiques et les responsables des politiques. Capacité accrue à concevoir, à évaluer et à éventuellement mettre en œuvre des activités dans le secteur forestier contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES.	publications soumises à l'examen par les pairs et des ensembles de données	disponibles dans des rapports, des comptes rendus dans des publications soumises à l'examen par les pairs et des ensembles de données	renseignements (rapports, publications et ensembles de données) pour les trois pays
À la fin du projet, un atelier réunissant des experts scientifiques et des responsables des politiques contribuera à la communication des résultats du projet pour les trois pays et pourrait fournir l'information requise pour des consultations ultérieures des intervenants coordonnées par l'intermédiaire de la CCE.	Nombre de participants à l'atelier et de personnes participant aux travaux de la CCE par région/pays, par le domaine de spécialisation et par organisation/organisme, collaboration des scientifiques dans les trois pays	75 % des experts désignés par les trois pays participent à l'atelier de la CCE sur le carbone forestier	Augmentation du nombre d'experts et d'organisations/organismes participant aux travaux de la CCE sur le carbone forestier comparativement à la présence aux ateliers sur le carbone forestier réalisés dans le cadre du plan opérationnel de 2013-2014

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

Quatre tâches principales et leurs sous-tâches sont décrites ci-dessous. Bon nombre des tâches seront accomplies en parallèle. Ces tâches prennent appui sur les travaux antérieurs de mise au point et d'application d'outils de modélisation dans la péninsule du Yucatán au Mexique, dans les forêts nationales de Nez Perce et Clearwater aux États-Unis et à Prince George (C.-B.) au Canada. Dans ces sites, un modèle de bilan de carbone forestier (CBM-CFS3) a été paramétré au moyen de données localement disponibles et les résultats ont été comparés à un modèle écosystémique (DNDC) afin de vérifier si les paramètres du modèle de bilan concordent avec les estimations de la productivité et de la biomasse prévues et d'examiner comment combler, au besoin, les lacunes dans les données liées aux paramètres modélisés.

- 1) Ateliers en vue d'établir des contacts avec les intervenants, de préparer de la documentation et de communiquer les résultats provisoires et définitifs.
 - a. Un atelier de lancement du projet ayant pour objet de recenser et de choisir des paysages stratégiques ayant des moteurs différents à l'origine des émissions de GES, de même qu'un éventail d'activités d'atténuation possibles dans les trois pays (voir le tableau 1).
 - b. Des conférences téléphoniques périodiques et d'autres communications en vue de renseigner les institutions participantes sur l'état d'avancement du projet et les résultats provisoires.
 - c. Un atelier final sur le projet en vue de communiquer les résultats de l'étude aux responsables de l'élaboration des politiques et au milieu scientifique. Élaboration de rapports, de comptes rendus dans des publications soumises à l'examen par les pairs et de présentations.
- 2) Compilation et validation de données d'entrée, notamment de paramètres de modèle, de données d'activité et de données sur les produits ligneux récoltés pour chaque paysage stratégique. Formulation de recommandations concernant l'amélioration future de la disponibilité des données d'importance capitale.
- 3) Évaluation des options d'atténuation et détermination des options les plus efficaces au point de vue du climat.

- a. Élaboration et modélisation du bilan de carbone pour des écosystèmes et des produits ligneux récoltés en fonction des activités actuelles ou passées et d'activités améliorées.
- b. Évaluation d'autres facteurs à prendre en compte : remplacement de produits, albédo (changements dans la réflectance de la surface influant sur le bilan énergétique et, donc, sur le réchauffement climatique), etc.

4) À partir d'un petit nombre d'études publiées dans la documentation scientifique sur les facteurs de déplacement (émissions évitées par l'utilisation de produits ligneux récoltés), compilation et élaboration de nouvelles estimations de réduction des émissions résultant de l'utilisation de produits ligneux récoltés en Amérique du Nord (1^{re} année) et combinaison de ces estimations à celles relatives aux changements dans les émissions liées aux forêts et aux produits ligneux récoltés dans les analyses des scénarios d'atténuation (2^e année).

Tâche 1 : Ateliers en vue d'établir des contacts avec les intervenants, d'analyser les résultats, de préparer de la documentation et de communiquer les résultats

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Obtenir la participation d'experts des sciences et des politiques dans les trois pays en vue de la recension et du choix de paysages stratégiques présentant des moteurs différents d'émissions de GES ainsi que d'un éventail d'activités d'atténuation possibles	Accord entre les organismes et les experts sur les paysages choisis et les options d'atténuation à y évaluer	Fournit les bases des analyses et contribue à un dialogue et à une coordination des activités à l'échelle trilatérale	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 20 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
1.2 Analyser les résultats et rédiger des rapports d'évaluation. Organiser des réunions d'équipe et préparer les publications et le site Web.	Évaluation des options d'atténuation dans le secteur forestier en Amérique du Nord et publication de rapports sur ce thème. Les rapports techniques sont publiés et toutes les	Fournit les activités de gestion et de coordination nécessaires à la mise en œuvre d'un projet trinational.	En continu tout au long du projet	1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 50 000 \$

	données ainsi que tous les résultats des modèles sont disponibles sur le site Web.			
1.3 Atelier final sur le projet en vue de communiquer les résultats et de fournir les bases de données ainsi que les autres renseignements pertinents	Compte rendu sur les besoins en information des intervenants en regard des réalisations du projet	C'est la deuxième occasion d'interagir directement avec les intervenants	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 20 000 \$
Tâche 2 : Compilation et validation de paramètres de modèle pour chaque paysage stratégique				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Élaborer les paramètres et les données d'inventaire d'entrée pour les modèles de bilan de carbone et les modèles écosystémiques	Paramètres et données d'inventaire nécessaires pour modéliser les scénarios d'atténuation	Il s'agit d'une exigence de base en ce qui concerne le rassemblement des données nécessaires pour l'utilisation du modèle de bilan de carbone	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 70 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
2.2 Élaborer et compiler des séries chronologiques de données d'activité	Ensembles de données d'activité concernant les paysages stratégiques choisis	Il s'agit d'une exigence de base en ce qui concerne le rassemblement des données nécessaires pour l'utilisation du modèle de bilan de carbone	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 30 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
2.3 Compiler des données pour le modèle relatif aux produits ligneux récoltés	Bases de données concernant les produits ligneux récoltés en Amérique du Nord et	Il s'agit d'une exigence de base en ce qui concerne le rassemblement des	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

	recommandations relatives aux taux de décomposition du bois en usage et éliminé dans les sites d'enfouissement	données nécessaires pour l'utilisation du modèle relatif aux produits ligneux récoltés		
Tâche 3 : Évaluation des options d'atténuation et détermination des options les plus efficaces au point de vue du climat				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 Modélisation au moyen du ou des modèles de bilan de carbone et écosystémiques	Incidences quantifiées des scénarios d'atténuation sur les stocks de carbone dans les écosystèmes, par rapport à un niveau de référence, pour les paysages choisis en Amérique du Nord ainsi qu'en ont convenu les institutions responsables dans chaque pays	Les modèles génèrent les estimations quantitatives nécessaires pour évaluer les options d'atténuation	1 ^{re} année et 2 ^e année	1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 70 000 \$
3.2 Modélisation au moyen du modèle relatif aux produits ligneux récoltés	Incidences quantifiées des scénarios d'atténuation sur les stocks de carbone dans les produits ligneux récoltés, par rapport à un niveau de référence, pour les paysages choisis en Amérique du Nord ainsi qu'en ont convenu les institutions responsables dans chaque pays	Les modèles génèrent les estimations quantitatives nécessaires pour évaluer les options d'atténuation	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 10 000 \$

Tâche #4 : Réduction des émissions par l'utilisation de produits forestiers				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
4.1 Effectuer de nouvelles estimations (facteurs de déplacement) de la réduction des émissions attribuable à l'utilisation de produits ligneux récoltés	Estimations uniformes et conviviales des avantages de l'utilisation de produits ligneux en remplacement d'autres matériaux et de combustibles fossiles	Bilan plus complet de l'ensemble des répercussions des options d'atténuation	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 30 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
4.2 Incorporer les facteurs de déplacement dans les analyses des mesures d'atténuation	Évaluations plus complètes des scénarios d'atténuation en Amérique du Nord	Bilan plus complet de l'ensemble des répercussions des options d'atténuation	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année 30 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- **De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?**

Ce projet relève de la priorité stratégique Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements. Il est nécessaire de comprendre les moteurs à l'origine de la répartition des sources et des puits dans les diverses régions géographiques et au fil du temps, ainsi que de prendre en considération des objectifs différents des propriétaires fonciers, afin de gérer les forêts de façon durable et de produire des produits ligneux récoltés qui contribueront davantage à l'atteinte des objectifs d'atténuation des changements climatiques. Cette compréhension constitue le fondement du résultat souhaité d'amélioration de la conception et de l'évaluation des programmes d'atténuation dans le secteur forestier et le secteur du changement de la couverture terrestre en Amérique du Nord.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Les Parties reconnaissent que la mobilisation trilatérale des spécialistes qui recueillent des données cohérentes et échangent de l'information sur le carbone dans les forêts peut créer une valeur ajoutée, car la plupart des écorégions d'Amérique du Nord transcendent les frontières nationales. Ces régions transfrontalières bénéficieraient d'analyses cohérentes du carbone et de l'établissement de rapports uniformes connexes qui appuieraient les efforts de chaque pays visant à gérer les changements climatiques, et influeraient sur le passage à une économie à faibles émissions de carbone. Le projet permettra de fournir des données, de l'information et des outils qui serviront à surveiller l'élaboration et la mise en œuvre d'activités appropriées de réduction des émissions de GES provenant de l'affectation des terres et de la gestion des forêts, et en rendre compte. Il mettra également en place un mécanisme facilement accessible à grande échelle qui permettra aux spécialistes nord-américains d'échanger et de diffuser de l'information en mettant l'accent sur les pratiques exemplaires à caractère scientifique et technologique.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Le projet permettra de mieux connaître le rôle du secteur forestier nord-américain dans l'atténuation des changements climatiques, ainsi que les moyens éventuels de réduire les émissions et de multiplier les puits de carbone, d'accroître les avantages de cette atténuation et de l'effectuer en temps opportun. Ces résultats feront l'objet de rapports, y compris des publications révisées par des pairs, des cartes, des exposés et de la documentation sur les outils grâce auxquels les analyses seront menées. Le projet donnera aussi lieu à de meilleures estimations des émissions de GES dans des régions déterminées qui suscitent un fort intérêt (contribuant ainsi à l'obligation de rendre des comptes et à résorber l'incertitude suscitée par les chiffres rapportés), ainsi qu'à des estimations des stocks de carbone dans les forêts et dans la mesure du possible, les produits ligneux récoltés. Pour obtenir ces résultats, il est prévu d'élaborer des instruments intermédiaires, dont des données d'activité plus fiables (découlant de séries chronologiques sur la couverture terrestre et les changements que subit cette couverture), des outils de traitement et de modélisation des données, et des bases de données qui contiennent l'information permettant de réaliser les analyses. Plusieurs de ces instruments intermédiaires, dont l'information sur la couverture terrestre et la compilation de données d'activité annuelles (p. ex., le taux de perturbations et des changements dans l'affectation des terres) seront également utiles à d'autres groupes d'utilisateurs.

- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.***
 - ***Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.***

- **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**

La CCE constitue un organe idéal pour faciliter la coopération entre les organismes gouvernementaux à l'égard de projets qui ont une portée nord-américaine. Elle soutient les travaux du *North American Carbon Modeling Group* (Groupe nord-américain de modélisation du carbone) depuis 2011 ainsi que le *North American Land Change Monitoring System* (Système nord-américain de surveillance de la couverture terrestre) depuis 2007. Le groupe de surveillance constitue un chef de file compte tenu de l'aide qu'il apporte à la collecte de données sur la couverture terrestre continentale et les changements que subit cette couverture, avec une résolution pertinente de 250 mètres, en vue de faciliter la quantification et la surveillance du carbone dans les écosystèmes nord-américains. Compte tenu du caractère trinational des travaux, le projet permettra de soutenir adéquatement la collaboration des spécialistes des Parties de sorte qu'ils échangent leurs connaissances sur les pratiques exemplaires de modélisation et d'évaluation de la dynamique du carbone dans les forêts nord-américaines et sur les options d'atténuation des changements climatiques.

Les autres organismes et activités similaires comptent les suivants :

- Les groupes de travail sur les changements atmosphériques et sur l'inventaire des forêts de la Commission forestière pour l'Amérique du Nord.
- Le *North American Carbon Program* (CarboNA, Programme nord-américain sur le carbone), un consortium trilatéral de recherche coordonné par des représentants des trois pays, dont des participants à ce projet (puisque le CarboNA ne dispose pas d'un financement indépendant, il constitue uniquement une tribune d'échange d'information par le moyen de conférences téléphoniques et de réunions semestrielles).
- Le programme bilatéral USAID- Mexique sur la viabilité des paysages comptant plusieurs travaux très connexes au projet, dont l'amélioration de la disponibilité des données de terrain, l'amélioration de la gestion des données, la représentation cartographique des perturbations, et la modélisation de la réaction des écosystèmes aux perturbations et à la gestion.
- La collaboration canado-mexicaine visant à élaborer des méthodes nationales et régionales de modélisation afin de satisfaire les besoins en matière de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification.
- Un projet mexicano-norvégien destiné à mettre sur pied un système mexicain de surveillance, d'établissement de rapports et de vérification.

Les possibilités de coopérer ou d'obtenir des ressources de la part de tels organismes comprennent les suivantes :

- La collaboration à laquelle donnent déjà lieu divers programmes exécutés dans les trois pays, et l'aide d'organismes de parrainage, dont les trois services forestiers — le Service canadien des forêts, l'*US Forest Service* (USFS, Service des forêts des États-Unis) et la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts) — et les trois services géographiques — Ressources naturelles Canada (RNCan), l'*US Geological Survey* (USGS, Commission géologique des États-Unis) et l'*Instituto Nacional de Estadística y Geografía* (INEGI, Institut national de statistique et de géographie). Cette collaboration s'avère très efficace pour coordonner les travaux, éviter leur chevauchement et tirer parti des possibilités de synergie.
- Certaines tâches du projet qui bénéficieront grandement des ressources d'autres programmes comprennent : l'élaboration de données composites sur les activités, la représentation cartographique de l'âge des peuplements et des

perturbations, l'élaboration et la mise à l'essai de modèles empiriques et de modèles de processus et l'analyse des options d'atténuation. En raison du budget restreint, les membres de l'équipe du projet de la CCE s'efforceront de démultiplier les ressources disponibles pour atteindre les résultats escomptés.

- **Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.**

Dans le cadre des tâches du projet, il est prévu de constituer de solides réseaux continentaux et de fournir des données des cartes et des informations. D'ici la fin du projet, ces activités devraient être intégrées aux programmes de travail réguliers associés aux programmes trilatéraux de surveillance de la couverture terrestre et du carbone, déjà bien établis au sein de l'USGS, de l'USFS, de RNCAN, d'Environnement Canada, de la Conafor, Commission nationale des forêts), de la *Comisión para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), de l'*Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático* (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques) et de l'INEGI. Les résultats du projet permettront de surveiller les activités de comptabilisation du carbone en Amérique du Nord, sans compter que le projet favorisera la collaboration de scientifiques de chaque pays en matière d'élaboration et d'échange d'informations. Le financement de la CCE servira à la mise en place d'un solide cadre de collaboration, laquelle se poursuivra après le retrait de la CCE grâce aux travaux bilatéraux et trilatéraux des services de foresterie, ainsi que dans le cadre du *North American Land Change Monitoring System* (NALCMS, Système nord-américain de surveillance de la couverture terrestre).

Le projet comporte un calendrier précis et bien coordonné : la première année, les activités consisteront à élaborer des modèles relatifs aux écosystèmes forestiers et aux produits ligneux récoltés, à les mettre à l'essai et à recueillir des données d'entrée pertinentes aux échelles régionale et continentale (p. ex., sur l'activité et la couverture terrestre); la deuxième année, les activités porteront sur la poursuite du traitement des données et de l'application de modèles et d'outils d'aide à la prise de décisions en ce qui concerne la quantification du potentiel d'atténuation des changements climatiques par les secteurs nord-américains des forêts et du changement d'affectation des terres. Le projet permettra aussi d'améliorer les capacités de surveillance et les outils d'aide à la prise de décisions, et ce, avec de la documentation pertinente pour que les spécialistes des trois pays puissent continuer d'utiliser ces outils aux fins de reddition de comptes et d'analyse après la phase du projet financée par la CCE.

- **Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?**
 - **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.**
 - **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**
 - **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.**
 - **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.**

Ces travaux faisaient auparavant partie du Groupe de projets sur les changements climatiques et la qualité de l'air qui visaient à soutenir la mesure des émissions et la quantification des puits de carbone, la cartographie du carbone dans les écosystèmes et l'élaboration

d'approches d'atténuation du carbone noir. Ce nouveau projet s'appuie sur les travaux entrepris dans le cadre du précédent plan opérationnel III permettra de compléter le projet de modélisation et d'évaluation intégrée en appliquant les modèles d'évaluation du carbone à des paysages stratégiques dans les trois pays.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis collaborent depuis 2011 sous l'égide de la CCE et dans des programmes ayant des objectifs analogues (par exemple, le programme des paysages durables de l'USAID et le projet de renforcement de la REDD+ et de la Coopération Sud-Sud) en vue de définir le rôle possible des modèles et leur apport à la surveillance et à la mesure des GES dans le secteur de la foresterie. Ce nouveau projet passe à l'étape suivante en utilisant les outils de modélisation pour examiner les options d'atténuation dans le secteur forestier qui peuvent contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de réduction des émissions de GES dans des paysages choisis en Amérique du Nord.

Les travaux antérieurs financés par la CCE qui contribueront à ce projet comprennent les suivants :

- (1) Les résultats du NALCMS, lequel produit des données sur la couverture terrestre et les modifications de cette couverture dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. En collaboration avec les spécialistes du NALCMS, nous ajoutons de la valeur à ces produits de la CCE en utilisant les résultats du projet (des séries de données chronologiques sur les modifications de la couverture terrestre) comme données d'entrée dans nos outils de modélisation qui sont à même de traduire l'information sur les modifications de la couverture terrestre en renseignements pertinents du point de vue des politiques sur les émissions passées de GES attribuables à la déforestation, à la dégradation, à la gestion des forêts et à d'autres perturbations. En plus des renseignements provenant des projets de la CCE, des données issues d'autres sources (par exemple, le système MAD-Mex au Mexique) viendront éclairer les analyses prévues dans le projet proposé.
- (2) La mise en œuvre et la mise à l'essai de modèles de bilan de carbone pouvant traiter les données du NALCMS et d'autres sources, notamment les inventaires nationaux des forêts, pour produire des estimations des émissions et des absorptions, lesquels pourront ensuite être utilisés pour estimer les émissions et absorptions futures de carbone dans le cadre d'analyses de scénarios stratégiques.
- (3) Des analyses de la dynamique du carbone dans les écosystèmes au moyen d'un modèle de processus en vue de déterminer la capacité des modèles de processus (c'est-à-dire les modèles qui utilisent les données climatiques et d'autres renseignements) pour combler les lacunes dans les domaines où les renseignements compilés dans les inventaires nationaux des forêts sont incomplets ou inexacts. Ce modèle a été appliqué à titre expérimental à des paysages dans les trois pays et l'on est en train de comparer les résultats à d'autres sources d'information, dont l'approche de la modélisation empirique.

Projet 2 : Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur extrême afin d'aider les collectivités nord-américaines à s'adapter aux changements climatiques	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 400 000 \$ CAN 1^{re} année (du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016) : 205 000 \$ CAN 2^e année (du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017) : 195 000 \$ CAN	
Priorité et sous-thème stratégiques <ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements 	
De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux? <p>Ce projet cadre avec les deux thèmes généraux suivants qu'a adoptés la CCE : 1) apprendre des groupes vulnérables et des collectivités locales et leur venir en aide; 2) améliorer l'échange d'informations, le renforcement des capacités et la communication. Il a pour but d'aider des collectivités nord-américaines déterminées à renforcer leurs capacités d'adaptation aux effets de la chaleur extrême sur l'hygiène du milieu. Cet objectif se réalisera grâce à la mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur ainsi qu'au relevé des incidences sanitaires qui y sont associées sur la population vulnérable de chaque collectivité. Ce système pilote de surveillance syndromique pourrait servir à connaître l'état de la situation afin de prendre des décisions connexes, à permettre la détection précoce des risques sanitaires que cause cette chaleur dans des emplacements distincts sur le plan géographique, et à améliorer les moyens de communication ciblés destinés à conscientiser le grand public et les groupes les plus vulnérables aux risques que présente la chaleur extrême. Ce projet permettra également d'établir un important rapport sommaire qui comportera de l'information méthodologique ainsi que des lignes directrices et des enseignements sur la conception et la mise en place de systèmes de surveillance syndromique en temps réel, afin de pouvoir les faire connaître à d'autres collectivités nord-américaines.</p>	
Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but) <p>Dans le contexte des changements climatiques, les épisodes de chaleur extrême (ECE) sont censés s'aggraver fortement en ce qui a trait à leur fréquence, à leur durée et à leur intensité dans plusieurs régions d'Amérique du Nord d'ici la fin du présent siècle. Ce phénomène devrait causer une augmentation de la morbidité et de la mortalité dues à la chaleur, notamment au sein des populations vulnérables et des collectivités qui n'ont pas suffisamment de moyens pour intervenir à l'égard de ce risque sanitaire et s'y adapter. Parallèlement, diverses collectivités prennent des mesures afin de renforcer leur résilience et de s'adapter aux effets de la chaleur extrême en mettant en place des systèmes d'alerte et d'intervention en cas d'ECE, ainsi qu'en surveillant les indicateurs sanitaires et en cernant les incidences de la chaleur extrême sur la santé. Les systèmes de surveillance syndromique sont de plus en plus utilisés pour constater rapidement les effets du climat et de l'environnement sur les populations. Ces systèmes sont considérés comme des moyens efficaces de renforcer la résilience aux changements climatiques, car ils sont conçus pour détecter au plus vite les menaces à la santé publique et soutenir la prise de décisions en cas d'urgence.</p> <p>Ce projet a pour principal but de mettre en place un système de surveillance syndromique en temps réel relative aux ECE dans trois</p>	

collectivités à risque du Canada, du Mexique et des États-Unis, et d'exposer dans un guide les méthodes exemplaires et l'expérience acquise en matière de mise en place de systèmes de surveillance syndromique relative aux ECE. Tout au long de l'exécution du projet, un certain nombre d'activités donnant lieu à une base de données comparables sur la santé, le climat et la population, des cartes établies avec les données de systèmes d'information géographique (SIG) situant les populations vulnérables aux ECE, ainsi que des discussions dirigées par un animateur et des échanges de connaissances entre des professionnels et des spécialistes de la santé publique en Amérique du Nord.

Le système pilote de surveillance syndromique pourrait servir à connaître l'état de la situation et à aider les professionnels de la santé publique et les gestionnaires des urgences à l'échelle locale à intervenir au cours des ECE. Le projet se réalisera en collaboration avec certaines autorités sanitaires qui disposent d'un système analogue, afin de tirer parti de leurs compétences et connaissances à ce sujet. Cette approche devrait faciliter l'achèvement du projet et permettre d'éviter tout retard dans la mise en place et la mise en fonction du système.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

- Choix et participation au projet de collectivités pilotes du Canada, du Mexique et des États-Unis.
- Détermination des besoins à l'aide d'une étude documentaire et d'une enquête sur l'utilisation des systèmes de surveillance syndromique.
- Meilleure connaissance des effets de la chaleur extrême sur la santé grâce à une collecte de données et à des analyses statistiques dans les collectivités participantes.
- Relevé et cartographie des groupes et des populations vulnérables à la chaleur extrême dans les collectivités participantes.
- Renforcement des capacités dans chaque collectivité participante grâce à la conception et à la mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- Réduction des risques sanitaires que présente la chaleur extrême et meilleure connaissance de l'état de la situation dans chaque collectivité participante grâce à l'exploitation d'un système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur.
- Échange de connaissances, au moyen d'une application offerte au public sur le Web, concernant les populations et les emplacements vulnérables à la chaleur extrême dans les collectivités participantes.
- Transfert de connaissances à l'aide d'un rapport sur la mise en place d'un système de surveillance syndromique relative aux épisodes de chaleur qui se fonde sur les études de cas menées dans les trois collectivités participantes et donne de l'information détaillée sur chaque base de données utilisée dans le cadre du projet.
- Renforcement de la sensibilisation à la suite d'un atelier nord-américain sur la surveillance syndromique et les changements climatiques.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Promotion de l'hygiène du milieu dans les collectivités et renforcement des capacités dans le secteur des soins de santé afin d'intervenir plus adéquatement en cas d'ECE dû aux changements climatiques, et ce, grâce à un système de surveillance syndromique en temps réel permettant de connaître l'état de la situation.
- Amélioration de l'environnement en Amérique du Nord favorisée par la surveillance syndromique, car celle-ci fournit de l'information factuelle sur les populations vulnérables et les zones urbaines qui nécessitent la prise de mesures sur le plan environnemental. Ces

mesures comprennent la protection des espaces verts, la promotion des bâtiments écologiques, la diminution des effets qu'ont les îlots de chaleur urbains et la réduction de la pollution de l'air extérieur.

- Facilitation du transfert de connaissances et promotion du renforcement des capacités au moyen de la propagation éventuelle du système pilote de surveillance syndromique dans d'autres collectivités, et de la constitution d'un groupe de travail nord-américain sur la surveillance syndromique relative aux effets du climat sur la santé.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

- Relevé des collectivités dotées d'un système de surveillance syndromique.
- Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur extrême en temps réel dans trois collectivités à risque d'Amérique du Nord.
- Établissement de cartes situant les populations vulnérables pour servir aux fins d'analyse et de transfert de connaissances.
- Détection de certaines maladies liées à la chaleur grâce au système pilote de surveillance syndromique.
- Relevé des populations pouvant être vulnérables à la chaleur extrême dans les collectivités participantes, notamment les enfants et les aînés ayant déjà des problèmes de santé.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Mener des recherches sur la vulnérabilité et l'évaluer. (105 000 \$)
- 2) Concevoir et mettre en place un système pilote de surveillance syndromique. (90 000 \$)
- 3) Exploiter, tester et valider le système pilote de surveillance syndromique. (75 000 \$)
- 4) Échanger et transférer des connaissances. (130 000 \$)

Tâche 1 : Mener des recherches sur la vulnérabilité et l'évaluer.

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Évaluation des besoins et consultation de partenaires afin de choisir des collectivités participantes.	Consultation des autorités sanitaires locales et régionales au sujet des besoins en matière de surveillance syndromique à l'échelle de l'Amérique du Nord, et choix de trois collectivités à risque au Canada, au Mexique et aux	Cette sous-tâche constitue un élément essentiel dans l'accomplissement du projet. Elle permet de choisir les collectivités participantes et d'engager des discussions avec plusieurs partenaires pour mieux connaître les	1 ^{re} année (juillet à septembre 2015)	1 ^{re} année : 21 000 \$ (contrats) 2 ^e année : 0 \$

	États-Unis en fonction de critères déterminés.	besoins et les éléments vulnérables de ces collectivités.		
1.2 Étude documentaire et collecte de données historiques sur la santé, le climat (conditions météorologiques et qualité de l'air) et le recensement.	Relevé sommaire des types de systèmes de surveillance syndromique en Amérique du Nord et des méthodes de mise en place d'une surveillance sanitaire en temps réel. Constitution d'une base de données communautaire sur la santé, la population, le climat et d'autres sources d'informations telles que la couverture terrestre, la végétation, les îlots de chaleur urbains, etc.	Le fait de disposer d'un aperçu des méthodes de surveillance de la santé humaine en Amérique du Nord et de constituer une base de données sur plusieurs domaines permettra de concevoir et de mettre en place le système pilote de surveillance syndromique. Cela servira également de fondement afin de mieux connaître les risques que présente la chaleur pour la santé au sein des collectivités participantes.	1 ^{re} année (août à décembre 2015)	1 ^{re} année : 42 000 \$ (contrats) 2 ^e année : 0 \$
1.3 Analyse statistique des données historiques et cartographie des éléments vulnérables.	- Élaboration d'une méthode uniforme afin d'évaluer les effets de la chaleur extrême sur la santé. - Établissement, à partir de données de SIG, d'une série de cartes sur les types de population vulnérable et les zones ciblées qui sont sensibles à la chaleur extrême. - Définition d'un syndrome relatif à la chaleur pouvant servir dans le système pilote de surveillance syndromique.	Cette sous-tâche permet d'offrir de l'information factuelle sur les risques que la chaleur présente pour la santé, ainsi que sur les populations éventuellement vulnérables dans les collectivités participantes.	1 ^{re} année (septembre 2015 à mars 2016)	1 ^{re} année : 32 000 \$ (contrats et rapport) 2 ^e année : 0 \$
1.4 Aperçu des conclusions et description des éléments vulnérables dans les trois	Établissement d'un rapport interne énonçant les principaux résultats de la tâche 1 et recommandant	Ce rapport pourra servir de document de travail aux collectivités participantes afin qu'elle	1 ^{re} année (mars à avril 2016)	1 ^{re} année : 10 000 \$ (contrats et rapport) 2 ^e année : 0 \$

collectivités participantes.	des variables pertinentes à surveiller au cours d'un ECE en ce qui concerne la santé et le climat.	puisse concevoir et mettre en place le système pilote de surveillance syndromique.		
Tâche 2 : Concevoir et mettre en place un système pilote de surveillance syndromique.				
2.1 Relevé de sources de données et préparation d'ententes pour l'échange de données.	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de discussions officielles entre les autorités sanitaires locales et régionales et les fournisseurs ou les détenteurs de données. - Élaboration d'une méthode uniforme de collecte de données en temps réel sur la santé et le climat. 	Des ententes officielles d'échange et de transfert de données entre des fournisseurs et l'organisme compétent faciliteront la conception et la mise en place du système pilote de surveillance syndromique.	1 ^{re} année (février à juin 2016)	1 ^{re} année : 36 000 \$ (contrats) 2 ^e année : 0 \$
2.2 Élaboration d'un protocole en vue de recueillir et de communiquer des données en temps réel sur la santé et le climat.	<ul style="list-style-type: none"> - Choix et mise en fonction d'une plateforme informatique permettant de recevoir et de conserver des données en temps réel. - Élaboration d'indicateurs de la santé relevant les maladies ou les décès liés à la chaleur, et établissement de liens avec d'autres bases de données sur le climat et la population. 	Cette sous-tâche renforcera les capacités d'intervention des collectivités locales au cours d'un ECE, parce qu'une plateforme fiable permet de recueillir des données en temps réel et de faire des rapprochements entre les problèmes de santé et les données sur le climat et la population.	1 ^{re} année (février à juin 2016)	1 ^{re} année : 45 000 \$ (contrats) 2 ^e année : 0 \$
2.3 Tenue de séances de formation à l'intention des fournisseurs de soins de santé.	Fournir des lignes directrices aux fournisseurs de soins de santé pour mieux constater, diagnostiquer et codifier les maladies liées à la chaleur.	La fourniture d'une formation et de documents d'orientation à des fournisseurs de soins de santé déterminés représente un élément essentiel pour que la mise en place du système pilote de surveillance syndromique soit fructueuse.	1 ^{re} année (juin 2016)	1 ^{re} année : 9 000 \$ (contrats) 2 ^e année : 0 \$

Tâche 3 : Mettre en place, tester et valider le système pilote de surveillance syndromique.				
3.1 Mise en place et mise à l'essai du système pilote de surveillance syndromique.	Mise en fonction du système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur au cours de l'été de 2016.	Cette sous-tâche permettra aux collectivités participantes de mieux intervenir en cas d'ECE.	2 ^e année (juillet et août 2016)	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 15 000 \$ (contrats)
3.2 Analyse des données recueillies durant l'été de 2016.	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé d'un certain nombre de maladies liées à la chaleur enregistrées par le système pilote, et comparaison avec les données historiques. - Relevé des conditions ou des seuils météorologiques qui sont en corrélation avec un certain nombre de maladies liées à la chaleur. 	L'analyse des données recueillies au moyen du système pilote de surveillance syndromique permettra aux collectivités participantes d'évaluer et de connaître les effets de la chaleur extrême sur la santé, particulièrement au sein des populations les plus vulnérables.	2 ^e année (septembre à décembre 2016)	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 37 500 \$ (contrats)
3.3 Évaluation et validation du système pilote de surveillance syndromique.	<ul style="list-style-type: none"> - Relevé des forces et des faiblesses du système pilote, et préparation de sa mise en fonction intégrale durant l'été de 2017. - Élaboration de lignes directrices à l'intention des professionnels de la santé publique afin que les collectivités puissent disposer d'informations factuelles au cours d'un ECE. 	L'évaluation du système pilote confirmera et validera l'utilité des variables ayant fait l'objet d'une surveillance au cours d'un ECE, et elle améliorera les communications entre les parties intéressées au système.	2 ^e année (décembre 2016 à mai 2017)	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 22 500 \$ (contrats)
Tâche 4 : Échanger et transférer des connaissances.				
4.1 Établissement d'un rapport sommaire sur la méthodologie, les résultats et les enseignements tirés de l'expérience par les trois collectivités participantes.	Élaboration d'un guide d'utilisation des systèmes de surveillance syndromique relative à la chaleur comportant des recommandations et des enseignements tirés de	Ce rapport pourra servir de référence à d'autres collectivités nord-américaines désireuses de mettre en place un système similaire de surveillance syndromique	2 ^e année (mars 2016 à juin 2017)	1 ^{re} année : 10 000 \$ (contrats) 2 ^e année : 40 000 \$ (contrats et rapport)

	l'expérience par les trois collectivités pilotes.	afin de protéger leurs populations vulnérables et de renforcer leur résilience aux ECE.		
4.2 Réunion de représentants des collectivités participantes.	<ul style="list-style-type: none"> - Échange d'informations sur les réussites et les questions techniques. - Examen des enseignements tirés de l'expérience et des difficultés rencontrées au cours de l'exploitation du système. - Détermination des mesures à prendre afin d'améliorer le système pilote. 	Il s'agit d'une occasion pour que les trois collectivités pilotes échangent des informations et des pratiques exemplaires, et examinent des solutions afin de résoudre les problèmes rencontrés au cours de la mise en place ou de l'exploitation du système pilote de surveillance syndromique.	2 ^e année (septembre et octobre 2016)	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 25 000 \$ (réunion et rapport)
4.3 Tenue d'un atelier afin de présenter les trois systèmes aux partenaires et à d'autres collectivités.	<ul style="list-style-type: none"> - Exposés sur la mise en place et l'exploitation des trois systèmes pilotes de surveillance syndromique. - Diffusion et présentation du guide sur les systèmes de surveillance syndromique. - Échange et transfert de connaissances à d'autres collectivités au moyen d'une démonstration visuelle des systèmes pilotes. 	La tenue de cet atelier permettra de promouvoir le recours à la surveillance syndromique relative à la chaleur extrême en Amérique du Nord et fournira aux participants de l'information pratique sur la manière d'identifier les populations vulnérables à cette chaleur extrême. Cet atelier donnera également aux participants l'occasion de faire du réseautage.	2 ^e année (mai et juin 2017)	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 55 000 \$ (animateur, réunion et compte rendu de l'atelier)

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre

des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Ce projet cadre avec les objectifs que le Conseil a établis, et ce, en portant sur l'adaptation aux changements climatiques dans des collectivités déterminées d'Amérique du Nord, et en intensifiant l'échange de données sur l'environnement et la santé entre plusieurs partenaires et intervenants. Les efforts concertés envisagés au cours de ce projet aideront les intervenants et les professionnels des collectivités participantes à renforcer leurs capacités. Cet objectif sera atteint grâce à l'application d'une surveillance syndromique des maladies liées à la chaleur dans chacune des trois collectivités et à la constitution d'une plateforme permettant d'échanger des connaissances et des méthodes exemplaires afin de renforcer les moyens dont elles disposent pour intervenir en cas d'épisode de chaleur extrême (ECE) et protéger leurs populations vulnérables. Il est prévu que les ressources accrues élaborées dans le cadre du projet et l'échange d'informations découlant de l'échange de documents permettront à d'autres collectivités du Canada, du Mexique et des États-Unis de se doter de capacités similaires grâce aux réseaux et aux associations de santé publique existants.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Le projet vise à renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques de trois collectivités vulnérables déterminées du Canada, du Mexique et des États-Unis, et à leur fournir un outil qui permet de recueillir des données factuelles afin d'éclairer les décisions prises durant des ECE. Le transfert de connaissances représentant une tâche importante du projet, il est prévu que d'autres collectivités nord-américaines tirent parti de ces études de cas et mettent en place un système analogue de surveillance syndromique relative au climat et à la santé. Il est également prévu de recourir aux réseaux et aux organismes intéressés afin de veiller à ce que ces connaissances soient transférées de façon efficace et accessible autant au stade de la mise en place du système qu'à la suite du projet.

Un système de surveillance syndromique relative à la chaleur sert principalement à détecter la prévalence de maladies et de décès liés à la chaleur dans une collectivité. Mais il s'agit aussi d'un outil qui renseigne sur l'emplacement des populations vulnérables qui sont généralement défavorisées sur les plans social et économique, et habitent des zones urbaines dans lesquelles les espaces verts sont restreints et le taux de pollution atmosphérique est élevé. Les données que procurent les systèmes de surveillance syndromique relative à la chaleur peuvent favoriser la localisation de zones ciblées dans une agglomération urbaine qui a besoin d'un plus grand nombre d'espaces verts et de bâtiments écologiques pour diminuer les effets des îlots de chaleur et, conséquemment, pour améliorer la qualité de l'air extérieur. Toutes ces raisons permettent d'estimer que les résultats des activités du projet sont censés servir à protéger l'environnement et à promouvoir des collectivités viables et salubres.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Les principaux résultats du projet comprendront les suivants :

- Relevé des collectivités dotées d'un système de surveillance syndromique.
- Mise en place d'un système pilote de surveillance syndromique relative à la chaleur extrême en temps réel dans trois collectivités à risque d'Amérique du Nord.
- Établissement de cartes situant les populations vulnérables pour servir aux fins d'analyse et de transfert de connaissances.
- Détection de certaines maladies liées à la chaleur grâce au système pilote de surveillance syndromique.
- Relevé des populations pouvant être vulnérables à la chaleur extrême dans les collectivités participantes, notamment les enfants et les aînés ayant déjà des problèmes de santé.

Le rendement sera évalué à chacune des étapes importantes énoncées dans chaque tâche et sous-tâche du projet, et elles sont accompagnées de réalisations et d'un calendrier d'exécution. Cela permettra de suivre les progrès accomplis durant les deux années du projet. En outre, des téléconférences mensuelles se tiendront pour donner aux collectivités participantes et aux autres partenaires la possibilité d'examiner l'état des travaux et de régler des questions et des difficultés communes.

- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue le moyen le plus efficace de mettre en œuvre le projet, compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***

- ***La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.***

La CCE constitue un organisme unique qui rassemble plusieurs intervenants et partenaires importants du secteur de l'environnement en Amérique du Nord, et elle dispose de mécanismes permettant de favoriser les activités concertées en matière d'adaptation aux changements climatiques.

- ***Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.***

Les organismes de santé publique ont habituellement le mandat de mettre en place et en fonction des systèmes de surveillance syndromique qui détectent et signalent les maladies transmissibles telles que les syndromes infectieux. Toutefois, il y a très peu d'organismes qui ont réussi à adapter leur système pour qu'il recueille des données en temps réel illustrant les effets des phénomènes météorologiques extrêmes sur la santé.

- ***Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.***

Il existe assurément des possibilités de tirer parti des connaissances et des compétences des autorités sanitaires qui ont déjà mis en place des systèmes similaires en Amérique du Nord ou dans d'autres parties du monde. Au nombre des responsables du projet, Santé Canada peut compter sur son réseau de spécialistes pour solliciter la participation de partenaires tels que les autorités sanitaires canadiennes sur les plans local et régional, les *Centers for Disease Control* (centres pour le contrôle et la prévention des maladies) des États-Unis et la *Comisión Federal para la Protección contra Riesgos Sanitarios* (Commission fédérale pour la protection contre les risques sanitaires) du Mexique.

- **Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.**

Ce projet prévoit un calendrier d'exécution précis pour chaque étape de la mise en place et de la mise en fonction du système pilote de surveillance syndromique, ainsi que pour d'autres étapes indiquées dans la description du projet. Les collectivités participantes sont censées continuer de se fier à leur système de surveillance syndromique relative à la chaleur, car il constitue un moyen de connaître l'état de la situation et de prendre des décisions en cas d'un ECE. Il est également prévu de propager ce type de système dans d'autres collectivités à l'aide du guide et des connaissances acquises par les collectivités pilotes.

- **Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?**
 - **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.**

Le projet se fonde sur l'expérience de la CCE relativement à la diffusion d'informations sur les facteurs de stress environnemental dans certaines collectivités, et ce, grâce à des projets tels que ceux intitulés *Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord* et *Application du programme AirNow-International en Amérique du Nord*. Le projet peut aussi tirer parti de l'expérience acquise par le Secrétariat relativement aux systèmes d'information géographique (SIG) et au volet cartographique en vue d'une intégration des données recueillies dans l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord. Les données sur le climat et la densité de la population recueillies dans le cadre du présent projet pourraient en effet servir à mettre à jour les couches cartographiques de l'Atlas. À l'avenir, les cartes illustrant la vulnérabilité pourraient être combinées aux données sur les rejets de polluants qui se trouvent dans le site Web *À l'heure des comptes en ligne*, ainsi qu'aux données affichées sur le Portail nord-américain sur les polluants atmosphériques et ce, dans le but d'évaluer l'exposition cumulée des collectivités à plusieurs facteurs de stress environnemental.

- **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**

Les résultats obtenus avec le système pilote de surveillance syndromique ainsi que les cartes sur les populations vulnérables pourront être utiles aux professionnels de la santé publique, aux fonctionnaires chargés de la gestion des urgences, aux municipalités, aux universités et aux spécialistes de l'environnement. D'autres collectivités nord-américaines peuvent recourir au guide, à titre de document de référence, si elles envisagent de mettre en place et en fonction un système de surveillance syndromique en temps réel.

- **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.**

Il s'agit des populations vulnérables et du grand public qui seront davantage sensibilisés aux effets de la chaleur extrême sur la santé.

- **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.**

Les autorités locales et régionales de la santé, les municipalités et les organismes environnementaux représentent les principaux intervenants dans le cadre du projet.

Projet 3 : Diminution et récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord		Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 460 000 \$ CAN 1^{re} année : 230 000 \$ CAN 2^e année : 230 000 \$ CAN		
Priorités et sous-thèmes stratégiques <ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques – Polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat • Croissance verte – Production et consommation durables <p>Le projet cadre avec la priorité stratégique <i>Changements climatiques</i> et le thème général <i>Polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat</i>, mais aussi avec la priorité stratégique <i>Croissance verte</i> et le thème général <i>Production et consommation durables</i>.</p>		
De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux? <p>Le projet abordera les thèmes généraux susmentionnés en donnant lieu aux activités suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La réduction des émissions de méthane provenant des lieux d'enfouissement, grâce à la diminution des déchets alimentaires. 2. La diminution des déchets alimentaires par des sources commerciales, dont celles qui se consacrent à la transformation, à la distribution en gros et au transport des denrées alimentaires, ainsi que les épiceries, les restaurants et d'autres établissements, dont les hôpitaux, les écoles, les universités, les centres de soins et les prisons. 3. La sensibilisation aux pratiques exemplaires, aux politiques et à d'autres moyens de diminuer les déchets alimentaires. 		
Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but) <p>L'expression « déchets alimentaires » fait référence à des aliments qui sont ou étaient sains et qui convenaient à l'origine à la consommation humaine, mais qui ne se consomment pas parce qu'ils sont éliminés avant d'être avariés ou lorsqu'ils le sont. Le <i>National Zero Waste Council</i> (Conseil national zéro déchet) du Canada estime que les déchets alimentaires se classent dans trois catégories : 1) le surplus d'aliments qui conviennent encore à l'alimentation humaine ou animale; 2) les aliments qui ne conviennent pas à cette alimentation humaine ou animale parce qu'ils sont avariés; 3) les déchets alimentaires tels que les découpures, les pelures et les trognons de légumes et de fruits, ainsi que les os et d'autres résidus analogues. Les déchets alimentaires constituent un sous-ensemble des déchets organiques, lesquels comprennent également les déchets de jardin et de bois, le papier et le carton.</p> <p>Selon la Banque mondiale, près d'un tiers des denrées alimentaires produites à l'échelle de la planète aux fins de consommation humaine se perd au cours de la transformation ou est gaspillé par les consommateurs en raison de l'évolution des habitudes de consommation¹. L'Amérique du Nord et l'Océanie se démarquent des autres régions développées en fonction d'une plus grande quantité de déchets alimentaires par habitant². On estime qu'aux États-Unis, environ 13 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sont associées à la</p>		

¹ Banque mondiale. Février 2014. « Infographic: Food Loss and Waste ». <www.worldbank.org/en/news/feature/2014/02/27/infographic-food-loss-waste>.

² Lipinski, B., C. Hanson, J. Lomax, L. Kitinoja, R. Waite et T. Searchinger. 2013. *Reducing Food Loss and Waste*. PNUF : document de travail du World Resources Institute. <www.wri.org/publication/reducing-food-loss-and-waste>.

culture, à la production, au transport et à l'élimination des aliments³. Selon les plus récents chiffres publiés par l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis relatifs à la production, au recyclage et à l'élimination des déchets solides municipaux, les déchets alimentaires représentent la plus grande proportion de déchets dirigés vers les lieux d'enfouissement, alors que ces déchets solides municipaux n'en représentent que 21 %⁴. Au Canada, on estime que la valeur des déchets alimentaires de 2014 se chiffre à 31 milliards de dollars, dont 53 % sont attribuables à la production agricole ou à des pertes au cours de la transformation, du transport et de la distribution des aliments, ainsi qu'à des restaurants, des hôtels et des détaillants, alors que la consommation résidentielle est responsable du reste de ces déchets⁵.

Au Canada, au Mexique et aux États-Unis une très importante quantité de déchets alimentaires prend le chemin des lieux d'enfouissement, où ils sont décomposés par des bactéries dans des conditions anaérobies, et contribue à la formation et à l'émission de méthane. Ce gaz constitue un polluant à courte durée de vie ayant des effets sur le climat et un GES qui est vingt fois plus puissant que le dioxyde de carbone; il a par ailleurs une durée de vie dans l'atmosphère de 12 ans environ⁶. Les émissions de méthane provenant du secteur des déchets au Canada, au Mexique et aux États-Unis représentent respectivement 20 %⁷, 6 %⁸ et 18 %⁹ de l'ensemble des émissions de méthane dans chacun de ces pays.

Les déchets alimentaires constituent un élément important du flux de déchets acheminés vers les lieux d'enfouissement et dont il est possible de diminuer la quantité (p. ex., au moyen de méthodes industrielles et commerciales, et de la sensibilisation), afin de contribuer à une réduction notable des polluants à courte durée de vie qui ont des effets sur le climat. La diminution de ces déchets alimentaires complète les efforts déployés actuellement à l'échelle nationale en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, dont le Canada, le Mexique et les États-Unis sont signataires. Cela permet également de libérer de l'espace dans les lieux d'enfouissement et d'y réduire la formation de lixiviat et l'émanation d'odeurs. On admet également que la diminution des déchets alimentaires contribue à l'atteinte des objectifs en matière de développement durable, dont la gestion durable des matières et la gestion efficace des ressources, et qu'elle cadre avec des priorités de la CCE (p. ex., la croissance verte), d'autres engagements internationaux (p. ex., le Plan-cadre décennal des programmes sur la consommation et la production durables des Nations Unies) et divers projets nationaux (p. ex., les programmes des États-Unis intitulés Food Waste Challenge et Food Recovery Challenge, les activités du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relatives à la gestion des déchets, et les politiques générales du Mexique sur la consommation et la production durables, la production propre et les déchets organiques).

³ US EPA. Septembre 2009. *Opportunities to Reduce Greenhouse Gas Emissions through Materials and Land Management Practices*. <http://www.epa.gov/oswer/docs/ghg_land_and_materials_management.pdf>.

⁴ US EPA. Février 2014. *Municipal Solid Waste Generation, Recycling, and Disposal in the United States: Facts and Figures for 2012*. EPA-530-F-14-001. <www.epa.gov/wastes/nonhaz/municipal/pubs/2012_msw_fs.pdf>.

⁵ Gooch, M. et A. Fefel. 2014. *\$27 Billion Revisited - The Cost of Canada's Annual Food Waste*. Value Chain International Inc.

⁶ PNUE. <www.unep.org/ccac/Short-LivedClimatePollutants/Definitions/tabid/130285/Default.aspx>.

⁷ Gouvernement du Canada. 2014. *Le sixième rapport du Canada sur les changements climatiques*. <http://ec.gc.ca/cc/16153A64-BDA4-4DBB-A514-B159C5149B55/6458_EC_ID1180-MainBook_Fr_final%20FINAL-s.pdf>.

⁸ Semarnat. 2013. Programa Especial de Cambio Climático: 2014-2018. Mexico. <www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5342492&fecha=28/04/2014>.

⁹ US EPA. n.d. Overview of Greenhouse Gases. <<http://epa.gov/climatechange/ghgemissions/gases/ch4.html>>.

Le présent projet est destiné à renforcer les capacités nord-américaines de réduction des déchets alimentaires éliminés dans les lieux d'enfouissement en étudiant des possibilités de diminuer et de récupérer ces déchets dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel d'Amérique du Nord (p. ex., dans les domaines de la transformation, de la distribution en gros et du transport des denrées alimentaires, ainsi que dans les épiceries, les restaurants, les hôpitaux, les écoles, les universités, les centres de soins et les prisons). Plus précisément, le projet se concentrera sur les activités se trouvant au début de la hiérarchie de récupération des denrées alimentaires qui ciblent ces denrées avant qu'elles ne deviennent des déchets. À titre d'exemple, les activités qui soutiennent la diminution et la récupération des déchets alimentaires comprennent les suivantes :

- 1) La diminution à la source : en minimisant la quantité de surplus et de résidus que produit la chaîne d'approvisionnement alimentaire.
- 2) L'alimentation humaine : en utilisant des surplus de denrées alimentaires sécuritaires et de qualité pour nourrir les gens qui souffrent de la faim (p. ex., dans les banques alimentaires, les refuges et les centres pour personnes âgées).
- 3) L'alimentation animale : en utilisant des résidus alimentaires sécuritaires et de qualité pour nourrir des animaux (p. ex., dans les porcheries).

Les tâches et les sous-tâches du projet comprennent les suivantes :

- 1. Collecte de connaissances et d'informations fondamentales afin de mieux connaître l'état actuel de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord**, en recourant aux moyens suivants :
 - 1.1 Colligement des connaissances et des informations relatives à la quantité, aux types, aux sources et aux causes de déchets dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et relevé des politiques et des mesures incitatives gouvernementales nord-américaines et internationales qui favorisent la diminution de ces déchets.
 - 1.2 Constitution d'un télé-réseau de spécialistes des trois pays en matière de diminution et de récupération des déchets alimentaires pendant la durée du projet.
 - 1.3 Mise sur pied d'un télé-réseautage avec le groupe de travail du projet de la CCE intitulé *Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord* pendant la durée du projet.
- 2. Encouragement de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel d'Amérique du Nord (p. ex., dans les domaines de la transformation, de la distribution en gros et du transport des denrées alimentaires, ainsi que dans les épiceries, les restaurants, les hôpitaux, les écoles, les universités, les centres de soins et les prisons)**, en recourant aux moyens suivants :
 - 2.1 Relevé de méthodes permettant d'évaluer et d'exercer un suivi de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel et d'en rendre compte, en se fondant sur des mécanismes et des méthodes existantes.
 - 2.2 Relevé des pratiques et des processus utilisés pour réussir à diminuer et à récupérer les déchets alimentaires dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.
- 3. Recherche de possibilités de faire progresser la diminution et la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord**, en recourant aux moyens suivants :

- 3.1 Relevé des lacunes et des enjeux en vue de faire progresser la diminution et la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord, et formulation de recommandations et de stratégies à cette fin.
 - 3.2 Organisation d'un atelier nord-américain sur la diminution et la récupération des déchets alimentaires afin d'examiner des mécanismes et des possibilités à cette fin, et d'offrir une tribune pour commenter les ébauches des trois rapports et du livre blanc élaborés dans le cadre des tâches 1, 2, et 3 décrites ci-après.
- 4. Diffusion des connaissances sur la diminution des déchets alimentaires**, en recourant aux moyens suivants :
- 4.1 Constitution d'un mécanisme d'échange de données ou d'une plateforme d'échange d'informations en ligne afin de diffuser des connaissances, des méthodes, des outils et des possibilités facilitant la diminution et la récupération des déchets alimentaires.
 - 4.2 Traduction des documents découlant du projet en vue de les diffuser dans le public.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

- Établissement d'un rapport (sous-tâche 1.1) afin de colliger les connaissances et les informations illustrant l'état actuel des activités de diminution et de récupération des déchets alimentaires dans les trois pays, y compris des informations quant à l'incidence de ces activités sur la réduction des polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat.
- Constitution d'un réseau de spécialistes participant à la diminution et à la récupération des déchets alimentaires dans les trois pays.
- Établissement d'un rapport (sous-tâche 2.1) sur l'état actuel des activités et des diverses méthodes destinées à évaluer et à suivre la diminution et la récupération des déchets alimentaires et d'en rendre compte.
- Établissement d'un rapport (sous-tâche 2.2) sur les méthodes exemplaires permettant de favoriser la diminution des déchets alimentaires.
- Élaboration d'un livre blanc (sous-tâche 3.1) afin de relever les lacunes et les enjeux en vue de faire progresser la diminution et la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord, et de formuler des recommandations et des stratégies à cette fin.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- Tenue d'un atelier nord-américain sur la diminution et la récupération des déchets alimentaires, établissement d'un compte rendu des discussions de cet atelier et élaboration d'un résumé des observations des participants sur les ébauches des rapports et du livre blanc.
- Achèvement des rapports et du livre blanc en tenant compte, d'une part, des recommandations ayant découlé de l'atelier nord-américain et, d'autre part, de celles provenant des organismes intéressés.
- Constitution d'un mécanisme d'échange de données ou d'une plateforme d'échange d'informations en ligne afin de diffuser des connaissances, des méthodes, des outils et des possibilités facilitant la diminution et la récupération des déchets alimentaires.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Ce projet constitue une première démarche pour que la CCE entreprenne des travaux sur la diminution et la récupération des déchets alimentaires, et il permettra de diminuer la production de ces déchets dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel d'Amérique du Nord. Étant donné que les déchets alimentaires représentent 20 % ou plus des déchets éliminés dans les lieux d'enfouissement, leur diminution prolongera la durée de vie de ces établissements et permettra d'éviter d'en aménager de nouveaux ainsi que d'assumer les coûts qui y sont associés. Le fait d'étendre les efforts de récupération des denrées pour renforcer le soutien aux banques alimentaires locales permettra également de s'attaquer à l'insécurité alimentaire dans les trois pays.

Dans l'ensemble, le projet aidera le Canada, le Mexique et les États-Unis à donner suite à leurs engagements nationaux et internationaux concernant les changements climatiques et le développement durable. Avec la collaboration de spécialistes des trois pays, il permettra de diminuer le chevauchement d'activités, de cerner des moyens d'améliorer la diminution et la récupération des déchets alimentaires, et de contribuer à l'élaboration et à l'adoption de politiques et de méthodes exemplaires dans les trois pays. Il contribuera également à la collecte d'importantes données de référence afin de mieux connaître la quantité et le type de déchets alimentaires en Amérique du Nord et la manière dont ils sont gérés, ainsi que l'élaboration d'options destinées à améliorer la diminution et la récupération des déchets alimentaires.

Même si le projet favorisera la collaboration avec les secteurs industriel, commercial et institutionnel et avec d'autres intervenants qui ont un rôle à jouer dans le cadre de cette diminution et de cette récupération, la CCE devra éventuellement entreprendre des travaux supplémentaires afin de cerner un plus large éventail de possibilités dans ces domaines.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Le tableau ci-dessous indique quels sont les activités et les indicateurs de rendement.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Collecte de connaissances et d'informations fondamentales afin de mieux connaître l'état actuel de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord.
- 2) Encouragement de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel d'Amérique du Nord (p. ex., dans les domaines de la transformation, de la distribution en gros et du transport des denrées alimentaires, ainsi que dans les épiceries, les restaurants, les hôpitaux, les écoles, les universités, les centres de soins et les prisons).
- 3) Recherche de possibilités de faire progresser la diminution et la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord.
- 4) Diffusion des connaissances sur la diminution des déchets alimentaires.

Tâche 1 : Collecte de connaissances et d'informations fondamentales afin de mieux connaître l'état actuel de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord.

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Colligement des connaissances et des informations relatives à la quantité, aux types, aux	Établissement d'un rapport : 1) relevant la quantité, les types, les sources et les causes des déchets	Le rapport permettra de mieux connaître l'état actuel des activités de diminution et de	1^{re} année : Ébauche du rapport à présenter au cours de l'atelier.	1 ^{re} année : 60 000 \$ 2 ^e année : 20 000 \$

<p>sources et aux causes de déchets dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et relevé des politiques et des mesures incitatives gouvernementales nord-américaines et internationales qui favorisent la diminution de ces déchets.</p> <p>[Nécessité de faire appel aux services d'un consultant.]</p>	<p>alimentaires dans la chaîne d'approvisionnement; 2) relevant des politiques et des mesures qui favorisent la diminution de ces déchets; 3) recensant les principaux organismes intéressés à participer aux activités de diminution et de récupération des déchets alimentaires; 4) relevant et évaluant les liens de ces activités avec la réduction des polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat.</p> <p>Le rapport se fondera sur des informations existantes. (Les travaux se concentreront sur les sources commerciales, dont les domaines de la transformation, de la distribution en gros et du transport des denrées alimentaires, ainsi que sur les épiceries et les restaurants, et d'autres établissements (p. ex., les hôpitaux, les écoles, les universités, les centres de soins et les prisons).</p> <p><i>L'ébauche du rapport sera présentée au cours de l'atelier nord-américain sur la diminution des déchets alimentaires dont il est question à la tâche 3.2.</i></p>	<p>récupération des déchets alimentaires dans les trois pays.</p> <p>Il permettra également de connaître l'incidence de ces activités sur la réduction des polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat.</p>	<p>2^e année : Achèvement du rapport à la suite de l'atelier.</p> <p>Activités et indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement d'un rapport sur les déchets alimentaires. - Nombre et diversité des organismes intéressés à participer à la collecte préliminaire de données sur la diminution et la récupération des déchets alimentaires. - Réception d'observations critiques de la part des intervenants au sujet du rapport. - Nombre de demandes de consultation du rapport. 	
---	---	--	---	--

<p>1.2 Constitution d'un télé-réseau de spécialistes des trois pays en matière de diminution et de récupération des déchets alimentaires pendant la durée du projet.</p> <p>[Tenue de téléconférences périodiques.]</p>	<p>Réseau de spécialistes qui se consacrent à la diminution et à la récupération des déchets alimentaires dans les trois pays.</p>	<p>Le réseau permettra à des spécialistes, notamment à ceux de l'industrie alimentaire, de contribuer à l'échange de connaissances et à des discussions sur la diminution et la récupération des déchets alimentaires, ainsi que sur les éléments qui entravent et favorisent cette démarche.</p> <p>Ce réseau servira aussi à faciliter la participation précoce et permanente d'intervenants, dont ceux des secteurs industriel et commercial intéressés aux résultats du projet.</p>	<p>1^{re} année : Constitution d'un réseau.</p> <p>2^e année : Poursuite du réseautage.</p> <p>Activités et indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de téléconférences. - Nombre et date de tenue des téléconférences. - Nombre et diversité des intervenants participant aux téléconférences. 	<p>1^{re} année : 500 \$</p> <p>2^e année : 500 \$</p>
<p>1.3 Mise sur pied d'un télé-réseautage avec le groupe intergouvernemental de travail du projet de la CCE sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques en Amérique du Nord pendant la durée du projet.</p> <p>[Tenue de téléconférences périodiques.]</p>	<p>Constitution d'un réseau avec ce groupe de travail de la CCE.</p> <p>Note : On envisage certains chevauchements de la représentation gouvernementale dans le cadre des deux projets.</p>	<p>Le réseau permettra aux représentants gouvernementaux participant aux deux projets d'examiner des questions de portée générale et d'éviter le chevauchement d'efforts et de ressources dans le cadre de contrats ou d'autres travaux et activités.</p>	<p>1^{re} année : Constitution d'un réseau.</p> <p>2^e année : Poursuite du réseautage.</p> <p>Activités et indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue de téléconférences. - Nombre et date de tenue des téléconférences. 	<p>1^{re} année : 500 \$</p> <p>2^e année : 500 \$</p>

Tâche 2 : Encouragement de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel d'Amérique du Nord (p. ex., dans les domaines de la transformation, de la distribution en gros et du transport des denrées alimentaires, ainsi que dans les épiceries, les restaurants, les hôpitaux, les écoles, les universités, les centres de soins et les prisons).				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
<p>2.1 Relevé de méthodes permettant d'évaluer et d'exercer un suivi de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel et d'en rendre compte, en se fondant sur des mécanismes et des méthodes existantes.</p> <p>[Nécessité de faire appel aux services d'un consultant.]</p> <p>Ces travaux donneront lieu à la participation d'intervenants intéressés, notamment ceux des secteurs industriel, commercial et institutionnel.</p>	<p>Établissement d'un rapport présentant des études de cas qui cernent, examinent et comparent des méthodes permettant d'évaluer la diminution et la récupération des déchets alimentaires dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel, d'en exercer le suivi et d'en rendre compte, y compris une description des lacunes et des incohérences éventuelles.</p> <p>Le rapport examinera également la manière de définir les déchets alimentaires afin de mieux connaître les différences qui les caractérisent et l'influence que cela peut avoir sur la communication de données.</p> <p>Les travaux se concentreront sur les méthodes en vigueur</p>	<p>La présentation d'exemples concrets favorisera la sensibilisation et pourra susciter l'adoption de méthodes et de processus de diminution et de récupération des déchets alimentaires là où ils ne sont pas encore en application, permettant ainsi de réduire les émissions de méthane dans les lieux d'enfouissement.</p> <p>Ces travaux serviront également à déterminer s'il est nécessaire de formuler des conseils sur les pratiques exemplaires afin de susciter des changements, ce qui pourrait jeter les bases de futurs travaux par la CCE.</p>	<p>1^{re} année : Ébauche du rapport à présenter au cours de l'atelier.</p> <p>2^e année : Achèvement du rapport à la suite de l'atelier.</p> <p>Activités et indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement d'un rapport. - Nombre et diversité des organismes intéressés à participer à la collecte préliminaire de données sur la diminution et la récupération des déchets alimentaires. - Réception d'observations critiques de la part des intervenants au sujet du rapport et adoption de celui-ci. - Nombre de demandes de consultation du rapport. 	<p>1^{re} année : 60 000 \$</p> <p>2^e année : 20 000 \$</p>

	<p>en Amérique du Nord et ailleurs (p. ex., en Europe), et l'information découlant des études de cas sera présentée d'une manière qui facilitera les comparaisons.</p> <p><i>L'ébauche du rapport sur les études de cas sera présentée au cours de l'atelier nord-américain sur la diminution des déchets alimentaires dont il est question à la tâche 3.2.</i></p>			
<p>2.2 Relevé des pratiques et des processus utilisés pour réussir à diminuer et à récupérer les déchets alimentaires dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel.</p> <p>[Nécessité de faire appel aux services d'un consultant.]</p> <p><i>Ces travaux donneront lieu à la participation d'intervenants intéressés, notamment ceux des secteurs industriel, commercial et institutionnel, et les organismes qui se consacrent à la lutte contre la faim.</i></p>	<p>Établissement d'un rapport présentant des études de cas qui cernent, examinent et comparent des méthodes permettant d'évaluer la diminution et la récupération des déchets alimentaires dans les secteurs industriel, commercial et institutionnel, et d'en exercer le suivi de et d'en rendre compte, y compris une description des lacunes et des incohérences éventuelles.</p> <p>Le rapport donnera également un aperçu de justifications et de considérations commerciales en vue de choisir des méthodes et des processus.</p> <p>Les travaux se concentreront sur les méthodes et les processus en vigueur en</p>	<p>La présentation d'exemples concrets favorisera la sensibilisation et pourra susciter l'adoption de méthodes et de processus de diminution et de récupération des déchets alimentaires là où ils ne sont pas encore en application, permettant ainsi de réduire les émissions de méthane dans les lieux d'enfouissement.</p> <p>Ces travaux serviront également à déterminer s'il est nécessaire de formuler des conseils sur les pratiques exemplaires afin de susciter des changements, ce qui pourrait jeter les bases</p>	<p>1^{re} année : Ébauche du rapport à présenter au cours de l'atelier.</p> <p>2^e année : Achèvement du rapport à la suite de l'atelier.</p> <p>Activités et indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement d'un rapport. - Nombre et diversité des organismes intéressés à participer à la collecte préliminaire de données sur la diminution et la récupération des déchets alimentaires. - Réception d'observations critiques de la part des intervenants au sujet du rapport et adoption de celui-ci. - Nombre de demandes de 	<p>1^{re} année : 60 000 \$</p> <p>2^e année : 20 000 \$</p>

	<p>Amérique du Nord et ailleurs (p. ex., en Europe), et l'information découlant des études de cas sera présentée d'une manière qui facilitera les comparaisons.</p> <p><i>L'ébauche du rapport sur les études de cas sera présentée au cours de l'atelier nord-américain sur la diminution des déchets alimentaires dont il est question à la tâche 3.2.</i></p>	de futurs travaux par la CCE.	consultation du rapport.	
Tâche 3 : Recherche de possibilités de faire progresser la diminution et la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
<p>3.1 Relevé des lacunes et des enjeux en vue de faire progresser la diminution et la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord, et formulation de recommandations et de stratégies à cette fin.</p> <p>[Nécessité de faire appel aux services d'un consultant.]</p>	<p>Élaboration d'un livre blanc relevant les lacunes et les enjeux en vue de faire progresser la diminution et la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord, et formulation de recommandations et de stratégies à cette fin, y compris l'examen de méthodes d'évaluation et de surveillance.</p> <p>Le livre blanc énoncera</p>	<p>Le livre blanc cernera les éléments qui entravent et favorisent un renforcement de la diminution et de la récupération des déchets alimentaires en Amérique du Nord, ce qui pourrait servir à entreprendre d'autres travaux afin de soutenir la réduction des émissions de méthane dans les lieux</p>	<p>1^{re} année : Ébauche du livre blanc à présenter au cours de l'atelier.</p> <p>2^e année : Achèvement du livre blanc à la suite de l'atelier.</p> <p>Activités et indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du livre blanc. - Exposé d'options réalistes pour tous les 	<p>1^{re} année : 20 000 \$</p> <p>2^e année : 30 000 \$</p>

	<p>également des options que pourraient appliquer les gouvernements et les secteurs industriel et commercial de l'alimentation, tout comme des établissements connexes. Il examinera aussi des méthodes appliquées à l'extérieur de l'Amérique du Nord, le cas échéant.</p> <p>Le livre blanc fera aussi état d'options permettant de manifester une reconnaissance envers les établissements des secteurs industriel et commercial de l'alimentation en Amérique du Nord qui sont des chefs de file et font preuve d'excellence en matière de diminution et de récupération des déchets alimentaires.</p> <p><i>L'ébauche du livre blanc sera présentée au cours de l'atelier nord-américain sur la diminution des déchets alimentaires dont il est question à la tâche 3.2.</i></p>	d'enfouissement.	<p>groupes d'intervenants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observations des intervenants sur l'exhaustivité et la diversité des options énoncées. - Nombre de demandes de consultation du livre blanc. 	
<p>3.2 Organisation d'un atelier nord-américain sur la diminution et la récupération des déchets alimentaires afin d'examiner des mécanismes et des possibilités à cette fin, et</p>	<p>Tenue de discussions entre les différents intervenants concernant les ébauches de documents élaborés dans le cadre du projet.</p> <p>Établissement du compte</p>	<p>L'atelier favorisera la collaboration entre les spécialistes des gouvernements, du secteur privé, des établissements d'enseignement et</p>	<p>1^{re} année : Organisation de l'atelier.</p> <p>2^e année : Tenue de l'atelier.</p>	<p>1^{re} année : 19 000 \$</p> <p>2^e année : 79 000 \$</p> <p>Notes:</p> <p>Il est prévu de tenir un</p>

<p>d'offrir une tribune pour commenter les ébauches des trois rapports et du livre blanc.</p> <p>[Nécessité de faire appel aux services d'un consultant.]</p> <p>Le consultant contribuera à l'organisation de l'atelier, aux communications et à la sensibilisation, animera l'atelier, et établira un compte rendu des discussions et des recommandations auquel cet atelier aura donné lieu.</p>	<p>rendu de l'atelier résumant les principales questions abordées ainsi que les discussions et les recommandations cadrant avec chaque point de l'ordre du jour.</p> <p>Un document distinct résumera les observations formulées à l'égard des ébauches des trois rapports et du livre blanc dont il est question dans les sous-tâches 1.1, 2.1, 2.2 et 3.1.</p>	<p>d'autres spécialistes qui ont un rôle à jouer relativement à la diminution et à la récupération des déchets alimentaires, et il offrira une tribune pour exposer et examiner des pratiques exemplaires, des politiques, des outils et d'autres mécanismes.</p> <p>Il donnera aussi la possibilité de sensibiliser les participants, de susciter leur intérêt et de les encourager à participer plus avant à la diminution et à la récupération des déchets alimentaires, ce qui contribuera à la réduction des émissions de méthane dans les lieux d'enfouissement.</p>	<p>Activités et indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenue d'un atelier réunissant des spécialistes. - Nombre de participants à l'atelier et diversité des organismes représentés. - Pertinence des observations des participants à l'égard des ébauches des rapports et du livre blanc. - Réponses au questionnaire d'évaluation de l'atelier. 	<p>atelier de 4 jours.</p> <p>Le budget tient compte des coûts suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Services-conseils. b) Services d'interprétation. c) Déplacement des représentants d'intervenants non gouvernementaux et non industriels (p. ex., des établissements d'enseignement, des organismes de lutte contre la faim et des ONG de l'environnement).
---	--	--	---	---

Tâche 4 : Diffusion des connaissances sur la diminution des déchets alimentaires.

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
<p>4.1 Constitution d'un mécanisme d'échange de données ou d'une plateforme d'échange</p>	<p>Mécanisme d'échange de données ou d'une plateforme d'échange d'informations en ligne sur la</p>	<p>Ce mécanisme ou cette plateforme offrira un outil aux gouvernements, au secteur privé et à</p>	<p>2^e année : Achèvement de la constitution d'un mécanisme d'échange de</p>	<p>1^{re} année : 0 \$ 2^e année : 20 000 \$</p>

<p>d'informations en ligne afin de diffuser des connaissances, des méthodes, des outils et des possibilités facilitant la diminution et la récupération des déchets alimentaires.</p> <p>[Nécessité de faire appel aux services d'un consultant.]</p>	<p>diminution et la récupération des déchets alimentaires, qui sera hébergée dans le site Web de la CCE (ou dans le site Web d'un intervenant à titre bénévole), tel que le décidera le comité directeur.</p>	<p>d'autres intéressés qui leur permettra d'échanger des connaissances et des informations, et d'aider ainsi d'autres entités à accomplir des progrès en matière de diminution et de récupération des déchets alimentaires, tout en contribuant à la réduction des émissions de méthane dans les lieux d'enfouissement.</p>	<p>données ou d'une plateforme d'échange d'informations en ligne.</p> <p>Activités et indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du mécanisme ou de la plateforme. - Nombre de consultations du site Web. - Nombre de téléchargements de documents. 	
<p>4.2 Traduction des documents découlant du projet en vue de les diffuser dans le public.</p>	<p>Traduction des rapports, des documents, des exposés et d'autres réalisations (p. ex., dans le cadre des tâches 1 à 3).</p>	<p>La traduction des documents découlant du projet en vue de les diffuser dans le public favorisera le renforcement des connaissances et de la sensibilisation dans les trois pays.</p>	<p>1^{re} année : Traduction des ébauches de documents à présenter au cours de l'atelier.</p> <p>2^e année : Traduction de la version finale des documents.</p> <p>Activités et indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents sont traduits. - Les documents découlant du projet sont traduits. 	<p>1^{re} année : 10 000 \$</p> <p>2^e année : 40 000 \$</p>

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Le projet cadre avec le Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020, plus précisément avec la priorité *Changements climatiques* et le thème général *Polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat*, en permettant de réduire les émissions de méthane dans les lieux d'enfouissement, et ce, grâce à la diminution et à la récupération des déchets alimentaires. Ce projet cadre également avec la priorité stratégique *Croissance verte* et le thème général *Production et consommation durables*, étant donné que ses résultats favoriseront une production et une consommation plus durables dans les trois pays.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Les trois pays produisent des déchets alimentaires et ils y sont principalement éliminés dans des lieux d'enfouissement. Ils représentent 20 % ou plus de la quantité de déchets solides municipaux éliminés dans les lieux d'enfouissement, et sont reconnus pour émettre du méthane dans le milieu anaérobie de ses lieux d'enfouissement. Mais il existe des possibilités appréciables de réduire les polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat (p. ex., les émissions de méthane), grâce à la diminution et à la récupération des déchets alimentaires dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.

Ce projet permettra de recueillir des informations importantes pour mieux connaître l'état actuel de la production de déchets alimentaires en Amérique du Nord, d'encourager la diminution et la récupération de ces déchets, et de cerner des options afin de faire progresser cette diminution et cette récupération à l'échelle du continent, tout en présentant leurs avantages sur les plans environnemental, économique et social.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Les résultats concrets et les moyens d'évaluation du rendement sont énumérés dans le tableau des tâches ci-dessus.

- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.***

La CCE n'a pas encore entrepris de travaux sur la diminution et la récupération des déchets alimentaires. Le projet offre donc la possibilité de cibler ce domaine et de donner suite à l'intérêt que manifestent les trois pays à l'égard du réacheminement des déchets dirigés habituellement vers les lieux d'enfouissement, de la réduction des polluants qui ont des effets sur le climat, et de la

production et de la consommation durables. Un partenariat trilatéral permettra d'entreprendre une démarche coordonnée et cohérente en évitant le chevauchement des efforts et des ressources.

- ***Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.***

Le recensement et la participation d'organismes intéressés, ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer en matière de diminution et de récupération des déchets alimentaires, sont mentionnés dans une sous-tâche du projet. (Voir aussi la réponse à la dernière question ci-dessous qui contient une liste préliminaire d'intervenants éventuels.)

- ***Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.***

Des efforts seront déployés afin de trouver des organismes qui ont un rôle à jouer en matière de diminution et de récupération des déchets alimentaires, afin de les inciter à participer au projet et à y contribuer dans la mesure du possible.

- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***

Il est prévu d'achever les travaux du projet dans deux ans. Ses résultats sont censés compléter les efforts déployés actuellement dans les trois pays, notamment les programmes des États-Unis intitulés Food Waste Challenge et Food Recovery Challenge, les activités du Conseil canadien des ministres de l'Environnement relatives à la gestion des déchets et les politiques générales du Mexique sur la consommation et la production durables. Ces résultats peuvent également donner suite à l'engagement des trois pays en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi que du Plan-cadre décennal des programmes sur la consommation et la production durables des Nations Unies. Ils pourront ainsi donner une plus grande visibilité internationale au projet de la CCE. Il est prévu que des organismes tels que la *Food Waste Reduction Alliance* (Alliance pour la réduction des déchets alimentaires) des États-Unis et le *National Zero Waste Council* (Conseil national zéro déchet) du Canada contribueront à faire connaître les résultats du projet à la suite de son achèvement et favoriseront la sensibilisation et l'adoption de pratiques exemplaires.

- ***Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?***

- ***Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.***

La diminution et la récupération des déchets alimentaires représentent un nouveau domaine de coopération trilatérale ainsi que de travail pour la CCE. Le projet cadre avec deux priorités énoncées dans le Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020, à savoir *Changements climatiques* (et le thème général *Polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat*), et *Croissance verte* (et le thème général *Production et consommation durables*). Comme cela est mentionné dans la présente proposition, des efforts seront déployés afin de coordonner ces travaux avec ceux du projet intitulé *Réacheminement et traitement des déchets organiques*.

○ ***Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.***

Le public cible du projet comprend les secteurs industriel, commercial et institutionnel de l'alimentation en Amérique du Nord (p. ex., dans les domaines de la transformation, de la distribution en gros et du transport des denrées alimentaires, ainsi que les épiceries, les restaurants, les hôpitaux, les écoles, les universités, les centres de soins et les prisons). Les gouvernements des trois pays sont également censés diffuser les résultats du projet et favoriser leur application dans le cadre des programmes et des autres activités en cours et à venir qui ont trait à la diminution et à la récupération des déchets alimentaires. Compte tenu de l'importance nationale et internationale que revêtent les questions liées aux changements climatiques et au développement durable, il est prévu que le public cible soit réceptif aux résultats du projet.

○ ***Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.***

Les secteurs industriel, commercial et institutionnel tireront parti des économies directes que procureront les activités de diminution et de récupération des déchets alimentaires. Par ailleurs, les collectivités bénéficieront d'un air plus propre et de lieux d'enfouissement dont la durée de vie sera plus longue. En d'autres mots, ils bénéficieront tous d'un plus fort engagement de la part de l'industrie et des collectivités à diminuer les déchets alimentaires et à les empêcher de prendre le chemin des lieux d'enfouissement, tout en augmentant la disponibilité des denrées dans les banques alimentaires locales grâce à l'élargissement de l'accès aux dons de nourriture faits par les secteurs industriel, commercial et institutionnel de l'alimentation.

○ ***Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.***

Une partie des travaux fondamentaux du projet consistera à trouver des organismes intéressés à contribuer fructueusement aux résultats du projet. La liste ci-dessous est provisoire et énumère certains des intervenants éventuels :

Mexique :

Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales

États-Unis :

- Environmental Protection Agency
- Department of Agriculture
- United States National League of Cities
- Food Waste Reduction Alliance
- Grocery Manufacturers Association
- National Restaurant Association
- National Grocers Association
- Feeding America

Canada :

- Environnement Canada
- Conseil canadien des ministres de l'Environnement
- Fédération canadienne des municipalités
- National Zero Waste Council
- Fédération canadienne des épiciers indépendants
- Conseil canadien des distributeurs en alimentation
- Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires
- Banques alimentaires Canada

Autres intervenants :

- Solid Waste Association of North America
- Climate and Clean Air Coalition
- Food Marketing Institute
- Food packers/processors and retailers

Projet 4 : Réacheminement et traitement des déchets organiques en Amérique du Nord		Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 365 000 \$ CAN 1^{re} année : 120 000 \$ CAN 2^e année : 245 000 \$ CAN		
<p>Priorités et sous-thèmes stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques – Polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat • Croissance verte – Production et consommation durables <p>Le projet cadre avec la priorité stratégique <i>Changements climatiques</i> et le thème général <i>Polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat</i>, mais aussi avec la priorité stratégique <i>Croissance verte</i> et le thème <i>Production et consommation durables</i>.</p>		
<p>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</p> <p>Le projet cadrera avec les sous-thèmes ci-dessus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. en définissant les possibilités et les méthodes de réduction des émissions de méthane imputables aux sites d'enfouissement, grâce au réacheminement et au traitement des déchets organiques à des fins utiles; 5. en sensibilisant davantage de gens aux pratiques exemplaires et aux politiques qui permettent de promouvoir le réacheminement et le traitement des déchets organiques. 		
<p>Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)</p> <p>Les déchets organiques sont des composés à base de carbone qui proviennent de matières animales ou végétales comme les déchets alimentaires, les résidus de jardinage, les déchets ligneux et les produits du papier ou du carton. Au Canada, au Mexique et aux États-Unis, les déchets organiques sont principalement envoyés dans les sites d'enfouissement, où ils se décomposent dans des conditions anaérobies, contribuant à la formation et au rejet de gaz méthane. Le méthane est un polluant à courte durée de vie ayant des effets sur le climat et un gaz à effet de serre qui est 20 fois plus puissant que le dioxyde de carbone, et a une durée de vie d'environ 12 ans dans l'atmosphère¹⁰. Les émissions de méthane imputables au secteur des déchets au Canada, au Mexique et aux États-Unis représentent respectivement 20¹¹, 6¹² et 18¹³ % des émissions nationales totales de méthane.</p>		

¹⁰ PNUE. *What are Short-Live Climate Pollutants?* <www.unep.org/ccac/Short-LivedClimatePollutants/Definitions/tabid/130285/Default.aspx>.

¹¹ Gouvernement du Canada. *Canada's Sixth National Report on Climate Change – Actions to Meet Commitments Under the United Nations Framework Convention on Climate Change* (en anglais seulement), 2014.

¹² Semarnat. Programa Especial de Cambio Climático, 2014–2018, Mexique. <www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5342492&fecha=28/04/2014>.

¹³ US EPA. *Overview of Greenhouse Gases*, n.d. <<http://epa.gov/climatechange/ghgemissions/gases/ch4.html>>.

Selon les chiffres les plus récents de l'*US Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) relatifs à la production, au recyclage et à l'élimination des déchets solides urbains en 2012 aux États-Unis, les déchets organiques (incluant les déchets alimentaires, le papier/carton, les résidus de jardinage et le bois) représentaient environ 63 % des déchets solides urbains éliminés dans les sites d'enfouissement¹⁴. Au Canada, près de 33 millions de tonnes de déchets résidentiels et non résidentiels ont été générées en 2010, dont environ 76 % (25 millions de tonnes) ont été éliminés, principalement dans des sites d'enfouissement¹⁵, tandis qu'environ 16 % ont été récupérés (2,2 millions de tonnes de déchets organiques et 3,2 millions de tonnes de déchets de papier)¹⁶. Au Mexique, en 2011, environ 5 % de l'ensemble des déchets ont été destinés au recyclage ou au compostage, et les 95 % restants ont été éliminés dans des sites d'enfouissement¹⁷.

Dans les trois pays, les déchets organiques représentent une part importante de l'ensemble des déchets qu'on peut réacheminer et soumettre à d'autres méthodes de gestion comme le compostage, la méthanisation et d'autres procédés, ce qui entraînerait une réduction importante des polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat et générerait d'autres avantages. Ces méthodes renforceraient également les efforts actuellement déployés à l'appui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à laquelle le Canada, le Mexique et les États-Unis sont parties. Le réacheminement et le traitement de ces déchets permettraient par ailleurs de préserver les sites d'enfouissement et de limiter la lixiviation et les odeurs dans ces sites. On sait également que le réacheminement et le traitement des déchets organiques contribuent aux objectifs de développement durable, dont la gestion durable des matières premières et l'efficacité des ressources, en lien avec les priorités de la CCE (Croissance verte), d'autres engagements internationaux (p. ex., le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durable de l'ONU) et diverses initiatives nationales (p.ex., la *Biogas Opportunities Roadmap* aux États-Unis, les travaux du Conseil canadien des ministres de l'Environnement sur le réacheminement des déchets organiques et les politiques générales du Mexique sur la consommation et la production durables, la production propre et les déchets organiques).

Ce projet a pour objectif de définir les obstacles, les possibilités et les solutions liés à la capacité de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord. Il mettra l'accent sur la collecte/la séparation des déchets organiques et sur leur traitement (p. ex., compostage, méthanisation et autres techniques de traitement). Le projet visera les déchets organiques générés par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel. Grâce à des consultations au sein du groupe de travail chargé du projet, on déterminera également la meilleure façon de gérer les déchets organiques issus du traitement des eaux usées (biosolides) ou de la gestion des engrais lorsque ceux-ci sont intégrés aux déchets issus de matières premières à des fins de méthanisation ou de compostage. Par ailleurs, le projet viendra compléter les travaux proposés dans le cadre du *North American Partnership on Food Waste Reduction and Recovery*

¹⁴ US EPA. *Municipal Solid Waste Generation, Recycling, and Disposal in the United States: Facts and Figures for 2012*, EPA-530-F-14-001, février 2014. <www.epa.gov/solidwaste/nonhaz/municipal/pubs/2012_msw_fs.pdf>.

¹⁵ Statistique Canada. Enquête sur l'industrie de la gestion des déchets : secteur des entreprises et des administrations publiques, 2013. <<http://www.statcan.gc.ca/pub/16f0023x/2013001/aftertoc-aprestdm1-fra.htm>>.

¹⁶ Statistique Canada. Tableau CANSIM n° 153-0043 : Matières récupérées selon le type, Canada, provinces et territoires. <<http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?id=1530043&pattern=153-0041..153-0045&p2=31&tabMode=dataTable&p1=-1&retrLang=fra&srchLan=-1&lang=fra>>.

¹⁷ OCDE. *Environment at a Glance 2013. Table 1.13, Municipal waste disposal and recovery shares, 2011*. <www.oecd-ilibrary.org/sites/9789264185715-en/01/11/index.html?itemId=/content/chapter/9789264185715-15-en>.

(Partenariat nord-américain pour la réduction et la récupération des déchets alimentaires).

Les travaux suivants sont proposés :

- **Recueillir des connaissances et des renseignements de base afin de mieux comprendre la situation actuelle en matière de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord :**
 - en compilant l'information relative aux actuels programmes de réacheminement et établissements de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord et dans certains pays membres de l'OCDE;
 - en compilant les actuels règlements, politiques, pratiques exemplaires, renseignements sur les forces économiques/du marché et autres facteurs ayant une incidence sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques, issus de l'Amérique du Nord et de certains pays membres de l'OCDE;
 - en déterminant les facteurs qui ont contribué au succès des initiatives de réacheminement et de traitement des déchets organiques;
 - en évaluant les réductions de la quantité de polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat qu'a permises/que permettrait le réacheminement des déchets organiques dans les trois pays;
 - en créant un télé-réseau avec des spécialistes du réacheminement et du traitement des déchets organiques des trois pays pour toute la durée du projet;
 - en faisant du télé-réseautage avec le groupe de projet de la CCE responsable du Partenariat nord-américain pour la réduction et la récupération des déchets alimentaires, pour toute la durée du projet.

- **Déterminer les obstacles, les possibilités et les solutions potentielles en ce qui concerne l'intensification du réacheminement des déchets organiques, des capacités de traitement et des possibilités de commercialisation connexes en Amérique du Nord :**
 - en élaborant un livre blanc qui définira les obstacles, les possibilités et les solutions potentielles;
 - en menant une série de consultations auprès des intervenants, soit par webinaire, soit en personne, afin de valider les observations contenues dans les rapports de base et dans le livre blanc, et d'analyser les obstacles, possibilités et solutions définis.

- **Échanger les connaissances relatives au réacheminement et au traitement des déchets organiques :**
 - En créant un mécanisme d'échange de données ou une plateforme d'échange d'information en ligne, afin de communiquer les connaissances, les politiques, les pratiques exemplaires et les outils (en coordination avec les travaux proposés dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la réduction et la récupération des déchets alimentaires).

Résultats à court terme (à mi-chemin)

- Rédaction de rapports afin de regrouper les connaissances et l'information relatives à la situation actuelle au chapitre du réacheminement et du traitement des déchets organiques dans les trois pays, et détermination des facteurs qui ont contribué au succès des initiatives de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord et dans d'autres pays membres de l'OCDE.

- Information sur l'impact du réacheminement et du traitement des déchets organiques (actuel et potentiel) sur la réduction des polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat.
- Réseau de spécialistes participant au réacheminement et au traitement des déchets organiques dans les trois pays.
- Ébauche de livre blanc définissant les obstacles, possibilités et solutions potentielles en ce qui concerne les capacités de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- Observations et recommandations issues d'une série de consultations auprès des intervenants destinées à analyser les obstacles, possibilités et solutions potentielles en ce qui concerne les capacités de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord.
- Nouveaux partenariats stratégiques potentiels visant à favoriser et à promouvoir davantage d'activités de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord.
- Rédaction des versions finales des rapports et du livre blanc susmentionnés, basée en partie sur les recommandations issues des consultations auprès des intervenants.
- Mécanisme d'échange de données ou plateforme d'échange d'information en ligne, hébergé(e) sur le site Web de CCE (ou sur le site Web d'un intervenant, à son initiative), consacré au réacheminement et au traitement des déchets organiques.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Ce projet constitue la première étape des travaux qu'a entrepris la CCE en matière de réacheminement et de traitement des déchets organiques. Il va permettre d'améliorer le réacheminement et le traitement des déchets organiques par les collectivités, les entreprises et les industries nord-américaines et, en fin de compte, de réduire les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement. Étant donné que les déchets organiques peuvent représenter les deux tiers des déchets éliminés dans les sites d'enfouissement, le réacheminement de ces déchets par voie de compostage, de méthanisation et d'autres techniques de traitement, en plus de la réduction des sources d'émissions, va également prolonger la durée de vie utile des sites d'enfouissement existants. Il ne sera donc pas nécessaire de trouver de nouveaux emplacements et de construire de nouveaux sites (et donc d'engager les coûts connexes). Le projet favorisera par ailleurs l'expansion potentielle du marché des technologies et des services de réacheminement et de traitement des déchets organiques.

Dans l'ensemble, le projet aidera le Canada, le Mexique et les États-Unis à respecter leurs engagements nationaux et internationaux en ce qui concerne à la fois les changements climatiques et le développement durable. Grâce à la collaboration entre les spécialistes des trois pays, le projet va permettre de réduire le chevauchement des activités entreprises, d'harmoniser les approches de l'amélioration de la réduction, du réacheminement et du traitement des déchets organiques, et de contribuer à l'adoption de politiques et de pratiques exemplaires qui pourront être appliquées aux trois pays. Il permettra aussi de recueillir d'importants renseignements de base afin de mieux comprendre les types de déchets organiques présents en Amérique du Nord, leur quantité et leurs actuels modes de gestion, et de définir les possibilités d'améliorer le réacheminement et le traitement de ces déchets en Amérique du Nord. Même si le projet va favoriser la collaboration entre collectivités, entreprises, membres de l'industrie et autres spécialistes participant au réacheminement des déchets organiques, la CCE pourrait devoir entreprendre d'autres travaux afin d'essayer d'exploiter davantage de possibilités à l'avenir.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Le tableau ci-après définit les outils de mesure du rendement/les indicateurs de rendement.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Recueillir des connaissances et des renseignements de base afin de mieux comprendre la situation actuelle en matière de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord.
- 2) Déterminer les obstacles, les possibilités et les solutions potentielles en ce qui concerne l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques en Amérique du Nord.
- 3) Échanger des connaissances sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques.

Tâche 1 : Recueillir des connaissances et des renseignements de base afin de mieux comprendre la situation actuelle en matière de réacheminement et de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord.

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier et outils de mesure du rendement/indicateurs de rendement	Budget (\$ CAN) (activités)
<p>1.1 Regrouper l'information relative aux actuels programmes de réacheminement et établissements de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord et dans certains pays de l'OCDE.</p> <p>[aide d'un consultant requise]</p>	<p>Rapport regroupant l'information relative aux actuels programmes de réacheminement et établissements de traitement des déchets organiques d'origine résidentielle, industrielle, commerciale et institutionnelle en Amérique du Nord et dans certains pays de l'OCDE. Pour les programmes de réacheminement des déchets organiques, cela inclura un inventaire des programmes municipaux et du secteur privé, avec des données comme les taux de réacheminement obtenus,</p>	<p>Ce rapport permettra de mieux comprendre la situation actuelle au chapitre du réacheminement et du traitement des déchets organiques dans les trois pays. Il fournira des renseignements qui permettront de définir les fondements et la justification des tâches et des sous-tâches visant à réduire les émissions de méthane des sites d'enfouissement. Par ailleurs, ces travaux indiqueront aux trois</p>	<p>1^{re} année : Commencer la rédaction du rapport (en vue de l'utiliser durant les consultations).</p> <p>2^e année : Terminer la rédaction du rapport, puis le finaliser au terme des consultations.</p> <p>Outils de mesure du rendement/indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport produit - Nombre d'intervenants initialement consultés et diversité de leurs 	<p>1^{re} année : 79 000 \$</p> <p>2^e année : 20 000 \$</p>

	<p>les coûts et les facteurs ayant conduit au succès des projets. Pour les établissements de traitement cela inclura un inventaire comprenant notamment des données sur la technologie/le procédé utilisé, le type de déchets traités (incluant le mélange avec des déchets provenant d'autres sources, comme les eaux usées municipales destinées aux systèmes de traitement des engrais), les valeurs de débit, les coûts et les revenus, les marchés pour les produits et les facteurs de réussite. Le rapport fera aussi l'inventaire des principaux intervenants en Amérique du Nord et indiquera sur des cartes où se trouvent les actuels établissements de traitement des déchets organiques. Dans la mesure du possible, le rapport s'appuiera aussi sur les études et l'information existantes; cependant, parce que le réacheminement et le traitement des déchets organiques sont peut-être plus développés au Canada et aux États-Unis, cette tâche pourrait nécessiter la collecte et l'analyse plus détaillées des données relatives à la situation au</p>	<p>pays les éventuelles limites, lacunes et possibilités en ce qui concerne l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques.</p> <p>Le rapport provisoire sera étoffé en vue d'une présentation durant les consultations avec les intervenants (sous-tâche 2.2).</p>	<p>secteurs d'origine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production d'inventaires des programmes de réacheminement et des établissements de traitement des déchets organiques - Pourcentage de programmes et d'établissements identifiés 	
--	---	--	--	--

	Mexique.			
<p>1.2 Compiler les actuels règlements, politiques, pratiques exemplaires, renseignements sur les forces économiques/du marché et autres facteurs ayant une incidence sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques, issus de l'Amérique du Nord et de certains pays membres de l'OCDE.</p> <p>[aide d'un consultant requise]</p>	<p>Rapport compilant les actuels règlements, politiques, pratiques exemplaires, renseignements sur les forces économiques/du marché et autres facteurs ayant une incidence sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques, issus de l'Amérique du Nord et de certains pays membres de l'OCDE. Il contiendra aussi un inventaire des principaux intervenants et définira les facteurs ayant contribué au succès des initiatives de réacheminement et de traitement des déchets organiques.</p>	<p>L'étude fournira l'information de base relative à la diversité des politiques, forces du marché et autres facteurs ayant un impact sur le réacheminement et le traitement des déchets organiques en Amérique du Nord, et indiquera aux trois pays les éventuelles limites, lacunes et possibilités.</p> <p>Le rapport provisoire sera étoffé en vue d'une présentation durant les consultations avec les intervenants (sous-tâche 2.2).</p>	<p>1^{re} année : Commencer la rédaction du rapport (en vue de l'utiliser durant les consultations).</p> <p>2^e année : Terminer la rédaction du rapport, puis le finaliser au terme des consultations.</p> <p>Outils de mesure du rendement/indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport produit - Nombre d'intervenants initialement consultés et diversité de leurs secteurs d'origine 	<p>1^{re} année : 40 000 \$</p> <p>2^e année : 10 000 \$</p>
<p>1.3 Estimer les réductions de la quantité de polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat qu'a permises/que permettrait le réacheminement des déchets organiques dans les trois pays.</p> <p>[aide d'un consultant requise]</p>	<p>Rapport examinant l'impact potentiel du réacheminement et du traitement des déchets organiques sur la réduction des émissions de polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat en Amérique du Nord. Ce rapport s'appuiera sur les extrants issus de la sous-tâche 1.1 et d'autres renseignements disponibles relatifs aux établissements actuels et potentiels de traitement des déchets organiques.</p>	<p>Ce rapport fournira des renseignements sur l'impact du réacheminement et du traitement des déchets organiques sur la réduction des émissions de polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat, et aidera à appuyer et à justifier les tâches et sous-tâches subséquentes visant à réduire les émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement.</p>	<p>2^e année : Rapport provisoire utilisé lors des consultations auprès des intervenants, puis finalisé</p> <p>Outils de mesure du rendement/indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport produit - Nombre d'intervenants initialement consultés et diversité de leurs secteurs d'origine 	<p>1^{re} année : 0 \$</p> <p>2^e année : 30 000 \$</p>

	[On utilisera l'information sur la production et le réacheminement des déchets organiques recueillie dans le cadre du Partenariat nord-américain pour la réduction et la récupération des déchets alimentaires, s'il est créé.]	Le rapport provisoire sera étoffé en vue d'une présentation durant les consultations avec les intervenants (sous-tâche 2.2).		
1.4 Établir un télé-réseau composé de spécialistes du réacheminement et du traitement des déchets organiques des trois pays, pour toute la durée du projet. [téléconférences périodiques]	Réseau de spécialistes du réacheminement et du traitement des déchets organiques des trois pays	Ce réseau permettra aux membres de l'industrie et à d'autres spécialistes de contribuer à la détermination des problèmes et des solutions potentielles en ce qui concerne le réacheminement et le traitement des déchets organiques (à l'appui de la réduction des émissions de méthane dans les sites d'enfouissement).	1^{re} année : Formation d'un réseau 2^e année : Poursuite du réseautage Outils de mesure du rendement/indicateurs de rendement : - Téléconférences organisées - Nombre de téléconférences et moment où elles ont lieu - Nombre d'organisations intéressées participant aux téléconférences	1^{re} année : 500 \$ 2^e année : 500 \$
1.5 Faire du télé-réseautage avec le groupe du projet intergouvernemental de la CCE responsable du Partenariat nord-américain pour la réduction et la récupération des déchets alimentaires, pour toute la durée du projet.	Réseau formé le groupe du projet intergouvernemental de la CCE responsable du Partenariat nord-américain pour la réduction et la récupération des déchets alimentaires [Remarque : on prévoit que	Ce réseau permettra aux représentants gouvernementaux des deux groupes de projet de discuter des thèmes généraux, et d'éviter un possible chevauchement des activités et de l'obtention de	1^{re} année : Formation d'un réseau 2^e année : Poursuite du réseautage Outils de mesure du rendement/indicateurs	1^{re} année : 500 \$ 2^e année : 500 \$

[téléconférences périodiques]	certains représentants gouvernementaux (mais pas tous) pour les deux projets de la CCE seront les mêmes.]	ressources, grâce à des contrats ou à d'autres travaux/activités.	de rendement : - Téléconférences organisées - Nombre de téléconférences et moment crucial choisi pour les organiser	
Tâche 2 : Déterminer les obstacles, les possibilités et les solutions potentielles en ce qui concerne l'intensification du réacheminement des déchets organiques en Amérique du Nord.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Déterminer les obstacles, les possibilités et les solutions potentielles en ce qui concerne l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques en Amérique du Nord. [aide d'un consultant requise]	Livre blanc déterminant les obstacles, les possibilités et les solutions potentielles en ce qui concerne l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques en Amérique du Nord. Ce document portera sur les options et les instruments stratégiques pertinents pour l'industrie et les gouvernements, les pratiques exemplaires et les outils dont on a encore besoin, et les possibilités de partenariats. Il examinera les facteurs actuels ou passés qui ont contribué au succès de la mise en place des actuels programmes et établissements (p. ex., une combinaison précise de	Ce livre blanc déterminera les obstacles, les possibilités et les solutions potentielles en ce qui concerne l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques en Amérique du Nord (à l'appui de la réduction des émissions de méthane dans les sites d'enfouissement). La version provisoire du livre blanc fera l'objet de discussions et sera validée grâce à une série de consultations auprès des intervenants (décrites à la sous-tâche 2.2).	2^e année : Rédaction d'un livre blanc utilisé lors des consultations auprès des intervenants, puis finalisé Outils de mesure du rendement/indicateurs de rendement : - Livre blanc produit - Détermination d'options réalistes pour les groupes d'intervenants ciblés - Réactions des intervenants à propos de l'exhaustivité et de la diversité des options présentées	1^{re} année : 0 \$ 2^e année : 50 000 \$

	<p>politiques, d'incitatifs, de facteurs du marché, etc.). Il examinera aussi les raisons pour lesquelles on n'a pas mis en œuvre plus de projets, et les options que pourraient envisager les intervenants pour augmenter le nombre et l'ampleur des programmes de réacheminement et des établissements de traitement des déchets organiques en Amérique du Nord. On mettra en lumière des études de cas relatives à chacun des trois pays.</p>			
<p>2.2 Consulter les intervenants, soit par webinaire, soit en personne, afin de valider les observations contenues dans les rapports de base et dans le livre blanc, et d'analyser les obstacles, possibilités et solutions en ce qui concerne l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques en Amérique du Nord.</p> <p>[aide d'un consultant/d'un facilitateur requise]</p>	<p>Observations et recommandations issues d'une série de consultations auprès des intervenants de chaque pays, en vue d'analyser les obstacles, possibilités et solutions en ce qui concerne l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques. Cela peut inclure des discussions ciblées avec les gouvernements étatiques et les administrations locales, les représentants des secteurs industriel, commercial et institutionnel, les propriétaires et exploitants des établissements de</p>	<p>Les consultations favoriseront la collaboration entre gouvernements, membres de l'industrie, établissements d'enseignement et autres spécialistes participant au réacheminement et au traitement des déchets organiques, et serviront de tribune pour que les participants discutent des politiques et analysent les obstacles, possibilités et solutions potentielles en ce qui concerne l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques en</p>	<p>2^e année : Concevoir et animer jusqu'à trois webinaires/rencontres en personne d'une journée dans chaque pays.</p> <p>Outils de mesure du rendement/indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultations auprès des intervenants - Nombre de participants et diversité des organisations d'intervenants - Niveau et qualité de l'interaction avec les intervenants - Production d'un rapport final sur la 	<p>1^{re} année : 0 \$</p> <p>2^e année : 74 000 \$</p>

	<p>traitement, les producteurs d'électricité et de gaz naturel (en lien avec la digestion anaérobie), les fournisseurs de technologie, les spécialistes, les organisations non gouvernementales, etc.</p> <p>Le consultant contribuera à la conception des consultations, aux communications, à la sensibilisation et à la facilitation, et rendra compte des délibérations et des recommandations issues des consultations.</p>	Amérique du Nord.	consultation des intervenants	
Tâches 3 : Échanger les connaissances relatives au réacheminement et au traitement des déchets organiques.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
<p>3.1 Élaborer un mécanisme d'échange de données ou une plateforme d'échange d'information en ligne, afin de communiquer les connaissances, les politiques, les pratiques exemplaires et les outils.</p> <p>[aide d'un consultant]</p>	<p>Mécanisme d'échange de données ou une plateforme d'échange d'information en ligne, hébergée sur le site Web de CCE (ou sur le site Web d'un intervenant, à son initiative), consacré au réacheminement et au traitement des déchets organiques.</p> <p>[Ce sera coordonné avec les</p>	<p>Ce mécanisme permettra aux gouvernements, aux membres de l'industrie et à d'autres d'échanger des connaissances et des renseignements afin d'aider d'autres intervenants à promouvoir le réacheminement et le traitement des déchets</p>	<p>2^e année : Procéder à l'élaboration d'un mécanisme d'échange d'information</p> <p>Outils de mesure du rendement/indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapports, livres blancs et inventaires publiés - Nombre de demandes de rapports, de livres 	<p>1^{re} année : 0 \$</p> <p>2^e année : 20 000 \$</p>

	activités similaires dans le cadre de la proposition de Partenariat nord-américain pour la réduction et la récupération des déchets alimentaires.]	organiques (à l'appui de la réduction des émissions de méthane dans les sites d'enfouissement).	blancs et d'inventaires - Niveau de participation des collectivités et de l'industrie à la constitution et à la mise à jour du mécanisme d'échange d'information	
3.2 Traduire les extraits du projet destinés au public.	Traduction des rapports, livres blancs, présentations et autres extraits du projet issus des tâches 1 et 2	La traduction des extraits du projet destinés au public va permettre d'acquérir des connaissances et d'intensifier la sensibilisation dans les trois pays.	2^e année : Traduction des extraits du projet Outils de mesure du rendement/indicateurs de rendement : - Documents traduits - Nombre de demandes de rapports, livres blancs et inventaires traduits	1^{re} année : 0 \$ 2^e année : 40 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- **De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?**

Ce projet contribue au Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020 sous le thème *Changements climatiques – Polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat*, en atténuant les émissions de méthane des sites d'enfouissement grâce au réacheminement et au traitement des déchets organiques. Ce projet est également lié à la priorité intitulée *Croissance verte – Production et consommation durables*,

parce que les résultats visés par ces projets en ce qui concerne le réacheminement et le traitement des déchets organiques vont aussi favoriser des modes consommation et de production plus durable dans les trois pays.

- **Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)**

Les déchets organiques générés sont principalement envoyés dans des sites d'enfouissement dans les trois pays. Ils peuvent représenter 65 % ou plus des déchets solides urbains et sont à l'origine de la majeure partie des émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement. Il existe donc des possibilités non négligeables de réduire les émissions de polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat (dont le méthane) grâce au réacheminement et au traitement des déchets organiques à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Ce projet fournira des renseignements importants qui permettront de mieux comprendre la situation actuelle au chapitre du réacheminement et du traitement des déchets organiques en Amérique du Nord, et de déterminer les obstacles, possibilités et solutions potentielles liés à l'intensification du réacheminement et du traitement des déchets organiques en Amérique du Nord. Il permettra aussi de créer un mécanisme qui facilitera l'échange de connaissances et d'information à propos du réacheminement et du traitement des déchets organiques en Amérique du Nord.

- **Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.**

Les résultats concrets et les outils de mesure du rendement sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

- **Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?**
 - **La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE**

La CCE n'a pas encore entrepris de travaux ciblés relatifs au réacheminement et au traitement des déchets organiques. Ce projet lui donne l'occasion de cibler ces déchets afin de servir les intérêts mutuels liés au réacheminement des déchets des sites d'enfouissement, à la réduction des polluants ayant des effets sur le climat, à l'expansion des infrastructures et des marchés propices au réacheminement et au traitement des déchets organiques, à la production d'énergie à partir du procédé de digestion anaérobie (biogaz), et aux modes de production et de consommation durables. Un partenariat trilatéral facilitera une approche coordonnée et uniforme, qui évitera le chevauchement des activités et des ressources.

- **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités**

Une sous-tâche du projet désigne les organisations d'intervenants et le rôle qu'elles jouent dans le cadre du réacheminement et du traitement des déchets organiques à des fins utiles (voir la dernière question ci-après, pour une liste préliminaire des intervenants potentiels). Une partie

de ces travaux permettra aussi de définir et de compiler les directives et pratiques exemplaires existantes, afin de garantir la compatibilité et d'éviter tout double emploi avec ces approches.

- **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes**

Il est essentiel de mobiliser les organisations d'intervenants afin de générer des résultats positifs dans le cadre de ce projet. En conséquence, on s'efforcera de désigner les principales organisations d'intervenants qui ont un rôle à jouer dans le réacheminement et le traitement des déchets organiques, et de les encourager à participer et à contribuer à ce projet dans la mesure du possible.

- **Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.**

Oui. Le projet propose des travaux qui seront menés à bien dans un délai de deux ans. On prévoit que des travaux connexes seront entrepris après que la CCE se sera retirée. Par exemple, on prévoit que les résultats du projet vont compléter des initiatives comme les *Recovery Challenges* (défis de récupération) et la *Biogas Opportunities Roadmap* (feuille de route des possibilités liées au biogaz) aux États-Unis, ainsi que les travaux du Conseil canadien des ministres de l'Environnement consacrés au réacheminement des déchets organiques. Les résultats du projet renforceront également les efforts actuellement déployés en Amérique du Nord à l'appui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durable de l'ONU, ce qui fera mieux connaître à l'échelle internationale les directives et le mécanisme d'échange d'information en ligne. On prévoit aussi que des organisations comme les associations américaines et canadiennes spécialistes du compostage et le National Zero Waste Council participeront à la promotion des résultats visés par le projet une fois qu'ils seront finalisés, afin de sensibiliser davantage les gens aux pratiques exemplaires et de les inciter à les adopter.

- **S'il y a lieu, définir assez clairement les éléments énumérés ci-dessous :**

- **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux**

Le réacheminement et le traitement des déchets organiques constitue un nouveau domaine de coopération et de travaux trilatéraux pour la CCE. Néanmoins, ces travaux appuient deux priorités de la CCE définies dans le Plan stratégique pour 2015 à 2017, à savoir Changements climatiques (thème général Polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat) et Croissance verte (thème général Production et consommation durables).

- **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet**

Compte tenu de l'importance des enjeux associés aux changements climatiques et au développement durable à l'échelle mondiale et nationale, on prévoit que le public cible va être réceptif aux résultats visés par le projet. Il est constitué des collectivités, des secteurs industriel, commercial et institutionnel, et des membres de l'industrie du réacheminement et du traitement des déchets organiques. En outre, les gouvernements des trois pays vont échanger les résultats générés par le projet et en favoriser la mise à profit, dans le cadre des

programmes de travail actuels ou futurs, des défis à relever et d'autres initiatives liées au réacheminement et au traitement des déchets organiques.

- **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet**

On prévoit que le secteur du réacheminement et du traitement déchets organiques va également bénéficier de la croissance de l'industrie et des profits générés par l'amélioration des méthodes de réacheminement et se traitement des déchets organiques. Les collectivités bénéficieront de sites d'enfouissement moins pollués et plus durables. Et tout le monde bénéficiera d'une participation plus active de l'industrie et des collectivités au réacheminement des déchets organiques des sites d'enfouissement.

- **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux**

La préparation d'un livre blanc et d'autres extrants du projet nécessitera la participation de nombreux intervenants : industrie alimentaire, industrie du compostage, gouvernements, ONG et établissements d'enseignement. Certains des travaux de base entrepris dans le cadre de ce projet permettront de désigner les intervenants potentiels (gouvernements étatiques et administrations locales, représentants des secteurs industriel, commercial et institutionnel, transformateurs de déchets organiques, associations, établissements d'enseignement et autres ONG) susceptibles de contribuer à l'obtention des résultats visés par le projet. Voici une liste des intervenants potentiels :

Mexique

- Semarnat
- INECC
- *Asociación Mexicana de Biomasa y Biogás*
- *Asociación Mexicana de Energía*

États-Unis

- EPA
- Participants à l'*US Biogas Opportunities Roadmap* (dont les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement)
- *United States National League of Cities*
- *US Composting Council*

Canada

- Environnement Canada
- Conseil canadien des ministres de l'Environnement
- Conseil canadien du compost
- Fédération canadienne des municipalités
- Conseil national de recherches
- Biogas Association

Autres

- *Solid Waste Association of North America*
- Coalition pour le climat et l'air pur

Projet 5 : Prochaines étapes des recherches scientifiques aux fins de l'élaboration de politiques sur le carbone bleu de l'Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 620 000 \$ CAN 1^{re} année : 305 000 \$ CAN 2^e année : 315 000 \$ CAN	
<p>Priorités et sous-thèmes stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements / Carbone bleu (écosystèmes côtiers et marins) • Collectivités et écosystèmes durables / Espèces et écosystèmes prioritaires; Paysages terrestres et marins; Collectivités durables <p>Ce projet relève de la priorité stratégique Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements et, plus précisément, de l'objectif stratégique Carbone bleu (écosystèmes côtiers et marins) au sein de cette priorité. Il soutient des travaux de cartographie des habitats côtiers, en particulier des herbiers marins, ainsi que l'élaboration d'approches de conservation et de restauration des écosystèmes de carbone bleu. Il prend appui sur des travaux précédents de recherche sur le cycle du carbone forestier et côtier/marin, et vient les compléter, en vue de permettre une meilleure compréhension du rôle actuel et futur des fonctions ces écosystèmes dans le cycle du carbone en Amérique du Nord. Il contribue également à améliorer l'échange d'information et les communications en continuant à consolider la Communauté de praticiens nord-américains du carbone bleu, qui a été créée dans le cadre du premier projet de la CCE relatif au carbone bleu (phase I, 2013–2014), et il se situe dans le prolongement des résultats de la réunion de novembre 2014 du Comité consultatif public mixte (CCPM) sur les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques.</p> <p>Partout en Amérique du Nord, les écosystèmes côtiers et marins jouent un rôle important dans les bilans nationaux de gaz à effet de serre (GES) et il y a d'importantes différences régionales dans la répartition des sources et des puits de carbone. Il faut comprendre le rôle actuel et le rôle futur prévu de ces systèmes en Amérique du Nord, notamment les répercussions de leur gestion et des changements climatiques, afin d'assurer la gestion durable des puits de carbone dans les écosystèmes côtiers et marins.</p> <p>Les résultats du projet contribueront à améliorer la gestion de ces systèmes de manière à protéger et à gérer les puits ainsi qu'à réduire les sources et, par conséquent, à atteindre les objectifs d'atténuation des changements climatiques. Puisque les habitats de carbone bleu procurent également un large éventail d'autres avantages écosystémiques, offrant notamment un habitat pour les poissons et les espèces sauvages, une nurserie pour les mollusques et crustacés, les poissons et les coraux, une protection contre les inondations et les marées causées par les tempêtes, en plus d'améliorer la qualité de l'eau, le projet donne également suite aux sous-thèmes Espèces et écosystèmes prioritaires, Paysages terrestres et marins et Collectivités durables en favorisant une meilleure gestion des paysages terrestres et marins transfrontaliers. La mise en commun de l'information sur les possibilités scientifiques et en matière de gestion et de politique (dont les politiques fédérales et les possibilités basées sur les mécanismes du marché) améliorera la gestion et la résilience des zones côtières dans les trois pays.</p> <p>Enfin, les projets de la CCE relatifs au carbone bleu et au carbone forestier ont des objectifs semblables et ont déjà commencé à coordonner leurs activités en ce qui concerne les mangroves. Une partie du carbone qui s'accumule dans les systèmes aquatiques provient des écosystèmes terrestres en amont et la gestion, l'affectation des terres et les perturbations dans ces écosystèmes peuvent</p>	

influer sur les taux d'accumulation de carbone dans les systèmes de carbone bleu. Ainsi, au cours des deux prochaines années, les deux projets offriront des possibilités de collaboration accrue et de synergie entre les deux secteurs terrestre et marin apparentés.

De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?

- *Apprendre des groupes vulnérables et des collectivités autochtones et leur venir en aide.*

La conservation des habitats de carbone bleu assure des moyens de subsistance durables aux collectivités locales et autochtones non seulement sous l'angle des pêches locales, puisque ces écosystèmes sont d'importantes aires nourricières et de refuge pour les mollusques et crustacés, les poissons et les coraux, mais aussi en accroissant les possibilités de loisirs et de tourisme dans les écosystèmes de carbone bleu. D'autres co-avantages de la conservation de ces écosystèmes favorisent la durabilité des collectivités côtières, notamment sous forme de protection contre les marées et l'érosion (réduction des dommages occasionnés lors des tempêtes) et d'amélioration de la qualité de l'eau. Ces co-avantages peuvent améliorer les conditions d'existence de groupes vulnérables et de collectivités autochtones partout en Amérique du Nord.

- *Améliorer l'échange d'information, la transparence, le renforcement des capacités et la communication.*

Ce projet contribue à améliorer l'échange d'information et la communication en continuant à consolider la Communauté de praticiens nord-américains du carbone bleu qui a été créée durant le premier projet de la CCE sur le carbone bleu (phase I). En vue d'assurer le renforcement et l'expansion de cette communauté de praticiens, le projet prévoit la tenue de deux ateliers. De plus, le projet tablera sur les produits réalisés dans le cadre du premier projet de la CCE sur le carbone bleu, notamment : une série complète de cartes des écosystèmes de carbone bleu; les données produites par les recherches sur le terrain; l'étoffement des lignes directrices à l'intention des gestionnaires des côtes sur les meilleures pratiques de protection, de gestion et de restauration des habitats de carbone bleu, lesquelles avaient une vaste portée géographique et reposaient sur les connaissances scientifiques les plus récentes; le développement continu de possibilités commerciales pour les écosystèmes de carbone bleu. Le projet assurera également une collaboration avec les spécialistes nationaux, dont ceux qui participeront aux projets financés par la CCE sur la modification de la couverture terrestre et le carbone forestier, de même qu'avec les réseaux de recherche universitaire et d'organismes non gouvernementaux et le *North American Carbon Program* (NACP, Programme nord-américain sur le carbone).

Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)

Ce projet comporte un but quinquennal aligné sur le Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020, ainsi que sur d'autres travaux à l'échelle internationale concernant la comptabilisation des GES, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Le but du projet est le suivant : que, d'ici 2020, les trois pays aient fait progresser la mise au point de protocoles pour l'élaboration et la mise en œuvre d'approches de conservation et de restauration favorisant la séquestration du carbone dans les écosystèmes de carbone bleu côtiers et marins. À cette fin, le projet visera à cerner et à combler les lacunes scientifiques et cartographiques relatives aux habitats de carbone bleu, en mettant particulièrement l'accent sur les herbiers marins, soit celui des trois écosystèmes de carbone bleu qui est le moins cartographié et le moins compris. Il visera également : à cerner des possibilités stratégiques d'application des connaissances scientifiques et des outils liés au carbone bleu afin de mieux conserver et restaurer les habitats côtiers et marins; à élaborer des méthodologies de protection ou de restauration des habitats de carbone bleu, de même qu'à servir de modèle aux pays souhaitant instituer des crédits de carbone pour la conservation et la restauration des habitats de carbone bleu; enfin, à donner de

l'expansion à la Communauté de praticiens nord-américains du carbone bleu. Pour 2015 et 2016, le projet poursuivra sur la lancée des activités menées au cours de la phase I et fera progresser les composantes scientifiques et politiques requises pour protéger ces habitats ainsi que promouvoir des côtes plus durables et plus résilientes.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

1. Application d'un protocole harmonisé, avec des méthodes propres à chaque site et une terminologie convenue pour la cartographie des herbiers marins.
2. Analyse exhaustive et meilleure compréhension de la notion de permanence des systèmes côtiers en lien avec l'élaboration d'une méthodologie de conservation destinée à préserver les terres humides côtières menacées, en tirant parti de mécanismes basés sur le marché et d'autres possibilités.
3. Facilitation des communications et de l'échange d'information à l'échelle trinationale entre les milieux scientifiques et les responsables des politiques, par la tenue d'un atelier.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

1. Données géospatiales et cartes des herbiers marins communes dans les trois pays (au total, cinq nouveaux sites), concernant des régions prioritaires choisies; cela comblera des lacunes décelées au cours de la phase I.
2. Échange de données sur le carbone dans les herbiers marins récemment cartographiés. Ces données comprendront celles sur le carbone stocké dans le sol des herbiers, sur la profondeur de ce sol et sur le degré de séquestration du carbone par les plantes composant les herbiers.
3. Meilleure compréhension, grâce à la mise en commun des enseignements tirés et des analyses, dans les trois pays, des possibilités d'ordre fédéral et international et des possibilités basées sur le marché pour l'intégration du carbone bleu dans les politiques actuelles ou à venir dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.
4. Facilitation des communications et de l'échange d'information à l'échelle trinationale entre les milieux scientifiques et les responsables des politiques, grâce à la consolidation de la Communauté de praticiens nord-américains du carbone bleu.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

1. Amélioration de la conservation et de la restauration des côtes en raison de changements apportés à la gestion des écosystèmes côtiers.
2. Possibilités accrues de traduire les mesures nationales et internationales d'atténuation des changements climatiques, ou d'adaptation à ces changements, en politiques ou lois environnementales améliorant la conservation des écosystèmes côtiers.
3. Soutien accru, au moyen de fonds axés sur les forces du marché, à des projets de conservation et de restauration des côtes.
4. Sensibilisation accrue dans les trois pays aux avantages multiples des écosystèmes côtiers (incluant notamment la séquestration et le stockage du carbone).

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Résultat	Mesure	Objectif	Indicateur
Données géospatiales et cartes des herbiers marins communes dans les trois pays, concernant des régions prioritaires choisies. Échange de données sur le carbone stocké dans les herbiers et dans le sol, et sur sa séquestration par les plantes de ces herbiers.	Nombre de nouvelles cartes (cinq nouveaux sites) d'écosystèmes d'herbier marin prioritaires dans les trois pays, à des endroits où des lacunes ont été cernées, qui sont publiquement disponibles. Nouvelles données sur le carbone dans le sol des cinq herbiers récemment cartographiés.	100 % des données géospatiales disponibles provenant de sources fiables, dans les trois pays, combinées et publiées. Toutes les nouvelles données recueillies sur le carbone sont publiées sous une forme facilement compréhensible. Ces travaux pourraient donner lieu à une diffusion dans un document révisé par des pairs.	Augmentation du nombre de cartes d'écosystèmes de carbone bleu, en particulier de cartes d'herbiers marins, disponibles par l'intermédiaire de la CCE. Accroissement des données sur le stockage et la séquestration du carbone dans ces herbiers marins qui seront disponibles en Amérique du Nord, grâce à l'ajout de celles sur les cinq nouveaux herbiers.
Méthodologie commune de conservation destinée à préserver les terres humides côtières menacées, en tirant parti de mécanismes basés sur le marché et d'autres possibilités.	Élaboration de la méthodologie de conservation afin d'assurer la préservation des terres humides menacées et, ainsi, d'assurer des crédits pour émissions évitées en lien avec des habitats menacés par le développement	Méthodologie de conservation parachevée pour la préservation des terres humides menacées au moyen de mécanismes basés sur le marché	Disponibilité de la méthodologie de conservation dans le domaine public
Meilleure compréhension, dans les trois pays, grâce à la mise en commun des enseignements tirés et des analyses, des possibilités d'ordre fédéral et international et des possibilités basées sur le marché pour l'intégration du carbone bleu dans les politiques actuelles ou à venir dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.	Publication des leçons tirées et des analyses mises en commun, dans les trois pays, concernant les possibilités d'ordre fédéral et international et les possibilités basées sur le marché pour l'intégration du carbone bleu	Achèvement à 100 % et diffusion du rapport	Disponibilité du rapport dans le domaine public

Facilitation des communications et de l'échange d'information à l'échelle trinationale entre les milieux scientifiques et les responsables des politiques, grâce à la consolidation de la Communauté de praticiens nord-américains du carbone bleu.	Nombre de participants aux ateliers et prenant part aux travaux de la CCE, par région/pays, par domaine de spécialisation et par organisation/organisme, collaboration des scientifiques dans les trois pays	Participation de 75 % des experts désignés par les trois pays à l'examen et aux consultations concernant les travaux trinationaux sur le carbone bleu	Augmentation du nombre d'experts participant aux travaux de la CCE par rapport à la phase I du projet, avec une mise de l'accent accrue sur les spécialistes de la cartographie et de la science des herbiers marins	
<p>Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental</p> <p>1) Soutenir les travaux cartographiques et scientifiques relatifs aux herbiers marins afin de combler les principales lacunes dans nos connaissances sur l'étendue et l'état de ces écosystèmes dans les trois pays.</p> <p>2) Soutenir les analyses de politiques afin de déterminer les forces motrices/possibilités les plus importantes en matière de conservation et de restauration des écosystèmes de carbone bleu dans chaque pays (incluant les possibilités axées sur le marché et les possibilités d'ordre fédéral et international) et soutenir l'élaboration continue de possibilités commerciales pour les écosystèmes de carbone bleu.</p> <p>3) Consolider la Communauté de praticiens et élaborer du matériel de diffusion et de communication à l'intention de publics ciblés, notamment les décideurs, les gestionnaires et les collectivités côtières.</p>				
Tâche 1 : Science et cartographie des écosystèmes de carbone bleu				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Améliorer la cartographie et les données géospatiales concernant les écosystèmes d'herbier marin, en ciblant particulièrement les aires prioritaires en matière d'acquisition de nouvelles données dans chaque pays. Cette sous-tâche comprendra la tenue d'un petit atelier avec tous les	Établir de nouvelles cartes d'importants herbiers marins, dans les trois pays, à des endroits où des priorités et des lacunes ont été définies, en prenant appui sur les travaux effectués au cours de la phase I du projet. Les travaux porteraient sur deux sites au Mexique, un site au Canada et un site aux États-Unis, ainsi que sur un	Cela étoffera nos connaissances sur l'étendue et l'état des écosystèmes d'herbier marin dans les trois pays, ce qui permettra de mieux gérer et conserver ces écosystèmes d'une importance cruciale qui tendent à être sous-étudiés et sous-évalués.	La première année, tenir l'atelier, puis soutenir la création des nouvelles cartes, ce qui pourra comporter des travaux sur le terrain ou de télédétection,	1 ^{re} année : 165 000 \$ 2 ^e année : 185 000 \$

<p>experts des herbiers marins dans chaque pays en vue de déterminer les aires cibles et d'élaborer les méthodes appropriées de cartographie dans chaque pays (puisque les différents types d'habitats d'herbier marin sont susceptibles de nécessiter des méthodes quelque peu différentes au Mexique par rapport à celles du Canada et des États-Unis). Chaque activité de cartographie pourra s'accompagner de fonds affectés à la collecte de certaines données de base sur la séquestration et le stockage du carbone dans les nouveaux herbiers cartographiés en vue d'étoffer nos connaissances sur la dynamique du carbone dans les herbiers marins puisque ceux-ci forment le type d'écosystème, parmi les trois types d'écosystèmes de carbone bleu, qui présente la plus forte variabilité de taux de séquestration et de stockage. (D'autres lacunes dans les données ayant un degré de priorité élevé [p. ex., les marais salés au Canada] seront également envisagées.)</p>	<p>autre site que choisiront les spécialistes en fonction des lacunes à combler en priorité et constatés au cours des travaux cartographiques accomplis au cours de la phase 1 du projet sur le carbone bleu. L'évaluation des stocks de carbone s'effectuera parallèlement aux nouveaux travaux cartographiques. À l'égard des quatre sites (deux au Mexique, un au Canada et un aux États-Unis), et éventuellement d'un cinquième, il est prévu d'allouer jusqu'à 20 000 \$ supplémentaires par site, advenant l'allocation d'autres fonds, afin d'évaluer la capacité de stockage et de séquestration des herbiers récemment cartographiés. Ces évaluations viseront le carbone que contient le sol ainsi que la masse volumique apparente des sédiments situés à une profondeur d'au moins un mètre dans le sol, la profondeur totale du sol et le taux de séquestration du carbone (absorption par les plantes).</p>		<p>ou le recours à d'autres techniques, pour les aires à l'égard desquelles des lacunes ont été décelées au cours de la phase I du projet. D'ici la fin de la deuxième année, traduire et publier les nouvelles cartes de concert avec les autres cartes des écosystèmes de carbone bleu de la CCE réalisées au cours de la phase 1.</p>	
---	---	--	--	--

Tâche 2 : Politiques relatives aux écosystèmes de carbone bleu				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Effectuer des analyses dans les trois pays, mais en mettant particulièrement l'accent sur le Canada et le Mexique, concernant les possibilités stratégiques fédérales et internationales d'intégration du carbone bleu dans les politiques existantes ou futures (cela pourrait comprendre des études de cas régionales ou locales), en vue de mettre en commun les leçons tirées dans l'ensemble de l'Amérique du Nord. Cela comprendrait une analyse des façons dont on pourrait tirer profit des mécanismes du marché (comme le marché volontaire du carbone) dans chaque pays. Cela comprendrait également une analyse de la façon dont chaque pays peut être ou ne pas être en mesure de participer aux politiques internationales telles que les mécanismes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les	Un résumé des politiques nationales mexicaines et canadiennes en vigueur auxquelles il serait possible d'incorporer le carbone bleu. Ce résultat sera comparable à des travaux analogues déjà effectués aux États-Unis qui ont ouvert la voie à l'inclusion des services des écosystèmes en matière de carbone dans les priorités et les interventions américaines. Également, un examen des possibilités offertes par le marché et à l'échelle internationale et de la façon dont chacun des trois pays pourrait s'engager à ces niveaux.	Ces analyses sont essentielles pour aider chaque pays à déterminer de quels outils stratégiques il dispose déjà et dont il peut tirer profit pour conserver ou restaurer les écosystèmes de carbone bleu, ce qui inclut les possibilités basées sur les forces du marché ainsi que les possibilités fédérales ou internationales. En raison des différences possibles dans le mode d'application des mécanismes du marché ou des politiques internationales, il importe d'examiner et de recenser les possibilités clés individuellement pour chaque pays, de sorte que chaque pays soit au courant des meilleurs outils stratégiques dont il dispose pour assurer la conservation et la	Ces études seraient réalisées au cours de la première année, afin que les résultats puissent en être communiqués à l'ensemble de la Communauté de praticiens lors de l'atelier de la deuxième année.	1 ^{re} année : 30 000 \$ 2 ^e année : 20 000 \$

<p>changements climatiques, ainsi qu'une analyse de la possibilité d'utiliser les protocoles en voie d'élaboration dans le cadre de la VCS pour soutenir la participation à des programmes tels que le Mécanisme pour un développement propre et les Mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale.</p>		<p>remise en état des écosystèmes côtiers.</p>		
<p>2.2 Soutenir l'élaboration d'une méthodologie de stockage du carbone par l'intermédiaire de la conservation des terres humides, dont la portée a été initialement déterminée au cours de la phase I du projet. Une fois vérifiée, cette méthodologie constituera un outil de référence accepté aux fins de l'obtention de crédits, dans le cadre de la VCS pour la protection des terres humides.</p>	<p>Méthodologie de conservation des terres humides aux fins du stockage de carbone</p>	<p>La méthodologie de conservation permettra de préserver des terres humides menacées et d'assurer ainsi des crédits pour émissions évitées en lien avec des habitats qui sont menacés par le développement. Il s'agit d'une étape essentielle vers la protection d'écosystèmes de carbone bleu plus intacts et plus sains avant leur dégradation ou leur destruction.</p>	<p>1^{re} année 2^e année</p>	<p>1^{re} année : 35 000 \$ 2^e année : 35 000 \$</p>

Tâche 3 : Communauté de praticiens du carbone bleu				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 Collaborer avec les experts du carbone bleu en Amérique du Nord et partager les leçons tirées avec eux à l'aide d'ateliers et de produits; inclure de nouveaux partenaires tels que des spécialistes du carbone bleu dans le milieu universitaire et les organismes sans but lucratif, ainsi que des spécialistes autochtones.	Deux ateliers tenus en personne afin de communiquer les résultats des projets scientifiques et des analyses stratégiques pour éclairer les processus décisionnels dans les trois pays. Établir des collaborations et élaborer des projets à l'échelle trinationale.	La mise en commun des connaissances spécialisées et des résultats fera en sorte qu'il soit possible de tabler sur les progrès accomplis dans chaque pays pour accroître l'ampleur des mesures liées au carbone bleu adoptées dans les trois pays.	Un atelier par année	1 ^{re} année : 75 000 \$ 2 ^e année : 75 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- **De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?**

Ce projet relève de la priorité stratégique Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements et, plus précisément, de l'objectif stratégique Carbone bleu (écosystèmes côtiers et marins) au sein de cette priorité. Il soutient des travaux de cartographie des habitats côtiers, en particulier des herbiers marins, ainsi que l'élaboration d'approches de conservation et de restauration des écosystèmes de carbone bleu. Il prend appui sur des travaux précédents de recherche sur le cycle du carbone forestier et côtier/marin, et vient les compléter,

en vue de permettre une meilleure compréhension du rôle actuel et futur des fonctions ces écosystèmes dans le cycle du carbone en Amérique du Nord. Il contribue également à améliorer l'échange d'information et les communications en continuant à consolider la Communauté de praticiens nord-américains du carbone bleu, qui a été créée dans le cadre du premier projet de la CCE relatif au carbone bleu (phase I, 2013–2014), et il se situe dans le prolongement des résultats de la réunion de novembre 2014 du Comité consultatif public mixte (CCPM) sur les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques.

Au niveau planétaire, tous les ans au cours des deux dernières décennies, les écosystèmes terrestres et marins ont réduit de plus de 50 % les émissions de gaz carbonique d'origine humaine dans l'atmosphère, tel que celui qui résulte du brûlage des combustibles fossiles et des émissions découlant de la déforestation. À l'échelle de l'Amérique du Nord, les forêts et les écosystèmes côtiers et marins jouent un rôle de premier plan dans les bilans nationaux de GES, mais la répartition des sources et des puits de carbone donne lieu à d'importantes différences d'une région à une autre. Il est nécessaire de comprendre le rôle actuel et futur de ces systèmes en Amérique du Nord, notamment les répercussions de la gestion et des changements climatiques, afin de soutenir la gestion durable des puits de carbone dans les forêts et les écosystèmes côtiers et marins.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Ce projet sera également une source d'informations importantes pour comprendre et quantifier le cycle du carbone et il fournira des analyses utiles à l'égard des politiques en ce qui concerne des stratégies éventuelles d'atténuation des changements climatiques grâce à la gestion des écosystèmes côtiers et marins, notamment la protection des habitats côtiers à titre de puits de carbone et la réduction des émissions provenant de la dégradation des côtes. Le projet renforcera la collaboration des scientifiques, des gestionnaires côtiers et des décideurs nord-américains qui participent à la modélisation des systèmes terrestres et aquatiques en fonction des lignes directrices établies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), il permettra la coordination de la cartographie par satellite de la couverture terrestre, il soutiendra les travaux de cartographie et de recherche (particulièrement en ce qui concerne les herbiers marins) afin de combler les lacunes clés dans les connaissances sur l'étendue et l'état des écosystèmes de carbone bleu, en particulier les écosystèmes d'herbier marin, et il contribuera à étoffer nos connaissances sur le carbone dans les sols et la densité du carbone dans les écosystèmes d'herbier marin.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Le projet donnera lieu aux réalisations suivantes : de nouvelles cartes et données sur l'emplacement et les caractéristiques des habitats d'herbier marin en Amérique du Nord, ainsi que de nouvelles données sur le stockage et la séquestration du carbone dans les herbiers marins récemment cartographiés dans les trois pays; l'élaboration (par écrit) de la méthodologie de conservation destinée à un marché volontaire du carbone; des lignes directrices plus étoffées, incluant une analyse détaillée pour chaque pays des possibilités stratégiques permettant de mettre à profit les avantages du carbone bleu en vue de la conservation des habitats côtiers, ce qui contribuera à soutenir les gestionnaires côtiers en leur fournissant des pratiques exemplaires de protection, de gestion et de restauration des habitats de carbone bleu. Les progrès seront évalués : 1) à court terme, par le renforcement d'un groupe nord-américain de spécialistes du carbone bleu et de la

couverture terrestre, l'établissement d'un plan de travail concerté pour ce groupe, et la tenue d'un atelier auquel participeront des partenaires afin de cerner les résultats escomptés; 2) à moyen terme, par l'amélioration des cartes des herbiers marins en Amérique du Nord et des données relatives au carbone dans les principales aires présentant des lacunes décelées au cours de la phase I des travaux de cartographie; 3) à long terme, par la diffusion de lignes directrices, adaptées à chaque région géographique et basées sur des analyses stratégiques récentes, destinées aux gestionnaires côtiers et faisant état des meilleures possibilités et pratiques en matière de protection, de gestion et de restauration des habitats de carbone bleu. En fin de compte, le projet s'avérera fructueux grâce à l'utilisation, par les spécialistes du carbone bleu et de domaines connexes, d'une plus importante base de connaissances et d'outils originaux, comprenant notamment des mécanismes basés et non basés sur le marché, qui éclaireront les travaux scientifiques sur le carbone bleu et la gestion des habitats qui en contiennent, et ce, dans le contexte de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements.

Les mesures du rendement comprendront le nombre et la qualité des cartes améliorées mises à la disposition de la Communauté de praticiens nord-américains du carbone bleu, ainsi que des analyses des possibilités, pour le Canada, le Mexique et les États-Unis, d'incorporer les services liés au carbone dans les politiques fédérales ou internationales et les politiques relatives au marché existantes, en vue de tirer parti des services en matière de carbone pour la conservation des habitats et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.

- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - **La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.**
 - **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.**
 - **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**

Le projet poursuit et complète les travaux précédents et en cours de la CCE visant à contribuer aux importants travaux scientifiques que nécessite le carbone bleu, et à appliquer les connaissances qui en découleront à une meilleure gestion de ces habitats cruciaux pour la séquestration du carbone. De plus, le fait de disposer d'une plateforme commune de cartographie en ligne contenant des informations intégrées et à jour sur le carbone terrestre et côtier en Amérique du Nord constituera un instrument précieux pour les chercheurs.

Étant donné que le carbone bleu est un domaine de recherche assez nouveau, le potentiel de séquestration, de stockage et d'émissions dans les écosystèmes côtiers d'Amérique du Nord demeure relativement méconnu. Le plan d'action américain intitulé *White House Priority Agenda for Enhancing the Climate Resilience of America's Natural Resources* (Plan d'action prioritaire de la Maison-Blanche pour accroître la résilience des ressources naturelles des États-Unis face au climat) fait ressortir le rôle, dans la communauté nord-américaine, d'une pratique facilitée par la CCE comme moyen d'améliorer la compréhension du stockage et du cycle du carbone dans les écosystèmes afin d'évaluer, de restaurer et de protéger les habitats côtiers. En soutenant la recherche visant à combler les lacunes dans les connaissances et en facilitant la mise en commun de l'information entre les scientifiques des trois pays, le projet poursuivra les efforts amorcés dans le cadre du projet de 2013-2014 de la CCE intitulé *Le carbone bleu de l'Amérique du Nord : Évaluation du rôle des habitats côtiers dans le bilan du carbone sur le continent* en matière de collaboration sur cette question à l'échelle continentale. Une étude préliminaire de délimitation de la portée réalisée dans le cadre du projet de 2011-2012 la CCE intitulé *Sources et stockage de carbone dans les écosystèmes : informations nécessaires en vue de quantifier et de gérer les réductions d'émissions de gaz à effet de serre*, a consisté à cerner les besoins d'harmonisation des données et des

cartes, à constituer un groupe de spécialistes continentaux et à faire progresser les recherches sur la manière de quantifier le carbone bleu. Bien que le projet de 2013-2014 de la CCE ait accompli des progrès dans la réponse à ces besoins, le présent projet fera fond sur le dynamisme qui s'accroît dans les trois pays afin de mettre de l'avant le potentiel d'une intégration complète du carbone bleu dans le bilan de carbone de l'Amérique du Nord. Le projet réduira les chevauchements dans les travaux, harmonisera les méthodes afin d'améliorer la cohérence des analyses et des rapports, tirera parti des travaux déjà réalisés sur le carbone forestier et les changements d'affectation des terres, et collaborera à l'élaboration et à l'utilisation d'outils et de modèles d'analyse que pourront utiliser les trois pays. Le travail réalisé dans le cadre de ce projet fournira aux spécialistes nord-américains du carbone bleu assez d'informations et de données pour leur permettre de cerner les possibilités et les partenariats qui permettront de faire progresser les évaluations de l'apport du carbone bleu en Amérique du Nord.

- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***

Le présent projet a été conçu à titre de première phase d'une initiative d'une durée de cinq ans et l'on espère que les travaux se poursuivront jusqu'à la fin de la période visée par le Plan stratégique actuel. On espère que le soutien dispensé par la CCE et les partenariats qu'elle aura formés avec des initiatives de recherche stratégique dans les trois pays accroîtront la capacité des institutions partenaires à poursuivre le travail en vue de combler les lacunes clés dans la recherche et de faire progresser des décisions de gestion conduisant à une conservation et à une restauration accrues des habitats côtiers de carbone bleu. La publication des comptes rendus de recherche dans des revues soumises à l'examen par les pairs facilitera en outre l'intégration du carbone bleu dans les politiques pertinentes.

- ***Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.***
 - ***Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.***
 - ***Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.***
 - ***Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.***

Prenant appui sur les travaux antérieurs de la CCE concernant le carbone bleu, le carbone forestier et la cartographie de la couverture terrestre, ce projet viendra compléter le projet pour 2015-2016 intitulé *Modélisation et évaluation intégrées des options d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier nord-américain*, et tirera parti des investissements antérieurs et actuels au bénéfice des travaux de recherche scientifique et de gestion sur le carbone bleu en Amérique du Nord. De plus, la CCE a établi que le carbone bleu est un élément clé dans la conception de réseaux d'aires marines protégées résilientes face au climat, et l'information produite et mise en commun au sein de la Communauté de praticiens du carbone bleu pourra être utilisée pour éclairer les travaux du projet proposé pour 2015-2016 sur les aires marines protégées et la résilience des collectivités et des économies océaniques en Amérique du Nord.

Le projet donnera aussi lieu à une étroite collaboration avec les organismes et ONG nord-américains et internationaux afin d'éviter tout chevauchement de travaux, et d'évaluer et d'adapter les nouvelles recherches et les nouveaux outils pour les rendre applicables dans le

contexte nord-américain. Grâce à la collaboration avec ces partenaires, le projet permettra de veiller à ce que les résultats des travaux soient utiles aux décideurs et aux gestionnaires des habitats de carbone bleu.

Ces projets et organismes comprennent les suivants :

- L'*United States Interagency Blue Carbon Work Group* (Groupe de travail américain interorganismes sur le carbone bleu), composé de représentants d'organismes fédéraux qui s'intéressent aux activités nationales et internationales concernant le carbone bleu. Ce groupe se réunit depuis trois ans, principalement afin d'échanger des informations et d'établir des relations de travail entre les organismes. Parmi les organismes qui participent régulièrement à ces réunions, on compte l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement), l'*US Geological Survey* (USGS, Commission géologique des États-Unis), l'*US Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis), le Département d'État des États-Unis, l'*US Agency for International Development* (USAID, Agence des États-Unis pour le développement international) et la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes atmosphériques et océaniques).
- Pêches et Océans Canada, qui a constitué en 2011 un fonds de subvention par voie de concours afin d'avoir une connaissance scientifique plus exhaustive des répercussions des changements climatiques. Ce fonds est destiné à faire progresser les connaissances scientifiques et techniques dans des domaines prioritaires : le Nord canadien, l'infrastructure marine et d'eau douce et les répercussions sur les écosystèmes marins et d'eau douce.
- Parcs Canada travaille de concert avec l'Université Simon Fraser afin de déterminer les flux réels de carbone et les stocks de carbone dans les lacs de plusieurs parcs nationaux de l'Ouest canadien.
- La *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires protégées) du Mexique, en coordination avec la *Comisión Nacional Forestal* (Conafor, Commission nationale des forêts), le *Fondo Mexicano para la Conservación de la Naturaleza* (FMCN, Fonds mexicain pour la conservation de la nature), le *Centro de Investigación y de Estudios Avanzados de Mérida* (Cinvestav-Mérida, Centre de recherche et d'études avancées de Mérida), l'USFS et l'USAID ont entrepris un projet qui permettra d'évaluer les mangroves en relation avec l'atténuation des changements climatiques. Le projet consiste à élaborer une méthode pour déterminer la structure et la présence de carbone dans les mangroves des aires protégées du Mexique, en vue : de fournir une première évaluation de l'état de ces mangroves, de formuler un ensemble de recommandations sur la conservation et la restauration des peuplements locaux de mangroves et l'atténuation des effets des changements climatiques dans ces peuplements, ainsi que de disposer d'un protocole validé d'échantillonnage, de classification, de localisation des peuplements de mangroves, et d'évaluation du carbone en fonction de leur type. Ce projet a été mené à titre de projet pilote dans la réserve de la biosphère de Sian Ka'an en 2011, a ensuite été reproduit dans la réserve de la biosphère de La Encrucijada en 2012, et a également été réalisé dans la réserve de la biosphère de Marismas Nacionales Nayarit en 2013. Les résultats dans la réserve de Sian Ka'an montrent que les stocks de carbone dépendent de la hauteur des mangroves et que le taux de phosphore dans le sol limite la séquestration du carbone. Les terres humides côtières de Sian Ka'an, qui couvrent une superficie d'environ 172 176 hectares, pourraient contenir jusqu'à 58 millions de tonnes métriques de carbone.
- L'USFS et des organismes du Mexique — la Conafor, la Conanp et la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale pour la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) — ont entrepris des activités afin de cartographier, de surveiller et d'évaluer les stocks de carbone, et de modéliser la dynamique du carbone dans les mangroves. Ces organismes envisagent d'établir des emplacements permanents de surveillance du carbone dans les aires protégées du Mexique. L'ensemble de données spatiales à haute résolution sur les mangroves de la planète qu'ont élaboré M. Chandra Giri, de l'USGS, et d'autres chercheurs pourra servir de modèle pour cartographier des marais salés et des herbiers marins.

- *Restore America's Estuaries* (RAE, Restaurons les estuaires américains) est un organisme américain sans but lucratif dont la mission consiste à préserver le réseau d'estuaires des États-Unis en protégeant et en restaurant les terres et les eaux essentielles à la richesse et à la diversité de la vie côtière. À titre de stratégie essentielle d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que pour en atténuer les effets, RAE dirige actuellement un projet visant à intégrer la restauration, la protection, la création et la conservation des marais littoraux aux marchés du carbone. Il pilote également une étude sur la côte nord-ouest du Pacifique qui donne lieu à une analyse de la capacité éventuelle des marchés du carbone à soutenir la restauration des bassins hydrographiques, ainsi qu'une proposition de projet dans le golfe du Mexique.
- Conservation International (CI) est un organisme sans but lucratif qui milite en faveur d'une planète saine et productive grâce à la science, aux politiques et aux travaux sur le terrain. Il pilote actuellement un certain nombre de travaux dans le domaine du carbone bleu, notamment ceux du *Blue Carbon Science Work Group* (Groupe de travail sur la science du carbone bleu), un groupe international qui se réunit environ deux fois par an et qui a récemment publié un manuel d'une portée mondiale sur les méthodes liées au carbone bleu, et de constituer des archives de données mondiales sur le carbone bleu.

Projet 6 : Deuxième phase du processus de réduction des émissions provenant du transport maritime de marchandises en Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : \$ 250 000 \$ CAN 1^{re} année : 115 000 \$ CAN 2^e année : 135 000 \$ CAN	
Priorités et sous-thèmes stratégiques <ul style="list-style-type: none"> • Croissance verte / Transport • Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements / Polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat 	
<p>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</p> <p>Le projet aide les groupes vulnérables en réduisant les émissions de polluants atmosphériques dangereux provenant des navires, qui peuvent se déplacer à grandes distances de leurs sources et avoir des effets néfastes sur les collectivités le long des côtes aussi bien que loin à l'intérieur des terres.</p> <p>Le projet aide à harmoniser les normes de réglementation de l'environnement en favorisant l'adoption de politiques communes pour lutter contre la pollution de l'air attribuable aux navires en Amérique du Nord.</p> <p>Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)</p> <p>On prévoit que le trafic maritime connaîtra un essor considérable au cours des décennies à venir en raison de la croissance des échanges commerciaux de marchandises à l'échelle mondiale. En l'absence de politiques visant à limiter les émissions atmosphériques attribuables aux navires, ces émissions peuvent devenir une importante source de pollution pour les collectivités, comparativement aux sources terrestres, et peuvent dégrader la qualité de l'air et la santé publique. Ce projet vise à promouvoir l'adoption de politiques nord-américaines cohérentes vis-à-vis des émissions attribuables au transport maritime de marchandises. Le Mexique a récemment annoncé son intention de ratifier l'Annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution causée par les navires (MARPOL), annexe relative à la pollution atmosphérique par les navires, et il s'est fixé l'objectif d'établir une zone de contrôle des émissions (ZCE) d'ici 2017. Faisant fond sur les efforts du Mexique et sur les résultats des travaux effectués dans le cadre du projet de la CCE au cours de la période 2013–2014 (phase I) pour démontrer les avantages de la réduction des émissions attribuables au transport maritime de marchandises pour la qualité de l'air, la santé publique, l'environnement et les écosystèmes, le présent projet (phase II) vise à accroître la sensibilisation des intervenants aux résultats de la phase I et à promouvoir une intervention nord-américaine coordonnée vis-à-vis de la pollution atmosphérique attribuable aux navires. Les activités menées dans le cadre du projet faciliteront l'échange des meilleures pratiques et des leçons tirées en ce qui concerne les approches stratégiques et techniques. Une politique qui s'est révélée très efficace aux États-Unis et au Canada a consisté à établir une ZCE. En conséquence, l'objectif fondamental du présent projet est de faciliter la création et la mise en œuvre d'une ZCE au Mexique, adjacente à la ZCE américano-canadienne existante et, ainsi, d'instituer une ZCE « véritablement nord-américaine ». À cette fin, le projet fournira un soutien technique supplémentaire et des informations additionnelles en vue de la formulation d'une stratégie d'élaboration des politiques et des règlements nécessaires pour mettre en œuvre une ZCE, il mettra l'accent sur la diffusion de pratiques exemplaires de réduction des émissions des navires, y compris au moyen de combustibles de rechange tels que le gaz naturel, et il documentera les réductions des émissions obtenues. La phase II facilitera la participation des intervenants et le dialogue avec eux sur l'ébauche de proposition de ZCE à l'Organisation maritime internationale (OMI) élaborée au cours de la phase I, de sorte que cette proposition puisse être soumise à l'OMI, et fournira une occasion de participation relativement à la stratégie de</p>	

mise en œuvre d'une ZCE mexicaine

Résultats à court terme (à mi-chemin)

Sensibilisation des intervenants aux besoins et aux avantages liés à la réduction des émissions des navires et à l'établissement d'une ZCE mexicaine.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

Une compréhension commune et un soutien de la part des intervenants nord-américains pertinents en ce qui concerne les mesures additionnelles à prendre pour réduire la pollution atmosphérique attribuable aux navires, p. ex. au moyen d'une ZCE mexicaine.

Présentation par le Mexique d'une proposition de désignation de ZCE à l'OMI.

Élaboration par le Mexique d'une stratégie de mise en œuvre d'une ZCE.

Connaissance, par les intervenants nord-américains, des meilleures pratiques et technologies disponibles pour réduire les émissions des navires.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Mise en vigueur initiale de politiques et de règlements en vue de faciliter l'établissement d'une ZCE au Mexique.

Établissement et mise en œuvre d'une ZCE par le Mexique, créant essentiellement une ZCE « véritablement nord-américaine » qui aura des effets bénéfiques pour la région nord-américaine.

Réduction considérable des polluants atmosphériques attribuables aux navires (réduction de 80 % des NO_x, de plus de 90 % des SO_x et de plus de 80 % des particules par navire) réalisée au moyen d'une ZCE mexicaine (ces proportions représentent les réductions des émissions qu'il est possible d'obtenir au moyen des normes applicables à une ZCE).

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Analyses techniques

Stratégique : 1. Établir la version définitive de la proposition de ZCE pour y inclure les commentaires des intervenants et la soumettre à l'OMI.

Mesurable : 1. Version définitive de la proposition de ZCE à l'OMI.

Réalisable : L'objectif peut-il être accepté par les Parties et qui effectuera le travail : oui, Mexique/CCE.

Réaliste : L'objectif peut-il être atteint, est-il pertinent par rapport aux travaux nord-américains : oui, oui.

Limité dans le temps : Quand les activités seront-elles menées, achevées : deuxième année.

Élaboration de politiques et de règlements en vue de de l'établissement de la ZCE au Mexique

Stratégique : 1. Stratégie relative aux politiques et à la réglementation; 2. constitution d'un groupe de travail se réunissant périodiquement; 3. élaboration de politiques/règlements en vue de l'établissement de la ZCE.

Mesurable : 1. Analyser les politiques et règlements existants; 2. élaborer une stratégie relative aux politiques et à la réglementation; 3. constituer un groupe de travail; 4. Nombre de politiques et de règlements élaborés.

Réalisable : L'objectif peut-il être accepté par les Parties et qui effectuera le travail : oui, le Canada et les États-Unis peuvent transmettre leur expérience; le Mexique a démontré son engagement politique à l'égard de l'établissement d'une

ZCE.

Réaliste : L'objectif peut-il être atteint, est-il pertinent par rapport aux travaux nord-américains : oui, pertinents par rapport aux travaux à l'échelle nord-américaine.

Quand les activités seront-elles menées, achevées : deuxième année.

Mobilisation et sensibilisation des intervenants

Stratégique : 1. Les intervenants sont en faveur d'une ZCE mexicaine.

Mesurable : 1. Recevoir les expressions de soutien des intervenants à la ZCE mexicaine (p. ex., lettres d'appui, déclarations verbales, présentations, campagnes de sensibilisation positive); 2. élaborer du matériel de diffusion (p. ex., site Web, brochure, document vidéo); 3. tenir des ateliers.

Réalisable : L'objectif peut-il être accepté par les Parties et qui effectuera le travail : oui, Mexique/CCE.

Réaliste : L'objectif peut-il être atteint, est-il pertinent par rapport aux travaux nord-américains oui, oui.

Limité dans le temps : Quand les activités seront-elles menées, achevées : deuxième année.

Échange des meilleures pratiques et des informations sur la technologie

Stratégique : 1. Faciliter l'échange d'information; 2. exposer l'information recueillie sur une page Web ou dans une présentation.

Mesurable : 1. Documentation du dialogue avec les intervenants lors des ateliers (p. ex., éléments du programme des ateliers portant sur cette question); 2. page Web ou présentation.

Réalisable : L'objectif peut-il être accepté par les Parties et qui effectuera le travail : oui, Mexique/CCE.

Réaliste : L'objectif peut-il être atteint, est-il pertinent par rapport aux travaux nord-américains; oui, oui.

Limité dans le temps : Quand les activités seront-elles menées, achevées : deuxième année.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Soutien technique pour l'établissement de la version définitive de la proposition de ZCE à l'OMI
- 2) Mobilisation et sensibilisation des intervenants
- 3) Élaboration de politiques et de règlements en vue de l'établissement de la ZCE
- 4) Échange des meilleures pratiques et des informations sur la technologie

Tâche 1 : Soutien technique pour l'établissement de la version définitive de la proposition de ZCE à l'OMI

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Effectuer des analyses	<ul style="list-style-type: none"> • Document de travail 	Élaborer une proposition robuste de ZCE à l'OMI de sorte qu'elle soit appuyée par les	Mars 2016 à mars 2017	1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 10 000 \$

<p>additionnelles pour inclure l'apport des intervenants dans la proposition de ZCE à l'OMI</p>	<p>exposant en détail les résultats des analyses</p>	<p>intervenants clés; il importe de faire en sorte que le Mexique soit réceptif aux commentaires des intervenants. Cette activité fournit le soutien technique requis pour la réalisation d'analyses techniques additionnelles en vue de renforcer la proposition. Voici certains exemples d'analyses additionnelles possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étude portant sur les obstacles techniques et les obstacles du marché (approvisionnement en carburant); - recherche sur l'efficacité en fonction des coûts relatifs des mesures de lutte contre les émissions à terre et en mer; - analyse des répercussions des coûts d'exploitation sur quelques importantes compagnies de transport maritime. 		
<p>1.2 Établir la version définitive de la proposition de ZCE à l'OMI</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats d'analyses additionnelles requis pour parachever la proposition, y compris la modélisation • Incorporation des résultats des analyses techniques dans la proposition de ZCE à l'OMI • Version définitive de la proposition de ZCE à l'OMI 	<p>Des analyses additionnelles pourraient être requises après la phase I pour répondre aux exigences relatives à la proposition de ZCE à l'OMI.</p> <p>Une ZCE de l'OMI engendrera en fin de compte des avantages substantiels sur le plan de la santé et de l'environnement au Mexique et en Amérique du Nord.</p>	<p>Mars 2016 à juin 2017</p>	<p>1^{re} année : 10 000 \$ 2^e année : 10 000 \$</p>
<p>Tâche 2 : Mobilisation et sensibilisation des intervenants</p>				
<p>Sous-tâches</p>	<p>Réalisations</p>	<p>Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental</p>	<p>Échéancier</p>	<p>Budget (\$ CAN) (activités)</p>

<p>2.1 Élaborer et diffuser du matériel de sensibilisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Matériel de sensibilisation du public basé sur les informations techniques produites pour la proposition de ZCE à l'OMI (p. ex., fiche d'information, site Web, brochure ou document vidéo) • Diffusion du matériel de sensibilisation du public (p. ex., lors de réunions, dans Internet) 	<p>Les destinataires de cette information comprendraient le public, les ONG, les collectivités portuaires, les administrations portuaires, les intervenants de l'industrie du transport maritime de marchandises et les responsables de l'élaboration des politiques gouvernementales.</p>	<p>Mars 2016 à mars 2017</p>	<p>1^{re} année : 5 000 \$ 2^e année : 5 000 \$</p>
<p>2.2 Faciliter le dialogue avec les intervenants et leur participation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation des organismes clés, p. ex. : au moins un voyage d'études de principaux responsables des États-Unis ou du Canada pour que les organismes mexicains tirent des leçons de l'expérience de ces pays dans la mise en œuvre de politiques et règlements sur les émissions des navires • Atelier réunissant les intervenants nord-américains clés des organismes 	<p>Il serait avantageux que la proposition à l'OMI soit soutenue par les intervenants pertinents de sorte qu'il soit tenu compte des préoccupations d'ordre technique aussi bien que politique.</p> <p>Cette sous-tâche soutient un processus visant à assurer que les intervenants seront en mesure d'apporter une contribution et de comprendre les avantages d'une ZCE mexicaine.</p> <p>Cette sous-tâche est différente de la sensibilisation des intervenants prévue à la tâche 3 parce qu'elle est davantage axée sur la sensibilisation de vastes groupes intervenants aux avantages d'une ZCE mexicaine. La tâche 3 mobilise des intervenants en vue d'une participation à la stratégie de mise en œuvre de la ZCE.</p>	<p>Mars 2016 à mars 2017</p>	<p>1^{re} année : 40 000 \$ 2^e année : 10 000 \$</p>

	<p>gouvernementaux, de l'industrie et des ONG</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation de l'ébauche de proposition de ZCE à l'OMI • Compte rendu de l'atelier décrivant les commentaires faits sur la proposition 			
Tâche 3 : Politiques et sensibilisation				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 Élaborer une stratégie de mise en œuvre de la ZCE	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des politiques et règlements actuels • Élaboration d'une ébauche de stratégie • Version définitive de la stratégie, incluant des échéanciers et des principaux responsables pour chaque organisme/ intervenant participant 	Le Mexique retirerait des avantages d'une stratégie de mise en place d'un cadre de politiques et de règlements pour l'application de l'Annexe VI de la MARPOL et l'établissement d'une ZCE, afin de réduire considérablement les émissions des navires et leurs répercussions sur la santé publique et sur l'environnement.	Mars 2016 à juin 2017	1 ^{re} année : 25 000 \$ 2 ^e année : 35 000 \$
3.2 Faciliter le dialogue avec les intervenants	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier réunissant les intervenants nord-américains clés des organismes gouvernementaux, de l'industrie et des ONG • Présentation aux intervenants de 	<p>Afin qu'une stratégie robuste soit élaborée, cette sous-tâche facilite la mobilisation des intervenants clés pour qu'ils participent à la stratégie de mise en œuvre de la ZCE.</p> <p>L'atelier facilitera l'échange des enseignements tirés de la mise en œuvre de la ZCE nord-américaine en vue d'éclairer la stratégie de mise en œuvre du Mexique.</p>	Mars 2016 à mars 2017	1 ^{re} année : 25 000 \$ 2 ^e année : 30 000 \$

	l'ébauche de proposition de ZCE à l'OMI <ul style="list-style-type: none"> • Compte rendu de l'atelier décrivant les commentaires faits sur la proposition 			
3.3 Application de la stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • Identification des responsables dans les organismes et des membres de l'équipe de travail • Information pour l'élaboration d'ébauches de politiques ou de règlements 	Cette sous-tâche amorce l'application de la stratégie de mise en œuvre de la ZCE du Mexique par la constitution d'une équipe et l'élaboration d'une ébauche de politique ou de règlement.		2 ^e année : 25 000 \$
Tâche 4 : Échange des meilleures pratiques et des informations sur la technologie				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
4.1 Échange d'informations techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en commun des informations sur les meilleures pratiques et les technologies de lutte contre les émissions de polluants classiques dans une ZCE visant le secteur du transport maritime (p. ex., carburant à faible teneur en soufre, utilisation des technologies de gaz 	<p>L'échange d'informations sur les meilleures pratiques et les technologies de réduction des émissions des navires aide les intervenants à mieux comprendre les effets des efforts de réduction des émissions, les gains d'efficacité, ainsi que les liens avec les effets climatiques. Ce dialogue visera aussi à cerner des possibilités d'utilisation de carburants plus propres offertes par les politiques énergétiques pertinentes en Amérique du Nord, p. ex., la réforme énergétique du Mexique.</p> <p>Puisque le transport maritime de marchandises est une industrie mondiale, il</p>	Août 2016 à mars 2017	2 ^e année : 10 000 \$

	<p>naturel liquéfié)</p> <ul style="list-style-type: none"> Présentation ou page Web rendant compte de l'information recueillie 	<p>serait possible d'inclure également des informations provenant d'intervenants hors d'Amérique du Nord, au besoin, pour tirer des enseignements de leur expérience dans la réglementation des émissions provenant du transport maritime.</p> <p>Le public cible pour cette information comprendrait les ONG, les collectivités portuaires, les administrations portuaires, les intervenants de l'industrie du transport maritime et les responsables de l'élaboration des politiques gouvernementales.</p>		
			Total	<p>1^{er} année : 115 000 \$</p> <p>2^e année : 135 000 \$</p>

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Le projet donne suite à plusieurs objectifs stratégiques et thèmes généraux énoncés dans l'ébauche des définitions des thèmes généraux pour la période 2015 à 2020 (16 octobre 2014). Il relève de la composante Transport de l'objectif stratégique Croissance verte en axant ses activités sur un transport maritime plus propre. Selon les définitions provisoires, les projets de transport devraient viser à améliorer la santé humaine et la salubrité de l'environnement en limitant les émissions des sources mobiles (multimodales) qui épuisent les stocks de combustibles fossiles et contribuent à la pollution atmosphérique ainsi qu'aux changements climatiques; le secteur des transports est le plus important consommateur de combustibles fossiles en Amérique du Nord. Le projet soutient également l'objectif stratégique relatif aux changements climatiques, lequel comprend une composante portant sur les polluants à courte durée de vie qui ont des effets sur le climat dans divers secteurs, notamment les transports, ayant pour objet de réduire les répercussions sur la santé humaine et sur les écosystèmes.

Le projet traite également de plusieurs thèmes généraux. Il aidera les groupes vulnérables et les populations autochtones en réduisant les émissions de polluants atmosphériques nocifs attribuables aux navires, polluants qui peuvent se déplacer à de grandes distances de leurs sources et avoir des effets néfastes sur les collectivités le long des côtes aussi bien que loin à l'intérieur des terres. En outre, le projet aide à harmoniser les normes de réglementation de l'environnement en favorisant l'adoption de politiques communes vis-à-vis de la pollution atmosphérique causée par les navires en Amérique du Nord.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Avec la création d'une ZCE mexicaine, qui donnerait naissance à une ZCE « véritablement nord-américaine », la région nord-américaine établirait un précédent mondial en imposant un transport maritime propre de marchandises dans ses eaux et, ainsi, en protégeant la vie de dizaines de milliers de citoyens et en prévenant la dégradation des écosystèmes. Les émissions des navires se déplacent sur de grandes distances par rapport à leurs sources, à l'échelle régionale, et ont des effets sur la qualité de l'air et sur les écosystèmes partout en Amérique du Nord; par conséquent, tous les citoyens de l'Amérique du Nord bénéficieraient d'une ZCE mexicaine. Les industries du transport maritime de marchandises et des équipements portuaires bénéficieraient en outre d'une uniformisation des règles du jeu à l'échelle régionale.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***
 - Proposition de ZCE soumise à l'OMI : Les progrès dans l'atteinte de ce résultat seront mesurés par le suivi de l'élaboration de la version définitive de la proposition; cela comprendra la prise en compte des commentaires des intervenants et la réalisation des analyses additionnelles nécessaires pour pouvoir formuler cette version définitive.

- Élaboration, par le Mexique, d'une stratégie de mise en œuvre de la ZCE : Les progrès seront mesurés par le suivi de la stratégie au cours de son élaboration par des groupes de travail constitués pour mettre au point et appliquer la stratégie, ainsi que par le nombre de politiques et de règlements élaborés à la suite de la stratégie.
 - Appui des intervenants à une ZCE mexicaine : Les progrès seront mesurés par le suivi des expressions d'appui des intervenants à la ZCE mexicaine (p. ex., lettres d'appui, déclarations verbales, présentations, campagnes de sensibilisation positive), de l'élaboration de matériel de diffusion (p. ex., site Web, brochure, document vidéo) et de la tenue d'ateliers.
 - Échange des meilleures pratiques et des informations sur la technologie : Les progrès seront mesurés par la documentation du dialogue avec les intervenants dans le cadre des ateliers (p. ex., éléments du programme des ateliers traitant de cette question) et l'élaboration de sources d'information (p. ex., page Web ou présentation).
- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - **La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.**
 - **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.**
 - **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**

Valeur ajoutée : Collaboration des trois Parties en vue de créer une ZCE véritablement nord-américaine; échange d'informations et d'enseignements tirés qui sont propres à l'Amérique du Nord (l'autre ZCE est en Europe, où l'expérience est différente); une ZCE véritablement nord-américaine contribuerait à l'adoption d'une approche concertée de lutte contre les émissions du transport maritime de marchandises et à l'uniformisation des règles du jeu pour les industries du transport maritime de marchandises et des équipements portuaires, de même que pour les industries connexes.

Il n'y a actuellement aucune autre organisation qui travaille directement à aider les pays à établir des ZCE. Le programme des ports du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) en est à ses premiers balbutiements et est axé sur la durabilité des installations portuaires en général et non pas sur les ZCE. L'*International Council on Clean Transportation* (ICCT, Conseil international du transport écologique) a commencé à compiler les meilleures pratiques de réduction du carbone noir attribuable aux navires; le travail relatif à la ZCE mexicaine prendrait appui dans la mesure du possible sur les travaux de l'ICCT.

Ce projet saisira toutes les occasions de collaborer avec d'autres organisations et de tirer parti de travaux en cours. Par exemple, le PNUE dispose de nouvelles données en provenance de l'Indonésie confirmant que les navires sont la principale source de pollution dans un port de ce pays. Cette information ainsi que d'autres informations et données pertinentes seront partagées avec le Mexique.

- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***

Le projet s'étendra sur deux ans, de l'été 2015 à l'été 2017, bien que l'on s'attende à ce que les travaux débutent uniquement en décembre 2015 en raison du temps requis pour obtenir des services de consultation. La participation de la CCE est prévue pour l'élaboration de la demande proposition (d'ici l'hiver 2015) et se poursuivra jusqu'à la fin du projet.

Avant 2017, on espère que la ZCE mexicaine aura été autorisée par l'OMI et sera établie, en conséquence de quoi le Mexique viendra s'ajouter à la ZCE nord-américaine existante des États-Unis et du Canada et une ZCE « véritablement nord-américaine » sera créée. Le Mexique participera ensuite à la mise en œuvre et l'observation des règles pour la ZCE, idéalement de concert avec les États-Unis et le Canada, ces deux pays s'occupant actuellement de la mise en œuvre et de l'observation des règles pour la ZCE nord-américaine.

- **Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?**
 - **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements des travaux.**

Le présent projet se situe dans le prolongement du projet relatif au transport maritime de marchandises du Plan opérationnel de 2013-2014, soit la phase I, axée sur la détermination des analyses techniques nécessaires pour que le Mexique puisse présenter à l'OMI une proposition d'établissement d'une ZCE mexicaine. Le présent projet constitue la phase II et prendra appui sur les travaux de la phase I en veillant à ce que la proposition du Mexique à l'OMI soit appuyée par les intervenants et soit la plus robuste possible, afin d'accroître la probabilité de son approbation par l'OMI. On veillera également, dans le cadre du projet, à ce que le Mexique dispose d'un cadre de mise en œuvre de la ZCE.

En outre, le projet est lié au projet proposé dans le Plan opérationnel pour 2015 et 2016 sur l'observation des règles dans la ZCE, puisqu'il créerait la ZCE dans laquelle cette observation devrait être assurée. Le projet amorcerait aussi la mise en place des politiques permettant l'observation des règles; il faudrait donc assurer une coordination étroite avec l'autre projet proposé afin de prévenir les chevauchements.

Le projet a également des liens avec d'autres projets concernant les échanges commerciaux et les mouvements de marchandises, car il contribue à améliorer le caractère écologiquement rationnel des mouvements généraux de marchandises en Amérique du Nord.

- **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**

Il y a plusieurs publics cibles selon la nature de chaque activité. Les décideurs politiques, le public, l'industrie et les intervenants non gouvernementaux seront ciblés aux fins de la communication des avantages pour les citoyens et pour l'environnement d'une ZCE mexicaine. Ils sont susceptibles d'être très réceptifs aux importants avantages sur la santé humaine et la salubrité de l'environnement que permet d'engendrer une ZCE. L'industrie pourrait être réticente, selon le secteur, et le projet permettra un dialogue avec les intervenants et la consultation de ceux-ci afin qu'il soit possible d'apaiser leurs préoccupations.

Les responsables de l'élaboration des politiques publiques seront ciblés pour la mise au point de politiques et de règlements permettant l'établissement de la ZCE. Le projet contribuera à fournir la capacité gouvernementale requise pour l'élaboration de ces instruments.

- **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.**

Les organismes gouvernementaux du Mexique, l'industrie maritime, les organisations non gouvernementales.

- **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.**

Les intervenants appropriés comprennent les collectivités, les ONG, l'industrie et les établissements d'enseignement. Ils participeront dans le cadre d'ateliers de mobilisation des intervenants, au cours desquels ils seront invités à formuler des avis et des commentaires sur la stratégie de mise en œuvre de la ZCE du Mexique, de même que sur l'ébauche de proposition de ZCE du Mexique et les autres produits pertinents issus du projet. Les populations particulièrement vulnérables retireront des avantages d'une ZCE au Mexique par suite de la réduction des polluants nocifs émis par les navires.

Projet 7: Renforcement de l'application en Amérique du Nord de la limite imposée par l'Organisation maritime internationale relativement à la teneur en soufre du carburant des navires	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 250 000 \$ CAN 1^{re} année : 125 000 \$ CAN 2^e année : 125 000 \$ CAN	
Priorités et sous-thèmes stratégiques <ul style="list-style-type: none"> • La croissance verte et le transport • Les changements climatiques et les polluants à courte durée de vie ayant des effets sur le climat 	
De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux? <p>Le projet contribue aux activités visant à améliorer la santé humaine, notamment au sein des groupes vulnérables, ainsi que l'environnement en veillant à ce que le transport international se conforme à la limite de la teneur en soufre du carburant imposée par l'Organisation maritime internationale (OMI) dans les zones de contrôle des émissions (ZCE). Il facilitera également la mise en œuvre, la coordination et, le cas échéant, l'harmonisation des processus et des politiques servant à évaluer la conformité à la limite de teneur en soufre dans la ZCE nord-américaine. Le projet améliorera aussi la collecte, l'analyse et l'échange de données découlant de la surveillance de la conformité à cette limite ainsi que de son application.</p>	
Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but) <p>Le but de ce nouveau projet de la CCE consiste à renforcer les capacités nord-américaines d'évaluer la conformité, et l'application au besoin, des normes sur la teneur en soufre du carburant imposée aux navires par l'OMI, particulièrement celles qui sont applicables dans les ZCE. L'annexe VI de la <i>Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires</i> (MARPOL) impose une limite à l'échelle mondiale de la teneur en soufre du carburant des navires, ainsi qu'une norme beaucoup plus stricte de cette teneur dans des ZCE déterminées. Les Parties signataires de cette annexe peuvent proposer la désignation d'une ZCE à titre de modification contraignante à cette annexe, lorsqu'elles démontrent que les émissions d'oxydes de soufre (SOx), de matières particulaires (MP) et/ou d'oxydes d'azote (NOx) provenant du transport maritime international ont des effets néfastes sur la qualité de l'air, la santé humaine et l'environnement dans des zones géographiques précises. Le Canada et les États-Unis ont déjà établi une ZCE nord-américaine et s'emploient en ce moment, par l'entremise de la CCE, à aider le Mexique à proposer la désignation d'une telle zone dans les eaux mexicaines qui, lorsque l'OMI l'aura approuvée, donnera lieu à une vraie ZCE nord-américaine. Les Parties à l'<i>Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement</i> (ANACDE) se proposent désormais de collaborer à l'élaboration de mesures visant à renforcer la confiance à l'égard du transport maritime international et de se conformer à la norme relative à la teneur en soufre du carburant dans les ZCE. Le carburant des navires représente actuellement près de la moitié de leurs coûts d'exploitation quotidiens, alors que l'utilisation de carburant dont la teneur en soufre est faible peut chaque jour représenter des milliers de dollars supplémentaires. Cette différence a augmenté depuis le 1^{er} janvier 2015, étant donné que la norme de l'OMI impose maintenant une teneur en soufre de 0,1 % dans une ZCE qui était de 1,0 % auparavant. Il est prouvé que dans des deux ZCE du nord de l'Europe, certains armateurs sont au courant de cette norme limitative, mais qu'ils y contreviennent intentionnellement afin de diminuer leurs coûts en carburant. Cette fraude à grande échelle a des effets négatifs sur la qualité de l'air et la santé, et amoindrit les avantages environnementaux des normes imposées par l'OMI, mais fera également du tort aux transporteurs maritimes qui se conforment vraiment aux normes en diminuant leur concurrentialité. Étant donné que le transport maritime constitue un secteur véritablement mondial et que l'Amérique du Nord connaît des échanges commerciaux d'une grande ampleur dans le</p>	

domaine maritime, autant à l'échelle intérieure que mondiale, la CCE est tout à fait en mesure d'entreprendre des travaux qui renforceront l'application des normes de l'OMI en Amérique du Nord.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

- Sensibilisation accrue quant à la nécessité et aux moyens de surveiller l'observation et l'application des normes de l'OMI concernant le soufre, dans les ZCE et à l'échelle mondiale.
- Connaissance des similarités et des différences dans les systèmes connexes de contrôle de la conformité aux normes de l'OMI dans les trois pays nord-américains et de leur application.
- Description initiale des techniques disponibles en matière de surveillance de la conformité et des mesures de sécurité de l'information.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- Sensibilisation du grand public au sujet du déroulement et de l'efficacité des campagnes d'inspection concertées ou d'autres activités visant la conformité aux normes sur la teneur en soufre du carburant.
- Évaluation des techniques et des méthodes exemplaires de surveillance, ainsi que des principales questions et problèmes exigeant une plus grande attention.
- Élaboration de propositions visant la coordination de la collecte de données nord-américaines, ainsi que des processus et des outils d'analyse et d'échange de ces données afin d'améliorer la surveillance de la conformité aux normes et leur application.
- Élaboration d'une proposition à soumettre éventuellement à l'attention du Mexique concernant des mesures destinées à établir et/ou à améliorer son système d'instauration et d'application des normes.
- Élaboration de propositions de modifications éventuelles à l'annexe VI de la MARPOL qui renforcerait le contrôle du respect et l'application des normes.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Coordination de campagnes de surveillance de la conformité et de l'application afin de détecter et de prévenir les fraudes.
- Réduction importante de la pollution atmosphérique par les navires, autant par des polluants courants que des polluants qui ont des effets sur le climat.
- Amélioration correspondante de la qualité de l'air, de la santé humaine et de la salubrité des écosystèmes en Amérique du Nord.

Évaluation du rendement (stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

• Réalisation d'activités de diffusion d'information et de sensibilisation

- Stratégique : Tenue d'un atelier sur les systèmes et les méthodes exemplaires de contrôle de la conformité aux normes et de leur application; élaboration d'un livre blanc sur des mesures de coordination souhaitables en Amérique du Nord, et éventuellement utiles pour modifier l'annexe VI de la MARPOL afin de renforcer la conformité; élaboration d'un livre blanc sur la manière dont le Mexique pourrait instaurer ou améliorer son système de contrôle de la conformité et de l'application; lancement d'une campagne de sensibilisation du public sur les efforts que déploient les trois Parties à l'ANACDE.
- Mesurable : L'atelier, son compte rendu et les livres blancs constituent des résultats et des activités distincts pouvant être évalués à leur achèvement ainsi qu'en fonction de l'évolution quantifiable des connaissances et des méthodes de travail des fonctionnaires compétents des trois pays. La campagne de sensibilisation du public est une activité distincte que l'on peut évaluer en fonction du degré d'accroissement de cette sensibilisation et du soutien apporté à la surveillance rigoureuse de la conformité à la norme de

- l'OMI sur la teneur en soufre du carburant visant les ZCE ainsi que de son application.
- Réalisable : Les sous-tâches sont réalisables.
 - Réaliste : Ces sous-tâches sont appropriées dans le cadre de l'amélioration et de l'harmonisation des systèmes visant à instaurer et à appliquer la norme relative aux ZCE dans les trois pays, ainsi qu'en choisissant des propositions qui permettraient à l'OMI d'élaborer des politiques. Elles sont également réalistes, car elles se fondent sur d'autres programmes de diffusion d'information et de sensibilisation qui ont influé sur la désignation de ZCE, dont la nord-américaine.
 - Limité dans le temps : Les sous-tâches distinctes peuvent s'achever à la fin de la deuxième année du projet.
- **Promotion d'une plus grande normalisation de la collecte et de l'échange de données sur la conformité en Amérique du Nord à la norme de l'OMI relative à la teneur en soufre du carburant des navires**
 - Stratégique : Examen des processus de contrôle de la conformité à la norme de teneur en soufre du carburant des navires en Amérique du Nord et de son application, et relevé des principales caractéristiques de ces processus; élaboration d'une liste et de méthodes de contrôle de la conformité ainsi que d'options de factorisation des données de contrôle de la conformité sur les navires en transit soumis à une inspection par les autorités portuaires; établissement d'un cadre pour l'échange trilatéral de données sur la conformité.
 - Mesurable : Achèvement de tous les travaux, et examen officiel des conclusions et des recommandations.
 - Réalisable : La plupart de ces travaux ont commencé au Canada et aux États-Unis, mais pas à l'échelle nord-américaine. Avec le soutien de la CCE, les Parties devraient être en mesure de proposer une liste normalisée de contrôle de la qualité, un processus de prise en compte des données d'un tel contrôle sur les navires en transit dans une ZCE et soumis à une inspection par les autorités portuaires, ainsi qu'un cadre d'échange trilatéral pour les données sur la teneur en soufre du carburant.
 - Réaliste : Les agents portuaires devant s'occuper de plusieurs questions au cours des inspections, ils tireront parti de méthodes et d'outils leur faisant gagner du temps en vue d'évaluer la conformité à l'annexe VI de la MARPOL. Des processus normalisés d'intégration et d'échange de données optimiseront l'efficacité et l'utilité des ressources dans le cadre des activités de contrôle de la conformité et d'application des normes à l'échelle de l'Amérique du Nord.
 - Limité dans le temps : Les travaux donneront des résultats au cours des deux années et pourront s'achever vers la fin de la deuxième année. Toutefois, les principales décisions visant à instaurer un système normalisé à la CCE devront probablement attendre la fin du projet.
 - **Recherche et échange d'informations sur les méthodes exemplaires et les techniques de surveillance de la conformité à la norme sur la teneur en soufre du carburant**
 - Stratégique : Études documentaires des méthodes exemplaires actuelles de contrôle en temps réel de la conformité aux normes sur la teneur en soufre du carburant ainsi que des mesures de sécurité de l'information; tenue d'un atelier réunissant des fonctionnaires, des transporteurs maritimes et des fournisseurs de techniques afin d'examiner et d'évaluer celles qui sont disponibles relativement à la surveillance; rédaction d'un livre blanc sur les principales questions nécessitant une plus grande attention.
 - Mesurable : Il s'agit de résultats et d'activités distincts. Les études documentaires et les discussions tenues dans le cadre de l'atelier donneront lieu à des manifestations d'intérêt ou de soutien à l'égard de différentes options de surveillance.
 - Réalisable : Ces techniques existent déjà et il ne reste qu'à déterminer si elles se prêtent au contexte du transport maritime.
 - Réaliste : Il s'agit d'une activité pertinente, car les données recueillies lorsqu'un navire est à quai ne prouvent pas forcément qu'il se conforme à la norme sur la teneur en soufre du carburant dans une ZCE une fois qu'il est au large (p. ex., hors de la zone de 200

<p>milles marins de la ZCE nord-américaine). Cette démarche est également réaliste, parce que des systèmes de surveillance comparables sont en application dans d'autres cadres, par exemple des sources fixes d'émission.</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Limité dans le temps : Les sous-tâches distinctes peuvent s'accomplir dans des périodes limitées, et les travaux se termineront vers la fin de la deuxième année du projet. 				
<p>Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :</p> <p>1) Réalisation d'activités de diffusion d'information et de sensibilisation.</p> <p>2) Promotion d'une plus grande normalisation de la collecte et de l'échange de données sur la conformité en Amérique du Nord à la norme de l'OMI relative à la teneur en soufre du carburant des navires.</p> <p>3) Recherche et échange d'informations sur les méthodes exemplaires et les techniques de surveillance de la conformité à la norme sur la teneur en soufre du carburant.</p>				
<p>Tâche 1 : Réalisation d'activités de diffusion d'information et de sensibilisation.</p>				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
<p>1.1 Échange de données sur les méthodes exemplaires facilitant la conformité et l'application de la norme de l'OMI sur la teneur en soufre du carburant dans une ZCE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier sur les méthodes exemplaires (1^{re} année). • Compte rendu de l'atelier à diffuser dans le public. • Rédaction d'un livre blanc sur des mesures de coordination souhaitables et éventuellement utiles pour proposer des modifications à l'annexe VI de la MARPOL. • Rédaction d'un livre 	<p>L'atelier aidera les Parties à l'ANACDE, les entités gouvernementales et infranationales et des contreparties de pays européens qui comportent des ZCE à connaître et à évaluer leur propre système de contrôle de la conformité à la norme et de son application. Les discussions auxquelles l'atelier donnera lieu faciliteront la rédaction de livres blancs à soumettre à l'examen des Parties.</p>	<p>Novembre 2015 à mai 2016 (pour l'atelier).</p> <p>Juillet 2016 à juin 2017 (pour les livres blancs).</p>	<p>1^{re} année : 40 000 \$ 2^e année : 30 000 \$</p>

	blanc suggérant de quelle manière le Mexique pourrait instaurer ou améliorer son système de contrôle de la conformité à la norme et de son application.			
1.2 Campagne de sensibilisation du public.	<ul style="list-style-type: none"> Traduction de documents provenant du Web à l'attention des Parties (p. ex., sur les résultats des campagnes concertées de contrôle de la conformité à la norme sur la teneur en soufre). 	Les activités entreprises par les Parties en matière de contrôle de la conformité et d'application de la norme auront une portée plus grande au moyen d'une sensibilisation accrue du public quant à l'utilité des premiers résultats sur la conformité.	Janvier 2016 à juin 2017.	1 ^{re} année : 5 000 \$ 2 ^e année : 5 000 \$
Tâche 2 : Promotion d'une plus grande normalisation de la collecte et de l'échange de données sur la conformité en Amérique du Nord à la norme de l'OMI relative à la teneur en soufre du carburant des navires				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Examen des systèmes de contrôle de la conformité à la norme sur la teneur en soufre et de son application dans les trois pays	<ul style="list-style-type: none"> Aperçu des autorités de réglementation et des programmes juridiques et réglementaires. Liste des principales 	La connaissance des similarités et des différences dans les caractéristiques des systèmes de contrôle de la conformité et d'application dans les trois pays constitue un prérequis pour envisager	Novembre 2015 à juin 2016.	1 ^{re} année : 30 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

nord-américains.	caractéristiques recommandées à l'égard d'un programme de contrôle de la conformité et d'application de la norme.	des moyens de normaliser et d'améliorer la collecte et l'échange de données sur la conformité, ainsi que la prise de mesures connexes.		
2.2 Examen des listes et des méthodes de vérification qu'utilisent les autorités portuaires pour procéder à des inspections.	<ul style="list-style-type: none"> • Compilation et examen de modèles. • Élaboration d'une liste de vérification et de méthodes d'inspection normalisées. • Rédaction d'un document énonçant des options d'intégration des données de surveillance de la conformité concernant un navire qui se trouve à l'intérieur d'une ZCE dans un processus d'inspection portuaire lorsque ce navire fait une escale. 	<p>Cette démarche permet d'établir une liste de vérification normalisée adoptée par les Parties qui fournira de l'information utile, fiable et transférable au sujet de la conformité d'un navire au cours de ses escales.</p> <p>Cette information découlant d'une inspection portuaire au cours des escales d'un navire est nécessaire, mais pas toujours suffisante pour constater une infraction éventuelle à la norme lorsqu'il se trouve à l'intérieur d'une ZCE.</p>	Novembre 2015 à novembre 2016.	1 ^{re} année : 15 000 \$ 2 ^e année : 15 000 \$
2.3 Élaboration d'un cadre pour l'échange trilatéral de données sur la conformité à la norme découlant des inspections et de la surveillance, par les autorités portuaires, de	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un cadre et de méthodes concernant l'échange trilatéral de données. • Relevé et évaluation des obstacles ou des entraves juridiques ou 	Un cadre permettant des échanges rapides et fiables de données sur la conformité à la norme et des renseignements entre les trois pays aidera à garantir l'intégrité des ZCE tout en assurant des conditions de concurrence équitables pour	Décembre 2016 à juin 2017.	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 30 000 \$

navires se trouvant à l'intérieur d'une ZCE.	réglementaires. <ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une proposition de la part de la CCE relative à l'échange de données sur la conformité. 	tous les transporteurs maritimes. Cette sous-tâche se fonde sur les travaux du groupe de travail sur l'application et l'observation des lois (GTAOL) relatifs à des méthodes d'échange trilatéral de données connexes.		
Tâche 3 : Recherche et échange d'informations sur les méthodes exemplaires et les techniques de surveillance de la conformité à la norme sur la teneur en soufre du carburant.				
Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 Recherche de méthodes exemplaires utilisées pour surveiller en temps réel la conformité à la norme sur la teneur en soufre du carburant.	<ul style="list-style-type: none"> Examen documentaire des techniques disponibles et des méthodes exemplaires. Examen documentaire des normes garantissant la fiabilité et la sécurité des données de surveillance sur la conformité à la norme. 	Les Parties ont besoin d'une telle surveillance pour contrôler la conformité des navires se trouvant dans la ZCE nord-américaine, mais assez loin de la côte. Sans cette surveillance, elles ne peuvent contrôler la conformité que des navires qui font escale dans les ports sans pouvoir prendre de mesure d'application qui s'impose à leur égard. Les données recueillies et transmises par de tels systèmes de surveillance doivent être protégées contre le piratage	Novembre 2015 à juin 2016.	1 ^{re} année : 35 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

		informatique ou toute autre forme de manipulation de ces données afin que celles-ci soient fiables et puissent donner matière à des poursuites par les fonctionnaires chargés de l'application de la norme.		
3.2 Évaluation de techniques et de méthodes exemplaires.	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un atelier de deux jours afin de présenter et d'examiner des options. • Rédaction du compte rendu de l'atelier pour le diffuser dans le public. • Rédaction d'un livre blanc rassemblant et exposant les principales questions et problèmes exigeant une plus grande attention. 	L'atelier facilitera l'échange et l'évaluation d'informations sur les activités qu'ont choisies des transporteurs maritimes, des autorités portuaires et des fournisseurs de techniques en vue de mettre au point et de tester diverses techniques de surveillance et des systèmes dorsaux connexes, dont la transmission de données par système d'identification automatique ou d'autres systèmes.	Juillet 2016 à juin 2017.	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 45 000 \$
			Total	1 ^{re} année : 125 000 \$ 2 ^e année : 125 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Le projet cadre avec plusieurs buts et thèmes stratégiques généraux énoncés dans les définitions de ces thèmes pour 2015 à 2020 en date du 16 octobre 2014. Il vise le domaine des transports que comprend le but stratégique relatif à la « croissance verte » en favorisant un transport maritime moins polluant. Étant donné que ce secteur est le plus grand consommateur de combustibles fossiles en Amérique du Nord, les projets relatifs au transport devraient avoir pour but d'améliorer la santé humaine et l'hygiène du milieu en limitant les émissions provenant de sources mobiles multimodales, lesquelles épuisent les combustibles fossiles et contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques. En veillant à ce que le transport maritime international respecte la limite relative à la teneur en soufre du carburant dans les ZCE, le projet favorise également des conditions de concurrence équitables dans tout ce secteur, minimise la distorsion des échanges commerciaux, et allège le fardeau des collectivités et des entreprises nord-américaines qui doivent se conformer aux normes sur la qualité de l'air. Le projet donne également suite au but stratégique relatif aux changements climatiques, lequel comporte un volet sur les polluants à courte durée de vie dans divers secteurs, y compris le transport, afin de minimiser leurs effets sur la santé humaine et la salubrité des écosystèmes.

Le projet traite également de plusieurs thèmes généraux. Il permettra d'aider des groupes vulnérables en réduisant les émissions de polluants atmosphériques dangereux provenant des navires, lesquelles émissions peuvent se déplacer loin de leur source et avoir des incidences non seulement sur les collectivités côtières, mais aussi sur celles qui se trouvent loin à l'intérieur des terres. Il contribuera aussi à harmoniser les normes réglementaires relatives à l'environnement en favorisant l'adoption de politiques communes pour s'attaquer à la pollution atmosphérique par les navires en Amérique du Nord.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Les objectifs proposés ont en effet une portée nord-américaine, et les résultats qu'ils donneront sont associés à la protection de la santé humaine et de l'environnement à l'échelle de l'Amérique du Nord. La ZCE nord-américaine illustre le choix d'appliquer les dispositions d'un accord élaboré et applicable à l'échelle mondiale, à savoir l'annexe VI de la MARPOL, afin d'instaurer des normes plus rigoureuses et régionalement applicables concernant les émissions des navires, afin de mieux protéger la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord en ayant des incidences négatives minimales sur le secteur du transport maritime et la structure des échanges internationaux. À moins que les Parties surveillent efficacement la conformité à la norme relative à la ZCE et la fassent appliquer, l'augmentation des coûts du carburant en raison d'une teneur en soufre de 0,1 % exigée depuis le 1^{er} janvier 2015 pourrait donner lieu à une fraude massive, particulièrement par les armateurs dont les navires transitent dans la ZCE, mais ne font pas escale dans des ports nord-américains. Cette fraude amoindrirait les avantages escomptés de la ZCE et aurait des effets néfastes sur la concurrence dans le secteur du transport maritime, car cela aurait des effets pervers particulièrement préjudiciables aux sociétés maritimes qui se conforment volontairement à la norme sur cette teneur en soufre. À l'achèvement fructueux du projet, les membres du Conseil seront en mesure d'annoncer à la presse et au grand public qu'ils collaborent à l'amélioration de l'application de la norme dans la ZCE nord-américaine, ce qui fera valoir leur engagement à améliorer la santé humaine et l'environnement tout en continuant à viser la croissance de leur économie et à promouvoir le commerce international. En outre, les travaux destinés à harmoniser les processus et les politiques concernant la surveillance de la conformité à la norme ainsi que son application dans la ZCE serviront de fondement essentiel aux efforts que déploie le gouvernement du Mexique afin

d'instaurer une ZCE mexicaine de manière aussi économique qu'efficace et en temps opportun. Cela donnera effectivement lieu à une vraie ZCE nord-américaine qui protégera la santé et l'environnement et constituera un précédent à l'échelle mondiale dans le cadre des efforts destinés à réduire la pollution atmosphérique par les navires dans d'autres parties du monde.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***
 - L'utilisation et l'éventuelle révision de la liste de vérification et des méthodes de contrôle de la conformité en Amérique du Nord, ainsi que l'établissement d'un cadre nord-américain pour l'échange et l'intégration de données d'inspection et d'autres données sur la conformité. L'élaboration de propositions pour l'éventuelle instauration et/ou l'amélioration de la mise en œuvre d'une norme sur la teneur en soufre du carburant dans la ZCE, ainsi qu'une surveillance de la conformité à cette norme et son application.
 - La recherche et l'évaluation de techniques de surveillance de la conformité à l'égard des navires qui se trouvent au large des côtes, ainsi que le relevé de méthodes exemplaires afin de garantir la fiabilité et la sécurité de l'information provenant des systèmes de surveillance.
 - La tenue d'un atelier sur les méthodes exemplaires, la rédaction d'un livre blanc sur les améliorations que nécessitent les systèmes de mise en œuvre et de l'application de la norme dans la ZCE, ainsi que des campagnes de sensibilisation du public appuieront les efforts que déploient les gouvernements et les intervenants en vue de définir et de garantir une conformité probante aux normes de l'OMI sur la teneur en soufre du carburant et leur application.
 - L'effet combiné de ces mesures donnera lieu à une surveillance plus pertinente par la CCE ainsi qu'à une application plus rigoureuse de la norme dans les ZCE, ainsi qu'à la réduction correspondante et significative de la pollution atmosphérique par les navires croisant dans les ZCE nord-américaines, tout en assurant des conditions de concurrence équitables pour les transporteurs maritimes.
- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.***

Le meilleur moyen de mettre en œuvre, de surveiller et d'appliquer la norme de l'OMI sur la teneur en soufre du carburant dans une ZCE consiste à mener une activité à l'échelle du continent, car toute activité à petite échelle et/ou mal coordonnée sera moins efficace et plus coûteuse en fin de compte. Les Parties connaissent d'importants échanges commerciaux par voie maritime entre elles et avec d'autres pays du monde, sans compter qu'une grande partie du transport maritime mondial circule dans les eaux nord-américaines sans que les navires accostent dans un port du continent. Tout ce transport maritime est assujéti aux normes de l'OMI sur la teneur en soufre du carburant, particulièrement dans les ZCE nord-américaines. Par ailleurs, le projet s'appuie sur le projet permanent de la CCE visant à soutenir l'instauration d'une ZCE mexicaine sous l'égide de l'OMI, ainsi que dans le cadre des travaux que mène depuis longtemps la CCE afin de promouvoir une mise en œuvre et une application efficaces de normes et d'ententes à l'égard de l'environnement, sans compter les activités du Groupe de travail sur l'observation et l'application des lois (GTAOL) destinées à faciliter l'échange trilatéral d'informations sur cette application.

- **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.**

Aucun autre organisme oeuvrant en Amérique du Nord ne s'emploie à soutenir l'application des normes visant les ZCE à l'échelle du continent et/ou l'instauration d'une ZCE mexicaine. Le *California Air Resources Board* (CARB, Conseil sur la qualité de l'air en Californie) est en train de mettre en œuvre et d'appliquer sa propre norme sur la teneur en soufre du carburant, laquelle exige une teneur de 0,1 % de soufre dans le carburant des navires qui se trouvent à l'intérieur d'une zone de 24 milles marins des côtes de la Californie. Le CARB s'est engagé à retirer cette norme après l'entrée en vigueur de celle de 0,1 % dans la ZCE nord-américaine, mais après qu'il ait estimé que l'instauration de la ZCE nord-américaine entraînera la réduction notable de la pollution atmosphérique par les navires dont a besoin la Californie pour améliorer la qualité de l'air. En outre, les organismes gouvernementaux et les principaux transporteurs maritimes d'Europe ont commencé à chercher des moyens de soutenir la surveillance de la conformité à la norme et son application. Bien qu'à l'origine, ils aient centré leur attention sur les ZCE de la mer Baltique, de la mer du Nord et de la Manche, ils ont manifesté clairement le désir de coordonner leurs efforts avec des partenaires nord-américains afin que la mise en œuvre et l'application de la norme soient rigoureuses dans toutes les ZCE.

- **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**

Le CARB s'est engagé à soutenir l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis ainsi que d'autres participants au projet à faire connaître leur expérience et les outils dont ils se sont servis pour mener des inspections ou une surveillance de la conformité à la norme de la Californie de 0,1 % de teneur en soufre du carburant des navires à l'intérieur de 24 milles marins des côtes. Des homologues européens tels que l'autorité maritime danoise, des entités gouvernementales similaires de pays d'Europe du Nord et la Commission européenne soutiennent la mise en place, par l'entremise de la CCE, d'un complément nord-américain de leurs récents efforts destinés à coordonner les activités d'application de la norme dans les ZCE. L'autorité maritime danoise a invité le Canada et les États-Unis à participer à une réunion (provisoirement prévue les 25 et 26 février 2015) afin de cerner des possibilités d'améliorer et de coordonner la surveillance de la conformité à la norme et son application dans les ZCE d'Europe et d'Amérique du Nord. En dernier lieu, la majeure partie des dirigeants du secteur du transport maritime (p. ex., Maersk), les autorités portuaires (p. ex., de Los Angeles, de Long Beach et de Norfolk), des établissements d'enseignement et des ONG (p. ex., l'*International Council on Clean Transportation* (ICCT, Conseil international pour un transport propre) ont manifesté clairement leur intérêt à participer aux travaux de la CCE consistant à appliquer les normes sur la teneur en soufre du carburant des navires et à soutenir ces travaux.

- **Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.**

- Le calendrier d'exécution du projet est de deux ans, de juillet 2015 à juin 2017. La CCE est censée commencer à y participer avec la rédaction et la publication d'une demande de propositions, au cours de l'hiver 2015, et cette participation se poursuivra durant le reste du projet. Il est prévu que les résultats de ce projet comprennent une première démarche concrète destinée à mieux coordonner et harmoniser les mécanismes de surveillance de la conformité à la norme dans les ZCE nord-américaines et d'application de cette norme. Il est important de noter qu'un seul projet de deux ans ne sera pas suffisant pour déterminer et promouvoir un éventail de mesures éventuellement pertinentes afin d'améliorer et de coordonner la surveillance de la conformité à la norme en Amérique du Nord ainsi que son application.
- À l'achèvement du projet en 2017, il est à espérer que les travaux éclaireront les décisions du Mexique concernant l'établissement et/ou l'amélioration d'un système d'instauration d'une ZCE mexicaine et d'application de cette norme dans cette ZCE. Cela

démontre l'étroit rapport entre cette proposition de projet et celle de la Phase II de l'actuel projet de la CCE en vue de soutenir l'instauration d'une ZCE mexicaine.

- D'ici à ce que le projet se termine, les Parties s'emploieront activement, autant eux-mêmes qu'avec leurs homologues européens, à coordonner la collecte, l'échange et l'analyse de données en vue d'entreprendre une application de la norme dans les ZCE en se fondant sur des renseignements.
- À long terme, l'information et les documents élaborés dans le cadre du projet pourraient éclairer la décision de l'OMI en 2018 consistant à déterminer à quel moment diminuer à 0,5 % la limite de la teneur en soufre du carburant applicable à l'échelle mondiale. Bien que cette décision se fondera principalement sur la capacité mondiale du raffinage d'assurer un approvisionnement adéquat en carburant conforme à la norme, il sera approprié que cette décision soit prise en factorisant les résultats en matière de conformité à la norme. Comme tels, ce projet de la CCE ainsi que les efforts connexes déployés en Europe pourraient constituer une contribution aussi essentielle qu'opportune à l'élaboration d'une politique par l'OMI.

- **Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?**

- **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.**

Ce projet est étroitement lié à celui en cours sur le transport maritime que la CCE a entrepris dans le cadre du Plan opérationnel pour 2013 à 2014, lequel vise à mener des analyses techniques afin que le Mexique puisse soumettre à l'approbation de l'OMI la désignation d'une ZCE mexicaine. L'expérience acquise au cours de ce projet, ainsi que la désignation de responsables de projet dans chaque pays, faciliteront les travaux concernant l'application de la réglementation. En outre, celui-ci permettra de relever des méthodes exemplaires et des enseignements tirés de l'expérience qui aideront le Mexique à déterminer rapidement les capacités dont il doit disposer et à y recourir pour instaurer une ZCE mexicaine. En dernier lieu, le cadre destiné à recueillir, à analyser et à échanger des données sur la conformité à l'échelle nord-américaine donnera lieu à une application améliorée et mieux coordonnée de la norme sur la teneur en soufre du carburant. Conséquemment, le projet est censé tirer parti de certains des enseignements que le Groupe de travail sur l'observation et l'application des lois a tirés de son expérience ainsi que des réseaux qu'il a constitués.

- **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**

Le principal public cible est constitué des équipes de fonctionnaires chargés de l'application des lois, du contrôle de la conformité à ces lois et aux politiques maritimes des trois pays nord-américains. Les équipes canadienne et américaine sont intéressées à recevoir de l'information et de la documentation découlant du projet, et il faut espérer que l'entité responsable de l'instauration d'une éventuelle ZCE mexicaine le sera aussi. En outre, le California Air Resources Board représente un public cible, car ce projet et les améliorations dans le domaine de l'application de la norme qui en résulteront dans la ZCE nord-américaine accroîtront sa confiance que les émissions provenant des navires continueront de diminuer après qu'il ait retiré sa norme de 0,1 % de teneur en soufre du carburant à l'intérieur de 24 milles marins des côtes. Les autres publics cibles comprennent les autorités portuaires nord-américaines ainsi que les gestionnaires de la qualité de l'air dans les zones où le trafic maritime est intense et/ou la qualité de l'air pose des problèmes, parce que l'efficacité de leurs programmes de gestion connexes influera sur la réussite du projet. De plus, les autorités portuaires qui ont instauré des programmes incitatifs visant à promouvoir l'écologisation du transport maritime (p. ex., à Vancouver, à Los Angeles et à Long Beach) pourraient être en mesure et désireuses d'intégrer les données de conformité des navires découlant de ce projet dans les matrices de cotation qu'elles utilisent pour choisir les récipiendaires de leurs incitatifs monétaires. Bien que ces éléments dépassent de loin les mesures stipulées dans l'annexe VI de la MARPOL, ils peuvent

amplifier et faciliter les efforts des Parties à l'ANACDE en vue de garantir l'observation et l'application de la norme de l'OMI sur la teneur en soufre du carburant.

○ ***Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.***

Les principaux bénéficiaires comprendront l'entité gouvernementale du Mexique responsable de l'instauration d'une future ZCE mexicaine. Le Canada et les États-Unis en tireront indirectement parti, car leur application de la norme visant la ZCE nord-américaine sera renforcée par un système bien rodé, pertinent et éprouvé d'application de cette norme dans la ZCE mexicaine. Cela illustre la considérable ampleur du transport maritime d'un pays à un autre en Amérique du Nord, ainsi qu'avec le reste du monde.

○ ***Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.***

- Les collectivités, notamment celles qui éprouvent des difficultés afin de gérer la qualité de l'air et/ou les populations vulnérables fortement exposées à la pollution atmosphérique provenant des navires, étant donné qu'une application rigoureuse de la norme sur la teneur en soufre du carburant permettra à ces collectivités de gérer plus facilement la qualité de l'air tout en veillant à réduire l'exposition de leur population à cette pollution ainsi que ses effets sur la santé humaine et l'environnement.
- Les compétences des établissements d'enseignement seront notamment utiles à l'élaboration de techniques de surveillance fiables et sécuritaires, et à la constitution de systèmes dorsaux connexes.
- Les ONG, dans la perspective de diffuser de l'information et de sensibiliser la population.
- Le secteur privé pour la part qu'il prendra dans la sensibilisation, les mesures de contrôle des navires, les plateformes permettant de tester le concept des principales techniques de surveillance, la fourniture de renseignements sur les contraventions éventuelles, et la transmission d'informations sur l'utilité des systèmes d'application actuels et proposés en vue d'assurer des conditions de concurrence équitables pour les transporteurs maritimes.
- Des autorités portuaires pourraient participer au projet, et d'importantes sociétés de transport maritime pourraient réaliser des tests des techniques de surveillance et de suivi. Toutes les autorités portuaires intéressées pourraient participer à la sensibilisation, en plus d'établir des liens entre les conclusions du projet relatives au contrôle de la conformité et de l'application avec les programmes incitatifs visant à promouvoir l'écologisation du transport maritime.

Projet 8 : Accélération de l'adoption de la certification à la norme ISO 50001 et au programme Superior Energy Performance en Amérique du Nord		Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 300 000 \$ CAN		
1^{re} année : 80 000 \$ CAN		
2^e année : 220 000 \$ CAN		
Priorité et sous-thème stratégiques		
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance verte – Production et consommation durables 		
De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Améliorer l'échange d'informations, la transparence, le renforcement des capacités et les communications :</i> Ce projet consiste à ce que la norme ISO 50001 et le Superior Energy Performance (SEP) Program (programme de rendement énergétique supérieur ou « programme SEP ») constituent des mécanismes clés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et améliorer l'efficacité énergétique dans les secteurs industriel et commercial en Amérique du Nord. L'adoption de la norme ISO 50001 et du programme SEP représente un investissement stratégique dans la viabilité et la rentabilité. À lui seul, le secteur industriel consomme plus du tiers de l'énergie à l'échelle mondiale, et selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), ce secteur peut grandement améliorer son efficacité énergétique. <p>La norme ISO 50001 offre un système qui a fait ses preuves et qui est reconnu internationalement pour permettre de planifier, de gérer, d'évaluer et d'améliorer en permanence le rendement énergétique de toute entité qui consomme de l'énergie. L'adoption de cette norme s'avère une stratégie efficace pour que les organismes gouvernementaux et les entreprises réduisent de manière rentable leur consommation d'énergie. Quant au programme SEP, il offre des conseils, des outils et des protocoles pour faire de plus grandes et plus constantes économies d'énergie en appliquant la norme ISO 50 001. Pour obtenir une certification au programme SEP, les entreprises doivent satisfaire à la norme ISO 50001 et faire preuve d'un rendement énergétique amélioré. Cela signifie qu'une entreprise certifiée SEP doit faire constater par une tierce partie qu'elle est dotée d'un système de gestion de l'énergie visé par la norme ISO 50001 et que son rendement énergétique s'est amélioré. Aux États-Unis, les entreprises détenant une certification ISO 50001 et SEP ont jusqu'à présent amélioré leur rendement énergétique de 12 % en moyenne sur trois ans. Le fait d'appliquer en Amérique du Nord une approche commune qui s'appuie sur des normes mondiales pertinentes favorisera la prise de mesures accélérées en matière d'efficacité énergétique par les entreprises industrielles et commerciales d'Amérique du Nord.</p> <p>Pour le moment, sur l'ensemble du continent, les capacités de la main-d'œuvre sont trop faibles pour permettre l'adoption à grande échelle de la norme ISO 50001 et du programme SEP. Un objectif important de ce projet consiste à renforcer ces capacités en instaurant des programmes communs de certification du personnel, en formant des instructeurs et en organisant une formation pour les personnes qui appliquent la norme dans des entreprises pilotes, pour montrer aux principaux secteurs d'Amérique du Nord quelle est la valeur de la norme ISO 50001 et du programme SEP. Une activité trilatérale visant à améliorer la disponibilité de professionnels hautement qualifiés dans le domaine de la gestion de l'énergie dans toute l'Amérique du Nord permettra d'accélérer le perfectionnement d'une main-d'œuvre qualifiée en efficacité énergétique tout en aidant les sociétés multinationales à trouver plus facilement des employés et des consultants qualifiés, ce qui permettra de renforcer la confiance à l'égard des résultats que peut</p>		

donner l'application de la norme ISO 50001 et du programme SEP. En outre, étant donné que ce programme donne lieu à une vérification indépendante de l'amélioration du rendement énergétique dans une entreprise, il permet aussi d'y vérifier la réduction des émissions de GES. La vérification de l'amélioration du rendement énergétique à l'aide d'une méthode normalisée peut aider les gouvernements et les entreprises à suivre les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs en matière d'énergie, de viabilité et de climat.

Il est impératif de solliciter la participation d'un éventail d'intervenants importants en vue de dresser un cadre d'application rigoureuse de la norme ISO 50001 et du programme SEP, notamment, les gouvernements nationaux, les organismes de normalisation, des représentants du secteur privé, les organismes d'accréditation et de certification, ainsi que des professionnels dûment formés et certifiés. Cela permettra de lancer des discussions constructives entre ces principaux intervenants sur les plans national et continental en vue d'un échange de méthodes exemplaires grâce à la constitution d'un solide cadre d'application de la norme ISO 50001 et du programme SEP, ainsi qu'à l'élaboration de programmes harmonisés.

Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)

Ce projet est destiné à accélérer les économies d'énergie et la réduction des coûts dans ce domaine, sans compter la diminution des émissions de GES, et ce, dans les secteurs industriel et commercial du Canada, du Mexique et aux États-Unis, en permettant d'accroître la main-d'œuvre nécessaire pour appliquer la norme ISO 50001 et le programme SEP. Il vise aussi à démontrer les avantages que cette norme et ce programme peuvent offrir sur les plans économique et environnemental, et à favoriser conséquemment leur adoption à l'échelle nord-américaine.

La première tâche du projet consistera à déterminer les besoins communs de certification du personnel sur le continent et à former des professionnels en matière de gestion de l'énergie afin qu'ils deviennent des spécialistes certifiés en systèmes de gestion de l'énergie. Ces professionnels auront les qualifications requises pour bénéficier de l'encadrement supplémentaire requis ainsi que d'une formation pratique pour agir à titre d'« apprentis instructeurs » au cours de séances de formation du personnel dans des entreprises pilotes (voir la deuxième tâche du projet pilote ci-dessous). Par la suite, ils pourront poursuivre leur formation afin de devenir instructeurs dans le cadre de la formation relative à la norme ISO 50001 et au programme SEP.

La deuxième tâche du projet consiste à exécuter un programme pilote dans le cadre duquel le Canada, le Mexique et les États-Unis choisiront cinq entreprises et/ou organismes par secteur pour y participer. La priorité sera accordée aux entreprises et/ou aux organismes qui possèdent des établissements dans les trois pays, en tenant particulièrement compte de ceux qui font partie de la chaîne d'approvisionnement des constructeurs de camions et d'autobus. En contrepartie de la participation de ces établissements au programme pilote nord-américain, leurs employés recevront une formation sur l'application de la norme ISO 50001 et/ou du programme SEP. Chaque série de formations dans un secteur aura lieu dans l'un des trois pays et comprendra environ trois séances de plusieurs jours sur une période de douze mois. Cette série de formations sera dirigée par des consultants expérimentés du domaine de l'énergie. Les professionnels locaux qui auront acquis les qualifications nécessaires pour agir comme instructeurs et qui posséderont une expérience pratique observeront les instructeurs en chef qui les encadreront pour devenir eux aussi des instructeurs.

La troisième tâche de ce projet consistera à échanger les enseignements tirés au cours du programme pilote et à faciliter les discussions entre les intervenants compétents du Canada, du Mexique et des États-Unis en vue d'élaborer une approche plus harmonisée d'adoption de la norme ISO 50001 et du programme SEP en Amérique du Nord, tout en jetant les bases de la constitution de réseaux d'apprentissage entre pairs.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

- Formation de quatre professionnels à titre de spécialistes certifiés en systèmes de gestion de l'énergie.
- Formation relative à la norme ISO 50001 et/ou au programme SEP donnée par trois professionnels qualifiés.
- Mise en place de quinze projets pilotes, de trois cohortes de cinq établissements et d'une série de formations pour une cohorte dans chacun des trois pays.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

- Formation de quarante-cinq employés relativement à la norme ISO 50001 et/ou au programme SEP, à savoir trois employés dans chacun des quinze établissements pilotes.
- Réalisation de trois études de cas sur l'application de la norme et du programme dans un établissement pilote de chaque pays.
- Certification de neuf installations et bâtiments à la norme et/ou au programme.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Vérification indépendante des économies d'énergie.
- Vérification indépendante de la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie.

Évaluation du rendement (stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

- L'amélioration du rendement énergétique sera évaluée et vérifiée par des organes du programme SEP dans cinq installations et bâtiments nord-américains vers la fin de 2017, ce qui devrait donner lieu à 10 % d'économies d'énergie.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Établissement de programmes communs de certification du personnel et exécution d'activités de formation des formateurs afin d'augmenter le nombre d'instructeurs qualifiés pour former de futurs spécialistes de la norme ISO 50001 et du programme SEP.
- 2) Mise en place de projets pilotes dans des secteurs prioritaires à l'échelle de l'Amérique du Nord afin de démontrer la valeur de la norme ISO 50001 et du programme SEP.
- 3) Réunion d'intervenants importants afin d'échanger des méthodes exemplaires, de favoriser leur harmonisation et de jeter les bases d'un réseautage par des pairs.

Tâche 1 : Établissement de programmes communs de certification du personnel et exécution d'activités de formation des formateurs afin d'augmenter le nombre d'instructeurs qualifiés pour former de futurs spécialistes de la norme ISO 50001 et du programme SEP.

Tâche	Réalizations	Manières dont la tâche et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1. Formation de professionnels de la gestion de l'énergie.	Certification d'au moins quatre spécialistes en systèmes de gestion de	Le manque de spécialistes certifiés en systèmes de gestion de	1 ^{re} année : Au moins une séance de formation pour des	1 ^{re} année : 30 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

Des consultants formeront des professionnels ayant la capacité avérée de devenir des formateurs locaux relativement à la norme ISO 50001 et au programme SEP. L'objectif consiste à renforcer les capacités locales au Canada et au Mexique, et à combler les lacunes aux États-Unis, le cas échéant.	l'énergie.	l'énergie constitue un obstacle à l'application à une plus grande échelle de la norme ISO 50001 et du programme SEP. En plus des instructeurs en chef, au moins trois de ces spécialistes seront nécessaires pour exécuter les projets pilotes.	spécialistes certifiés.	
Tâche 2 : Mise en place de projets pilotes dans des secteurs prioritaires à l'échelle de l'Amérique du Nord afin de démontrer la valeur de la norme ISO 50001 et du programme SEP.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Formation des personnes qui appliqueront le programme dans les établissements pilotes. Il est prévu de tenir une série de trois formations en parallèle sur l'application de la norme ISO 50001 et/ou du programme SEP. Chaque série visera un seul secteur et se tiendra dans chaque pays. Elle comprendra environ trois séances de formation de plusieurs jours sur une période de 12 mois. Ces formations seront offertes	<ul style="list-style-type: none"> • La formation sera donnée dans quinze établissements, soit environ cinq par secteur. • Certification de neuf établissements à la norme ISO 50001 et au programme SEP, soit environ trois par secteur. 	Cette sous-tâche favorisera l'adoption rapide de la norme ISO 50001 et du programme SEP dans des secteurs prioritaires.	1 ^{re} année : Première d'une série de trois séances de formation dans chaque secteur. 2 ^e année : Deuxième et troisième d'une série de six séances de formation dans chaque secteur.	1 ^{re} année : 40 000 \$ 2 ^e année : 80 000 \$

aux entreprises du Canada, du Mexique et des États-Unis.				
2.2 Apprentissage de futurs instructeurs. Des professionnels locaux observeront les instructeurs et agiront à titre d'assistants instructeurs. Il est probable qu'ils participeront aux activités de formation des formateurs prévues à la tâche 1 compte tenu du faible nombre de professionnels qualifiés.	Au moins trois spécialistes certifiés agiront à titre d'assistants instructeurs et seront encadrés par des instructeurs en chef.	Cette sous-tâche vise à renforcer les capacités locales en vue de former un plus grand nombre de professionnels de la gestion de l'énergie à la norme ISO 50001 et au programme SEP.		1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 25 000 \$
2.3 Réalisation de trois études de cas. Ces études de cas seront réalisées dans le cadre d'au moins un projet pilote par pays et par secteur.	Réalisation d'au moins trois études de cas, soit une par secteur.	Sensibilisation des premières entités à adopter la norme ISO 50001 et le programme SEP dans le but de généraliser cette adoption en Amérique du Nord.	2 ^e année : Réalisation d'études de cas.	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 40 000 \$
Tâche 3 : Réunion d'intervenants importants afin d'échanger des méthodes exemplaires, de favoriser leur harmonisation et de jeter les bases d'un réseautage par des pairs.				
Tâche	Réalisations	Manières dont la tâche et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3. Réunion d'intervenants, dont des représentants de gouvernements nationaux, d'organismes de normalisation, du secteur privé, d'accréditation et de	Tenue d'un atelier, de webinaires et de téléconférences au besoin.	Un éventail d'importants d'intervenants doit participer à la constitution d'un cadre d'application rigoureuse de la norme ISO 50001	2 ^e année : Tenue d'un atelier.	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 75 000 \$

<p>certification, ainsi que de professionnels de la gestion de l'énergie dûment formés et certifiés afin d'échanger des méthodes exemplaires lors de l'établissement d'un cadre d'application rigoureuse de la norme ISO 50001 et du programme SEP, ainsi que de l'instauration de programmes harmonisés afin de jeter les bases de réseaux d'apprentissage par des pairs.</p>		<p>et du programme SEP. Cette démarche permettra d'entamer des discussions fructueuses.</p>		
--	--	---	--	--

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- **De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?**

Il est impératif de solliciter la participation d'un éventail d'intervenants importants en vue de dresser un cadre d'application rigoureuse de la norme ISO 50001 et du programme SEP, notamment, les gouvernements nationaux, les organismes de normalisation, des représentants du secteur privé, les organismes d'accréditation et de certification, ainsi que des professionnels de la gestion de l'énergie dûment formés et certifiés. La norme ISO 50001 offre un système qui a fait ses preuves et qui est reconnu internationalement pour permettre de planifier, de gérer, d'évaluer et d'améliorer en permanence le rendement énergétique de toute entité qui consomme de l'énergie. L'adoption de cette norme s'avère une stratégie efficace pour que les organismes gouvernementaux et les entreprises réduisent de manière rentable leur consommation d'énergie. Quant au programme SEP, il offre des conseils, des outils et des protocoles pour faire de plus grandes et plus constantes économies d'énergie en appliquant la norme ISO 50001.

Ce programme permettra de lancer des discussions constructives entre ces intervenants sur les plans national et continental en vue d'un échange de méthodes exemplaires, et ce, grâce à la constitution d'un cadre d'application rigoureuse de la norme ISO 50001 et du programme SEP, et à l'élaboration de programmes harmonisés.

Les gouvernements canadien, mexicain et américain ont tous trois soutenu l'élaboration de ressources (telles que des études de cas, des guides et des logiciels) afin de favoriser l'application de la norme ISO 50001 dans les entreprises. Un important volet du projet consiste à faciliter un plus grand échange de ces ressources. Un autre volet vise l'instauration de programmes communs de certification du personnel, ainsi que la participation de spécialistes de la norme ISO 50001 et du programme SEP afin de diriger des séances de formation de professionnels des trois pays sur la manière de vérifier la conformité à la norme, ce qui constitue la meilleure des méthodes reconnues à l'échelle internationale en vue d'appliquer un système holistique de gestion de l'énergie. À la suite de ces séances de formation, les participants passeront des examens afin d'obtenir la certification voulue. En dernier lieu, le projet a pour but de favoriser l'échange d'informations dans un cadre de travail avec des entreprises privées en vue de réaliser des études de cas sur des projets pilotes, d'échanger les enseignements tirés de ces études et de démontrer les avantages que procure l'application de la norme ISO 50001 et du programme SEP.

L'adoption de la norme ISO 50001 et du programme SEP par le secteur industriel représente un investissement stratégique dans la viabilité et la rentabilité. À lui seul, ce secteur consomme plus du tiers de l'énergie à l'échelle mondiale, et selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), il peut grandement améliorer son efficacité énergétique. Les entreprises peuvent recourir à cette norme et à ce programme pour faire de plus grandes et plus constantes économies d'énergie, ainsi que pour optimiser leurs procédés, accroître leur compétitivité et réduire les risques. Ce projet vise notamment à présenter l'application de la norme et du programme comme une pratique commerciale courante et écologique qui peut donner lieu à une amélioration rentable, soit 10 à 30 %, de l'efficacité énergétique dans les divers établissements industriels et commerciaux d'Amérique du Nord.

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis sont disposés à faciliter une plus vaste adoption de la norme ISO 50001 et du programme SEP dans leur pays en élaborant une approche nord-américaine harmonisée en matière de systèmes de gestion de l'énergie, laquelle donnera lieu à une formation coordonnée, à la délivrance de certificats au personnel des entreprises et à des démonstrations pilotes. L'harmonisation à l'échelle nord-américaine indiquera clairement aux secteurs manufacturiers, aux chaînes d'approvisionnement et au secteur commercial d'Amérique du Nord à quel point une application efficace et rigoureuse de la norme ISO 50001 est importante pour réduire les émissions de GES et améliorer la compétitivité au sein des chaînes d'approvisionnement et de l'ensemble de l'économie.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Les objectifs proposés ont une portée nord-américaine, car le projet est destiné à accélérer les économies d'énergie et à réduire les coûts connexes dans les secteurs industriel et commercial d'Amérique du Nord, et ce, en facilitant les discussions entre les principaux intervenants des trois pays, en réalisant des projets pilotes dans des entreprises nord-américaines qui ont une importance stratégique, et en exécutant des activités de formation des formateurs afin que la main-d'œuvre des trois pays acquière des compétences dans le domaine de l'efficacité énergétique. Certaines des entreprises participant au programme pilote exploiteront des établissements au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

Une approche harmonisée d'application de la norme ISO 50001 et du programme SEP en Amérique du Nord permettra de s'assurer que l'obtention d'une certification à la norme ISO 50001 ait la même signification aux États-Unis qu'au Canada et au Mexique.

Les résultats mesurables proviendront des entreprises d'Amérique du Nord qui auront obtenu la certification à la norme ISO 50001 et au programme SEP, après avoir fait l'objet d'une vérification indépendante de leurs économies d'énergie et de la réduction de leurs émissions de GES. Le projet consistera aussi à renforcer les capacités et à établir le cadre nécessaire de l'application à grande échelle de la norme ISO 50001 et du programme SEP dans divers secteurs économiques.

- **Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.**

Résultats	Évaluation	Objectif	Indicateur
Plus grand nombre de spécialistes certifiés en gestion de l'énergie.	Nombre de professionnels ayant suivi une formation pour obtenir le titre de spécialiste certifié en systèmes de gestion de l'énergie.	Formation de 4 professionnels (1 ^{re} année).	Plus grand nombre de professionnels ayant suivi une formation.
Plus grand nombre de professionnels qualifiés pour former des personnes qui appliqueront la norme ISO 50001 et le programme SEP.	Personnes qualifiées pour former celles qui appliqueront la norme ISO 50001 et le programme SEP.	Qualification de 3 personnes (1 ^{re} année). Qualification de 45 personnes (2 ^e année).	Plus grand nombre de professionnels ayant suivi une formation.
Mise en place, au Canada, au Mexique et aux États-Unis, de projets pilotes relatifs à la norme ISO 50001 et/ou au programme SEP.	Nombre de projets pilotes mis en place.	Mise en place de 15 projets pilotes (1 ^{re} année).	Plus grand nombre de projets pilotes.
Plus grand nombre de projets pilotes ayant donné lieu à une certification à la norme ISO 50001 et/ou au programme SEP.	Nombre de projets pilotes ayant donné lieu à une certification.	Certification de 9 installations et bâtiments à la norme ISO 50001 et/ou au programme SEP (2 ^e année)	Plus grand nombre de projets pilotes ayant donné lieu à une certification.
Augmentation des économies d'énergie	Rendement énergétique évalué et vérifié par des	Économies d'énergie annuelles de 10 % en	Accroissement des économies d'énergie.

assujetties à une vérification indépendante.	organes du programme SEP.	moyenne (soit 100 milliards de Btu) dans 5 installations et bâtiments nord-américains à la fin de 2017.	
Réduction accrue des émissions de GES découlant de la consommation d'énergie.	Extrapolation de la réduction des émissions de GES découlant de la consommation d'énergie à la suite de l'évaluation et de la vérification par des organes du programme SEP.	Réduction moyenne de 5 500 tonnes de dioxyde de carbone dans 5 installations et bâtiments nord-américains à la fin de 2017. ¹⁸	Réduction accrue des émissions de GES.

- **Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?**
 - **La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.**
 - Le soutien de la CCE sera des plus utiles afin de s'assurer que le personnel du projet dispose des ressources nécessaires pour financer les travaux concertés, ainsi que pour encourager la participation des principaux intervenants nationaux, dont les organes d'accréditation et de normalisation, de même que du secteur privé.
 - **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.**
 - Le projet sera exécuté en étroite collaboration avec le *Global Superior Energy Performance* (GSEP, programme mondial de rendement énergétique supérieur), lancé en 2010 dans le cadre de la *Clean Energy Ministerial* (CEM, Tribune ministérielle sur l'énergie propre) et le Partenariat international pour la coopération sur l'efficacité énergétique (PICEE). Par l'entremise du groupe de travail sur la gestion de l'énergie du GSEP, des fonctionnaires du monde entier échangent des méthodes exemplaires et tirent collectivement parti de leurs connaissances et expérience en vue de mettre en place des programmes qui ont de fortes incidences sur le plan national en accélérant l'utilisation de systèmes de gestion de l'énergie dans les bâtiments industriels et commerciaux. Le Canada, le Mexique et les États-Unis sont des partenaires de premier plan dans les travaux qu'accomplit le GSEP pour favoriser l'instauration d'un programme mondial harmonisé de certification des vérificateurs de l'application de la norme ISO 50001 (une des activités phares du GSEP).

¹⁸Fondé sur des estimations approximatives de la vérification des économies annuelles d'énergie de 100 milliards de Btu dans chaque établissement. Le calcul de la masse équivalente de GES a été effectué à l'aide de l'application de calcul de l'*Environmental Protection Agency* (Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, à l'adresse <<http://www.epa.gov/cleanenergy/energy-resources/calculator.html>>.

- Un certain nombre de donateurs et d'organismes internationaux qui promeuvent l'efficacité énergétique à l'échelle mondiale collaborent étroitement aux travaux du GSEP, dont la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Tout comme d'autres, ces organismes exécutent activement des programmes promouvant l'adoption de systèmes de gestion de l'énergie dans un certain nombre de pays, et le GSEP apporte son soutien à leurs activités grâce à la diffusion et à l'échange de méthodes exemplaires, de ressources, d'outils, de conseils et de documents de formation.
- Ce projet s'appuiera sur un engagement de collaboration trilatérale à l'égard de la norme ISO 50001 et du programme SEP, lequel a été annoncé à la suite d'une tribune ministérielle nord-américaine sur l'énergie propre tenue le 15 décembre 2014 à Washington.
- D'importantes sociétés multinationales des secteurs manufacturier et commercial (notamment 3M, Cummins, General Dynamics, Nissan, Schneider Electric, et les hôtels Marriott et Hilton) visent et favorisent l'application de la norme ISO 50001 dans tous leurs établissements d'Amérique du Nord ainsi que dans leurs chaînes d'approvisionnement. Une approche harmonisée de promotion de cette norme dans tous les pays facilitera son adoption par le secteur privé.
- ***Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.***
 - Les sociétés privées ayant manifesté leur intérêt à étendre l'application de la norme ISO 50001 et du programme SEP à leurs établissements nord-américains, le projet de la CCE permettra aux gouvernements de jouer un rôle de premier plan en motivant rapidement ces sociétés à accélérer l'exécution de leurs activités de gestion de l'énergie. Les travaux menés par le GSEP sur l'harmonisation des fonctions de vérificateur en chef relatives à l'application de la norme ISO 50001 ainsi que l'exécution d'études de cas appuieront le projet de la CCE et en tireront parti.
 - Les responsables du GSEP et du Mexique ont déjà entamé des discussions avec plusieurs donateurs et organismes internationaux œuvrant au Mexique en vue de coordonner leurs activités dans le cadre de ce projet de la CCE. La Banque mondiale et l'ONUDI sont disposées à soutenir le projet d'un certain nombre de manières, par exemple en finançant le perfectionnement de personnes-ressources pour les projets pilotes sectoriels, ainsi que l'assistance technique sur le terrain. Il est prévu d'entreprendre d'autres discussions afin de déterminer clairement les paramètres de la collaboration.
- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***
 - Les travaux se poursuivront une fois que la CCE aura fini d'y participer grâce au réseau d'apprentissage par des pairs déjà constitué. De tels réseaux se sont avérés efficaces pour faciliter l'application d'une norme grâce à l'échange de méthodes exemplaires et aux pressions positives exercées par les pairs. Ils peuvent être constitués dans des entreprises nord-américaines, notamment en fonction de leur secteur, de leur chaîne d'approvisionnement et de leur taille.
 - Il est également prévu que les activités de formation des formateurs aient une incidence à long terme et donnent lieu à un plus grand nombre de certifications.
- ***Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?***

- **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.**
 - Les entreprises et les établissements qui font partie de la chaîne d'approvisionnement des constructeurs de camions et d'autobus seront choisis en priorité en vue de participer aux projets pilotes.
- **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**
 - Les organismes d'accréditation, de certification et de normalisation, l'American National Standards Institute (ANSI), le Conseil national d'accréditation de l'ANSI et de l'American Society for Quality, l'Entidad Mexicana de Acreditacion et le Conseil canadien des normes.
 - Les sociétés privées ayant des établissements au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
 - Les municipalités et les villes disposant d'installations d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées.
 - Les professionnels des systèmes de gestion de l'énergie ayant la capacité de devenir des instructeurs qualifiés
- **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.**
 - Les gestionnaires de l'énergie.
 - Les gestionnaires du développement durable dans les secteurs public et privé.
 - Les gestionnaires de la conformité.
 - Les spécialistes des systèmes de gestion des normes ISO.
 - Les gestionnaires de programme d'efficacité énergétique dans les services publics.
 - Les représentants de la direction d'entreprises.
 - Les candidats à la fonction de vérificateur autonome de l'application de la norme ISO 50001.
 - Le personnel d'exploitation des établissements pilotes.
- **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.**
 - Les organismes d'accréditation, de certification et de normalisation, l'American National Standards Institute (ANSI), le Conseil national d'accréditation de l'ANSI et de l'American Society for Quality, l'Entidad Mexicana de Acreditacion et le Conseil canadien des normes.
 - Les sociétés privées ayant des établissements au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
 - Les établissements municipaux de traitement des eaux usées.
 - La Banque mondiale.
 - L'ONUUDI.
 - L'Institute for Industrial Productivity.
 - Les associations manufacturières.

Projet 9 : Renforcement de la conservation et de la production durables de certaines espèces visées par l'annexe II de la CITES en Amérique du Nord	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 300 000 \$ CAN 1^{re} année : 65 000 \$ CAN 2^e année : 235 000 \$ CAN	
<p>Priorités et sous-thèmes stratégiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements / Écosystèmes marins et côtiers • Croissance verte / Production et consommation durables • Collectivités et écosystèmes durables / Écosystèmes et espèces prioritaires; Collectivités durables et projets urbains <p>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Apprendre des groupes vulnérables et des collectivités locales et autochtones, et leur venir en aide</i> – En tenant compte des connaissances scientifiques et des connaissances écologiques traditionnelles (CET) le cas échéant, et dans l'esprit de la <u>Résolution Conf. 16.6 sur la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et les moyens d'existence</u> et de la <u>Résolution Conf. 16.7 sur l'avis de commerce non préjudiciable</u>, le projet appuie la mise en œuvre de la CITES en faisant participer les collectivités locales et autochtones aux activités légales, traçables et rentables associées à l'utilisation durable de certaines espèces visées par l'annexe II de la CITES. • <i>Renforcer l'harmonisation des normes et des règlements en matière d'environnement, ainsi que de leur application et de leur conformité</i> – Mise en œuvre à long terme de mesures efficaces visant à renforcer et à améliorer la collaboration entre les autorités qui font appliquer la CITES à l'échelle de la région. • <i>Améliorer l'échange d'information, la transparence, le renforcement des capacités et la communication</i> – En améliorant l'échange d'information relative aux espèces prioritaires suscitant un intérêt régional et en faisant la promotion de chaînes de valeur ajoutée et de production légales, traçables et durables, et en améliorant les capacités des intervenants concernés. <p>Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)</p> <p>Description du commerce des espèces visées par l'annexe II dans la région, en vue de promouvoir leur commerce légal, durable et identifiable, grâce aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 (tâches 1 et 2) : Identification et classement par ordre de priorité des espèces visées à l'annexe II qui sont très souvent commercialisées; suivis d'une analyse détaillée du commerce de ces espèces, destinée à définir les problèmes de mise en œuvre de la Convention et les possibilités d'amélioration (sans oublier les éléments fondés sur les CET, le cas échéant). • Phase 2 (tâche 3) : Mise en œuvre et établissement de plans d'action pour renforcer et améliorer la collaboration régionale et l'échange d'information à propos de certaines espèces visées à l'annexe II, des problèmes d'identification avec les codes sources et les codes-objets aux avis de commerce non préjudiciable et à leur lien avec la conservation, l'utilisation durable et les possibilités de développement pour les collectivités locales et autochtones (incluant les éléments des CET, le cas échéant). 	

Principales activités :

- Établissement d'une liste, par ordre de priorité, des espèces visées à l'annexe II suscitant un intérêt régional. (phase 1).
- Mener une analyse détaillée du commerce des espèces prioritaires visées à l'annexe II. (phase 1).
- Proposer des mesures, dont des plans d'action, en vue d'améliorer la mise en œuvre globale des dispositions de la CITES concernant les espèces prioritaires visées à l'annexe II (phase 2).
- Organiser un atelier mobilisant les intervenants, dont des représentants de collectivités locales et autochtones, pour examiner des plans d'action (phase 2).
- Entreprendre des plans d'action. (phase 2).

Produits livrables :

- Rapport (phase 1) établissant les éléments suivants :
 - Liste, par ordre de priorité, des espèces visées à l'annexe II de la CITES suscitant un intérêt régional.
 - Analyse détaillée du commerce des chaînes de valeur et de production de ces espèces prioritaires.
 - Recommandations visant à améliorer la production et la consommation durables desdites espèces grâce à un commerce légal et traçable.
- Plans d'action relatifs aux espèces prioritaires suscitant un intérêt régional (basés sur les recommandations du rapport susmentionné et des commentaires fournis par les intervenants dans le cadre d'atelier).
- Rapport d'étape sur la mise en œuvre des plans d'action (environ 10 plans d'action lancés d'ici la fin du projet).

Résultats à court terme (à mi-chemin)

Phase 1 (tâches 1 et 2) :

- Liste des espèces prioritaires suscitant un intérêt à l'échelle régionale validée par les autorités chargées de l'application de la CITES.
- Rapport sur l'analyse détaillée des chaînes de valeur et de production des espèces considérées comme suscitant un intérêt régional. Le rapport comprendra des recommandations visant à améliorer la production et la consommation durables des espèces visées grâce à un commerce légal et traçable.

Phase 2 (tâche 3) :

- Établissement d'un plan d'action pour chacune des espèces désignées à la phase 1, assorti d'objectifs précis, d'activités et d'indicateurs d'avancement (entre autres choses à définir).
- Discussions en atelier avec les intervenants en vue de connaître leur opinion sur les plans d'action.
- Mise en œuvre des plans d'action à l'échelle régionale, ce qui pourrait couvrir, entre autres : la production de données scientifiques et l'échange de technologie; la coopération entre les responsables des activités de conservation et de production *ex situ* et *in situ*; la formation et le renforcement des capacités; les incitatifs à la commercialisation; les campagnes de communication et de sensibilisation; le renforcement des modèles de gestion.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

Phase 2 (tâche 3) :

- Évaluation six mois après le lancement des plans d'action à l'échelle régionale (dans le cadre d'une approche de gestion adaptative, au besoin).

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Tendances constantes et favorables en ce qui concerne la conservation de toutes les espèces suscitant un intérêt régional désignées durant la phase 1 et de leurs habitats. Ces tendances devraient résulter de la mise en œuvre à long terme (puis de l'amélioration) des plans d'action issus de la phase 2.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Le projet vise : l'amélioration à long terme de la conservation des espèces suscitant un intérêt régional et de leurs habitats; le partage équitable des avantages générés entre les intervenants clés des chaînes de valeur et de production (en particulier, les collectivités locales et autochtones).

Compte tenu de la durée relativement courte du projet (deux ans), nous proposons une évaluation en pourcentage des éléments suivants :

- 1) Extrants du projet réalisés
- 2) Livraison des extrants conformément aux tâches prévues (voir ci-après)
- 3) Dépenses prévues au budget (bilan) en fonction de l'utilisation prévue des ressources
- 4) Chaînes de production et de valeur relatives aux espèces prioritaires qui ont réussi à intégrer les éléments suivants (tout en respectant les plans d'action établis) :
 - a. principes et approches d'utilisation durable (p. ex., dans la Rés. Conf. 16.7);
 - b. respect de la réglementation (ou de la législation);
 - c. systèmes de traçabilité;
 - d. mobilisation des intervenants, par exemple des collectivités locales (notamment autochtones) et des membres de l'industrie.

Le projet sera supervisé et mis en œuvre par les principales divisions des autorités régionales d'application de la CITES (gestion, recherche scientifique et application de la loi), et l'on mesurera les indicateurs ci-dessus en fonction des tâches prévues, énoncées ci-dessous.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Identification et classement par ordre de priorité, par les pays nord-américains, des espèces visées à l'annexe II suscitant un intérêt régional commun.
- 2) Analyse détaillée des chaînes de valeur et de production des espèces désignées suscitant un intérêt régional.
- 3) Élaboration et mise en œuvre de mesures visant à renforcer et à améliorer l'échange d'information et la collaboration entre les trois pays à propos de la mise en application de la CITES, en vue de favoriser encore plus la conservation et l'utilisation durable des espèces

désignées suscitant un intérêt régional et de leur habitat, tout en générant des avantages pour tous les intervenants dans chaînes de valeur et de production.				
Tâche 1 : Identification et classement par ordre de priorité, par les pays nord-américains, des espèces visées à l'annexe II suscitant un intérêt commun				
<i>En premier lieu, il conviendra de définir les activités et les directives en vue de mener une analyse commerciale visant à identifier et à classer par ordre de priorité les espèces visées à l'annexe II suscitant un intérêt régional commun. Ces travaux donneront éventuellement lieu à l'établissement des modalités contractuelles en vue d'obtenir les services d'un consultant.</i>				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1. Établissement d'une liste des espèces visées à l'annexe II suscitant un intérêt régional commun (aide d'un consultant requise)	Rapport sur la liste prioritaire d'espèces proposée pour la phase 2	Cette liste définira les espèces prioritaires, ainsi que les raisons justifiant leur sélection.	1 mois Juin 2015	1 ^{re} année : 10 000 \$
1.2. Validation de la liste des espèces prioritaires par les autorités régionales d'application de la CITES (ce faisant, il faut tenir compte des commentaires fournis par d'autres intervenants pertinents, dont les collectivités locales et autochtones et les producteurs) (réunion)	Liste finale des espèces prioritaires	Cela créera un consensus régional à propos de la liste des espèces et de son ordre de priorité	Réunion de 2 jours Juillet 2015	1 ^{re} année : 10 000 \$
Total partiel, tâche 1				20 000 \$
Tâche 2 : Analyse détaillée des chaînes de valeur et de production des espèces désignées suscitant un intérêt régional				
<i>Préalablement à cette tâche, des directives seront données à un consultant afin qu'il mène une analyse détaillée des espèces prioritaires. Cela permettra de lui donner un mandat consistant à prendre en considération :</i>				
<ul style="list-style-type: none"> - les CET et la Résolution Conf. 16.6 sur la CITES et les moyens d'existence; - la Résolution Conf. 16.7 sur l'avis de commerce non préjudiciable; - la caractérisation des chaînes de production et de valeur; - les principes et approches en matière d'utilisation durable; 				

<ul style="list-style-type: none"> - les règlements et les exigences en vigueur dans les pays nord-américains; - les systèmes de traçabilité; - la mobilisation des intervenants; - le relevé de possibilités; - des mesures efficaces; - des intervenants pertinents. 				
Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Analyse détaillée des espèces prioritaires (aide d'un consultant requise)	Rapport issu de l'analyse détaillée des espèces prioritaires	Il regroupera les données détaillées relatives aux espèces, et les caractéristiques de leurs chaînes de valeur et de production, ainsi que des recommandations sur les « prochaines étapes » de mise en œuvre de la phase 2.	4 mois Juillet à octobre 2015	1 ^{re} année : 30 000 \$
2.2 Validation du rapport sur l'analyse détaillée (réunion)	Résultat final de la phase 1	Consensus régional à propos de l'analyse détaillée, qui servira de base à l'élaboration des plans d'action durant la phase 2	Réunion de 2 jours Novembre 2015	1 ^{re} année : 10 000 \$
2.3 Publication des résultats de la phase 1	Publication des résultats de la phase 1 en format numérique ou papier	Cela générera des renseignements de base et les points de départ d'un cadre de collaboration entre les trois pays en vue de la conservation et de l'utilisation durables des espèces désignées suscitant un intérêt régional.	3 mois Novembre 2015 à janvier 2016	1 ^{re} année : 5 000 \$ 2 ^e année : 5 000 \$
Total partiel, tâche 2				50 000 \$

Tâche 3 : Élaboration et mise en œuvre de mesures visant à renforcer et à améliorer l'échange d'information et la collaboration entre les trois pays à propos de la mise en application de la CITES, en vue de favoriser encore plus la conservation et l'utilisation durable des espèces désignées suscitant un intérêt régional et de leur habitat, tout en générant des avantages pour tous les intervenants des chaînes de valeur et de production

Préalablement à cette tâche, il est prévu de déterminer les éléments fondamentaux (index des plans d'action) et l'approche à adopter dans ces plans relativement aux espèces désignées. Cela donnera lieu à un mandat et à des directives détaillées et convenues à l'échelle régionale en vue de l'établissement de ces plans d'action.

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 Intégration des possibilités, des mesures proposées et des intervenants pertinents identifiés durant la phase 1 à des plans d'action relatifs aux espèces désignées suscitant un intérêt régional, compte tenu des connaissances écologiques traditionnelles, de la Résolution Conf. 16.6 sur la CITES et les moyens d'existence et de la Résolution Conf. 16.7 sur l'avis de commerce non préjudiciable (aide d'un consultant requise)	Plans d'action proposés relatifs aux espèces prioritaires	Ils regrouperont les mesures précises, échéanciers, intervenants, activités de coordination et d'échange d'information et résultats attendus, ainsi que des indicateurs pour chaque espèce (ou groupe d'espèces) prioritaire.	5 mois Février à juin 2016	2 ^e année : 40 000 \$
3.2 Commentaires des intervenants pertinents à propos des plans d'action (atelier avec les intervenants)	Plans d'action élaborés avec les intervenants pertinents	Intégration des intervenants aux plans d'action	Atelier de 2 jours	2 ^e année : 30 000 \$
3.3 Validation des plans d'action (réunion)	Plans d'action finaux relatifs aux espèces prioritaires	Entente entre les trois pays à propos des plans d'action	Réunion de 2 jours Juillet 2016	2 ^e année : 10 000 \$
3.4 Lancement de la mise	Rapport d'étape	On évaluera la progression de	6 mois	2 ^e année : 150 000 \$

en œuvre des plans d'action		la mise en œuvre des plans d'action à l'aide d'indicateurs, afin d'évaluer la gestion des espèces désignées suscitant un intérêt régional, ainsi que la communication et la collaboration entre les autorités régionales d'application de la CITES.	Juillet à décembre 2016	
			Total partiel, tâche 3	230 000 \$
			TOTAL	300 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Compte tenu de sa portée, le projet va contribuer à l'atteinte des objectifs stratégiques 1, 2 et 4, à savoir : amélioration de l'hygiène du milieu dans les collectivités vulnérables en Amérique du Nord; renforcement de la résilience des écosystèmes; renforcement de l'application des lois sur l'environnement et les espèces sauvages.

Pour gérer adéquatement les espèces visées à l'annexe II suscitant un intérêt régional commun, il faut garantir leur commerce légal, durable et traçable. Pour ce faire, il faut des taux d'extraction non préjudiciables combinés à la conservation des populations d'espèces sauvages et de leur habitat et, du fait même, à l'amélioration de la santé des écosystèmes et des services qu'ils offrent. Pour y parvenir, il est essentiel de faire participer les intervenants clés des chaînes de valeur et de production (en particulier les collectivités locales et autochtones) et de renforcer leurs capacités. C'est ce que l'on fera à partir des modèles de partage des avantages. Ces mesures et ces activités nécessiteront une collaboration très bien coordonnée entre les autorités de toute la région responsables de la gestion, de la recherche scientifique et de l'application de la loi.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Le projet (ses objectifs et ses résultats) sont entièrement axés sur la région : a) les espèces ciblées par ce projet seront les espèces visées à l'annexe II suscitant un intérêt régional commun et prioritaire, et cette liste sera créée d'un commun accord et validée par les trois pays; parallèlement; b) les plans

d'action élaborés dans le cadre de ce projet favoriseront une coopération étroite et directe entre les autorités régionales d'application de la CITES, et les résultats/extrants seront utiles à l'échelle locale, nationale et régionale, car ils seront proposés par les collectivités autochtones et locales (qui tiendront compte de l'habitat naturel des espèces) aux producteurs, gestionnaires et exportateurs/importateurs nationaux, entre autres. En outre, cette approche et ses réalisations pourraient être reproduites avec d'autres espèces à l'avenir, et partagées avec d'autres pays comme des pratiques exemplaires utiles.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

[Voir les résultats, mesures du rendement et extrants décrits en détail dans les sections précédentes]

- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - **La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.**
 - **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.**
 - **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**

L'approche de la CCE porte sur les liens entre le commerce/l'économie et les écosystèmes et vise le développement durable, grâce à la coopération environnementale, à la protection de la flore et de la faune et au respect de la législation en vigueur. De plus, dans le cadre de son programme de travail concerté, la CCE cherche à prendre des mesures positives en vue d'instaurer une économie nord-américaine qui minimisera les effets potentiellement néfastes pour l'environnement, tout en renforçant la compétitivité des principaux secteurs industriels de la région.

La CITES est une convention commerciale qui prône la conservation des espèces grâce à leur commerce durable et légal à l'échelle internationale. Le Canada, le Mexique et les États-Unis sont Parties à cette convention; ensemble, ils constituent la région nord-américaine de la CITES. Ce projet cherche avant tout à améliorer le commerce des espèces visées à l'annexe II suscitant un intérêt régional commun de façon durable, légale et traçable pour les trois pays, dans le cadre de la CITES et du développement durable, en faisant participer les collectivités autochtones et locales et les producteurs, et en garantissant un partage équitable des avantages dérivés de ce commerce.

Même si la CITES elle-même énonce des directives et sert de cadre légal international pour le commerce durable, sa mise en œuvre à l'échelle nationale et régionale est principalement confiée aux initiatives et aux ressources des Parties (généralement par les autorités d'application de la CITES). Les outils de coopération et les installations comme ceux que fournit le programme concerté de la CCE pourraient appuyer ces efforts et, puisqu'il s'agit du premier projet axé sur la CITES présenté à la CCE, ce pourrait être l'occasion de renforcer un cadre de coopération bien précis à l'échelle de la région pour ce groupe d'espèces.

Il existe par ailleurs un grand nombre d'organisations privées et sociales, qui travaillent notamment à l'échelle locale pour promouvoir l'utilisation durable des espèces visées par la CITES. Toutefois, leur participation serait définie, car la liste des espèces prioritaires est approuvée et l'on élabore des plans d'action qui désignent les intervenants pertinents et les invitent à participer au projet.

- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***

Le projet mené à bien avec la CCE doit se terminer d'ici la fin de 2016. D'ici là, les plans d'action auront été mis en œuvre depuis six mois, et certains résultats tangibles auront été obtenus pour ce qui est du niveau de fonctionnement des chaînes de valeur et de production. Ces plans d'action se

poursuivront par la suite, probablement avec l'aide et le suivi des autorités d'application de la CITES et, espérons-le, en mode d'autofinancement, puisque les avantages générés par le commerce de certaines espèces prioritaires visées à l'annexe II se seront déjà concrétisés – permettant aux activités du projet de continuer à long terme. Ces plans d'action incluront des objectifs précis, des tâches et des mesures du rendement permettant d'évaluer les impacts sur la conservation des espèces et de leurs habitats, ainsi que sur les avantages pour les intervenants.

- **S'il y a lieu, définir assez clairement les éléments énumérés ci-dessous :**
 - **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.**

Au terme d'une consultation sur la page Web de publication des projets de la CCE (principalement à la section Écosystèmes), il semble qu'un petit nombre de projets portent sur l'utilisation et le commerce durables d'espèces particulières, ce que le présent projet propose justement de faire. Par contre, nous avons trouvé au moins trois projets passés qui pourraient servir de modèle et d'inspiration :

- Le commerce illégal d'espèces sauvages – La perspective de l'Amérique du Nord (publication du projet le 30 sept. 2005) : Cet aperçu du commerce mondial (légal et illégal) d'espèces sauvages animales et végétales, de la réponse nord-américaine au commerce illégal et des lacunes, obstacles et problèmes nuisant à une mise en œuvre plus efficace de la CITES dans la région, pourrait être utile à la constitution de la liste prioritaire et des plans d'action relatifs au projet.
- La durabilité dans les Amériques : Biodiversité, connaissances autochtones et droits de propriété intellectuelle (en anglais seulement, publication du projet le 15 mars 2005) : L'analyse et les recommandations à propos des liens et des interconnexions entre les systèmes environnementaux, sociaux et commerciaux, ainsi que les idées visant à appuyer les connaissances traditionnelles des Autochtones, permettront de mieux comprendre comment intégrer ces éléments aux plans d'action relatifs aux espèces prioritaires, en incluant toutes les sources d'information et tous les intervenants des chaînes de production et de valeur.
- Le marché potentiel du café produit de façon durable en Amérique du Nord (publication du projet le 30 nov. 2001) : Les expériences de l'accès aux marchés, de l'analyse des consommateurs et de la demande de produits, ainsi que de la coopération et des consultations avec les membres de l'industrie (entre autres choses), généreront des idées précieuses pour améliorer les chaînes de production et de valeur des espèces prioritaires, et faciliter la participation du secteur privé, d'autant que les résultats de ce projet ont eu un impact considérable sur le commerce du café du détail en Amérique du Nord.
 - **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**

Le public cible du projet comprend les propriétaires/producteurs qui utilisent les espèces et influent directement sur leur conservation et celle de leur habitat, en mettant l'accent sur les collectivités autochtones et locales, ainsi que sur d'autres intervenants pertinents des chaînes de valeur et de production, dont les autorités d'application de la CITES. L'information et les détails sur les plans d'action seront présentés et validés avec les intervenants lors d'ateliers qui permettront à toutes les parties concernées de participer au projet et de se l'approprier.

- **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.**
- **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux**

Tous les secteurs participeront à la mise en œuvre des plans d'action. Au besoin, on désignera des personnes, des organisations, des institutions et des autorités bien précises pour chaque plan d'action relatif à une espèce.

Projet 10 : Écologisation de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord		Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour deux ans : 525 000 \$ CAN 1^{re} année : 165 000 \$ CAN 2^e année : 360 000 \$ CAN		
<p>Priorité et sous-thème stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance verte/Production et consommation durables <p>Ce projet va dans le sens de la priorité stratégique « Croissance verte » et de son sous-thème « Production et consommation durables », en cherchant à mieux harmoniser les chiffres relatifs au commerce et à favoriser une utilisation responsable des substances chimiques dans les produits.</p>		
<p>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</p> <p>Le projet offre à la CCE la possibilité de contribuer à l'amélioration de l'échange d'information et de la transparence, et au renforcement des capacités des responsables gouvernementaux dans <i>tous les pays</i>, dans les domaines où l'on observe des lacunes en ce qui concerne les connaissances trilatérales.</p> <p>Le volet du projet consacré au commerce facilitera par ailleurs l'évaluation des progrès réalisés vers la mise en application par les trois pays des exigences commerciales imposées par la Convention de Minamata.</p>		
<p>Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)</p> <p>But du projet : Ce projet porte sur deux aspects importants de la gestion des produits chimiques en Amérique du Nord, liés à leur commerce et à la présence de substances chimiques dans les produits :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mieux harmoniser les statistiques nord-américaines sur le commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du mercure, afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en application de la <i>Convention de Minamata sur le mercure</i> (75 000 \$). 2. Mieux comprendre la façon dont les substances chimiques s'échappent des produits manufacturés, ainsi que l'exposition humaine et/ou leur rejet dans l'environnement qui en découlent (450 000 \$). <p>Le volet du projet relatif au commerce, qui permettra à la CCE de caractériser l'enjeu, comprendra cinq étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Décrire les méthodes de production des statistiques sur le commerce du mercure et des produits qui en contiennent dans chaque pays. 2) Définir les écarts observés entre les trois pays. 3) Demander aux services des douanes et à d'autres organismes dans chacun des trois pays des suggestions sur la façon d'améliorer l'exactitude et l'uniformité des données sur le commerce du mercure. 4) Évaluer l'état des statistiques sur le commerce du mercure en Amérique du Nord. 5) Recommander des solutions ou d'autres études. 		

Le volet du projet consacré aux **substances chimiques présentes dans les produits** permettra à la CCE de contribuer à l'amélioration de l'échange d'information et de la transparence, et au renforcement des capacités et des communications à propos des effets sur l'environnement et les êtres humains des substances chimiques suscitant un intérêt trilatéral. Ces travaux s'appuieront sur le projet existant de la CCE intitulé « Amélioration des connaissances trilatérales à propos des ignifugeants suscitant des préoccupations communes et de leur utilisation dans des produits manufacturés ». Tandis que le projet mené en 2013-2014 portait sur l'information relative à la chaîne d'approvisionnement et sur l'évaluation de la concentration d'ignifugeants dans les produits manufacturés, ce projet-ci va nous aider à mieux comprendre comment les substances chimiques suscitant des préoccupations se dégagent des produits couramment utilisés par les consommateurs. Il doit nous permettre de comprendre la capacité qu'ont les substances chimiques présentant un grave danger pour la santé humaine et/ou l'environnement de se dégager des produits manufacturés d'usage courant. Pour ce faire, on procédera à des tests relatifs à la possibilité d'émissions, de dégradation des polymères, de transfert sur la peau et de lixiviation. Le projet pourrait également porter sur le transfert de substances chimiques de vieux produits manufacturés dans l'environnement. On déterminera durant la première année les substances chimiques et les produits manufacturés suscitant un intérêt trilatéral qu'il faudra tester, en fonction des priorités absolues établies par les trois pays. On consultera les experts des laboratoires gouvernementaux afin d'adopter une méthode de mise à l'essai – les tests seront probablement effectués par un tiers consultant. Durant la deuxième année, le projet pourrait inclure un atelier/une formation à l'intention des laboratoires mexicains, afin de renforcer leur capacité à quantifier la concentration des substances chimiques provenant des produits manufacturés sélectionnés pour cette étude, ainsi que le potentiel d'exposition humaine et les éventuels rejets dans l'environnement. Ce projet permettra au Canada et au Mexique et aux États-Unis d'améliorer l'échange d'information et de collaborer en vue de renforcer la capacité des trois gouvernements à comprendre les modes d'exposition de l'environnement et des populations.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

Tout au long de l'exécution de la tâche 1 (voir ci-après), les trois pays comprendront mieux comment chacun d'eux produit les statistiques sur le commerce du mercure.

Dans le cadre de la tâche 2, l'établissement de la portée permettra de mieux comprendre les enjeux techniques liés à l'exposition et au rejet de substances chimiques qui se dégagent des produits, et de renforcer les capacités d'analyse de la région dans ce domaine.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

Dans le cadre de la tâche 2, on recueillera les renseignements relatifs aux substances chimiques qui se dégagent des produits. Les responsables gouvernementaux comprennent mieux la capacité qu'ont les substances chimiques présentant un danger pour la santé humaine ou l'environnement de se dégager des produits manufacturés vers certaines voies d'exposition (*on désignera certaines substances chimiques et certains produits manufacturés d'intérêt en fonction des priorités absolues des trois pays*).

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

On prend des mesures appropriées inspirées des recommandations visant à mieux harmoniser, au Canada, au Mexique et aux États-Unis, les méthodes de déclaration des échanges commerciaux de mercure, de manière à respecter les obligations énoncées dans la Convention de Minamata.

Les trois pays ont intégré à leurs processus nationaux l'information produite à propos des substances chimiques se dégageant des produits, et échangent l'information pertinente avec les pays intéressés et lors des tribunes internationales appropriées (p. ex., Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM)).

Évaluation du rendement

TÂCHE 1

- D'ici 2017, les trois pays comprendront bien la façon dont ils obtiennent respectivement les statistiques relatives au commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du mercure.
- D'ici 2017, les trois pays sauront où se trouvent les écarts entre leurs statistiques respectives sur le commerce du mercure.
- Au terme du projet, les spécialistes de la gestion des substances chimiques industrielles représentant Santé Canada (SC), Environnement Canada (EC), l'*US Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement), l'*Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático* (INECC, Institut national d'écologie) et le *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles) jugeront utiles les recommandations du rapport.

TÂCHE 2

- D'ici 2017, de nouvelles données scientifiques seront recueillies à propos de la façon dont certaines substances chimiques suscitant des préoccupations communes se dégagent des produits manufacturés à l'étude.
- D'ici 2017, les trois pays sauront quelles substances chimiques (sur la liste des substances suscitant des préoccupations communes) se dégagent des produits manufacturés à l'étude.
- Au terme du projet, les représentants de SC, d'EC, de l'EPA, de l'INECC et du Semarnat chargés de gérer les substances chimiques industrielles jugent que le rapport est utile pour les responsables de la réglementation et de l'application de la loi lorsqu'ils évaluent et gèrent les risques.

Tâche 1 : Mieux harmoniser les statistiques nord-américaines sur le commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du mercure, afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la mise en application de la *Convention de Minamata sur le mercure*

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Phase d'établissement de la portée et contrats avec un consultant en vue de faciliter la mise en œuvre du projet	1. Le consultant recueille les données trinationales et présente dans un rapport l'analyse de ces données (uniformité, exhaustivité, comparabilité, etc.). 2. Le consultant décrit dans un rapport les méthodes de collecte des statistiques sur le commerce	On peut utiliser les résultats pour mieux harmoniser les statistiques nord-américaines sur le commerce du mercure élémentaire et des produits contenant du	Septembre 2015 à juin 2016	1 ^{re} année : 65 000 \$

	<p>du mercure et des produits contenant du mercure dans chaque pays.</p> <p>3. On définit les écarts et les lacunes en matière de données entre les trois pays (données sur le commerce et procédures).</p> <p>4. Le consultant interroge des employés des agences des douanes et des organismes spécialistes des statistiques (à confirmer) dans chaque pays, afin de placer le problème et les éventuelles solutions en contexte.</p> <p>5. Le consultant prépare un rapport d'analyse qui caractérise les problèmes liés aux statistiques sur le commerce (grâce à des exemples et à des études de cas), et recommande des solutions ou d'autres études.</p>	mercure.		
1.2 Constatations sommaires du document	1. Publication et traduction du document contenant les statistiques sur le commerce du mercure			2 ^e année : 10 000 \$
Tâche 2 : Mieux comprendre la façon dont les substances chimiques se dégagent des produits manufacturés, ainsi que l'exposition humaine et/ou les rejets dans l'environnement qui en découlent				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Établissement de la portée et élaboration de la méthode permettant de tester les substances chimiques qui s'échappent des produits manufacturés,	<p>Rapport interne définissant le cadre des essais, ainsi que les travaux préparatoires conduisant à la phase des essais</p> <p>Peaufinage des méthodes d'essai.</p>	Les responsables gouvernementaux comprendront mieux les enjeux techniques précis.	Septembre 2015 à juin 2016	1 ^{re} année : 85 000 \$

ce qui inclut l'élaboration d'une méthode d'essai et/ou des essais pilotes	Résultats des essais pilotes (le cas échéant)			
2.2 Essais sur les produits manufacturés et préparation de rapports de projet	Résultats des essais sur les substances chimiques se dégageant des produits	On aura recueilli des renseignements afin d'aider les responsables à évaluer l'exposition humaine aux substances chimiques se dégageant des produits et/ou leur rejet dans l'environnement.	Juillet 2016 à juin 2017	2 ^e année : 300 000 \$
2.3 Gestion et documentation du projet (réunions des groupes de travail, téléconférences, publication/traduction des documents)	2 ^e année : Publication et traduction du document sur les substances chimiques qui se dégagent des produits manufacturés			1 ^{re} année : 15 000 \$ 2 ^e année : 25 000 \$
2.4 Renforcement des capacités des laboratoires gouvernementaux au Mexique	2.4.1 Créer un atelier de formation destiné aux techniciens gouvernementaux chargés de mesurer et d'analyser les substances chimiques suscitant des préoccupations. La formation pourra être donnée par un laboratoire externe possédant l'expertise des méthodes visées par ce projet (à déterminer).	La formation au renforcement des capacités améliorera la capacité des techniciens nationaux du Mexique à quantifier la concentration des substances chimiques dans les produits manufacturés, ainsi que les possibilités d'exposition humaine à ces substances et de rejet dans l'environnement. Grâce à cette information, les responsables gouvernementaux pourront prendre des décisions plus éclairées à propos de ces produits.	D'ici juin 2017	2 ^e année : 25 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Ce projet va dans le sens de la priorité stratégique « Croissance verte » et de son sous-thème « Production et consommation durables », en cherchant à mieux harmoniser les chiffres relatifs au commerce et à favoriser une utilisation responsable des substances chimiques dans les produits.

Le projet offre à la CCE la possibilité de contribuer à l'amélioration de l'échange d'information et de la transparence, et au renforcement des capacités des responsables gouvernementaux dans *tous les pays*, dans les domaines où l'on observe des lacunes en ce qui concerne les connaissances trilatérales.

Le volet du projet consacré au commerce facilitera par ailleurs l'évaluation des progrès réalisés vers la mise en application par les trois pays des exigences commerciales imposées par la Convention de Minamata.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Volet relatif au commerce – La Convention de Minamata va exiger des parties qu'elles limitent les exportations et les importations de mercure élémentaire, et interdire certains produits contenant du mercure, ou prendre des mesures relatives à ces produits. Pour faire le suivi des progrès relatifs au commerce au Canada, au Mexique et aux États-Unis une fois que le traité sera entré en vigueur, il faut disposer de données de base fiables sur les importations et les exportations de mercure et de produits contenant du mercure. Ce projet générera des recommandations visant à réduire les écarts entre les données sur le commerce du mercure recueillies par les trois pays nord-américains. Ce qui est problématique, c'est le fait que le tarif douanier harmonisé (*Harmonized Schedule*), que les trois pays utilisent, n'a pas défini de codes pour un grand nombre de produits contenant du mercure visés par la Convention de Minamata. Il convient de noter – dans le cas du Canada et des États-Unis – qu'il existe un protocole d'entente concernant l'échange de données sur les importations entre Statistique Canada et l'*United States Census Bureau* (Bureau du recensement des États-Unis), signé en 1987.

Volet relatif aux substances chimiques présentes dans les produits – Cet effort viendrait également compléter les initiatives entreprises par les pays participant au programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), fondé sur l'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM) des Nations Unies. Le programme ESS de l'OCDE cherche actuellement à élaborer des outils harmonisés permettant d'évaluer l'exposition des humains et de l'environnement aux substances chimiques. Les résultats du projet proposé par la CCE pourraient être partagés et contribuer aux travaux plus globaux de l'OCDE. Ce projet pourrait également appuyer les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement liés aux Accord multilatéraux sur l'environnement, qui visent les substances chimiques.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Volet relatif au commerce – Ce projet va permettre de déterminer comment améliorer l'exactitude des statistiques sur le commerce du mercure recueillies par les trois pays, et d'assurer ainsi un meilleur suivi du commerce du mercure et des produits contenant du mercure une fois que la Convention de Minamata sera entrée en vigueur.

Volet relatif aux substances chimiques présentes dans les produits – Ce projet va également permettre de combler les lacunes en matière d'information qu'on observe à la fois en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, et permettre de comprendre comment les substances chimiques néfastes se dégagent des produits manufacturés. Lors de l'établissement de la portée du projet, on choisira un ensemble précis de substances chimiques et de produits manufacturés suscitant un intérêt trilatéral.

Voir les évaluations du rendement ci-dessus.

- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - **La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.**
 - **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.**
 - **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**

La CCE sert d'intermédiaire pour les travaux portant sur l'amélioration de la production de statistiques fiables sur le commerce du mercure, à l'échelle des pays signataires de l'ALÉNA.

La CCE est également un partenaire efficace pour l'examen des substances chimiques se dégageant des produits manufacturés, ce qui peut améliorer la gestion des produits chimiques dans les trois pays. Le programme Environnement, santé et sécurité de l'OCDE cherche actuellement à élaborer des outils harmonisés permettant d'évaluer l'exposition des humains et de l'environnement aux substances chimiques. Les résultats du projet proposé par la CCE pourraient être partagés et contribuer aux travaux plus globaux de l'OCDE.

- **Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.**

Oui. Le premier volet de ce projet (statistiques sur le commerce du mercure) se terminera en juin 2016. Le deuxième volet se terminera en juin 2017. Étant donné que le projet contribuera aux efforts déployés à l'échelle internationale, les travaux continueront d'avoir un impact après que la CCE se sera retirée.

- **S'il y a lieu, définir assez clairement les éléments énumérés ci-dessous :**
 - **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.**

S'il y a lieu, le Groupe de travail sur la GRPC pourrait consulter le Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois, afin de faire profiter les responsables des services frontaliers de son expérience de l'application de la loi. Ce projet s'appuie par ailleurs sur l'expertise acquise dans le cadre des travaux passés sur la GRPC en ce qui concerne les tests sur les produits manufacturés à la recherche d'ignifugeants. Dans le cadre du projet précédent, on a seulement testé la présence de substances chimiques. Le projet proposé cherchera à régler le problème plus complexe des substances chimiques que dégagent les produits manufacturés.

- **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**

Le public cible est composé de responsables de la réglementation et de l'application de la loi spécialistes de l'évaluation et de la gestion des risques dans les trois pays. Les Parties sont réceptives et capables d'utiliser cette information pour régler les problèmes de gestion des produits chimiques. Les pays membres de l'OCDE qui participent à son programme Environnement, santé et sécurité peuvent eux aussi utiliser l'information qui sera générée.

- **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.**

Ce projet facilitera le renforcement des capacités dans les trois pays.

- **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux**

Les intervenants suivants pourraient participer, s'il y a lieu, à la mise en œuvre de ce projet et à la diffusion de ses résultats :

- Responsables des services frontaliers et des statistiques sur le commerce
- Secrétariat du programme ESS de l'OCDE
- Laboratoires privés sous-traitants
- Universités et centres de recherche

Projet 11 : Plan d'action sur les voies migratoires dans les Amériques – Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique (IOMA)	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 460 000 \$ CAN 1^{re} année : 230 000 \$ CAN 2^e année : 230 000 \$ CAN	
<p>Priorité et sous-thème stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités et écosystèmes durables / Écosystèmes et espèces prioritaires; Paysages terrestres et marins; Collectivités durables et projets urbains <p>Ce projet porte sur la priorité stratégique « Collectivités et écosystèmes durables » et sur ses trois sous-thèmes (Écosystèmes et espèces prioritaires; Paysages terrestres et marins; Collectivités durables et projets urbains). Le projet porte sur deux oiseaux de rivage de l'Arctique qui sont jugés en péril, suscitent de vives préoccupations au chapitre de la conservation dans les trois pays et sont de bons indicateurs de la santé globale de la biodiversité. Il porte également sur des endroits clés des voies migratoires de l'Atlantique et du Pacifique dans les trois pays où séjournent et où hibernent les oiseaux de rivage, et vise à établir des liens entre les collectivités se trouvant sur ces voies migratoires afin qu'elles se mobilisent, communiquent et échangent de l'information, ce qui renforcera leur capacité à appuyer les mesures de conservation. Cela profitera également aux autres oiseaux de rivage, à la population et à la biodiversité qu'on trouve dans ces habitats.</p>	
<p>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</p> <p><i>Apprendre des groupes vulnérables et des collectivités locales et autochtones, et leur venir en aide</i></p> <p>Ce projet, qui fait partie de l'Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique (IOMA), va créer des collectivités et des écosystèmes plus durables dans la région de l'Arctique, ainsi que le long des côtes Pacifique et Atlantique, en s'appuyant sur le <i>Western Hemisphere Shorebird Reserve Network (WHSRN, Réseau de réserves pour oiseaux de rivage de l'hémisphère occidental)</i> pour assurer une conservation des sites des habitats clés qu'utilisent deux espèces suscitant de vives préoccupations communes au chapitre de la conservation. Une des théories du WHSRN est la suivante : pour optimiser les activités de conservation, il faut que les collectivités locales se mobilisent et entreprennent des activités favorables à l'économie et aux écosystèmes locaux. Bon nombre des habitats des oiseaux de rivage se trouvent sur des terres qu'utilisent les collectivités autochtones au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Le projet visera donc les collectivités (notamment autochtones) situées près d'habitats clés qui ne font pas partie du réseau WHSRN, et cherchera à mobiliser davantage d'autres collectivités qui en font déjà partie, afin qu'elles appuient les efforts locaux visant à préserver l'habitat des oiseaux de rivage de l'Arctique. L'information compilée à l'appui des efforts de conservation sera en partie issue des connaissances traditionnelles et locales. La mise en œuvre réussie du projet devrait notamment favoriser l'utilisation durable des habitats à l'échelle locale, et générera des avantages qui restent à déterminer une fois que les collectivités seront liées à d'autres qui se trouvent le long des voies migratoires des oiseaux de rivage.</p>	

Améliorer l'échange d'information, la transparence, le renforcement des capacités et la communication

Grâce à la participation d'intervenants locaux, on prévoit que la combinaison des connaissances scientifiques existantes et des connaissances locales et traditionnelles améliorera la capacité de tous les détenteurs de ces connaissances à appuyer la conservation. Les sites où séjournent chaque année les mêmes populations d'oiseaux de rivage lors de leurs déplacements sur le continent seront liés en fonction des voies migratoires : une le long de la côte Atlantique et l'autre, le long de la côte Pacifique. Ces travaux, qui seront intégrés aux activités du WHSRN, mais axés sur l'Amérique du Nord, permettront d'atteindre divers objectifs définis par l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), menée par la CCE. Le projet insufflera ainsi une nouvelle énergie à la mise en œuvre de l'ICOAN à l'échelle du continent.

Des produits Web et des réunions favoriseront la transparence et la communication. Quand les collectivités autochtones seront concernées, les résultats attendus constitueront un pas en avant innovateur, car elles participeront pour la première fois au type proposé de partenariat international pour la conservation.

Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)

Ce projet a pour objectif de renforcer la conservation des oiseaux de rivage en péril en informant, en mobilisant et en connectant les collectivités du Canada, des États-Unis et du Mexique qui se trouvent dans des sites clés et sont collectivement responsables de leur mieux-être.

Ce projet est un volet de l'Initiative sur les oiseaux migrateurs de l'Arctique (IOMA), menée à bien par le Conseil de l'Arctique, dont le plan de travail initial met l'accent sur la conservation de deux espèces d'oiseaux de rivage : le bécasseau semipalmé (*Calidris pusilla*) et le bécasseau maubèche (*Calidris canutus*; sous-espèces *rufa* et *roselaari*). Un des principes de base de l'IOMA est le suivant : tous les pays doivent entreprendre des travaux axés sur la conservation, que ce soit dans l'Arctique ou les régions du Sud. Les oiseaux de rivage migrateurs ont une caractéristique commune : ils ont tendance à se regrouper dans des sites clés lors de leurs migrations ou durant l'hiver. Cela soulève de réelles préoccupations pour leur conservation, car la disparition d'un habitat pourrait avoir des effets néfastes sur l'ensemble de l'espèce; mais cela crée aussi des possibilités si les collectivités se trouvant sur ces sites sont mobilisées et motivées afin de participer à la préservation de ces habitats essentiels. Ce projet vise à aider les collectivités à exploiter ces possibilités dans les habitats les plus importants pour les deux espèces, dont les aires de reproduction sont très étendues et qu'on a désignées comme des indicateurs clés de la biodiversité pour d'autres espèces cooccurrentes.

Ces travaux s'appuieront sur les activités en cours/compléteront les activités de conservation visant le bécasseau semipalmé et le bécasseau maubèche en Amérique du Nord, menées dans le cadre : du programme du Western Hemisphere Shorebird Reserve Network, de l'*Atlantic Flyway Shorebird Conservation Business Strategy* (stratégie opérationnelle visant la conservation des voies migratoires des oiseaux de rivage de l'Atlantique) et du *Pacific Flyway Shorebird Business Plan* (plan d'activités visant les voies migratoires des oiseaux de rivage du Pacifique). Ils bénéficieront en outre de l'expérience acquise dans le cadre d'un précédent projet de la CCE, qui a établi des liens entre des sites de la Saskatchewan, de l'Utah et de l'État de Sinaloa où vivent des populations d'avocettes d'Amérique.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

1. On désigne des sites se trouvant sur les voies migratoires des côtes Atlantique et Pacifique comme étant essentiels à la conservation des deux espèces et propices à l'établissement de liens subséquents avec d'autres sites.
2. On incite les collectivités locales à élaborer des plans d'action pour la conservation de certains sites et l'on s'efforce d'établir des liens entre les sites.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

1. Les mesures de conservation définies sont mises en œuvre.
2. Les sites se trouvant le long des côtes Pacifique et Atlantique entre lesquels des liens ont été établis échangent de nombreux renseignements, ce qui génère des résultats au chapitre de la conservation.

Résultat à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Les activités visant à établir des liens se multiplient le long des voies migratoires jusqu'en Amérique du Sud, et servent d'exemples à d'autres réseaux qui pourraient se créer en soutien à d'autres espèces et/ou à d'autres régions géographiques.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Résultat	Mesure	Cible	Indicateur
Les sites sont désignés.	Les sites, nouveaux et existants, où l'on trouve des bécasseaux semipalmés et des bécasseaux maubèches ont été identifiés, et l'on connaît les principaux éléments qui les menacent. On a inclus au moins un site pour chaque pays.	Trois nouveaux sites du WHSRN sont désignés et intégrés au programme du réseau.	Le site Web est accessible en anglais, en français et en espagnol, ainsi que dans certaines langues autochtones. Il montre les sites, le profil des habitats et les menaces importantes pour chaque espèce.
Les collectivités locales sont mobilisées.	Le programme du WHSRN définit les habitats clés des oiseaux de rivage et les collectivités qui y sont associées, et les représentants des sites désignés ont élaboré ensemble un plan d'action/d'activités destiné à répondre aux menaces dans chaque site et à l'échelle du réseau.	Les sites, nouveaux et existants, où l'on trouve des bécasseaux semipalmés et des bécasseaux maubèches ont défini les principaux éléments qui les menacent et mis en place un plan d'action afin de s'y attaquer.	Les plans d'action ou d'activités définissant précisément les importantes mesures à prendre dans chaque site seront accessibles dans chaque langue.

Les mesures de conservation sont mises en œuvre.	Résultats de la mise en œuvre des principales mesures de conservation dans un sous-groupe de sites clés pour chaque espèce	100 % des mesures de conservation établies sont mises en œuvre.	Les résultats présentés dans des rapports sont accessibles dans les langues appropriées.
Dans les sites du WHSRN des trois pays, on établit des liens entre les habitants, qui tirent des avantages de leur participation active aux réseaux.	On forme des partenariats entre représentants des sites se trouvant sur les voies migratoires des côtes Atlantique et Pacifique.	Taux de réussite de 100 % pour l'établissement de liens entre sites membres du réseau.	L'établissement de réseaux de conservation commence par le sous-groupe de sites clés.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Désigner les sites et mobiliser les collectivités locales.
- 2) Procéder à l'évaluation des menaces, faire de la planification à l'échelle du réseau et mettre en œuvre les mesures adoptées.
- 3) Établir des liens entre les sites, ce qui améliore la conservation sur place.

Tâche 1 : Désigner les sites et mobiliser les collectivités locales

Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Dresser une liste de tous les sites où l'on sait que des bécasseaux semipalmés et des bécasseaux maubèches séjournent, en accordant une attention particulière à la localisation des habitats de l'Arctique jugés résistants aux changements climatiques	Le site Web est accessible et décrit les caractéristiques des sites et des habitats importants pour chaque espèce.	On dispose d'information à l'appui des mesures de conservation et de la prise de décisions.	Début de la 1 ^{re} année	1 ^{re} année : 40 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
1.2 Mobiliser les collectivités, en veillant à inclure les	On désigne les sites qui sont essentiels pour la	On désigne les sites qui seront au cœur du projet	1 ^{re} année seulement	1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

collectivités autochtones et de l'Arctique, dans les sites du WHSRN importants dans l'hémisphère ou à l'échelle internationale, ou dans les paysages importants pour les deux espèces	conservation des deux espèces et dont les responsables souhaitent s'associer à d'autres sites au sein d'un réseau de conservation. On inclut au moins un site pour chaque pays.	parmi l'ensemble des sites potentiels.		
1.3 Appuyer la désignation de tout site qui ne fait pas encore partie du WHSRN (sites importants dans l'hémisphère et à l'échelle internationale)	On intègre au programme du WHSRN les habitats clés des oiseaux de rivage et les collectivités qui y sont associées.	Tous les habitats essentiels aux espèces, pour un séjour ou pour l'hivernage, bénéficient du programme du WHSRN.	Certains sites pourraient avoir besoin de deux ans pour s'assurer du soutien inconditionnel des collectivités/des propriétaires fonciers.	1 ^{re} année : 80 000 \$ 2 ^e année : 20 000 \$
1.4 Déterminer le lien entre les sites où séjournent des bécasseaux maubèches (<i>roselaari</i>) sur les voies migratoires de la côte Pacifique et ceux où séjournent des bécasseaux semipalmés sur les voies migratoires de la côte Atlantique	On définit les voies migratoires indiquant des liens entre les sites de reproduction, d'hivernage et de migration, à l'aide de nouvelles technologies de télémétrie; on détermine la durée de séjour dans tous les sites.	On démontre l'importance des sites et de la connexion entre ces sites.	1 ^{re} année et 2 ^e année	1 ^{re} année : 30 000 \$ 2 ^e année : 30 000 \$
Tâche 2 : Procéder à l'évaluation des menaces, faire de la planification à l'échelle du réseau et mettre en œuvre les mesures adoptées				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)

<p>2.1 On fait la synthèse des menaces connues pour tous les sites où séjournent des bécasseaux semipalmés et des bécasseaux maubèches, à l'aide de l'information existante, mais aussi de celle qui est issue des connaissances traditionnelles et locales. L'analyse des menaces inclura la possibilité d'exposition aux polluants et aux contaminants.</p>	<p>Le site Web présente de l'information sur les menaces connues dans chaque site du WHSRN où séjournent des bécasseaux semipalmés et des bécasseaux maubèches.</p>	<p>On dispose d'information à l'appui des mesures de conservation et de la prise de décisions de gestion.</p>	<p>Début de la 1^{re} année</p>	<p>1^{re} année : 10 000 \$ 2^e année : 0 \$</p>
<p>2.2 Réunion des représentants des sites</p>	<p>Les représentants des sites désignés à la sous-tâche 1.2 se rencontrent en personne afin d'élaborer ensemble un plan d'action/d'activités qui s'attaquera aux menaces dans chaque site et à l'échelle du réseau. Il peut s'agir de rencontres individuelles ou en groupe (une pour l'Atlantique, une pour le Pacifique).</p>	<p>On définit les mesures clés et la voie à suivre pour répondre à chaque menace.</p>	<p>1^{re} année</p>	<p>1^{re} année : 50 000 \$ 2^e année : 0 \$</p>
<p>2.3 En se basant sur le point 2.1, prendre des mesures dans les sites se trouvant sur les voies migratoires des côtes Atlantique et Pacifique</p>	<p>Les mesures définies à la sous-tâche 2.2 sont mises en œuvre : sensibilisation accrue des collectivités, organisation d'activités scientifiques avec les citoyens (p. ex., surveillance), gestion des habitats et recherche de solutions aux problèmes de pollution.</p>	<p>On prend des mesures qui vont générer des résultats mesurables au chapitre de la conservation, en sachant que certains résultats ne seront mesurables que durant les années suivantes.</p>	<p>Fin de la 1^{re} année et 2^e année</p>	<p>1^{re} année : 10 000 \$ 2^e année : 100 000 \$</p>

Tâche 3 : Établir des liens entre les sites, ce qui améliore la conservation sur place				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 On crée un programme d'établissement de liens entre d'une part, les sites de l'Atlantique et, d'autre part, ceux du Pacifique, où séjournent des bécasseaux semipalmés et des bécasseaux maubèches, et d'autres collectivités se trouvant sur la voie migratoire et accueillant les mêmes populations d'oiseaux.	On forme des partenariats entre représentants des sites se trouvant sur les voies migratoires des côtes Atlantique et Pacifique avec ce qu'il reste du financement en cours.	On établit la capacité de poursuivre les efforts de conservation, et l'on crée un groupe qui pourra évaluer le succès des activités de mise en œuvre au fur et à mesure. Les collectivités savent qu'elles gèrent une ressource commune.	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 80 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

- **De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?**
 - *Collectivités et écosystèmes durables – Écosystèmes et espèces prioritaires, Paysages terrestres et marins, Collectivités durables et projets urbains*
 - Voici le résultat principal attendu des travaux proposés : les collectivités locales constituant des habitats importants pour le bécasseau semipalmé et le bécasseau maubèche voient renforcer leur capacité à utiliser ces sites, de sorte que cela profite aux oiseaux de rivage, à la population et à la biodiversité qu'on trouve dans ces habitats. Cela pourrait générer des avantages économiques directs si les habitats sont utilisés par les collectivités, ou les avantages secondaires créés par les services écosystémiques que des habitats en santé offriront. On anticipe ces résultats, qui vont au-delà des seuls oiseaux, car on sait très bien que les oiseaux constituent un bon indicateur de la santé globale de la biodiversité. Ainsi, même si ces travaux cherchent à bénéficier aux oiseaux de rivage en péril qui se

reproduisent dans la région de l'Arctique, la plupart des espèces avec lesquelles ces oiseaux partagent des habitats vont bénéficier des résultats du projet.

Thèmes généraux

- ***Apprendre des groupes vulnérables et des collectivités locales et autochtones, et leur venir en aide***
 - Bon nombre des habitats importants pour les oiseaux de rivage se trouvent sur des terres utilisées par des collectivités autochtones au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Ces collectivités peuvent s'attendre à tirer des avantages des activités de conservation, car celles-ci profitent aux oiseaux de rivage qui utilisent les habitats locaux, ce qui profite alors à d'autres éléments de la biodiversité utilisant ces mêmes régions. La mise en œuvre réussie du projet pourrait favoriser une utilisation durable des habitats, et générera des avantages qui restent à déterminer une fois que les collectivités seront liées à celles qui se trouvent le long des voies migratoires des oiseaux de rivage.
- ***Améliorer l'échange d'information, la transparence, le renforcement des capacités et la communication***
 - Le succès de ces travaux repose sur tous les volets de ce thème. On prévoit que, grâce à la mobilisation locale, la combinaison des connaissances scientifiques existantes et des connaissances locales et traditionnelles améliorera la capacité de tous les détenteurs de ces connaissances à appuyer la conservation. Des produits Web et des réunions favoriseront la transparence, et l'établissement de liens entre les collectivités présentes sur les sites va naturellement renforcer les capacités et les communications entre responsables des habitats importants. Quand les collectivités autochtones seront concernées, les résultats attendus constitueront un pas en avant innovateur, car elles participeront pour la première fois au type proposé de partenariat international pour la conservation. Les résultats des projets de télémétrie éclaireront les activités de conservation et prouveront de façon tangible que les collectivités ont, elles aussi, la responsabilité de veiller au bien-être des populations d'oiseaux de rivage.
- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***
 - Les résultats de ce projet auront une portée nord-américaine, car les efforts déployés dans les sites clés des trois pays visent les bécasseaux semipalmés et les bécasseaux maubèches utilisant les voies migratoires le long des côtes Atlantique et Pacifique. Les deux espèces visées par ce projet sont jugées en péril (bécasseau maubèche) ou soulèvent de vives préoccupations au chapitre de la conservation (bécasseau semipalmé); les Parties pourront donc également annoncer des résultats qui ont des effets positifs sur le rétablissement de populations durables. On reconnaît en outre que l'ensemble des oiseaux composant les deux espèces se rendent jusqu'en Amérique du Sud; cela va générer une valeur ajoutée quand les efforts fructueux déployés en Amérique du Nord attireront des fonds provenant d'autres sources en vue de multiplier les efforts jusqu'en Amérique du Sud.
- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***
 - Site Web qui désigne tous les sites clés utilisés par chaque espèce, ainsi que les menaces précises pesant sur chacun, et garantit que l'information est accessible en anglais, en français et en espagnol, ainsi que dans certaines langues autochtones, aux collectivités participant à ces travaux.
 - Plans d'action ou d'activités définissant avec précision les mesures les plus importantes nécessaires dans chaque site, qui seront disponibles dans chaque langue.

- Résultats de la mise en œuvre du projet dans un sous-groupe de sites clés pour chaque espèce, préparés par tous les partenaires, ce qui inclura les collectivités, les ONG et les gouvernements.
- Établissement de réseaux de conservation, en commençant par le sous-groupe de sites clés, mais en reconnaissant que d'autres avantages seront générés si l'on peut trouver des sources de financement afin d'étendre ces travaux aux Caraïbes, à l'Amérique centrale et à l'Amérique latine.
- **Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?**
 - **La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.**
 - La CCE occupe une place privilégiée qui lui permet d'appuyer à l'échelle continentale les activités de conservation des espèces qui migrent sur le territoire des trois pays.
 - Les résultats des activités proposées permettent également d'atteindre les objectifs de l'Initiative de conservation des oiseaux d'Amérique du Nord, lancée grâce à un important investissement de la CCE.
 - **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.**
 - Parce que les oiseaux de rivage relèvent de la responsabilité fédérale dans les trois pays, les organismes fédéraux responsables des espèces sauvages et de leurs habitats participent en partie à leur conservation. Dans l'ensemble, les oiseaux de rivage sont en déclin en tant que groupe, et suscitent donc l'intérêt de diverses ONG spécialistes des oiseaux. Le Western Hemisphere Shorebird Reserve Network (WHSRN) est une initiative lancée par les secteurs public et privé de nombreux pays des Amériques (dont le Canada, les États-Unis et le Mexique), qui va probablement contribuer largement à ces travaux.
 - Cela fait longtemps que les membres du WHSRN sensibilisent les collectivités et se sont engagés à conserver les sites importants pour les oiseaux de rivage. Par exemple, Rio Gallegos, important site d'hivernage du bécassier maubèche dans le sud de l'Argentine, bénéficie de protections spéciales visant son habitat, consenties par le gouvernement fédéral et les administrations municipales, et les collectivités participent activement aux initiatives d'un petit centre de conservation qui accueille des expositions permanentes d'interprétation et organise des événements consacrés à l'habitat, qui attirent beaucoup de monde. On peut lier directement ces réalisations aux efforts déployés par le WHSRN. Dans certains cas, le WHSRN a réussi à favoriser la conservation grâce à la participation de secteurs qui sont présents sur des sites importants pour les oiseaux de rivage. Exemples : la *California Rice Commission* (Commission californienne du riz) collabore avec le WHSRN à l'élaboration de pratiques exemplaires de gestion dans son domaine à l'appui des oiseaux de rivage, et la compagnie de production de sel Ecuasal (en Équateur) gère ses activités de production par évaporation en se souciant des oiseaux de rivage et d'autres espèces d'oiseaux aquatiques.
 - Dans le même esprit, des ONG clés participant au programme du WHSRN vont s'associer à la mise en œuvre de ces travaux. Cela comprend le *Manomet Center for Conservation Science*, où se trouvent les bureaux et le personnel du WHSRN, et les partenaires du WHSRN au Mexique (dont Pronatura et *Amigos de Sian Kaan*), aux États-Unis (*Point Blue*, *Friends of Delaware Bay*) et au Canada (*Nature Canada*, *Conservation de la nature Canada* et *Études d'Oiseaux Canada*).
 - **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**
 - Avec la mise sur pied de l'*Atlantic Flyway Shorebird Initiative* (Initiative sur voies migratoires de l'Atlantique des oiseaux de rivage) et les efforts déployés en vue de faire la même chose pour la côte Pacifique, des organismes clés bailleurs de fonds comme la *National Fish and Wildlife Foundation* (Fondation nationale pour les espèces sauvages et les poissons) et la *Neotropical Migratory Bird Conservation Act* (Loi sur la conservation des oiseaux migrateurs néotropicaux) commencent à appuyer les efforts comme les travaux décrits dans ce projet. Une grande partie des travaux en question peuvent être adaptés en fonction des niveaux de

financement, de sorte qu'on obtienne plus de résultats si le financement de la CCE est égalé par celui d'autres organisations. Si l'on dispose d'une quantité suffisante de fonds additionnels, cela va non seulement intensifier les liens à l'échelle de l'Amérique du Nord, mais cela pourrait aussi établir une connexion entre les efforts nord-américains et des travaux similaires visant ces mêmes espèces en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

- Sur la voie migratoire de la côte Atlantique, les travaux de conservation des sites entrepris dans le cadre de l'IOMA établiront un lien entre les objectifs complémentaires du programme de WHSRN et l'*Atlantic Shorebird Flyway Initiative* (ASFI). Les bureaux de l'ASFI se trouvent dans les locaux d'Atlantic Coast Joint Venture, qui réunit des organismes publics et privés, des groupes spécialistes de la conservation et d'autres partenaires axés sur la conservation de l'habitat des oiseaux indigènes parcourant la voie migratoire de la côte Atlantique américaine. Dès le départ, ils ont réalisé que, pour réussir, cette initiative nécessitait la participation d'intervenants d'autres pays; ils ont donc contacté les gouvernements et des ONG de tous les pays se trouvant le long de la voie migratoire de la côte Atlantique, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Un document produit récemment par l'ASFI décrit comme suit la première activité et son objectif relatif à la disparition des habitats et aux changements : on va inciter les citoyens à appuyer la conservation des oiseaux de rivage et des terres humides. Résultat attendu de cette activité : les gouvernements et les ONG vont prendre des mesures dans 30 régions prioritaires afin de susciter davantage l'intérêt et les préoccupations du public pour les oiseaux de rivage. Les activités proposées dans le cadre de ce financement de la CCE contribueront directement à l'atteinte de cet objectif de l'ASFI.
 - Sur la voie migratoire de la côte Pacifique, les travaux de conservation des sites entrepris dans le cadre de l'IOMA établiront également un lien avec les objectifs complémentaires du programme de WHSRN, mais seront aussi combinés aux travaux internationaux de conservation des oiseaux migrateurs menés sur la côte Pacifique, notamment dans le cadre de la *Copper River International Migratory Bird Initiative* (CRIMBI, Initiative internationale sur les oiseaux migrateurs de la rivière Copper) et de la mise sur pied de la *Pacific Shorebird Flyway Initiative*. La CRIMBI, mise en œuvre par l'*US Forest Service* (Services des forêts des États-Unis), vise à renforcer la conservation des oiseaux migrateurs tout le long de la voie migratoire de la côte Pacifique — des montagnes du nord de l'Alaska à l'extrême sud de la côte Pacifique – grâce à des partenariats internationaux efficaces et à des mesures prises sur le terrain. Les partenaires de la CRIMBI ont travaillé en étroite collaboration avec le WHSRN en vue d'élaborer des activités de conservation des oiseaux de rivage dans les sites du WHSRN le long de la côte Pacifique d'Amérique du Nord, et les activités proposées à l'aide des fonds de la CCE s'appuieront sur ces travaux, en collaboration avec les deux organisations. Alors que la Pacific Flyway Shorebird Initiative est encore en cours d'élaboration, on prévoit que les fonds de la CCE directement affectés au soutien communautaire sur les sites où séjournent les oiseaux de rivage contribueront à l'atteinte des objectifs liés à l'habitat énoncés dans ce plan d'activités.
- **Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.**
 - Oui. On prévoit des résultats tangibles à la fin de l'actuel cycle de financement. Cependant, parce que certaines activités de conservation ne seront pas entreprises avec les fonds proposés, il est possible qu'on aille chercher des fonds à l'extérieur ou que ces activités se poursuivent ultérieurement. Ce financement permettra essentiellement la création d'un réseau de sites partenaires qui sera maintenu au-delà de la période initiale de deux ans. Ces groupes auront la possibilité de solliciter des fonds auprès de diverses sources, de sorte que les travaux entrepris par la CCE laissent leur marque pendant de nombreuses années.

- ***S'il y a lieu, définir assez clairement les éléments énumérés ci-dessous :***
 - **Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.**
 - Dans les années 1990, un projet similaire a établi un lien entre des sites importants pour les oiseaux de rivage dans le centre du Canada, des États-Unis et du Mexique, qui demeurent actifs à ce jour. Ces trois collectivités accueillent des populations d'avocettes d'Amérique et sont liées par des festivals annuels consacrés aux oiseaux de rivage dans chaque site, qui rappellent aux collectivités à quel point il est important de préserver les habitats des oiseaux qui passent par ces sites durant l'année. Cela va servir de modèle de réussite aux réseaux qui seront créés à l'aide de ce financement.
 - **Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.**
 - Cela inclut les partenaires du sous-groupe de sites importants retenu pour ce projet, ainsi que les collectivités et les spécialistes de la conservation d'autres sites en Amérique du Nord et au-delà. Par ailleurs, le projet s'appuiera sur les actuels réseaux de conservation présents dans chacune des régions ciblées par ces travaux, afin d'éviter d'avoir à créer de nouvelles capacités. Lorsqu'on fera appel aux capacités de conservation communautaires et locales, cela générera des avantages complémentaires pour les éléments de la biodiversité partageant les mêmes habitats.
 - **Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.**
 - Collectivités locales et autres partenaires gérant des sites, dont les collectivités autochtones, ainsi que le milieu scientifique et les partenaires voués à la conservation des habitats d'oiseaux de rivage.
 - **Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux**
 - Toutes les collectivités adjacentes aux sites clés où séjournent les oiseaux de rivage bénéficieront du projet, de même que les ONG qui sont actives dans n'importe lequel des sites retenus pour ces travaux. De nombreux sites se trouvent sur le territoire de collectivités autochtones qui seront spécialement visées par ces travaux, car on leur fournira de l'information, on renforcera leurs capacités et on établira des liens entre elles et les autres collectivités qui accueillent les mêmes populations d'oiseaux de rivage lors de leurs migrations à travers l'Amérique du Nord.

Projet 12 : Participation des agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers au soutien apporté à la conservation du monarque et des pollinisateurs	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 300 000 \$ CAN 1^{re} année : 150 000 \$ CAN 2^e année : 150 000 \$ CAN	
Priorité et sous-thème stratégiques <ul style="list-style-type: none"> • Des collectivités et des écosystèmes durables – Écosystèmes et espèces prioritaires; collectivités durables et projets urbains. <p>Ce projet a pour but de fournir l'orientation et les connaissances nécessaires pour améliorer et restaurer les habitats du monarque, une espèce que l'on affectionne et qui traverse les trois pays nord-américains au cours de son cycle migratoire annuel.</p>	
De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux? <i>Améliorer l'échange d'informations, la transparence, le renforcement des capacités et les communications :</i> <p>Le projet permettra d'améliorer l'échange d'informations, la transparence, le renforcement des capacités et les communications en visant l'élaboration d'un modèle unique d'échange d'informations sur la conservation avec les agriculteurs, d'autres propriétaires fonciers et des gestionnaires de terres agricoles à l'échelle transfrontalière.</p> <i>Apprendre des groupes vulnérables et des collectivités locales et autochtones et leur venir en aide :</i> <p>Le projet permettra également d'apprendre des agriculteurs et des propriétaires fonciers privés et de leur venir en aide afin d'améliorer la conservation du monarque.</p>	
Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but) <p>Le monarque a besoin d'une vaste gamme d'habitats au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et la conservation de leur phénomène migratoire exige la coopération des trois pays. En juin 2007, le Conseil de la CCE a reconnu la nécessité d'assumer cette responsabilité commune et a chargé le Secrétariat de soutenir une activité concertée, réunissant plusieurs intervenants, qui a donné lieu à l'établissement du Plan nord-américain de conservation du monarque (PNACM) en 2008. Le Plan fait le point sur l'état de cette espèce, sur les menaces à son phénomène migratoire tout au long de son parcours et sur les mesures concertées prises par les trois pays pour assurer sa conservation. Ces mesures visent également à pallier en priorité la perte et la dégradation de ses habitats dans les aires de reproduction.</p> <p>Bien que cette espèce charismatique et ses migrations aient grandement retenu l'attention du public, du milieu scientifique et des gouvernements en faveur de sa conservation depuis la publication du PNACM en 2008, cette espèce emblématique continue de faire face à un déclin aussi brusque qu'important de sa population. Le nombre de monarques dans les aires d'hivernage du Mexique a atteint le seuil le plus bas en vingt ans au cours de la saison 2013-2014. Les facteurs limitatifs sont nombreux, notamment une très importante perte d'asclépiades communes, la seule source de nourriture des larves du monarque, à cause de changements dans les méthodes agricoles, de l'expansion des zones urbaines et suburbaines, des activités de gestion des terres, dont la tonte de l'herbe et l'application d'herbicides le long des routes et sur les emprises, l'utilisation d'insecticides, et les phénomènes météorologiques violents probablement dus aux changements climatiques.</p>	

Les pertes d'habitats les plus graves depuis 2008 se sont produites dans la « Corn Belt » du nord du Midwest des États-Unis, et vraisemblablement dans le sud de l'Ontario et du Québec, à savoir au cœur de l'aire de reproduction du monarque située à l'est du continent ainsi que de sa principale source d'hivernage au Mexique. L'élimination de l'asclépiade commune au milieu et autour des terres agricoles, à cause de l'adoption à grande échelle du maïs et du soya résistants au glyphosate, a provoqué une très importante perte d'habitats. Les données recueillies montrent l'existence d'un lien direct entre la perte de l'asclépiade, la plante hôte du monarque, dans les zones agricoles des États-Unis et le nombre de ces papillons qui hivernent au Mexique. Le Texas est également important, car ils y arrêtent en quittant le Mexique pour y pondre les œufs de la première génération au cours de leur migration vers le nord, ainsi que pour s'y nourrir de nectar au cours de leur retour vers le sud. Le nord du Mexique constitue également une zone importante lors de la migration des monarques, pour s'y nourrir de nectar lorsqu'ils volent vers le nord au printemps et lors de leur retour vers le sud à l'automne. Il est donc essentiel que la restauration des asclépiades et d'autres plantes indigènes productrices de nectar et adaptées à chaque région ainsi que l'application de méthodes de gestion des terres propices au monarque se concentrent sur ces régions. La restauration des habitats et l'amélioration de ces importantes zones ont un caractère prioritaire pour les trois pays, alors qu'ils collaborent à la mise à jour du PNACM de 2008 et à l'établissement d'un plan d'action trinational.

L'objectif général de ce projet consiste à favoriser la restauration et l'amélioration des habitats dans les principales aires de reproduction et les couloirs de migration du Canada, du Mexique et des États-Unis. Les plus grandes pertes d'habitats de reproduction du monarque se situent sur les terres agricoles, mais cela constitue un problème, parce que les activités de restauration doivent avoir lieu dans des aires où les intérêts agricoles font fortement pression sur l'utilisation des terres. Le projet s'attaquera à ce problème en sensibilisant les collectivités, les organismes et les services gouvernementaux du domaine agricole dans les trois pays, et en utilisant des publications destinées au public approprié, des formations intensives d'une journée, des ateliers et des webinaires afin de donner des conseils pratiques et éprouvés sur la manière de faire des plantations favorables à la restauration permanente des habitats du monarque. Les réalisations les plus importantes du projet compteront la promotion de la conservation du monarque et des pollinisateurs dans des aires où domine l'agriculture, ainsi que l'échange d'informations à ce sujet. Les agriculteurs et les propriétaires fonciers privés peuvent jouer un rôle important dans la conservation des monarques et d'autres pollinisateurs, et le projet prouvera aux agriculteurs et au personnel des services gouvernementaux que les habitats des monarques et l'agriculture sont compatibles.

Le projet permettra de produire un recueil d'informations à l'intention des agriculteurs, d'autres propriétaires fonciers et des gestionnaires de terres, et de conclure des partenariats durables aux échelles régionale, nationale et continentale afin de garantir l'adoption de méthodes propices aux monarques et la gestion des paysages à long terme. Le projet combine la participation des collectivités et les partenariats entre organismes gouvernementaux, et démontrera qu'il est possible d'encourager la conservation du monarque sur les terres privées du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

- Élaboration de lignes directrices et d'autres documents qui font état de méthodes fructueuses de restauration et de gestion des habitats du monarque.
- Tenue d'un atelier, d'un webinaire, d'une formation intensive d'une journée ainsi que d'activités de sensibilisation le long du parcours migratoire du monarque.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

Diffusion d'informations adaptées au public cible sur la restauration et la gestion des habitats du monarque, comprenant les éléments suivants :

- 1) Formulation de conseils sur la manière d'évaluer les habitats, y compris leur utilisation par le monarque au moyen de la surveillance.
- 2) Formulation de conseils étape par étape concernant la préparation d'un emplacement, les méthodes de plantation et la gestion des mauvaises herbes, en tenant compte de la particularité des écorégions et des types d'habitats agricoles (p. ex., la culture en rangs, les bords de route, les pâturages et les jardins).
- 3) Instructions sur la manière de gérer les paysages agricoles de manière propice au monarque, ce qui comprend la gestion des habitats au profit du monarque ainsi que l'atténuation des conséquences des pesticides sur ce papillon et ses habitats.
- 4) Tenue d'ateliers et d'autres activités éducatives au Canada, au Mexique et aux États-Unis à l'intention des agriculteurs, des propriétaires fonciers, et du personnel d'organismes gouvernementaux et d'ONG sur des méthodes agricoles écologiques propices aux monarques.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Les résultats à long terme comprendront des habitats supplémentaires pour les monarques, car des enquêtes menées à la suite d'ateliers sur des activités analogues, destinées à promouvoir l'adoption de méthodes de conservation des pollinisateurs dans toutes les fermes des États-Unis, révèlent que 90 % des répondants amélioreraient leur gestion des pollinisateurs et/ou leur aménageaient des habitats supplémentaires dans le cadre de leur participation.

Tous les ateliers seront accompagnés de documents, et des enquêtes seront menées avant et après leur tenue. Les enquêtes consisteront à estimer le degré de volonté à participer à la conservation ou à la surveillance des monarques, ou aux activités d'éducation connexes; à juger de l'utilité des ateliers; à suggérer des améliorations ou la fourniture d'informations ou de ressources supplémentaires.

La sensibilisation initiale et constante des producteurs de semences indigènes, des propriétaires fonciers, du personnel des organismes gouvernementaux et d'autres participants aux ateliers permettra de déterminer si cette approche de conservation est fructueuse ou si elle nécessite des améliorations. Toute cette démarche facilitera la constitution d'un réseau de personnes expérimentées en matière de restauration et de gestion des habitats du monarque afin qu'elles puissent continuer de communiquer entre elles après l'achèvement du projet.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Résultat (jusqu'en 2017)	Évaluation	Objectif	Indicateur
Élaboration, compilation et diffusion de méthodes exemplaires de restauration et de gestion des habitats du monarque.	Vaste diffusion de lignes directrices et de méthodes fructueuses pour restaurer les habitats du monarque.	Affichage de tous les documents dans le site Web.	Disponibilité des documents dans le site Web.

Compilation et diffusion d'informations adaptées à chaque pays sur les mesures d'encouragement offertes aux propriétaires fonciers privés pour favoriser l'adoption de méthodes fructueuses de conservation et de gestion du monarque.	Vaste diffusion d'informations sur les programmes incitatifs destinés à favoriser l'adoption de méthodes fructueuses de conservation et de gestion du monarque.	Affichage de tous les documents dans le site Web à l'intention de chaque pays.	Disponibilité des documents dans le site Web.
Formation du personnel d'organismes gouvernementaux des trois pays afin d'apporter une aide technique aux publics cibles.	Tenue de la formation à l'intention du personnel des organismes gouvernementaux, des agriculteurs, d'autres propriétaires fonciers et de gestionnaires de terres.	Formation de tout le personnel d'organismes gouvernementaux associés aux activités de conservation du monarque pour apporter une aide technique.	Nombre d'employés d'organismes gouvernementaux ayant suivi une formation.
Partenaires canadiens, mexicains et américains (organismes gouvernementaux, ONG et collectivités locales) participant aux réseaux régionaux, nationaux et continentaux.	Constitution de réseaux appropriés.	Partenaires compétents participant aux réseaux.	Augmentation du nombre de partenaires des trois pays participant aux réseaux.
Relevé et diffusion des projets pilotes et des activités en cours aux échelles régionale, nationale et continentale.	Outils et méthodes contribuant à la conservation et à la gestion écologique des habitats du monarque.	Diffusion des outils et des méthodes.	Renforcement de la diffusion d'outils et de méthodes.
Constitution d'un portail Web convivial et affichage de tous les documents pertinents.	Constitution du portail Web.	Mise en fonction du portail Web.	Disponibilité des documents dans le portail Web.

<p>Tenue d'ateliers et de formations intensives à l'intention des publics cibles (agriculteurs, éleveurs, autres propriétaires fonciers et personnel d'organismes gouvernementaux).</p>	<p>Nombre d'ateliers, de formations intensives et de participants.</p>	<p>Tenue d'ateliers et de formations intensives dans toutes les régions ciblées.</p>	<p>Nombre d'ateliers et de formations intensives.</p>
<p>Élaboration et diffusion de lignes directrices et d'autres documents qui font état de méthodes fructueuses de restauration et de gestion des habitats du monarque, grâce au réseau des organismes agricoles, des districts de conservation régionaux et étatiques, des partenaires contribuant aux activités concertées, et aux personnes-ressources en matière d'agriculture durable.</p>	<p>Adoption de méthodes de gestion fructueuses par le milieu agricole à l'échelle du continent, car les documents sont rédigés en français, en anglais et en espagnol.</p>	<p>Vaste diffusion des lignes directrices et des méthodes fructueuses de restauration et d'entretien des habitats du monarque.</p>	<p>Disponibilité des documents dans les trois langues.</p>

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

1. Coordination, synthèse et diffusion d'informations sur les activités agricoles et d'autres activités connexes concernant le paysage aux fins d'élaboration de lignes directrices et de méthodes fructueuses visant à favoriser la restauration et la gestion des habitats du monarque.
2. Conclusion d'un partenariat continental afin de choisir et d'exécuter des activités qui favorisent la restauration et la gestion des habitats du monarque aux échelles régionale, nationale et continentale.
3. Tenue d'ateliers, de formations intensives d'une journée et de webinaires à l'intention des propriétaires fonciers et du personnel d'organismes gouvernementaux, et diffusion de documents sur papier et dans le portail Web.

Tâche 1 : Coordination, synthèse et diffusion d'informations sur les activités agricoles et d'autres activités connexes concernant le paysage aux fins d'élaboration de lignes directrices et de méthodes fructueuses visant à favoriser la restauration et la gestion des habitats du monarque.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
<p>1.1 Compilation, élaboration (traduction au besoin) et diffusion de méthodes exemplaires de restauration et de gestion des habitats du monarque.</p> <p>Sollicitation de la contribution de spécialistes locaux de la restauration et de propriétaires fonciers afin de s'assurer que le vocabulaire et les concepts sont appropriés.</p>	<p>Vaste diffusion des lignes directrices et des méthodes fructueuses de restauration et d'entretien des habitats du monarque.</p> <p>Adoption de méthodes de gestion fructueuses par le milieu agricole à l'échelle du continent, car les documents sont rédigés en français, en anglais et en espagnol.</p>	<p>Permet d'élaborer un ensemble de méthodes communes afin de favoriser la restauration et la gestion des habitats du monarque.</p> <p>Fournit un cadre de restauration et de gestion des habitats du monarque.</p>	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 50 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
<p>1.2 Compilation et diffusion d'informations adaptées à chaque pays sur les mesures d'encouragement offertes aux propriétaires fonciers privés pour favoriser l'adoption de méthodes fructueuses de conservation et de gestion du monarque (p. ex., les programmes fédéraux de subvention aux agriculteurs; les mesures incitatives fédérales, étatiques, provinciales et municipales, telles</p>	<p>Diffusion sur le Web d'informations concernant les programmes incitatifs destinés à ce que les propriétaires fonciers privés adoptent des méthodes de conservation.</p>	<p>Les agriculteurs et les autres propriétaires fonciers n'ont généralement pas les moyens que réclament les coûteux projets relatifs aux habitats. Les mesures incitatives stimulent donc leur volonté de participer aux activités de conservation.</p>	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 20 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

que les servitudes de conservation).				
Tâche 2 : Conclusion d'un partenariat continental afin de choisir et d'exécuter des activités qui favorisent la restauration et la gestion des habitats du monarque aux échelles régionale, nationale et continentale.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Choix de partenaires compétents du Canada, du Mexique et des États-Unis (organismes gouvernementaux, ONG et collectivités locales) participant aux réseaux régionaux, nationaux et continentaux. Ce partenariat aura recours à des alliances et à des réseaux existants, dans la mesure du possible, dont ceux constitués dans le cadre des activités concertées relatives au monarque.	Réunions de spécialistes et de partenaires, y compris les spécialistes et le personnel des organismes gouvernementaux et des ONG qui se consacrent à la restauration. Constitution de réseaux appropriés.	Permet de constituer un vaste réseau de partenariats en vue de coordonner davantage d'activités efficaces et rentables de conservation et de gestion écologique.	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 40 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
2.2 Relevé et diffusion des projets pilotes et des activités en cours aux échelles régionale, nationale et continentale.	Outils et méthodes contribuant à la conservation et à la gestion écologique des habitats du monarque.	Fera valoir des stratégies efficaces en vigueur pour la restauration et la gestion des habitats du monarque.	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
2.3 Choix d'activités concertées pour que les partenaires se consacrent à l'amélioration des méthodes de gestion et élaborent un système prioritaire visant les aires de conservation en se fondant sur les besoins écologiques, les possibilités de trouver des partenaires et la sensibilisation de nouveaux partenaires.	Établissement de priorités pour les activités et les méthodes exemplaires destinées à restaurer et à gérer les habitats du monarque. Ces priorités viseront également	Offre une approche de conservation et de gestion, et permet que les collectivités connaissent l'importance de leurs terres ainsi que les moyens leur permettant de les gérer de manière propice au monarque.	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 30 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

	les aires et les mesures de conservation ciblées et la participation de nouveaux partenaires tels que les Premières Nations, les grands propriétaires fonciers et les associations d'agriculteurs.			
Tâche 3 : Tenue d'ateliers, de formations intensives d'une journée et de webinaires à l'intention des propriétaires fonciers et du personnel d'organismes gouvernementaux, et diffusion de documents sur papier et dans le portail Web.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 Constitution d'un portail Web convivial et affichage de tous les documents pertinents.	Ce portail donnera de l'information pertinente sur les améliorations et la gestion des habitats. Il sera possible d'y télécharger les lignes directrices, des renseignements sur les programmes incitatifs, des points saillants des activités de conservation fructueuses, et des études de cas menées sur ces activités.	Offrira un accès facile à l'information ainsi qu'un échange en ligne, par des gens vivant dans des collectivités, dont les activités de conservation ont été fructueuses.	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 20 000 \$

<p>3.2 Planification et tenue d'ateliers, de formations intensives d'une journée et de webinaires à l'intention du personnel d'organismes gouvernementaux et d'ONG, des agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers sur les méthodes agricoles écologiques propices au monarque.</p>	<p>Formation du personnel des organismes gouvernementaux (<i>Fish and Wildlife Service</i> [FWS, Service des pêches et de la faune] des États-Unis, et Ressources naturelles Canada), des agriculteurs, d'autres propriétaires fonciers et des gestionnaires de terres.</p> <p>Application de la méthode de formation des formateurs afin que le personnel des organismes gouvernementaux dispose des connaissances et des outils nécessaires pour apporter une aide technique aux propriétaires fonciers. Cela fera en sorte que le projet puisse rejoindre le plus de gens possible à l'origine et prolonge sa « durée de vie réelle » de plusieurs</p>	<p>Offre des renseignements fondamentaux sur la biologie et la conservation du monarque ainsi que sur la restauration et la gestion de ses habitats. Il est prévu de consacrer une partie aux mesures incitatives, ainsi que de présenter les programmes de surveillance aux citoyens et d'offrir aux propriétaires fonciers la possibilité de prendre note de la manière dont les monarques utilisent les habitats qu'ils aménagent pour eux.</p> <p>Permettra aussi de s'assurer que la diffusion d'informations aide les propriétaires fonciers à préparer les emplacements des habitats, à gérer les mauvaises herbes et à utiliser des mélanges de semences indigènes de qualité qui seront très bénéfiques aux monarques.</p>	<p>2^e année</p>	<p>1^{re} année : 0 \$ 2^e année : 110 000 \$</p>
--	---	---	----------------------------	---

	années.			
3.3 Diffusion des lignes directrices grâce au réseau des organismes agricoles, des districts de conservation régionaux et étatiques, des partenaires contribuant aux activités concertées et aux personnes-ressources en matière d'agriculture durable.	Information fiable et disponible à grande échelle sur la restauration et la gestion des habitats du monarque dans les zones agricoles.	Favorise l'application des méthodes de conservation sur les terres agricoles et d'élevage.	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 20 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Ce projet contribue à l'atteinte de l'objectif stratégique du Conseil intitulé *Des collectivités et des écosystèmes durables*, et ce, en fournissant une orientation et des connaissances qui permettront de renforcer la sensibilisation et la participation à l'amélioration et à la restauration des habitats du monarque, une espèce prioritaire pour les trois pays, ainsi que les capacités connexes dans les paysages agricoles transfrontaliers. Le projet se fonde sur l'expérience de la CCE consistant à offrir des outils et une formation pratiques favorisant l'application de méthodes de gestion écologiques et bénéfiques par le truchement de partenariats et de réseaux trinationaux de conservation.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

La conservation du monarque est un enjeu continental qui exige des efforts concertés en vue de protéger, de gérer et de restaurer les habitats du Canada, du Mexique et des États-Unis. L'aménagement d'habitats qui seront bénéfiques au monarque ne peut se faire dans une seule zone ni avec un seul type d'habitat, et nécessite une protection environnementale sur les terres publiques et privées des trois pays nord-américains. Alors que seulement 10 % environ des habitats d'été où les monarques se reproduisent se trouvent au Canada, il est prévu que les changements climatiques augmentent cette proportion, ce qui accroît l'importance d'un partenariat entre le Canada et les États-Unis. En outre, même si la plupart des activités de restauration et de protection visent les habitats de migration ainsi que ceux de reproduction de

l'automne et du printemps aux États-Unis, les monarches traversent une grande partie du Mexique et rendent tout aussi importante la conclusion d'un partenariat entre les emplacements du sud des États-Unis et ceux du Mexique. Compte tenu de l'ampleur du problème, le seul moyen de soutenir l'aménagement d'habitats qui seront bénéfiques au monarque consiste à enseigner à chaque propriétaire foncier et gestionnaire de terres de quelle manière ils peuvent aménager, restaurer et gérer des habitats sur leurs propriétés. Une conservation efficace du monarque exige une participation des propriétaires fonciers privés dans les régions agricoles, ainsi que des organismes gouvernementaux nationaux, étatiques et provinciaux, et des administrations municipales. Les résultats que donneront la sensibilisation et la diffusion d'informations se matérialiseront dans les habitats des principales régions des trois pays, notamment les habitats de reproduction au début de l'été situés dans le nord des États-Unis et dans le sud du Canada, les habitats de migration et ceux de reproduction au printemps situés dans le sud des États-Unis et dans le nord du Mexique, ainsi que les habitats de migration situés dans le nord du Mexique.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Les résultats du projet à évaluer comprendront les suivants jusqu'en 2017 :

- Élaboration, compilation et diffusion de méthodes exemplaires de restauration et de gestion des habitats du monarque.
- Compilation et diffusion d'informations adaptées à chaque pays sur les mesures d'encouragement offertes aux propriétaires fonciers privés pour favoriser l'adoption de méthodes fructueuses de conservation et de gestion du monarque.
- Formation du personnel d'organismes gouvernementaux des trois pays afin d'apporter une aide technique aux publics cibles.
- Partenaires canadiens, mexicains et américains (organismes gouvernementaux, ONG et collectivités locales) participant aux réseaux régionaux, nationaux et continentaux.
- Relevé et diffusion des projets pilotes et des activités en cours aux échelles régionale, nationale et continentale.
- Constitution d'un portail Web convivial et affichage de tous les documents pertinents.
- Tenue d'ateliers et de formations intensives à l'intention des publics cibles (agriculteurs, éleveurs, autres propriétaires fonciers et personnel d'organismes gouvernementaux).
- Élaboration et diffusion de lignes directrices et d'autres documents qui font état de méthodes fructueuses de restauration et de gestion des habitats du monarque, grâce au réseau des organismes agricoles, des districts de conservation régionaux et étatiques, des partenaires contribuant aux activités concertées et aux personnes-ressources en matière d'agriculture durable.
- Compilation et diffusion d'informations concernant les mesures incitatives destinées à ce que les propriétaires fonciers privés adoptent les principes de conservation du monarque.
- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.***
 - ***Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.***

- **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**

La CCE est particulièrement en mesure d'apporter du soutien aux Parties en vue d'atteindre l'objectif consistant à améliorer les habitats du monarque à l'échelle de l'Amérique du Nord. Bon nombre des tâches du projet sont énoncées dans le Plan nord-américain de conservation du monarque (PNACM) que la CCE a financé et publié en 2008. La conservation des monarques constituant vraiment un enjeu nord-américain qui réclame la coopération du Canada, du Mexique et des États-Unis, la CCE est la mieux placée pour s'attaquer à cet enjeu.

Le financement du projet par la CCE permettra de renforcer le savoir-faire et les ressources à l'égard de la conservation, de la recherche, de la surveillance et de la sensibilisation relatives aux habitats du monarque et en cours d'exécution par une variété de partenaires des secteurs public et privé. Cela permettra de s'assurer que l'attention portée au phénomène migratoire du monarque ne soit pas perdue pour les générations futures, car il fait partie intégrante de la culture, des découvertes scientifiques, de l'enseignement scientifique et de la conservation de la nature en Amérique du Nord.

- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***

Toutes les tâches du projet seront exécutées entre juillet 2015 et juin 2017. Le projet élargit les efforts que déploient actuellement les partenaires afin de mettre en place des projets d'aménagement d'habitats pour les monarques et permettra de sensibiliser davantage un plus vaste public. L'un des principaux objectifs consiste à se servir des fonds de la CCE pour obtenir du financement supplémentaire et permettre que le projet se poursuive, et consiste aussi à ce que les documents élaborés au cours de la période de financement aux fins de diffusion soient délibérément utiles durant plusieurs autres années. Les tâches permettront de susciter la conclusion de solides partenariats continentaux et fourniront l'information nécessaire pour aider les propriétaires fonciers, dans une vaste zone géographique, en permettant de mettre en place des projets fructueux de conservation des habitats du monarque.

- ***Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.***

Le projet s'appuie directement sur d'autres projets de la CCE relatifs au monarque et, plus important encore, sur le PNACM qu'elle a publié en 2008. Il est prévu d'utiliser ce plan ainsi que le document d'accompagnement intitulé *Guide de surveillance du monarque en Amérique du Nord*, publié par la CCE en 2009. Il est également prévu de collaborer au projet relatif au parcours migratoire du monarque intitulé *Exécution de programmes de communication, de conservation participative et d'information le long de la voie migratoire du monarque*, lequel fait également partie du Plan opérationnel de la CCE pour 2015 et 2016.

- ***Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.***

L'ultime public cible comprend les agriculteurs, d'autres propriétaires fonciers et les gestionnaires de terres dans des zones agricoles. Bien que ce public puisse être perçu comme le moins réceptif aux mesures de conservation visant un insecte, il est largement conscient de

l'importance des pollinisateurs et, dans une moindre mesure, des autres services écosystémiques que fournissent diverses plantes indigènes. Il est prévu d'atteindre ce public en collaborant avec des organismes gouvernementaux et des ONG qui entretiennent des relations étroites avec lui.

- ***Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.***

Chacun des publics cibles indiqués ci-dessus tirera parti des travaux envisagés, car les habitats du monarque améliorent l'ensemble des habitats des pollinisateurs et d'autres insectes utiles, accroissent la qualité de l'eau et contribue également à la beauté au sein du paysage agricole.

- ***Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.***

Pour que ce projet soit fructueux, bon nombre de participants doivent être des intervenants, car toute alliance qui veut donner des résultats probants exige la participation des personnes qui ont directement intérêt à ce que le projet connaisse la réussite. Ces intervenants comprennent les agriculteurs, les éleveurs, les organismes gouvernementaux fédéraux, étatiques et provinciaux, ainsi que les organismes de conservation énumérés ci-dessous.

Au Canada, les organismes partenaires pourraient comprendre des ministères provinciaux des Ressources naturelles et de l'Environnement (le ministère des Richesses naturelles et des forêts de l'Ontario; le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec). Les autres partenaires pourraient comprendre des organismes sans but lucratif voués à l'agriculture, dont : la Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association canadienne pour les plantes fourragères, et des ONG possédant de l'expérience en matière d'information et de sensibilisation au sujet du monarque, dont : l'Insectarium de Montréal, Nature Canada, la Fédération canadienne de la faune et Pollinator Partnership Canada.

Au Mexique, les organismes gouvernementaux partenaires comprennent le Secretaría de Agricultura, Ganadería, Desarrollo Rural, Pesca y Alimentación, le Consejo Nacional de Producción Orgánica, l'Instituto Nacional de Investigaciones Forestales, Agrícolas y Pecuarias, la Comisión nacional para el conocimiento y uso de la biodiversidad, le Procuraduría Federal de Protección al Ambiente et l'Unidad Coordinadora de Asuntos Internacionales du Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales. Sur le plan régional, les principaux partenaires étatiques comprennent les gouvernements des États de Tamaulipas, de Coahuila, du Nuevo León, de Michoacán, de San Luis Potosí, de Queretaro et de México. Les principales ONG partenaires comprennent le Grupo de los Cien, le World Wildlife Fund, le WWF-Mexico et The Nature Conservancy. Les établissements d'enseignement partenaires pourraient comprendre l'Instituto de Biología, l'Universidad Nacional Autónoma de México et l'Instituto Interamericano de Cooperación de la Agricultura,

Aux États-Unis, les principales ONG partenaires comprennent : la Xerces Society for Invertebrate Conservation, l'University of Iowa Tallgrass Prairie Center et l'University of Minnesota Monarch Lab. Les partenaires fédéraux comprennent : le Natural Resource Conservation Service et la Farm Service Agency du Department of Agriculture, l'US Fish and Wildlife Service et l'U.S. Forest Service. Les autres partenaires pourraient comprendre les ministères étatiques des Ressources naturelles et les districts de conservation dans les comtés, ainsi que de nombreux organismes sans but lucratif à caractère local et régional. Le degré élevé d'intérêt porté actuellement dans les trois pays nord-américains suscitera fortement cette participation.

Projet 13 : Exécution de programmes de communication, de conservation participative et d'éducation le long du parcours migratoire du monarque	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 300 000 \$ CAN 1^{re} année : 135 000 \$ CAN 2^e année : 165 000 \$ CAN	
<p>Priorités et sous-thèmes stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques. • Croissance verte. • Collectivités et écosystèmes durables – Écosystèmes et espèces prioritaires; collectivités durables et projets urbains. <p>Le monarque, qui constitue le symbole de la CCE, est renommé à l'échelle mondiale pour sa migration aussi spectaculaire qu'unique d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord. Toutefois, la perte et la dégradation des habitats présentent de sérieuses menaces aux populations migratrices tout au long de leur cycle annuel (CCE, 2008). En décembre 2013, le nombre de monarques recensés dans les habitats d'hivernage du Mexique a été le plus faible depuis 1993. Réagissant à ce brusque déclin, les dirigeants nord-américains ont convenu, le 19 février 2014, de constituer le Groupe de travail trinational de haut niveau sur la conservation du phénomène migratoire du monarque (le « Groupe de travail »). Conformément au Plan nord-américain de conservation du monarque établi et publié sous l'égide de la CCE en 2008, les principaux objectifs du Groupe de travail comprennent la promotion de la participation, de la sensibilisation et de l'éducation de la population des trois pays relativement à la conservation du monarque.</p> <p>Même si le monarque est le papillon le plus connu en Amérique du Nord, la complexité de son cycle de vie, de ses besoins en habitats et des menaces auxquelles il fait face à l'échelle du paysage rendent difficile la conservation de son phénomène migratoire. Conséquemment, la conservation du monarque exige des activités de sensibilisation et de communication à grande échelle. Les publics cibles, dont les autorités fédérales, étatiques, provinciales et municipales, les entreprises, les organisations non gouvernementales (ONG), les collectivités autochtones et la société civile en général, ont besoin d'être mieux informés et sensibilisés au sujet du vaste éventail d'efforts qui peuvent être déployés tout au long du cycle annuel du monarque afin de préserver son phénomène migratoire.</p> <p>Ce projet donne suite à la priorité stratégique intitulée <i>Des collectivités et des écosystèmes durables</i> et à ses trois sous-thèmes (<i>Écosystèmes et espèces prioritaires; Paysages terrestres et marins; Collectivités durables et projets urbains</i>) étant donné que le monarque est une espèce prioritaire qui traverse un grand nombre de paysages et dépend de la préservation d'habitats fragiles qui représentent également d'importantes ressources pour les êtres humains, notamment parce que ceux-ci se fient à eux pour assurer leur subsistance, à savoir des champs cultivés, des parcelles forestières ou des habitats d'hivernage.</p>	

De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?

- *Apprendre des groupes et des collectivités locales et autochtones vulnérables et leur venir en aide :*
Les collectivités autochtones joueront un rôle crucial au cours de ce projet, étant donné que leurs connaissances et leurs coutumes écologiques traditionnelles au sujet du parcours migratoire du monarque feront l'objet d'une compilation et d'une synthèse. En faisant valoir l'importance de leur patrimoine naturel et culturel, le projet vise à accroître la participation des collectivités autochtones aux activités de conservation du monarque, de même qu'à les sensibiliser davantage à l'importance de préserver leurs traditions ancestrales et à augmenter l'intérêt que suscitent leurs produits et leur artisanat relatifs au monarque.
- *Amélioration de l'échange d'informations, de la transparence, du renforcement des capacités et de la communication :*
Les activités entreprises par des citoyens et des collectivités locales tout autant que les volets éducatifs cadrant avec le projet encourageront l'échange d'informations, les communications trilatérales et le renforcement des capacités relativement aux programmes d'éducation.

Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)

Le monarque fait face à de sérieux problèmes qu'il faut résoudre simultanément au Canada, au Mexique et aux États-Unis. L'information et la sensibilisation font partie des objectifs prioritaires du Plan nord-américain de conservation du monarque (PNACM), publié par la CCE en 2008, consistant à préserver le phénomène migratoire de ce papillon. Conséquemment, le projet vise à **élaborer une stratégie trilatérale de communication**, et à **favoriser les activités entreprises par des citoyens et des collectivités locales ainsi que les programmes d'éducation** qui feront connaître le phénomène migratoire du monarque à tous les niveaux de la société et auront des effets positifs sur la préservation des importants habitats du monarque.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

1. Élaboration d'une stratégie de communication trilatérale par le Groupe de travail énonçant les éléments suivants :
 - a) Une stratégie de communication comprenant des messages relatifs aux connaissances écologiques traditionnelles.
 - b) Des définitions précises des publics cibles.
 - c) Des activités entreprises par les citoyens et les collectivités locales.
2. Soutien aux efforts de coordination des activités entreprises par les citoyens et les collectivités locales.
3. Examen de l'expérience acquise et de l'application de méthodes exemplaires.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

1. Le phénomène migratoire du monarque est mieux connu et compris par le grand public, et les mesures prises pour sa préservation sont mieux coordonnées par les publics cibles, dont les autorités municipales et fédérales.
2. Les méthodes exemplaires permettant d'aménager et d'entretenir des jardins pour les pollinisateurs sont à la disposition des collectivités et des écoles locales, le cas échéant, le long du parcours migratoire du monarque.
3. Compilation et synthèse des connaissances des collectivités autochtones contribuant à la conservation du monarque.
4. Transmission des expériences, des mécanismes et des programmes d'éducation à adapter aux besoins municipaux et nationaux.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

1. Les citoyens des trois pays sont conscients de l'importance du phénomène migratoire du monarque et du rôle qu'il joue, à titre d'espèce emblématique, dans le cadre de la conservation des insectes et des espèces migratrices.
2. Les publics cibles ont modifié leur comportement et leurs activités afin de préserver le monarque et son phénomène migratoire.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Résultat (jusqu'en 2017)	Évaluation	Objectif	Indicateur
Élaboration d'une stratégie de communication trilatérale comprenant des messages clés et tenant compte des connaissances autochtones et des priorités trilatérales relatives à la conservation du parcours migratoire du monarque.	Stratégie de communication.	Élaboration d'une stratégie de communication.	La stratégie de communication est mise à la disposition des spécialistes du Groupe de travail.
Disponibilité des connaissances écologiques traditionnelles ayant fait l'objet d'une compilation et d'une synthèse.	Compilation et synthèse des connaissances.	Intégration de la plus grande masse possible de connaissances écologiques traditionnelles pertinentes sur le monarque recueillies dans un maximum de collectivités autochtones.	Connaissances écologiques traditionnelles intégrées dans des messages trilatéraux.
Exécution d'activités de coordination des protocoles d'inventaire et de surveillance.	Évaluation des protocoles.	Évaluation de l'ensemble des protocoles d'inventaire et de surveillance.	Disponibilité de l'évaluation dans le site Web de la CCE.
Compilation et mise à la disposition du public dans les trois pays des méthodes exemplaires, des nouvelles approches et des priorités aux fins des programmes d'éducation et de sensibilisation.	Compilation des méthodes exemplaires, des nouvelles approches et des programmes d'éducation.	Compilation de l'ensemble des méthodes et programmes.	Disponibilité des méthodes et de liens avec les programmes dans le site Web de la CCE.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :				
1) Élaboration d'une stratégie trilatérale de communication. 2) Coordination d'activités entreprises par des citoyens et des collectivités locales. 3) Programmes trilatéraux d'éducation et de sensibilisation.				
Tâche 1 : Élaboration d'une stratégie trilatérale de communication				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Élaboration d'une stratégie de communication trilatérale, approbation de messages « politiques », choix de publics cibles et de représentants pour communiquer avec d'autres secteurs, et alignement des activités complémentaires entreprises avec des agriculteurs participant au projet.	Réunion avec des spécialistes représentant le Groupe de travail. Élaboration de la stratégie de communication.	Choix d'activités prioritaires de sensibilisation et de communication pour les trois pays, coordination des activités avec celles d'autres projets et révision du PNACM.	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 25 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
1.2 Collecte d'informations et synthèse des connaissances écologiques traditionnelles, dans la mesure du possible.	Collecte et synthèse d'informations.	Participation directe et indirecte des collectivités autochtones à la conservation du monarque.	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 40 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
1.3 Discussions avec des représentants de différents secteurs, relevé des lacunes en matière de	Tenue d'un atelier intersectoriel avec des représentants des publics cibles (p. ex., de la santé, de l'agriculture et des transports).	Alignement des résultats du projet avec ceux du projet intitulé <i>Participation des agriculteurs et d'autres</i>	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 45 000 \$

communication et rédaction de messages appropriés à l'intention des publics cibles, y compris les dirigeants autochtones, le cas échéant.	Rédaction de messages particuliers pour chaque public cible.	<i>propriétaires fonciers au soutien apporté à la conservation du monarque et des pollinisateurs.</i> Sensibilisation des publics cibles aux besoins du monarque.		
Tâche 2 : Coordination d'activités entreprises par des citoyens et des collectivités locales.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Choix de partenaires et facilitation des discussions entre eux afin d'améliorer la coordination des activités et de créer des synergies, y compris avec les collectivités autochtones, le cas échéant et selon la tâche 1.	Réunion ou webinaire avec des représentants des principaux organismes qui se consacrent à la conservation du monarque.	Promotion et coordination des activités entreprises par des citoyens et des collectivités locales.	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 45 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
2.2 Coordination des protocoles d'inventaire et de surveillance dans les trois pays en s'appuyant sur les activités du réseau associé d'aires protégées et du réseau nord-américain de surveillance du monarque (MonarchNet).	Évaluation des protocoles.	Nécessité de recueillir des données le long du parcours du monarque pour mieux connaître son phénomène migratoire.	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 45 000 \$

Tâche 3 : Programmes trilatéraux d'éducation et de sensibilisation				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 Choix de méthodes exemplaires, de nouvelles approches et de priorités pour les programmes d'éducation et de sensibilisation dans les trois pays.	Réunion avec des spécialistes en programmes d'éducation et de sensibilisation relatifs au monarque et aux jardins pour les pollinisateurs.		1 ^{re} année	1 ^{re} année : 25 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
3.2 Établissement d'une collaboration entre les responsables des programmes d'éducation dans les trois pays.	Échange de programmes ou mise sur pied de nouvelles activités.	Transmission des expériences, des mécanismes et des programmes d'éducation à adapter aux besoins municipaux et nationaux.	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 75 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Ce projet donne suite à la priorité stratégique intitulée *Des collectivités et des écosystèmes durables* et à ses trois sous-thèmes (*Écosystèmes et espèces prioritaires; Paysages terrestres et marins; Collectivités durables et projets urbains*) étant donné que le monarque est une espèce prioritaire qui traverse un grand nombre de paysages et dépend de la préservation d'habitats fragiles qui constituent également d'importantes ressources pour les êtres humains, notamment parce que ceux-ci se fient à eux pour assurer leur subsistance, à savoir des champs cultivés, des parcelles forestières ou des habitats d'hivernage.

Les collectivités autochtones joueront un rôle crucial au cours de ce projet, étant donné que leurs connaissances et leurs coutumes écologiques traditionnelles au sujet du parcours migratoire du monarque feront l'objet d'une compilation et d'une synthèse. En faisant valoir l'importance de leur patrimoine naturel et culturel, le projet vise à accroître la participation des collectivités autochtones aux activités de conservation du monarque, de même qu'à les sensibiliser davantage à l'importance de préserver leurs traditions ancestrales et à augmenter l'intérêt que suscitent leurs produits et leur artisanat relatifs au monarque.

En dernier lieu, les activités entreprises par des citoyens et des collectivités locales tout autant que les volets éducatifs cadrant avec le projet encourageront l'échange d'informations, les communications trilatérales et le renforcement des capacités relativement aux programmes d'éducation.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Le monarque, qui constitue le symbole de la CCE, est renommé à l'échelle mondiale pour sa migration aussi spectaculaire qu'unique d'un bout à l'autre de l'Amérique du Nord. Toutefois, la perte et la dégradation des habitats présentent de sérieuses menaces aux populations migratrices tout au long de leur cycle annuel (CCE, 2008). En décembre 2013, le nombre de monarques recensés dans les habitats d'hivernage du Mexique a été le plus faible depuis 1993. Réagissant à ce brusque déclin, les dirigeants nord-américains ont convenu, le 19 février 2014, de constituer le Groupe de travail trinational de haut niveau sur la conservation du phénomène migratoire du monarque (le « Groupe de travail »). Conformément au Plan nord-américain de conservation du monarque (PNACM) publié par la CCE en 2008, les principaux objectifs du Groupe de travail comprennent la promotion de la participation, de la sensibilisation et de l'éducation de la population des trois pays relativement à la conservation du monarque.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Toutes les tâches du projet seront exécutées entre juillet 2015 et juin 2017. Elles s'appuieront sur de solides partenariats continentaux établis par le Groupe de travail et se fonderont sur de précédents travaux trilatéraux destinés à élaborer et à échanger des messages, des protocoles et des programmes d'éducation.

Les résultats du projet à évaluer comprendront les suivants jusqu'en 2017 :

- Élaboration d'une stratégie de communication trilatérale comprenant des messages clés et tenant compte des connaissances autochtones et des priorités trilatérales relatives à la conservation du parcours migratoire du monarque.
 - Disponibilité des connaissances écologiques traditionnelles ayant fait l'objet d'une compilation et d'une synthèse.
 - Exécution d'activités de coordination des protocoles d'inventaire et de surveillance.
 - Compilation et mise à la disposition du public dans les trois pays des méthodes exemplaires, des nouvelles approches et des priorités aux fins des programmes d'éducation et de sensibilisation.
- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.***

Le projet s'appuie directement sur d'autres projets de la CCE relatifs au monarque et, plus important encore, sur le PNACM qu'elle a publié en 2008. Il est également prévu de collaborer au projet intitulé *Participation des agriculteurs et d'autres propriétaires fonciers au soutien apporté à la conservation du monarque et des pollinisateurs*, lequel fait également partie du Plan opérationnel de la CCE pour 2015 et 2016. Le phénomène migratoire du monarque est mieux connu et compris par le grand public, et les mesures particulières visant sa préservation sont mieux coordonnées par les publics cibles, notamment les autorités municipales et fédérales.

- ***Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux***

Les intervenants et les principaux participants comprennent les organismes gouvernementaux fédéraux, étatiques et provinciaux, les organismes de conservation, des universités, des établissements d'enseignement et, notamment, des collectivités autochtones et locales.

Au Canada, les organismes partenaires pourraient comprendre des ministères provinciaux des Ressources naturelles et de l'Environnement (le ministère des Richesses naturelles et des forêts de l'Ontario; le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec). Les autres partenaires pourraient comprendre des organismes sans but lucratif voués à l'agriculture, dont : la

Fédération canadienne de l'agriculture et l'Association canadienne pour les plantes fourragères, et des ONG possédant de l'expérience en matière d'information et de sensibilisation au sujet du monarque, dont : l'Insectarium de Montréal, Nature Canada, la Fédération canadienne de la faune et Pollinator Partnership Canada.

Au Mexique, les organismes gouvernementaux partenaires comprennent le Secretaría de Educación Pública, la Comisión nacional para el conocimiento y uso de la biodiversidad, le Procuraduría Federal de Protección al Ambiente, la Comisión Nacional Forestal et l'Unidad Coordinadora de Asuntos Internacionales du Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales. Sur le plan régional, les principaux partenaires étatiques comprennent les gouvernements des États de Tamaulipas, de Coahuila, du Nuevo León, de Michoacán, de San Luis Potosí, de Querétaro et de Mexico. Les principales ONG partenaires comprennent le Grupo de los Cien, le World Wildlife Fund, le WWF-Mexico, The Nature Conservancy et ProNatura (Correo Real). Les établissements d'enseignement partenaires pourraient comprendre l'Instituto de Biología et l'Universidad Nacional Autónoma de México.

Aux États-Unis, les principales ONG partenaires comprennent : la Xerces Society for Invertebrate Conservation, l'University of Iowa Tallgrass Prairie Center et l'University of Minnesota Monarch Lab. Les partenaires fédéraux comprennent : le Natural Resource Conservation Service et la Farm Service Agency du Department of Agriculture, l'US Fish and Wildlife Service et l'U.S. Forest Service. Les autres partenaires pourraient comprendre les ministères étatiques des Ressources naturelles et les districts de conservation dans les comtés, ainsi que de nombreux organismes sans but lucratif à caractère local et régional. Le degré élevé d'intérêt porté actuellement dans les trois pays nord-américains suscitera fortement cette participation.

Projet 14 : Constitution d'un réseau nord-américain d'observateurs locaux de l'environnement		Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 250 000 \$ CAN 1^{re} année : 125 000 \$ CAN 2^e année : 125 000 \$ CAN		
Priorités et sous-thèmes stratégiques		
<ul style="list-style-type: none"> • Collectivités et écosystèmes durables. • Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements. 		
De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?		
<p>Le projet vise à constituer un réseau nord-américain d'observateurs locaux de l'environnement (OLE) et donne suite aux priorités stratégiques suivantes : <i>Collectivités et écosystèmes durables</i> et <i>Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements</i>. Il consistera à améliorer l'échange d'informations et à renforcer les capacités des collectivités autochtones afin de constituer un système de surveillance, en appliquant des connaissances écologiques traditionnelles, qui permettra d'entreprendre des discussions avec les organismes gouvernementaux et de collaborer aux travaux concernant les changements climatiques à l'échelle mondiale et leurs effets sur les collectivités et les écosystèmes.</p>		
Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)		
<p>Compte tenu des incidences de plus en plus grandes des changements climatiques et de l'environnement sur la santé publique, il est important que les collectivités disposent des capacités requises pour surveiller, intervenir et s'adapter à cet égard. L'enjeu consiste, entre autres, à mettre au point des systèmes efficaces pour accéder à des données pertinentes à l'échelle locale. En outre, une fois que ces données seront disponibles, il sera exigeant d'établir de mettre en relation les constatations faites par les collectivités autochtones avec la science et les politiques « occidentales ». Afin de relever ce défi, les États-Unis ont constitué le <i>Local Environmental Observer Network</i> (Réseau d'observateurs locaux de l'environnement [OLE]) en Alaska, qui est hébergé par l'Alaska Native Tribal Health Consortium (ANTHC) (<www.anthc.org/chs/ces/climate/leo/>). Ce réseau comprend des spécialistes autochtones qui recueillent des données de surveillance sur les phénomènes environnementaux inhabituels qui se produisent dans leur collectivité. Ces données sont transférées dans un compte afin d'être étudiées en détail et validées par des gestionnaires de données, et affichées ensuite dans GoogleMaps. Les gestionnaires de données d'OLE et les conseillers peuvent subséquemment rattacher les constatations à la collectivité locale dans laquelle elles ont été recueillies, et les transmettre à des décideurs et spécialistes compétents pour résoudre les problèmes constatés. Par ailleurs, l'ensemble des données recueillies représente un très important dépôt d'informations sur les modifications qui surviennent dans l'environnement, une question qui s'avère des plus préoccupantes en raison des changements rapides que subit le système climatique.</p> <p>Ce projet a pour but d'étendre le réseau d'OLE au Canada et au Mexique, et ce, en visant des zones géographiques du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique au Canada, et des zones du Mexique que choisiront les partenaires des trois pays. Le projet aidera ces derniers à constituer leurs propres sections du réseau d'OLE, ainsi qu'à relever les effets des changements climatiques dans les zones visées, tout en multipliant les discussions au sujet de la valeur de la surveillance sur le plan local, des effets des changements climatiques sur la santé et l'environnement, et de stratégies visant à atténuer ces changements et à s'y adapter.</p>		

Résultats à court terme (à mi-chemin)

À court terme, le projet consistera à susciter la signature de protocoles d'entente comprenant un programme de travail, un plan de formation et des stratégies de sensibilisation en vue de constituer une section pilote d'OLE.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

Un accès élargi aux données validées de surveillance de l'environnement peut servir dans le cadre de processus de prise de décisions et de recherches scientifique « occidentales », favoriser un renforcement de l'aide technique aux collectivités autochtones afin de résoudre leurs problèmes environnementaux, et améliorer l'établissement de cartes à partir de données de surveillance de l'environnement.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

La constitution d'un réseau d'OLE dans les trois pays offrira aux collectivités nord-américaines les outils et les applications informatiques leur permettant d'améliorer la surveillance des modifications que subit l'environnement dans les collectivités tribales et à l'échelle régionale, grâce à un système sur le réseau Internet qui permet d'afficher les constatations découlant de la surveillance. Ces constatations sont enregistrées et archivées de manière à conserver un dossier permanent de conditions environnementales vérifiées, à constituer un riche dépôt d'informations pour le milieu local et les milieux scientifique et politique dans leur ensemble. Outre l'enregistrement de données à des fins référentielles sur les effets des changements climatiques en Amérique du Nord, le réseau est aussi destiné à améliorer la communication et les relations entre les collectivités autochtones et les organismes scientifiques et publics afin de fournir à ces collectivités l'aide technique nécessaire pour résoudre les problèmes environnementaux qu'elles constatent. La constitution du réseau nord-américain d'OLE pourra servir de modèle à d'autres réseaux régionaux et mondiaux par l'entremise du Conseil de l'Arctique, du Programme des Nations Unies pour l'environnement ou de l'Union internationale pour la conservation de la nature, faisant en sorte que la CCE devienne un chef de file mondial dans le domaine de l'OLE.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

- Constitution d'un réseau pilote d'OLE comprenant une section dans chacun des trois pays nord-américains, et dont la pré-inauguration aura lieu vers la fin de 2016.
- Nombre de particuliers formés en vue d'utiliser le système d'OLE.
- Nombre de membres de tribus et d'organismes formés en vue d'utiliser le système d'OLE.
- Nombre de constatations enregistrées tous les mois entre les mois de janvier et de juin 2017, et tous les ans par la suite.
- Nombre mensuel de rendez-vous pour une aide technique entre les mois de janvier et de juin 2017, et annuels par la suite.
- Nombre annuel de décisions ou de rapports scientifiques ou politiques ayant donné lieu à un recours aux données d'OLE.

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

(Approche visant une faible empreinte de carbone. Travaux axés sur les collectivités situées dans des bassins hydrographiques et sur les liens entre ces bassins et les zones côtières.)

- 1) Choix de groupes et d'organismes autochtones appropriés avec lesquels établir des partenariats au Canada et au Mexique.
- 2) Établissement et amélioration d'une infrastructure informatique pour l'observation locale de l'environnement (OLE).
- 3) Formation des partenaires régionaux relativement aux processus d'OLE.
- 4) Établissement de rapports sur les résultats obtenus.
- 5) Poursuite et amélioration des activités du réseau d'OLE en Alaska afin de conserver une optique de l'Arctique américain et d'accroître la masse d'informations sur l'évolution des réseaux de partenaires en Amérique du Nord.

Tâche 1 : Choix de groupes et d'organismes autochtones appropriés avec lesquels établir des partenariats au Canada et au Mexique.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Sensibilisation, consultations et constitution de réseaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Établissement d'une liste de personnes-ressources afin de constituer des réseaux de particuliers et d'organismes. - Élaboration de feuillets d'information et d'autres documents afin de renseigner d'éventuels participants sur l'OLE. - Visites d'emplacements, réunions et téléconférences pour obtenir du soutien à l'égard du réseau et trouver des participants. - Établissement d'une liste des ressources pouvant soutenir le fonctionnement permanent des nouveaux réseaux d'OLE. - Détermination plus précise des questions qui suscitent un grand intérêt sur le plan local en fonction des ressources disponibles. - Rédaction d'une lettre d'intention, d'une résolution ou d'un protocole d'entente et tenue d'une cérémonie de signature. - Établissement d'un plan de travail relatif à la mise en œuvre du projet. 	Le fait de trouver des participants et d'identifier les besoins en ressources permettra de constituer des réseaux de nouvelles sections d'OLE.	De l'été de 2015 au printemps de 2016.	1 ^{re} année : 20 000 \$ 2 ^e année : 5 000 \$

Tâche 2 : Établissement et amélioration d'une infrastructure informatique pour l'OLE.				
Tâche	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Choix d'une infrastructure informatique existante afin de constituer de nouveaux réseaux d'OLE.	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination des besoins informatiques régionaux; fourniture des systèmes requis et formation pour obtenir les résultats escomptés sur le plan local en matière d'observation. - Analyse des systèmes aux fins de l'OLE. - Se doter de l'infrastructure requise pour de nouveaux réseaux afin de commencer à enregistrer les données d'observation. 	Fournit les moyens d'enregistrer les données.	De l'automne de 2015 au printemps de 2016.	1 ^{re} année : 20 000 \$ 2 ^e année : 35 000 \$
Tâche 3 : Formation des partenaires régionaux relativement aux processus d'OLE.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 Inauguration des nouvelles sections d'OLE et consultations régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Formation sur les systèmes d'OLE pour les fins suivantes : les communications et les médias sociaux; l'affichage de données d'observation, de photos et de vidéos; 	Renforce les capacités des partenaires relativement à l'utilisation des outils et systèmes d'OLE et officialise	De la mi-2016 à la mi-2017.	1 ^{re} année : 36 000 \$ 2 ^e année : 36 000 \$

	<p>les sondages électroniques; le contrôle de la qualité; les droits d'accès; les connaissances intellectuelles; la cartographie; les travaux avec des partenaires techniques sur les plans local, régional et international; des webinaires, des téléconférences, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposés régionaux afin de présenter des cartes, des outils et des applications sur le Web. 	<p>l'existence de réseaux d'OLE au Canada et au Mexique.</p>		
<p>3.2 Choix de techniciens et de spécialistes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste de personnes-ressources. - Système d'adhésion. - Outil de communication pour faire connaître les postes d'observation. - Sites pour s'informer sur des aspects scientifiques, des systèmes de gestion et des politiques (p. ex., les groupes Une Santé). 	<p>Fait mieux connaître l'OLE aux partenaires de l'extérieur ainsi que les liens entre les membres des réseaux et le milieu scientifique.</p>	<p>Du début au milieu de 2016.</p>	<p>1^{re} année : 2 000 \$ 2^e année : 2 000 \$</p>
<p>3.3 Tenue de webinaires trimestriels avec des partenaires canadiens et mexicains afin d'examiner les données d'observation recueillies par les réseaux, ainsi que les problèmes et les progrès.</p> <p>Poursuite des discussions à l'échelle internationale sur le réseau nord-américain d'OLE.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tenue de webinaires. 	<p>Officialise l'utilisation des systèmes d'OLE par les participants et valide leur aptitude à les utiliser.</p>	<p>De 2016 à 2017.</p>	<p>1^{re} année : 2 000 \$ 2^e année : 2 000 \$</p>

Tâche 4 : Établissement de rapports sur les résultats obtenus.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
4.1 Établissement de rapports sur l'environnement et évaluation des constatations.	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports établis à partir des données d'observation des changements climatiques qui indiquent ce qui se produit dans une collectivité et un bassin hydrographique, accompagnés de photos et d'explications par écrit (rapport traduit et fourni à la collectivité visée). - Constatations faites au Canada et au Mexique. 	Renseigne davantage la population locale, les fournisseurs régionaux de services et la CCE sur les événements associés aux changements climatiques et sur les connaissances connexes. Permet de mieux connaître l'évolution de l'OLE au Canada et au Mexique.	Automne et hiver de 2015.	1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 10 000 \$
Tâche 5 : Poursuite et amélioration des activités du réseau d'OLE en Alaska afin de conserver une optique de l'Arctique américain et d'augmenter la masse d'informations sur l'évolution des réseaux de partenaires en Amérique du Nord.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
5.1 Application et tenue à jour du système d'OLE pour enregistrer les modifications que subit l'environnement en	<ul style="list-style-type: none"> - Cartes régionales et internationales. - Webinaires. - Séances d'information. - Consultations. - Bulletins d'information électroniques. 	Contribue à l'amélioration des programmes d'OLE et à leur permanence.	De 2015 à 2017.	1 ^{re} année : 35 000 \$ 2 ^e année : 35 000 \$

Alaska et échanger des connaissances aux échelles régionale, nationale et internationale.	- Outils éducatifs améliorés et actualisés.			
---	---	--	--	--

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Ce projet contribue directement à l'application de la priorité stratégique de la CCE *Des collectivités et des écosystèmes durables*, en visant à améliorer un modèle de participation des collectivités, d'établissement de relations avec des spécialistes techniques et des ressources connexes, et en fournissant des renseignements sur des événements précis et leurs répercussions dans les trois pays, ainsi que sur leurs besoins et les interventions qui y sont requises. Le projet contribue également à atteindre les objectifs du thème général de la CCE *Écosystèmes et espèces prioritaires* Il consistera plus précisément à surveiller les changements qui se produisent dans l'environnement et à mettre en relation les gestionnaires locaux de l'environnement et de la santé avec les organismes gouvernementaux et les ONG qui sont en mesure de fournir une aide et des ressources techniques aux collectivités.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

Bon nombre des problèmes environnementaux auxquels on fait actuellement face et on fera encore face à l'avenir ont des répercussions considérables et ne se limitent pas à un seul pays et à ses frontières. En mettant en place l'observation locale de l'environnement (OLE) au Canada et au Mexique, et en l'associant au réseau existant aux États-Unis, ce projet permettra d'améliorer la communication et l'échange d'informations entre les collectivités d'Amérique du Nord. En outre, le nouveau réseau nord-américain constituera un modèle pour faire participer les collectivités à cette observation et les mettre en relation avec des spécialistes et des ressources techniques disponibles dans ces collectivités, mais aussi aux échelles régionale, nationale et internationale.

- **Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.**

Le projet donnera plusieurs résultats à son achèvement, dont les suivants :

- 1) Mise en place de programmes d'OLE au Canada et au Mexique.

Ces programmes seront en place et en application dans ces deux pays d'ici la fin du projet. Les progrès feront l'objet d'un suivi en fonction du plan de travail approuvé.

Indicateur de rendement : Nombre de pays ayant mis en place un programme d'OLE.

- 2) Nombre accru de collectivités participant aux programmes d'OLE en Amérique du Nord.

Le suivi de l'accroissement du nombre de collectivités se fera en fonction de celles qui auront conclu une entente officielle de participation au programme.

Indicateur de rendement : Nombre de nouvelles collectivités participant au programme d'OLE.

- 3) Nombre accru d'observateurs locaux en Amérique du Nord.

Le suivi de l'accroissement du nombre d'observateurs locaux se fera en fonction de ceux qui auront été formés, mais aussi du nombre de ceux qui enregistrent des données d'observation dans le système d'OLE.

Indicateur de rendement : Nombre de nouveaux utilisateurs du système d'OLE et quantité de nouvelles données recueillies.

- **Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?**
 - **La valeur ajoutée que procure le fait de mettre ce projet en œuvre dans le cadre du programme concerté de la CCE.**
 - **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.**
 - **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**

Comme le mentionne la CCE, « En Amérique du Nord, nous partageons des ressources naturelles essentielles, notamment l'air, les océans, les fleuves, les rivières, les montagnes et les forêts, et ces ressources constituent les fondements d'un riche réseau d'écosystèmes qui assure notre subsistance et notre bien-être ».¹⁹ Les réseaux d'OLE, en offrant un modèle de participation et de mise en relation avec des spécialistes et des ressources techniques à l'échelle de l'Amérique du Nord, contribuent à la protection de ces écosystèmes. L'expansion du réseau américain au Canada et au Mexique permettra d'accroître l'échange d'informations et de renforcer la collaboration entre les trois pays, et soutiendra conséquemment la protection fructueuse de l'environnement nord-américain. La CCE, dont la mission consiste à faciliter la collaboration entre les gouvernements et le public au Canada, au Mexique et aux États-Unis afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement, dispose déjà de la structure et du réseau nécessaires pour soutenir la mise en place d'un projet relatif à l'OLE et faciliter la coordination des activités dans les trois pays. À titre d'organisme intergouvernemental et en fonction du rôle qu'elle joue dans la mise en œuvre de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE), la CCE constitue un moyen pertinent de faciliter la coopération et la mobilisation de fonds avec d'autres organismes.

¹⁹ Voir <http://www.cec.org/Page.asp?PageID=1246&SiteNodeID=1221&BL_ExpandID=879>

- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***

Le but du projet se limite à faciliter l'expansion du réseau américain au Canada et au Mexique, et à le renforcer aux États-Unis. Dans le contexte économique actuel, le fait d'exécuter un projet dans plusieurs pays représente un immense défi qui peut limiter la mise en œuvre envisagée. Les travaux permettront de mobiliser des ressources au Canada et au Mexique, et se concluront par l'inauguration de nouvelles sections d'OLE d'ici la fin du projet. Une fois que les programmes nationaux seront en place, les organismes nationaux (gouvernementaux, non gouvernementaux et privés) pourront prendre en main l'expansion et la gestion de ces programmes. Au Canada, par exemple, certains organismes s'occupent déjà de trouver des solutions de financement permanent afin de procéder à l'expansion de l'OLE dans l'ensemble du pays.

- ***Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.***

Outre ses liens avec le projet intitulé *Recours aux fonctions écosystémiques et aux connaissances écologiques traditionnelles pour renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord*, le présent projet vise l'expansion du réseau d'OLE en Amérique du Nord afin de contribuer à la réussite de nombreux projets de la CCE, autant ceux passés que futurs. En offrant un moyen de faire participer les collectivités et de les mettre en relation avec des spécialistes et des ressources techniques, les données d'observation recueillies constitueront une source d'information utile, dans le cadre de la surveillance de l'environnement, qui pourront servir au cours de projets relatifs aux écosystèmes et aux changements climatiques que finance la CCE.

- ***Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.***

De nombreuses collectivités ont déjà manifesté leur intérêt à se joindre au réseau nord-américain d'OLE. Au Canada, par exemple, ce type d'observation est déjà en cours dans certaines collectivités dispersées du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie-Britannique, ce qui illustre la réceptivité des membres de ces collectivités locales et leur capacité à participer à un tel projet. Au Mexique, l'expansion du réseau pourrait s'effectuer au sein de groupes et de collectivités qui résident dans des bassins hydrographiques ou des zones côtières déterminés et qui sont préoccupés par la conservation des paysages et des espèces. Autrement dit, le projet jette les bases d'une expansion du réseau américain d'une façon plus coordonnée dans les trois pays d'Amérique du Nord.

- ***Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.***

Les membres des collectivités locales constituent le public cible de ce projet. Les activités de formation et de renforcement des capacités viseront à fournir aux membres intéressés les outils et les connaissances dont ils ont besoin pour enregistrer adéquatement et échanger les données sur les modifications que subit l'environnement dans leur collectivité.

- ***Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.***

La réussite du réseau nord-américain d'OLE dépend de la capacité de faire participer les collectivités et de les mettre en relation avec des spécialistes et des ressources techniques. Le projet s'appuiera sur les relations dans ce domaine au Canada et au Mexique, et permettra de les multiplier avec d'autres collectivités, établissements d'enseignement, ONG et entreprises.

Projet 15 : Recours aux fonctions écosystémiques et aux connaissances écologiques traditionnelles pour renforcer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques en Amérique du Nord		Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 250 000 \$ CAN 1^{re} année : 150 000 \$ CAN 2^e année : 100 000 \$ CAN		
<p>Priorité et sous-thème stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collectivités et écosystèmes durables – Écosystèmes et espèces prioritaires; collectivités durables et projets urbains <p>Ce projet donne suite à la priorité stratégique intitulée <i>Collectivités et écosystèmes durables</i>, et plus particulièrement aux deux sous-thèmes suivants : <i>Écosystèmes et espèces prioritaires</i> et <i>Collectivités durables et projets urbains</i>. L'un des nombreux objectifs des services relatifs à l'environnement et aux ressources naturelles assurés par les collectivités autochtones consiste à maintenir et à rétablir la fonctionnalité des cours d'eau et des terres humides dans les zones riveraines et sèches, ce qui permettrait de préserver les usages et la valeur des plans d'eau dont ces collectivités tirent parti. Les connaissances écologiques traditionnelles jouent un rôle de premier plan dans la manière dont les collectivités autochtones gèrent ces ressources naturelles. L'un des éléments fondamentaux des liens des autochtones avec les écosystèmes provient de leur croyance profonde et inébranlable voulant que les humains fassent partie de l'environnement. La gestion de la conservation qu'appliquent les collectivités autochtones est guidée par le respect des liens entre les espèces, leurs habitats et le maintien de la résilience des écosystèmes, ce qui est essentiel pour assurer leur viabilité.</p> <p>Les programmes environnementaux des collectivités autochtones ouvrent la voie au changement de paradigme consistant à préserver les ressources naturelles (p. ex., les espèces sauvages et les habitats aquatiques) tout en gérant la qualité de l'eau. Les connaissances écologiques traditionnelles servent de fondement à une gestion intégrée axée sur les liens entre les fonctions écologiques des zones riveraines et des zones sèches. Au Canada, le gouvernement fédéral a financé l'élaboration d'outils de gestion des risques éventuels des changements climatiques, et ce, en recourant aux connaissances écologiques traditionnelles et à la science occidentale pour prévoir les effets de ces changements et cerner des options de gestion des risques. Aux États-Unis, le programme de recherches appliquées mené en collaboration par les peuples autochtones et l'<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement) concernant les cours d'eau et les terres humides a recours dispose d'un protocole de bon fonctionnement pour évaluer l'état des fonctions écologiques. Au Mexique, aucun programme fédéral n'existe encore, mais plusieurs activités municipales et étatiques sont en cours. Ces démarches visent à cerner les fonctions écologiques qui sont à risque et à faciliter les relations de régénération naturelle entre les écosystèmes. Le degré de résilience approprié d'un cadre biogéoclimatique assure la viabilité d'une région. Le renforcement de la résilience fait partie d'un processus qui fait appel aux connaissances écologiques traditionnelles des peuples autochtones, à la collaboration interdisciplinaire et à la surveillance et à l'analyse des principaux indicateurs (la végétation, l'hydrologie, le sol et la topographie) des fonctions écosystémiques. La mise en œuvre d'activités appropriées permet de maintenir et d'améliorer des services écologiques recherchés (p. ex., l'habitat des poissons, du foin pour le bétail et/ou les espèces sauvages, l'assainissement de l'eau, le stockage du carbone et le cycle des éléments nutritifs) dans différentes conditions climatiques.</p>		

De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?

- *Apprendre des groupes et des collectivités locales et autochtones vulnérables et leur venir en aide :*

L'échange et l'application de connaissances et d'outils relatifs aux fonctions écologiques permettront de clarifier l'incidence des programmes actuels de gestion des terres sur les écosystèmes riverains et/ou les points de captage d'eau. Ces connaissances et outils offriront des solutions de rechange pour gérer et améliorer le type, la qualité et l'ampleur des biens et services écologiques reçus. L'élaboration de stratégies de gestion des terres et des risques constitue un processus interactif et participatif qui a recours à de l'information provenant de la science occidentale et des connaissances écologiques traditionnelles pour connaître les fonctions que peut avoir un emplacement déterminé. Il commence par une évaluation des caractéristiques de l'emplacement afin de déterminer les fonctions dont il ne dispose pas, de savoir de quelle manière apporter des modifications à certaines fonctions ou encore de juger si un nouveau mode de gestion peut donner lieu à une régénération naturelle. Les gestionnaires de terres, de l'eau, d'écosystèmes et d'infrastructures, ainsi que les utilisateurs des biens et services écologiques, doivent examiner conjointement les questions et les problèmes dans le cadre d'un processus intégré.

- *Améliorer l'échange d'informations, de la transparence, du renforcement des capacités et de la communication :*

Les écosystèmes terrestres et aquatiques fournissent divers biens et services. Pour ce qui est des services écosystémiques, ils ont lieu à une échelle spatiale ou temporelle dont les propriétés sont inextricablement liées à la qualité de ces services. La vulnérabilité d'un écosystème à une dégradation éventuelle n'a généralement pas influé sur les décisions en matière d'orientation et de gestion, parce que le protocole utilisé a consisté à se fier aux indicateurs pour cerner les problèmes. Ce projet vise à offrir des outils et des méthodes d'évaluation et d'anticipation de la vulnérabilité des écosystèmes à la variabilité du climat. Il vise également à faire participer les intervenants à des discussions sur divers outils et méthodes élaborés par les trois pays afin de constater les aspects vulnérables et d'élaborer des stratégies de gestion des risques.

Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)

Le but de ce projet consiste à diffuser des outils d'évaluation de la vulnérabilité qui sont à la disposition des collectivités autochtones dans les trois pays et d'en essayer de nouveaux, ainsi que de démontrer et de tester les concepts d'une gestion intégrée des écosystèmes riverains et/ou des points de captage d'eau. Le projet donnera notamment lieu aux activités suivantes :

- La diffusion d'outils d'évaluation et de gestion de la vulnérabilité conçus tout particulièrement pour les collectivités autochtones.
- La démonstration de différents outils à divers dirigeants et représentants autochtones, dont celui permettant l'évaluation et la gestion intégrées de l'état de fonctionnement des écosystèmes riverains.
- La collaboration avec des collectivités, des gestionnaires locaux et des intervenants autochtones du Canada et du Mexique, ainsi que la démonstration de ces concepts et leur application à des bassins hydrographiques et à des situations de gestion à l'intérieur d'une zone d'étude dans chaque pays.
- Le relevé d'enseignements tirés de l'expérience collective, dont le choix de principaux indicateurs de rendement afin d'évaluer la viabilité d'un écosystème et l'efficacité de méthodes de gestion, et la mise en corrélation des modifications des fonctions écosystémiques et de la qualité de l'eau avec des modifications apportées aux méthodes d'utilisation des terres.
- L'évaluation des indicateurs en fonction des tendances historiques dans les zones d'étude du Canada et du Mexique.
- L'analyse de trois principaux paramètres influencés par l'utilisation, la restauration et la gestion des terres dans les deux zones d'étude, soit : a) la diversité, le type et l'emplacement de la végétation; b) la structure, la configuration et les dimensions d'un cours d'eau; c) la

qualité de l'eau en fonction des caractéristiques hydrologiques.

- Le renforcement des capacités trilatérales de diffuser des outils et des enseignements tirés de l'expérience.
- L'élaboration d'un programme de surveillance écologique dans le cadre d'un plan et d'une stratégie de gestion adaptative afin de diminuer l'incertitude que provoque la variabilité du climat.

Les meilleures décisions de gestion des collectivités en matière de viabilité environnementale sont celles qu'elles prennent à l'aide d'outils pratiques et de données valables. La diffusion d'outils destinés à évaluer la vulnérabilité ainsi qu'à démontrer et à tester les concepts d'une gestion intégrée des bassins riverains et/ou des points de captage d'eau permet de faire valoir les avantages de diverses méthodes de protection de l'environnement, de tirer parti des synergies découlant de la protection de la santé humaine et de la salubrité des écosystèmes, et de diminuer la probabilité que les décisions politiques aient des conséquences négatives imprévues. Les collectivités autochtones devant prendre des décisions stratégiques, il est important qu'elles disposent de connaissances, de données récentes et d'outils rentables de soutien à la prise de décisions pour atteindre leurs objectifs et leurs buts.

Les écosystèmes qui fonctionnent adéquatement résistent mieux aux perturbations que ceux qui ne sont pas en mesure de supporter une brusque augmentation du débit d'eau provenant des terres en amont. En outre, la dégradation des écosystèmes a des répercussions sur la santé et la sécurité humaines, ce qui oblige les collectivités à intervenir et à prendre des mesures adaptatives. Le fait de connaître la manière dont les écosystèmes fonctionnent et fournissent des biens et services permettra aux décideurs d'établir des liens entre les données sur la topographie, le fonctionnement et la gestion, ainsi que celles découlant de la surveillance. Ils seront ainsi davantage en mesure de s'attaquer aux facteurs sous-jacents responsables de la dégradation de l'environnement. Une meilleure connaissance des interactions entre les zones aquatiques et sèches dans les bassins hydrographiques est un élément essentiel pour évaluer et élaborer d'autres méthodes de gestion des terres afin de conserver les ressources qu'offrent les cours d'eau et les terres humides.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

1. Sensibilisation à propos des concepts d'évaluation de la fonctionnalité et de la vulnérabilité, ainsi que de leur utilité en matière de gestion et de surveillance; échange d'informations techniques et de connaissances locales en coordonnant la tenue d'ateliers sur ces concepts au Canada, au Mexique et aux États-Unis.
2. Échange de connaissances entre spécialistes et intervenants locaux lors d'ateliers dans les zones d'étude du Canada et du Mexique, au sujet des outils de gestion de l'eau utilisés par les collectivités dans les trois pays.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

1. Évaluation des risques et des possibilités dans les zones d'étude du Canada et du Mexique en se servant des connaissances écologiques traditionnelles et d'autres informations pour connaître les fonctions liées à des conditions écologiques éventuelles dans l'ensemble d'un bassin, et évaluation de la vulnérabilité des collectivités aux changements climatiques envisagés.
2. Établissement de rapports sur des études de cas, réalisation d'évaluations et établissement de plans de gestion adaptative dans les zones d'étude, dont des indicateurs de surveillance.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

Les particuliers et les organismes participant à ce projet acquerront de l'expérience pratique en ce qui a trait à l'application des concepts d'évaluation et de gestion de la vulnérabilité ainsi que de gestion des fonctions écosystémiques. Cela leur permettra d'élargir l'application de ces concepts en apportant du soutien, au besoin, à d'autres collectivités autochtones et non autochtones relativement à leurs bassins riverains et à leurs points de captage d'eau. Ils auront également une meilleure connaissance des outils de gestion de l'eau auxquels ont recours les

collectivités des trois pays et de la manière dont ils peuvent s'en servir dans leur pays respectif.

Les moyens de diffusion des résultats des recherches comprendront les suivants :

1. La tenue de réunions et de séances d'information internationales avec des intervenants des trois pays nord-américains et d'autres pays,
2. L'établissement d'un plan de contrôle de la qualité à l'égard de toutes les données recueillies au cours du projet.
3. L'établissement de rapports trimestriels et d'un rapport final qui serviront à la publication d'articles dans des revues spécialisées approuvées par des pairs.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Résultat	Évaluation	Objectif	Indicateur
Sensibilisation à propos des concepts d'évaluation de la fonctionnalité et de la vulnérabilité, ainsi que de leur utilité en matière de gestion et de surveillance; échange d'informations techniques et de connaissances locales en coordonnant la tenue d'ateliers sur ces concepts au Canada, au Mexique et aux États-Unis.	Nombre de participants aux ateliers sur l'évaluation et la gestion de la vulnérabilité ainsi que sur les fonctions écosystémiques. Enquête auprès des participants avant et après la tenue des ateliers sur leur degré de connaissance de la fonctionnalité.	Tenue de trois ateliers avec des représentants de collectivités autochtones. Tous les participants indiquent avoir un plus haut degré de connaissance des concepts d'évaluation et de gestion de la vulnérabilité et de la fonctionnalité.	Augmentation du nombre d'ateliers tenus sur les concepts d'évaluation et de gestion de la vulnérabilité et de la fonctionnalité en Amérique du Nord. Augmentation du degré de connaissance de ces concepts dans les trois pays.
Échange de connaissances entre spécialistes et intervenants locaux lors d'ateliers dans les zones d'étude du Canada et du Mexique, au sujet des outils de gestion de l'eau utilisés par les collectivités dans les trois pays.	Choix d'une zone d'étude au Canada et au Mexique. Nombre de participants aux ateliers et aux travaux de la CCE en fonction du domaine de compétence, et évaluation de la collaboration des ONG, des autochtones et des organismes gouvernementaux dans chaque pays.	Participation aux ateliers des trois quarts des intervenants choisis par le Canada et le Mexique.	Augmentation du nombre de zones d'étude au Canada et au Mexique sur les outils de gestion de l'eau dans les collectivités. Augmentation du nombre et de la diversité des participants aux travaux.
Évaluation des risques et des possibilités dans les zones d'étude du Canada et du Mexique en se servant des connaissances	Compilation d'informations nouvelles et/ou plus précises sur les risques et les	Compilation d'informations pertinentes à l'égard des risques et	Augmentation de la masse et de la disponibilité des informations dans les trois

<p>écologiques traditionnelles et d'autres informations pour connaître les fonctions liées à des conditions écologiques éventuelles dans l'ensemble d'un bassin, et évaluation de la vulnérabilité des collectivités aux changements climatiques envisagés.</p>	<p>possibilités d'améliorer les conditions écologiques et la résilience des collectivités dans les zones d'étude du Canada et du Mexique à l'aide des connaissances écologiques traditionnelles et d'autres informations.</p>	<p>des possibilités dans chaque zone d'étude à l'aide de connaissances écologiques traditionnelles et d'autres informations.</p>	<p>pays.</p>
<p>Établissement de rapports sur des études de cas, réalisation d'évaluations et établissement de plans de gestion adaptative dans les zones d'étude, dont des indicateurs de surveillance.</p>	<p>Publication de rapports sur des études de cas, d'évaluations et de plans de gestion.</p>	<p>Achèvement et diffusion d'études de cas, d'évaluations et de plans de gestion.</p>	<p>Augmentation de la disponibilité de publications sur l'intégration des connaissances écologiques traditionnelles et de la science occidentale relatives à l'évaluation et à la gestion de la fonctionnalité et de la vulnérabilité des bassins riverains en Amérique du Nord.</p>
<p>Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Coordination de l'échange et du transfert de connaissances et établissement d'un ordre de priorité pour les activités de gestion. 2) Application de méthodes de gestion des écosystèmes, évaluation de ces méthodes et mise sur pied d'activités de surveillance. 3) Établissement de rapports sur l'évaluation des zones d'étude et de plans de gestion adaptative dans ces zones, dont des indicateurs de surveillance. 			

Tâche 1 : Coordination de l'échange et du transfert de connaissances et établissement d'un ordre de priorité pour les activités de gestion				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Coordination d'ateliers avec des gestionnaires, des scientifiques et d'autres intervenants afin de planifier et de choisir des outils d'évaluation et de gestion de la vulnérabilité et des fonctions écosystémiques.	Échange d'enseignements sur les outils d'évaluation de la vulnérabilité et des fonctions écosystémiques, ainsi que pour déterminer les besoins en données, d'examiner le processus de planification de la gestion adaptative, et de choisir des priorités et des activités à court terme en matière de gestion.	<p>Choix d'activités stratégiques fructueuses pour conserver et rétablir les processus et les services écosystémiques (p. ex., les espèces indigènes), et aider les collectivités locales à s'adapter aux effets éventuels des changements climatiques.</p> <p>Choix de méthodes de gestion des connaissances écologiques traditionnelles dans les habitats des cours d'eau et des terres humides.</p>	Été de 2015.	1 ^{re} année: 45 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
1.2 Traduction de documents.	Documents traduits pour la formation initiale de formateurs.		Automne de 2015.	1 ^{re} année : 5 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

Tâche 2 : Application de méthodes de gestion des écosystèmes, évaluation de ces méthodes et mise sur pied d'activités de surveillance.				
Tâche	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
<p>2. Visite des zones d'étude et tenue d'ateliers sur les fonctions écosystémiques dans ces zones avec des intervenants locaux, y compris une évaluation et des activités d'éducation et de sensibilisation sur place avec des propriétaires fonciers privés, des gestionnaires, des visiteurs de parc et d'autres intéressés.</p> <p>Les ateliers donneront lieu à des échanges sur la planification de la gestion adaptée aux changements climatiques et à des évaluations de la fonctionnalité des écosystèmes, ainsi qu'au choix de zones d'étude au Canada et au Mexique, et à l'établissement d'un plan de travail et d'un plan de contrôle de la qualité pour le</p>	<p>Compte rendu de chaque atelier et évaluation des zones d'étude, notamment les mesures de conservation recommandées, ainsi que la surveillance sur les terres publiques et privées afin d'améliorer la résilience des paysages et des collectivités.</p> <p>Comparaison des méthodes de gestion de remplacement se fondant sur les connaissances écologiques traditionnelles avec les scénarios actuels et futurs relatifs aux changements climatiques.</p> <p>Élaboration d'indicateurs quantitatifs concernant les cours d'eau ainsi que la végétation aquatique et riveraine dans les terres humides.</p> <p>Travaux sur la planification de la gestion adaptée aux</p>	<p>Les méthodes de gestion des écosystèmes permettront de maintenir ou de rétablir les fonctions écologiques, la connectivité et la résilience de ces écosystèmes aux changements climatiques.</p> <p>La participation des collectivités, des visiteurs et d'autres intéressés permettra de renforcer le soutien, d'appliquer un plan de gestion adaptative, d'exercer une surveillance et de pérenniser les résultats du projet.</p> <p>Une étude de cas dans les zones d'étude</p>	<p>Automne de 2015 au printemps de 2016.</p> <p>Été de 2016 au printemps de 2017.</p>	<p>1^{re} année : 100 000 \$</p> <p>2^e année : 80 000 \$</p>

projet.	changements climatiques dans les zones d'étude du Canada et du Mexique.	permettra d'établir des objectifs de conservation et d'assurer la viabilité des services écosystémiques.		
Tâche 3 : Établissement de rapports sur l'évaluation des zones d'étude et de plans de gestion adaptative dans ces zones, dont des indicateurs de surveillance.				
Tâche	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3. Diffusion des rapports sur les études de cas menées dans les deux zones, comprenant des plans de gestion adaptative pour ces zones et des indicateurs de surveillance.	Rapports, articles journalistiques et diffusion d'informations sur le site Web.	Validation scientifique des plans de gestion fondée sur les connaissances écologiques traditionnelles.	Printemps de 2017.	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 20 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Les meilleures décisions de gestion des collectivités en matière de viabilité environnementale sont celles qu'elles prennent à l'aide d'outils pratiques et de données valables. La diffusion d'outils destinés à évaluer la vulnérabilité ainsi qu'à démontrer et à tester les concepts d'une gestion intégrée des bassins riverains et/ou des points de captage d'eau permet de faire valoir les avantages de diverses méthodes de protection de l'environnement, de tirer parti des synergies découlant de la protection de la santé humaine et de la salubrité des écosystèmes, et de diminuer la probabilité que les décisions politiques aient des conséquences négatives imprévues. Les collectivités autochtones devant prendre des décisions stratégiques, il est important qu'elles disposent de connaissances, de données récentes et d'outils rentables de soutien à la prise de décisions pour atteindre leurs objectifs et leurs buts.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

L'évaluation de la vulnérabilité et des fonctions riveraines permettent aux décideurs nord-américains d'établir des liens entre les données sur la topographie, le fonctionnement et la gestion, ainsi que celles découlant de la surveillance. Ils seront ainsi davantage en mesure de s'attaquer aux facteurs sous-jacents responsables de la dégradation des écosystèmes et qui suscitent leur restauration. Dans la plupart des plans d'eau, la perte de fonctions riveraines est responsable d'une importante partie de la pollution provenant de sources non ponctuelles. La perte de ces fonctions et la topographie entravent le processus d'autoépuration, sans compter qu'en raison de la perte de fonctions écologiques, les zones aquatiques et riveraines des terres humides ne sont plus en mesure d'éliminer l'énergie, de séquestrer les polluants, de faciliter le dépôt de sédiments et d'absorber les éléments nutritifs provenant de la croissance des végétaux. Au contraire, la pollution peut se répandre dans les plans d'eau à partir de n'importe quel endroit où elle a pu être confinée. Dans les plans d'eau et les zones riveraines de terres humides où l'eau est stagnante, le milieu aquatique lui-même devient une source de pollution. La gestion de la qualité de l'eau doit être axée sur les éléments moteurs des fonctions physiques (la végétation, l'hydrologie, le sol et le relief). Ces indicateurs précoces fournissent des données aux gestionnaires pour savoir quel type de mesures prendre afin de prévenir la perte de processus d'autoépuration ainsi que la poursuite de la détérioration de la qualité de l'eau, comme c'est le cas dans de nombreuses collectivités du Canada, du Mexique et des États-Unis. Dans les régions qui dépendent grandement des fonctions riveraines pour assurer la qualité de l'eau, l'évaluation des fonctions écologiques à l'aide de protocoles adéquats offre la possibilité d'obtenir de meilleurs résultats qu'avec un échantillonnage chimique ou biologique.

Lorsque les évaluations qualitatives des fonctions des plans d'eau et leurs modifications biophysiques sont associées à une surveillance quantitative, elles permettent aux gestionnaires de ressources d'évaluer d'autres méthodes de gestion adaptative, de donner un ordre de priorité à l'affectation des ressources et de choisir des indicateurs de surveillance. Il est possible d'entreprendre des travaux fructueux sur les fonctions des plans d'eau et des zones riveraines des terres humides, et d'effectuer une restauration durable d'un plan d'eau tout en renforçant sa résilience et ses capacités d'autoépuration.

En outre, les discussions portant sur les divers outils utilisés pour évaluer et gérer la vulnérabilité de collectivités dans les trois pays permettront de mieux connaître ce qui est utilisé dans ce domaine et ce que d'autres collectivités de chaque pays pourraient utiliser ou adapter.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Le projet vise à sensibiliser les collectivités aux concepts d'évaluation de la fonctionnalité et de la vulnérabilité, ainsi qu'à leur utilité en matière de gestion et de surveillance, et à favoriser l'échange d'informations techniques et de connaissances locales en coordonnant la tenue d'ateliers sur ces concepts au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Les connaissances des participants seront évaluées au moyen d'enquêtes, menées avant et après la tenue des ateliers, sur leur degré de connaissance de la fonctionnalité. L'objectif consiste à ce que l'ensemble d'entre eux indique, après l'atelier, qu'ils ont acquis un plus haut degré de connaissance.

Au cours des ateliers et des évaluations sur place dans les zones d'étude du Canada et du Mexique, des spécialistes et des intervenants locaux échangeront des connaissances sur les outils de gestion de l'eau utilisés par les collectivités dans les trois pays. Le nombre et la diversité des participants aux ateliers dans les zones d'étude détermineront le degré de transfert de connaissances auquel ils auront donné lieu. L'objectif consiste à ce que les trois quarts des intervenants choisis au Canada et au Mexique participent à ces ateliers.

Les évaluations des risques et des possibilités menées dans les zones d'étude du Canada et du Mexique, en se servant des connaissances écologiques traditionnelles et d'autres informations, permettront aux collectivités de prendre des décisions stratégiques en matière de gestion des ressources, et ce, grâce à une meilleure connaissance des fonctions liées à des conditions écologiques éventuelles dans l'ensemble d'un bassin, et de la vulnérabilité des collectivités aux changements climatiques envisagés. L'évaluation de ces travaux se fera à l'achèvement des évaluations. L'objectif consiste à compiler les informations sur les risques et les possibilités recueillies dans chaque zone d'étude à l'aide des connaissances écologiques traditionnelles et d'autres informations.

Il est prévu, à la fin du projet, que l'ensemble des études de cas, des évaluations et des plans de gestion adaptative visant les deux zones d'étude, y compris des indicateurs de surveillance, soient achevés et mis à la disposition d'autres collectivités d'Amérique du Nord. L'objectif consiste à terminer et à diffuser l'ensemble des études de cas, des évaluations et des plans de gestion.

- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***

Ce projet donne directement suite à la priorité stratégique de la CCE intitulée *Collectivités et écosystèmes durables* et tire parti de la collaboration internationale. Il cadre par ailleurs avec l'approche de la CCE consistant à recourir aux données scientifiques pour renforcer la résilience des écosystèmes, et vise à améliorer les fonctions écologiques et à établir un plan de gestion adaptative afin d'assurer la viabilité des écosystèmes essentiels en tenant compte de leur valeur culturelle. En outre, afin de respecter le thème général de la CCE consistant à apprendre des groupes et des collectivités locales et autochtones vulnérables et à leur venir en aide, le projet se fonde sur la science occidentale et les connaissances écologiques traditionnelles pour renforcer l'intendance de l'environnement par des organismes et des particuliers.

○ **Tous les autres organismes publics, privés ou sociaux qui entreprennent de telles activités.**

Aux États-Unis, le *Department of the Interior* (DOL, ministère de l'Intérieur), le *Bureau of Land Management* (BLM, Service de gestion des terres) et la *National Riparian Service Team* (NRST, Équipe des services riverains nationaux) ont contribué à l'élaboration du protocole de gestion des écosystèmes et à son application à l'égard des terres publiques.

Le Canada a mis au point des outils d'évaluation de la vulnérabilité des collectivités en fonction des changements climatiques envisagés, notamment en vue de planifier et de gérer l'adaptation à ces changements au sein de ces collectivités.

Au Mexique, la *Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas* (CDI, Commission nationale pour le développement des collectivités autochtones) est chargée de coordonner les activités et/ou les ressources avec les organismes fédéraux, étatiques et municipaux, ainsi qu'avec des organismes sociaux et privés, afin de favoriser le développement durable, la reconnaissance du patrimoine culturel, les relations interculturelles, et le respect des droits des peuples et des collectivités autochtones. Au sein du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), deux organismes participent à des travaux se rapportant au projet : la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) et la *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas* (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées).

○ **Les possibilités de coopérer et d'exploiter les ressources avec ces organismes.**

Le projet aura recours aux protocoles élaborés par le BLM. Quant à la coordination des travaux avec le DOI et le *Department of Agriculture* (DOA, ministère de l'Agriculture), le *US Forest Service* (USFS, Service des forêts des États-Unis) et le *Natural Resources Conservation Service* (NRCS, Service de la conservation des ressources naturelles), elle dépend de l'endroit où se trouveront les zones d'étude sur les territoires canadien et mexicain ainsi que des objectifs communs.

La Conabio a recensé des régions prioritaires en matière de conservation, dont 70 % sont situées sur des territoires autochtones. Pour ce qui est de la Conanp, l'une de ses divisions s'occupe des collectivités autochtones vivant dans des aires protégées, étant donné que presque 30 % de la superficie totale de ces aires appartiennent à des groupes autochtones. On estime que les terres autochtones font partie des écosystèmes naturels les mieux préservés, mais aussi qu'elles sont habitées par les collectivités les plus marginalisées. La Conanp est en train de mettre en œuvre plusieurs programmes connexes au projet, notamment : des programmes de subventions pour favoriser la participation des collectivités autochtones aux activités de conservation; des programmes de certification à l'égard de zones faisant l'objet de mesures volontaires de conservation de la biodiversité; des programmes de développement des collectivités autochtones qui donnent lieu au renforcement des capacités, à des évaluations sociales et à la nomination d'autochtones dans les conseils de gestion des terres protégées. Par ailleurs, un nouveau projet est en cours d'exécution en collaboration avec la Conabio et la CDI, et il vise à favoriser le partage juste et équitable des avantages que procurent les ressources naturelles (Protocole de Nagoya). La Conanp est également en train de diriger la mise en œuvre d'un projet du Fond pour l'environnement mondial (FEM) intitulé *Résilience* (Renforcement de l'efficacité de la gestion et de la résilience des aires protégées afin de préserver la biodiversité menacée par les changements climatiques). Ce projet vise dix-sept aires protégées au Mexique et pourrait être lié au présent projet afin de fournir une aide technique sur des questions relatives aux changements climatiques, et donner lieu à l'octroi d'un certain financement à condition que l'emplacement pilote au Mexique se trouve dans l'une de ces aires protégées.

- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***

Le projet se déroulera sur deux ans et consistera à mettre de nouveaux outils à l'essai dans deux zones d'étude nord-américaines. Les travaux s'exécuteront en trois phases : une phase initiale de planification et d'échange de connaissances (premier atelier); une phase subséquente donnant lieu à des ateliers, à des évaluations sur place et à l'établissement de plans de gestion pour les zones d'étude (ateliers dans ces zones); une dernière phase visant la diffusion de l'information recueillie. Il est prévu que grâce à cette dernière phase, les outils, les protocoles et les stratégies de gestion élaborés au cours du projet continueront, après l'achèvement de celui-ci, d'être mis à la disposition d'autres collectivités des trois pays.

- ***Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?***

- ***Le public cible ainsi que sa réceptivité et sa capacité à se servir de l'information qui peut découler du projet.***

Des collectivités autochtones et des propriétaires fonciers privés d'Amérique du Nord constitueront les principaux publics visés par le projet. En outre, des organismes municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux chargés de la gestion des terres tireront parti des recherches sur les fonctions écosystémiques, car ces recherches ont notamment pour but de renforcer les capacités de ces collectivités et organismes. Les recherches tiennent également compte des connaissances écologiques traditionnelles ainsi que de connaissances scientifiques sur les fonctions écosystémiques et les risques écologiques et environnementaux. Les activités autochtones de planification liées à l'environnement seront utiles à la population pour :

- connaître le processus d'évaluation de l'état de fonctionnement des écosystèmes;
- savoir en quoi consistent le devenir et le transport des polluants;
- améliorer ses aptitudes d'accès à l'information afin de lui permettre d'atteindre des objectifs en matière de gestion adaptative;
- participer à une étude de cas afin de tirer parti d'une expérience pratique;
- acquérir des connaissances sur l'évaluation de la vulnérabilité, le bon état de fonctionnement des rives et leur gestion intégrée.

- ***Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.***

Les collectivités autochtones ont acquis des connaissances écologiques traditionnelles durant des millénaires, et ces connaissances ont un rôle primordial dans leur gestion des ressources naturelles. Leurs activités de conservation sont guidées par le respect des liens entre les espèces, leurs habitats et le maintien de la résilience des écosystèmes, ce qui est essentiel pour assurer leur viabilité.

Les recherches sur les fonctions écosystémiques visent à donner lieu à un transfert de recherches appliquées visant les processus écologiques dans les plans d'eau et les terres humides. La connaissance de ces fonctions permet à un gestionnaire de percevoir de quelle manière les pratiques culturelles des collectivités autochtones peuvent varier en fonction de la manière dont un écosystème absorbe et rejette l'eau, les nutriments et les toxines. Ces connaissances comprennent les suivantes :

- liens entre l'eau, la végétation et le relief;

- solubilité des nutriments et des métaux à l'état de traces;
 - devenir et transport des sédiments, des nutriments et des métaux à l'état de traces (p. ex., le mercure);
 - phytodétoxification;
 - critères relatifs aux macroinvertébrés benthiques;
 - manière de tenir compte des connaissances écologiques traditionnelles dans le cadre des évaluations des risques sur les plans environnemental et écologique.
- ***Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.***
- Karen Richardson, Secrétariat de la CCE
 - Daniel Heggem, USEPA ORD NERL, Environmental Sciences Division, Las Vegas, Nevada
 - Marie-Eve Neron, Programme des changements climatiques, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
 - Yves Thériault, Programme des changements climatiques, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada
 - Ivy Chan, Division de santé environnementale et publique, Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits, Santé Canada
 - Robert K. Hall, USEPA Region, San Francisco, Californie
 - Sherman Swanson, Department of Natural Resources and Environmental Science, College of Agriculture, University of Nevada, Reno
 - John Lin, USEPA ORD NERL ESD, Landscape Ecology Branch, Las Vegas, Nevada
 - Daniel Mosley, entrepreneur, tribu Walker River Paiute, Fernley, Nevada
 - Elizabeth (Betsy) R. Smith, USEPA ORD, Sustainable and Healthy Communities Research Program
 - Mariana Bellot Rojas, directrice générale, développement institutionnel et promotion, *Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas*, Mexique
 - Sergio Sánchez López, division des terres humides et des zones côtières, Conanp
 - Laura Martinez Pepin, division de la coopération internationale, Conanp
 - Noé J. Navarrete Zamora, division des collectivités autochtones dans les aires protégées, Conanp
 - Miguel Juárez Flores, division des collectivités autochtones dans les aires protégées, Conanp
 - Martín Cadena Salgado, coordinateur du projet du FEM intitulé *Résilience*, division des stratégies relatives aux changements climatiques, Conanp
 - *Comisión Nacional para el Desarrollo de los Pueblos Indígenas* (CDI, Commission nationale pour le développement des collectivités autochtones), Mexique
 - Lucila Neyra, Coordinación de Recursos Biológicos y Genéticos, Conabio, Mexique

Projet 16 : Renforcement de l'efficacité de la gestion des aires marines protégées et de la résilience des collectivités côtières	Années de mise en œuvre : 2015 et 2016
Budget prévu pour 2 ans : 300 000 \$ CAN 1^{re} année : 140 000 \$ CAN 2^e année : 160 000 \$ CAN	
<p>Priorités et sous-thème stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Collectivités et écosystèmes durables – Paysages terrestres et marins; écosystèmes et espèces prioritaires ○ Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements – Carbone bleu (écosystèmes marins et côtiers) <p>Le projet cadre avec la priorité stratégique <i>Collectivités et écosystèmes durables</i> et, plus particulièrement, avec le sous-thème <i>Paysages terrestres et marins</i>. Plusieurs de ses volets ont également trait au sous-thème <i>Écosystèmes et espèces prioritaires</i>, à la priorité stratégique <i>Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements</i>, et au sous-thème <i>Carbone bleu (écosystèmes marins et côtiers)</i>. Le projet est destiné à soutenir les réseaux d'aires marines protégées (AMP), les partenariats de parcs marins, les activités d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, l'intégration des connaissances traditionnelles, et la sensibilisation et la participation des membres des collectivités. Le projet donnera lieu à une collaboration avec le secteur privé ainsi qu'avec les collectivités autochtones et locales afin de mieux connaître et d'amenuiser la vulnérabilité écologique, sociale, culturelle et économique des activités traditionnelles, halieutiques et récréatives dans les paysages marins d'Amérique du Nord. Il donne également suite aux questions et aux possibilités soulevées lors de la réunion que le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenue en novembre 2014, intitulée <i>Les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques</i>.</p>	
<p>De quelle manière ce projet cadre-t-il avec les thèmes généraux?</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Apprendre des groupes et des collectivités locales et autochtones vulnérables et leur venir en aide :</i> Le projet s'appuie sur de précédentes activités en vue d'améliorer la connectivité d'écosystèmes prioritaires d'Amérique du Nord grâce à la constitution de réseaux d'AMP. Centré principalement sur les collectivités durables, il se fonde également sur d'autres travaux de la CCE destinés à relever et à cartographier les « habitats de carbone bleu » dans le contexte des changements climatiques. En outre, ce projet visera l'application des lignes directrices de la CCE et de chaque pays dans les paysages marins afin d'aider les collectivités côtières vulnérables et autochtones à préserver des avantages essentiels sur les plans économique, social et culturel. • <i>Améliorer l'échange d'informations, de la transparence, du renforcement des capacités et de la communication :</i> Le projet consistera à favoriser l'échange d'informations, la communication et le renforcement des capacités relativement à des thèmes qui suscitent l'intérêt des trois pays. Il visera également à soutenir les activités permanentes d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements, ainsi que la sensibilisation, la participation et le renforcement des capacités des collectivités en collaborant avec les gestionnaires d'AMP à la conservation des écosystèmes marins et des moyens de subsistance écologiques traditionnels. 	

Résumé du projet (y compris un énoncé précis de son but)

Le projet aura pour objet d'élaborer une approche nord-américaine relative à l'efficacité de la gestion des AMP et à la résilience des collectivités côtières, en se fondant sur les activités que mènent les trois pays et en tenant compte du climat et d'autres pressions qui y sont associées tout autant que de leurs conséquences sur les espèces, les écosystèmes et la population. Cette approche en matière de conservation prend en considération le rôle essentiel que les AMP peuvent jouer en permettant de pérenniser les avantages qu'elles offrent à l'économie locale et aux collectivités, tout en accordant la même importance aux activités économiques durables pour conserver et rétablir les espèces et les écosystèmes.

Le projet donne suite aux engagements nationaux et internationaux destinés à améliorer l'efficacité de la gestion des AMP grâce à la conclusion de nouveaux partenariats de parcs marins visant des groupes pilotes d'AMP dans des paysages marins prioritaires communs aux trois pays (p. ex., le golfe du Mexique, l'océan Arctique, la mer des Salish et le golfe de Californie). Le principal objectif de ces partenariats consistera à travailler en collaboration pour éliminer les menaces à l'égard des ressources et des écosystèmes communs. Les gestionnaires des AMP pilotes appliqueront les lignes directrices de la CCE et de chaque pays, et d'autres lignes directrices relatives à la gestion des AMP en fonction du climat, afin de relever les activités économiques locales que pourraient menacer les changements climatiques et d'autres phénomènes, en se concentrant sur l'une ou plusieurs des activités suivantes : la pêche commerciale et récréative, les loisirs en plein air et les modes d'utilisation traditionnels des ressources par les collectivités autochtones (y compris la restauration en fonction de critères écologiques et culturels). En collaboration avec des partenaires communautaires, le projet favorisera l'établissement de nouveaux partenariats intersectoriels tout en soutenant la prise en compte des résultats du projet dans les plans et les activités de gestion visant les AMP pilotes. L'exécution du projet est censée être souple et évolutive afin de pouvoir recourir aux divers degrés de capacités de gestion nécessaires pour relever les défis dans les différentes AMP.

Les principaux éléments du projet comprendront l'échange d'informations sur la manière de gérer plus efficacement les AMP, d'évaluer les incidences et la vulnérabilité à l'échelle du paysage marin et des collectivités locales, d'établir d'autres buts et objectifs de conservation en fonction des scénarios de changements climatiques, d'améliorer les plans de gestion des AMP, de prendre en compte le rôle des activités économiques locales à caractère durable dans la conservation des espèces et des écosystèmes, et de consigner les modifications éventuelles dans les politiques, notamment dans la planification de nouvelles AMP. En améliorant la planification des paysages en fonction du climat, le projet permettra de mieux connaître la manière dont les menaces actuelles ont une incidence sur les mouvements migratoires et les processus écosystémiques, et ce, à trois échelles : sur le système (dans l'ensemble du réseau nord-américain d'AMP), sur le paysage marin (groupes régionaux d'AMP) et sur les emplacements pilotes (plan local). Étant donné que le Canada, le Mexique et les États-Unis connectent et étendent les réseaux d'AMP en favorisant les partenariats de parcs marins, ce projet peut servir de modèle à une forte multiplication des partenariats afin d'améliorer la conservation à l'échelle des paysages marins et d'adapter les plans de gestion en vue de renforcer leur efficacité. Le projet améliorera parallèlement les moyens de subsistance des collectivités en recensant les plus importantes activités traditionnelles, halieutiques et récréatives associées aux ressources des AMP, et en travaillant de concert avec les collectivités et le secteur privé pour gérer ces activités de manière adaptative et éliminer ainsi autant les menaces persistantes que nouvelles. Ces mesures sont impératives si l'on veut conserver la capacité des AMP existantes et envisagées à fournir des services écosystémiques essentiels qui préservent la vie et les moyens de subsistance des humains.

Résultats à court terme (à mi-chemin)

1. Collaboration des gestionnaires d'AMP dans le cadre des partenariats de parcs marins.
2. Relevé des menaces communes dans les paysages marins et à l'échelle locale ainsi que de leurs incidences sur les ressources.
3. Recensement des activités économiques durables dans chaque emplacement pilote qui contribuent à la conservation des AMP.
4. Choix de partenaires communautaires dans les emplacements pilotes et entrée en relation avec eux.
5. Promotion de mesures efficaces grâce à des approches adaptées au climat qui tiennent compte de l'économie locale et des liens qu'ont les collectivités autochtones avec les ressources côtières et la restauration en fonction de critères écologiques et culturels (en raison de leur valeur sur les plans social et écologique).
6. Promotion d'activités traditionnelles, halieutiques et récréatives durables dans le cadre de partenariats nord-américains intersectoriels.

Résultats à long terme (à la fin du projet)

1. Partenariats à l'échelle du paysage marin qui contribuent fructueusement à une meilleure connectivité et au renforcement de la résilience écosociale.
2. Diffusion de l'expérience acquise et de connaissances par les gestionnaires d'AMP, et coordination des activités à l'échelle du paysage marin dans le cadre des partenariats de parcs marins.
3. Meilleure reconnaissance et prise en compte, dans l'établissement de plans de gestion des AMP, d'un éventail d'activités économiques durables qui ont des incidences positives sur la conservation des écosystèmes.

Résultats à plus long terme sur le plan environnemental (après le projet)

- Forte expansion du réseau d'AMP en Amérique du Nord dans des régions importantes en vue de renforcer la résilience des collectivités et des écosystèmes côtiers.
- Renforcement de la résilience des collectivités et des écosystèmes côtiers grâce à des méthodes de gestion des AMP adaptées au climat.
- Amélioration de l'économie locale reposant sur les ressources grâce à la résilience sociale dans les collectivités côtières.
- Prise en compte des méthodes traditionnelles autochtones relatives aux ressources dans la réflexion sur la gestion et la résilience des AMP.

Évaluation du rendement (objectif stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps [SMART])

Résultat (jusqu'en 2017)	Évaluation	Objectif	Indicateur
Mise en place, par des gestionnaires d'AMP dans au moins deux paysages marins déterminés, d'activités concertées dans le cadre de partenariats de parcs marins	Établissement de partenariats à l'égard d'AMP où les gestionnaires règlent des problèmes à l'échelle du paysage marin. Il peut s'agir de partenariats officiels ou non officiels selon les besoins des programmes relatifs aux AMP.	Établissement de deux partenariats de parcs marins.	Signature de protocoles d'entente par les responsables de parcs marins, le cas échéant.

<p>Choix de mesures d'adaptation, en fonction de la vulnérabilité des ressources et à l'aide de lignes directrices adaptées au climat, à l'intention des gestionnaires d'AMP dans les emplacements pilotes, en se concentrant principalement sur les activités traditionnelles, halieutiques et récréatives.</p>	<p>Évaluation de la vulnérabilité des AMP pilotes, notamment de la sensibilité, de l'exposition et de la capacité d'adaptation.</p>	<p>Évaluation de deux paysages marins.</p>	<p>Évaluation mise à la disposition de spécialistes des AMP.</p>	
<p>Recensement d'activités économiques durables relatives à la pêche, à l'utilisation de ressources traditionnelles autochtones et aux loisirs en plein air, ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité et le choix de mesures d'adaptation.</p>	<p>Analyse de facteurs déterminant la vulnérabilité de ces activités aux effets éventuels des changements climatiques, de leur viabilité, et de leurs incidences positives et négatives sur la conservation.</p>	<p>Analyse visant deux paysages marins.</p>	<p>Analyse mise à la disposition de spécialistes, de gestionnaires d'AMP et de principaux intervenants.</p>	
<p>Tenue d'au moins trois ateliers dans les paysages marins pilotes avec la participation d'importants membres des collectivités visées, de dirigeants de collectivités autochtones et de représentants d'entreprises locales.</p>	<p>Participation de spécialistes, de gestionnaires d'AMP et de principaux intervenants à des ateliers trinationaux.</p>	<p>Tenue de trois ateliers.</p>	<p>Compte rendu de chaque atelier mis à la disposition des participants.</p>	
<p>Élaboration de mesures de gestion d'AMP recommandées dans deux paysages marins en vue d'en tenir compte dans la mise à jour des plans de gestion et d'exploitation de ces AMP.</p>	<p>Lignes directrices comprenant des cartes, des habitats de carbone bleu et des AMP nord-américaines faisant valoir les possibilités et les priorités d'expansion des réseaux d'AMP.</p>	<p>Élaboration et diffusion de lignes directrices.</p>	<p>Disponibilité des lignes directrices et des cartes.</p>	

Tâches nécessaires pour obtenir des résultats sur le plan environnemental :

- 1) Établissement de partenariats de parcs marins afin de relever les défis en matière de gestion et de renforcer la résilience et la connectivité des réseaux d'AMP (p. ex., le golfe du Mexique, l'océan Arctique, la mer des Salish et le golfe de Californie).
- 2) Application, dans le cadre d'activités et de paysages marins déterminés, des lignes directrices de la CCE et de chaque pays, et d'autres lignes directrices relatives à la gestion des AMP en fonction du climat, afin de relever les menaces communes à l'égard des ressources, des activités économiques locales et des activités traditionnelles, dont les changements climatiques et d'autres phénomènes.
- 3) Amélioration de la gestion d'importantes activités traditionnelles, halieutiques et récréatives liées aux ressources des AMP, en travaillant de concert avec les collectivités et le secteur privé pour éliminer autant les menaces persistantes que nouvelles.

Tâche 1 : Établissement de partenariats de parcs marins afin de relever les défis en matière de gestion et de renforcer la résilience et la connectivité des réseaux d'AMP (p. ex., le golfe du Mexique, l'océan Arctique, la mer des Salish et le golfe de Californie).

Sous-tâches	Réalizations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
1.1 Tenue d'ateliers pour échanger l'expérience acquise et des connaissances, cerner les intérêts communs et connaître des situations particulières (tenue d'un atelier dans chaque paysage marin déterminé).	<p>Établissement de partenariats à l'égard d'AMP où les gestionnaires règlent des problèmes à l'échelle du paysage marin.</p> <p>Établissement d'une courte liste de menaces, de répercussions et de possibilités afin d'éclairer les tâches 2 et 3.</p>	Les travaux accomplis dans le cadre des partenariats à l'échelle des paysages permettront d'améliorer la connectivité et de renforcer la résilience écosociale, ainsi qu'à multiplier les incidences positives des activités visant le système tout en tenant compte des particularités de chaque emplacement.	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 50 000 \$ 2 ^e année : 0 \$

1.2 Définition des modalités juridiques et techniques en vue d'établir des partenariats de parcs marins officiels.	Évaluation juridique et technique et établissement d'un plan d'action en vue de faciliter les accords à haut niveau visant la signature de protocoles d'entente.	Cette démarche permettra de maintenir cette activité après la fin du projet.	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 10 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
Tâche 2 : Application, dans le cadre d'activités et de paysages marins déterminés, des lignes directrices de la CCE et de chaque pays, et d'autres lignes directrices relatives à la gestion des AMP en fonction du climat, afin de relever les menaces communes à l'égard des ressources, des activités économiques locales et des activités traditionnelles, dont les changements climatiques et d'autres phénomènes.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
2.1 Application, dans les emplacements pilotes, des lignes directrices de la CCE et de chaque pays, et d'autres lignes directrices relatives à la gestion des AMP en fonction du climat en se concentrant sur les activités traditionnelles, halieutiques et récréatives dans deux paysages marins.	Évaluation de la vulnérabilité des AMP, y compris du degré de sensibilité et d'exposition, et de la capacité d'adaptation.	La connaissance de la vulnérabilité des AMP et le choix de mesures d'adaptation permettront d'éliminer les menaces à l'égard des espèces et des écosystèmes marins.	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 80 000 \$ 2 ^e année : 0 \$
2.2 Relevé des possibilités d'expansion des réseaux d'AMP en Amérique du Nord en fonction d'une analyse de la protection spatiale des habitats de	Carte des habitats de carbone bleu et des AMP d'Amérique du Nord illustrant les possibilités et les priorités d'expansion des réseaux d'AMP fondées sur la conservation du carbone bleu à	Éclaire la future expansion des réseaux d'AMP dans les trois pays en fonction des possibilités de mieux protéger les habitats de	1 ^{re} année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 5 000 \$

carbone bleu.	titre d'avantage concomitant.	carbone bleu (à l'avantage du stockage du carbone, de la résilience aux catastrophes et de la conservation des espèces).		
Tâche 3 : Amélioration de la gestion d'importantes activités traditionnelles, halieutiques et récréatives liées aux ressources des AMP, en travaillant de concert avec les collectivités et le secteur privé pour éliminer autant les menaces persistantes que nouvelles.				
Sous-tâches	Réalisations	Manières dont les sous-tâches et les réalisations contribuent à l'obtention des résultats sur le plan environnemental	Échéancier	Budget (\$ CAN) (activités)
3.1 Relevé et analyse des facteurs de vulnérabilité écologique, sociale, culturelle et économique des activités traditionnelles, halieutiques et récréatives dans les paysages marins d'Amérique du Nord, et relevé de mesures adaptatives pouvant minimiser les incidences négatives éventuelles.	Recensement des activités traditionnelles, halieutiques et récréatives dans les AMP pilotes et les paysages marins. Analyse des facteurs déterminant la vulnérabilité des activités traditionnelles, halieutiques et récréatives aux effets des changements climatiques, ainsi que leur viabilité et les incidences positives et négatives éventuelles sur la conservation.	Permet de connaître la vulnérabilité des activités économiques stratégiques et ses conséquences directes et indirectes sur les activités de conservation.	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 80 000 \$
3.2 Tenue d'un atelier dans chaque paysage marin avec des gestionnaires d'AMP et des représentants de collectivités locales et de	Prise en compte d'activités intersectorielles dans les plans de gestion des AMP. Présentation d'informations sur la	Favorise le développement durable et/ou la gestion d'activités économiques qui contribuent à la	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 60 000 \$

partenaires du secteur privé.	vulnérabilité économique et sociale ainsi que sur les mesures d'adaptation; établissement de priorités et choix d'une approche stratégique.	conservation du milieu marin. Favorise aussi une collaboration efficace avec les collectivités locales et garantit la viabilité à long terme des activités.		
3.3. Élaboration de documents de sensibilisation exposant les enseignements tirés de l'expérience et les possibilités d'adaptation des AMP en vue d'améliorer et d'élargir leurs réseaux.	Documents de sensibilisation exposant les enseignements tirés de l'expérience. Documents de sensibilisation relatifs à chaque paysage marin à l'intention des collectivités, des partenaires du secteur privé et du public. Cartes accompagnées d'une analyse du chevauchement des principales zones d'habitats de carbone bleu et de celles ayant une importance écologique, culturelle et économique afin d'illustrer les possibilités de mieux protéger ces habitats dans les réseaux d'AMP ayant fait l'objet d'une expansion.	Ces documents serviront à transmettre aux gestionnaires d'AMP et aux autres partenaires les principales constatations faites au cours du projet, ce qui permettra d'accroître les connaissances et le soutien en vue de la poursuite des activités de renforcement de la résilience dans les zones côtières.	2 ^e année	1 ^{re} année : 0 \$ 2 ^e année : 15 000 \$

Expliquer de quelle manière le projet répond aux critères de sélection que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique (voir ci-après).

Tous les projets financés par la CCE visent à appuyer les efforts que déploient les Parties en vue de conserver, de protéger et/ou d'améliorer l'environnement nord-américain. Les critères énoncés ci-après guideront le Secrétariat, les groupes de travail, les comités et d'autres représentants compétents des Parties au moment d'examiner les activités concertées à soumettre à l'approbation du Conseil dans le cadre des plans opérationnels. Ces critères de sélection ne s'appliquent pas aux activités que finance le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.

- ***De quelle manière le projet contribue-t-il à l'atteinte des objectifs stratégiques établis par le Conseil et énoncés dans l'actuel Plan stratégique, ou cadrant avec d'autres priorités que le Conseil a entérinées par la suite?***

Le projet cadre avec la priorité stratégique intitulée *Collectivités et écosystèmes durables* et, plus particulièrement, avec le sous-thème *Paysages terrestres et marins*. Plusieurs de ses volets ont également trait au sous-thème *Écosystèmes et espèces prioritaires*, à la priorité stratégique *Atténuation des changements climatiques et adaptation à ces changements*, et au sous-thème *Carbone bleu* (écosystèmes marins et côtiers). Le projet est destiné à soutenir les réseaux d'aires marines protégées (AMP), les partenariats de parcs marins, les activités d'atténuation des changements climatiques dans les écosystèmes marins et d'adaptation à ces changements, l'intégration des connaissances traditionnelles, et la sensibilisation et la participation des membres des collectivités. Le projet donne également suite aux engagements nationaux et internationaux officiels en vigueur, dont les objectifs 1, 11 et 15 de la Déclaration d'AICHI-Nagoya fixés par les Parties à la Convention sur la diversité biologique, ainsi que le programme prioritaire de la Maison-Blanche visant à renforcer la résilience des ressources naturelles au climat et à sensibiliser le public aux valeurs de la biodiversité, à l'intégration des milieux marin et côtier, au renforcement de la résilience des écosystèmes et à l'accroissement des stocks de carbone. Le projet s'appuie aussi sur les précieux travaux que la CCE a financés en 2011 et 2012 afin de constituer des réseaux d'AMP résilients aux changements climatiques, ainsi que ceux qu'elle a menés plus récemment, en 2013 et 2014, destinés à intégrer les évaluations de carbone bleu dans les bilans de carbone en Amérique du Nord.

- ***Les objectifs proposés ont-ils une portée nord-américaine? En d'autres termes, de quelle manière les résultats escomptés serviront-ils à protéger l'environnement en Amérique du Nord? (Par exemple, quels résultats les membres du Conseil pourront-ils annoncer à la presse à l'achèvement du projet?)***

À l'achèvement du projet, les membres du Conseil seront en mesure d'annoncer l'élaboration de nouveaux outils et l'établissement de nouveaux partenariats, dont des lignes directrices tenant compte du climat, et des partenariats de parcs marins favorisant la collaboration de représentants de programmes d'AMP, d'organismes chargés des ressources, de collectivités côtières et autochtones, et d'entreprises de tourisme et de loisirs afin de préserver les écosystèmes marins et l'économie à l'échelle locale.

- ***Les responsables du projet visent-ils des résultats précis, clairs et concrets, et comment vont-ils mesurer les progrès accomplis en fonction de ces résultats au fil du temps? Énumérer les moyens d'évaluation du rendement qui seront utilisés pour mesurer le degré de réussite en fonction des résultats obtenus.***

Les résultats du projet à évaluer comprendront les suivants jusqu'en 2017 :

- Mise en place, par des gestionnaires d'AMP dans au moins deux paysages marins déterminés, d'activités concertées dans le cadre de partenariats de parcs marins.
- Choix de mesures d'adaptation, en fonction de la vulnérabilité des ressources et à l'aide de lignes directrices adaptées au climat, à l'intention des gestionnaires d'AMP dans les emplacements pilotes, en se concentrant principalement sur les activités traditionnelles, halieutiques et récréatives.
- Recensement d'activités économiques durables relatives à la pêche commerciale et sportive, à l'utilisation de ressources traditionnelles autochtones et aux loisirs en plein air, ainsi qu'une analyse de la vulnérabilité et le choix de mesures d'adaptation.
- Tenue d'au moins trois ateliers dans les paysages marins pilotes avec la participation d'importants membres des collectivités visées, de dirigeants de collectivités autochtones et de représentants d'entreprises locales.

- Élaboration de mesures de gestion d'AMP recommandées dans deux paysages marins en vue d'en tenir compte dans la mise à jour des plans de gestion et d'exploitation de ces AMP.
- ***Pour quelles raisons les Parties estiment-elles que la CCE constitue l'entité la plus efficace pour mettre en œuvre le projet compte tenu des éléments énumérés ci-dessous?***

Ce projet s'appuie sur les travaux passés et en cours de la CCE, tout en les complétant, compte tenu de l'orientation de ses activités sur la viabilité des écosystèmes marins et des nouvelles données scientifiques sur le carbone bleu. Il permet aussi de renforcer les connaissances des trois pays sur la manière d'améliorer la gestion des AMP en fonction des changements climatiques. Ces travaux concertés offrent aux trois pays la possibilité de collaborer à la mise sur pied et à l'exécution d'activités dans les paysages marins tenant compte du climat et qui auraient un caractère disparate sans cette concertation. En outre, la CCE est tout à fait en mesure de soutenir les Parties afin qu'elles atteignent leur but consistant à préserver la résilience des paysages marins, des écosystèmes et des collectivités dans toute l'Amérique du Nord.

- ***Les responsables du projet proposent-ils un calendrier précis de mise en œuvre des activités, incluant une date d'échéance de la participation de la CCE? Indiquer, au besoin, de quelle manière les travaux se poursuivront après cette date.***

Le projet sera mis en œuvre dans le cadre du Plan opérationnel pour 2015 et 2016, et à son achèvement, ses résultats serviront de modèle pour multiplier les partenariats trilatéraux destinés à améliorer la conservation à l'échelle locale et dans le réseau d'AMP, tout en améliorant les moyens de subsistance des collectivités et en renforçant la résilience sociale et écologique dans les paysages marins. Par ailleurs, la planification dans les paysages terrestres et marins tirera parti de l'expansion des réseaux d'AMP et de l'amélioration de la connectivité écologique.

- ***Les responsables du projet ont-ils défini assez clairement les éléments énumérés ci-dessous?***
 - ***Les liens pertinents avec d'autres projets de la CCE, passés ou en cours, afin d'établir des synergies, de tirer parti de l'expérience acquise ou d'éviter des chevauchements de travaux.***

Le projet sera lié aux projets en cours de la CCE relatifs au carbone bleu ainsi qu'à un précédent projet exécuté en 2011 et 2012, intitulé *Participation des collectivités à la conservation de la biodiversité marine grâce au Réseau nord-américain d'aires marines protégées*, lequel a donné lieu à l'élaboration de lignes directrices scientifiques et à des activités de planification en vue de constituer des réseaux d'AMP résilients aux changements climatiques. Les lignes directrices serviront à éclairer certaines des activités envisagées dans les paysages marins. En outre, le projet tient compte des discussions tenues lors de la réunion que le CCPM a organisée les 6 et 7 novembre 2014 à Arlington, en Virginie, intitulée *Les côtes de l'Amérique du Nord face aux changements climatiques*, ainsi que des recommandations qui en ont découlé.

- ***Les bénéficiaires des activités de renforcement des capacités qui pourraient être intégrées au projet.***

Le projet vise aussi à établir des partenariats de parcs marins qui renforceront les capacités des gestionnaires d'AMP, notamment grâce à la tenue d'ateliers et à l'échange d'informations.

- ***Les intervenants appropriés, en accordant une attention particulière aux collectivités, aux établissements d'enseignement, aux ONG et au secteur privé, ainsi qu'à leur contribution à l'obtention de résultats fructueux.***

Les principaux intervenants dans chaque paysage marin choisi participeront au projet, dont des dirigeants de collectivités autochtones, des organisateurs de voyages récréatifs dans la nature, des pêcheurs, des organisateurs d'activités sportives à caractère commercial, des plaisanciers et des kayakistes.

Marlow Pellat – parcs et aires protégées, Parcs Canada

Lauren Wenzel – directrice par intérim, National Marine Protected Areas Center, NOAA

Mariana Bellot Rojas – directrice générale, développement institutionnel et promotion, Conanp

Ivana Fernández Stohanzlova – coopération internationale, Conanp

Laura Martinez Martínez Pepin Lehalleur – coopération internationale, Conanp

Andrew John Rhodes Espinoza – stratégies relatives aux changements climatiques, Conanp

Valeria Arlette García Lara – stratégies relatives aux changements climatiques, Conanp

Directeurs régionaux et directeurs d'AMP chargés des parcs marins (emplacements pilotes)

APPENDICE : Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020

Plan stratégique de la Commission de coopération environnementale pour 2015 à 2020

Le 15 juillet 2015

Mission de la CCE

La CCE encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Table des matières

I. Introduction	1
A. <i>L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement</i>	<i>1</i>
B. <i>La Commission de coopération environnementale</i>	<i>1</i>
II. L'importance de la coopération nord-américaine par l'entremise de la CCE	1
III. Les priorités de la CCE pour 2015 à 2020.....	2
A. <i>Les priorités stratégiques.....</i>	<i>3</i>
1. <i>L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements.....</i>	<i>4</i>
2. <i>La croissance verte</i>	<i>5</i>
3. <i>Des collectivités et des écosystèmes durables</i>	<i>5</i>
B. <i>Les thèmes généraux.....</i>	<i>6</i>
C. <i>La sensibilisation du public, la participation des intervenants et la communication.....</i>	<i>7</i>
Le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement.....	7
Les communications sur les questions d'application	7
D. <i>L'évaluation du rendement</i>	<i>8</i>
IV. Conclusion.....	8

I. Introduction

A. L'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement

L'environnement nord-américain est aussi diversifié que la population qui y réside. Étant donné les montagnes, les déserts, la toundra arctique, les forêts, les prairies, les terres humides, les lacs, les rivières, les fleuves et les côtes qu'ils comprennent, ainsi que les espèces qui y habitent, les écosystèmes complexes de l'Amérique du Nord sont des éléments essentiels à nos modes de vie et à nos cultures, tout autant qu'à notre bien-être et à notre économie.

Lorsque les dirigeants du Canada, du Mexique et des États-Unis ont conclu l'*Accord de libre-échange nord-américain* (ALÉNA), ils ont mis en place l'un des plus grands blocs commerciaux au monde. En outre, constatant l'importance que revêt la protection d'un environnement des plus diversifiés pour nos collectivités et les générations à venir, ces dirigeants ont également conclu l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* (ANACDE ou l'« Accord ») afin de veiller à ce que l'intensification de l'activité commerciale et économique ne se fasse pas aux dépens de l'environnement.

B. La Commission de coopération environnementale

Fondé sur un éloquent historique de coopération bilatérale entre les trois pays nord-américains en matière d'environnement, l'ANACDE a instauré le premier cadre trilatéral de collaboration aux fins de protection de l'environnement qui favorise la coopération à l'échelle du continent, notamment en ce qui concerne l'application efficace des lois connexes. Grâce à un partenariat unique en son genre, les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis (les Parties à l'ANACDE), ainsi que la société civile à l'échelle de l'Amérique du Nord, unissent leurs forces afin d'atteindre des objectifs environnementaux qui ont une plus grande ampleur que la somme des efforts que déploie chacun d'eux. Quant à la Commission de coopération environnementale (CCE), créée en vertu de l'Accord, elle offre la structure nécessaire pour atteindre ces objectifs.

La CCE comprend le Conseil, le Secrétariat et le Comité consultatif public mixte (CCPM) dont les activités sont destinées à ce que la collaboration des Parties au sujet de l'environnement soit efficace. Leurs fonctions sont les suivantes :

- ✓ Le Conseil constitue l'organe directeur de la CCE et il est composé d'un ministre ou d'un représentant de niveau équivalent de chaque pays. Il approuve le programme de travail concerté et en surveille la mise en œuvre par l'intermédiaire des fonctionnaires et des spécialistes des trois Parties. Il tient en outre une session ordinaire annuelle, dont une partie est publique.
- ✓ Le Secrétariat est chargé de fournir un soutien technique, administratif et opérationnel au Conseil, et ses travaux donnent suite aux priorités que celui-ci établit afin de contribuer aux activités de ses spécialistes.
- ✓ Le CCPM, qui est composé de cinq citoyens de chaque pays, peut formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE, ou encore relativement à sa mise en œuvre et à son développement ultérieur.

Grâce à ses divers programmes et activités, dont la collaboration entre les gouvernements ainsi que la participation des intervenants et l'information du public, la CCE a jusqu'à présent constitué une tribune unique en vue de s'attaquer aux problèmes environnementaux que connaît le continent.

II. L'importance de la coopération nord-américaine par l'entremise de la CCE

La mise en œuvre de l'ANACDE au cours des vingt dernières années a permis d'établir un rapprochement sans précédent entre les préoccupations environnementales et le renforcement des relations commerciales auquel l'ALÉNA a donné lieu. La signature de l'ANACDE était destinée à assurer la prise en compte de considérations environnementales et d'efforts de coopération dans la configuration commerciale et économique envisagée en Amérique du Nord. À ce jour, celle-ci continue de bénéficier de cet exceptionnel partenariat aux échelles nationale,

continentale et mondiale. L'établissement de la CCE a plus particulièrement procuré les éléments suivants aux trois gouvernements nord-américains :

- Une tribune permettant aux trois ministres de se réunir afin d'examiner des questions environnementales qui touchent les trois pays.
- Une tribune favorisant un renforcement de la coopération à l'égard de questions auxquelles tous trois portent le même intérêt.
- Un modèle de discussions à l'échelle continentale réunissant des spécialistes qui formulent des recommandations, élaborent des outils et des programmes de formation novateurs, et favorisent l'application de pratiques exemplaires.
- Des possibilités d'échanger des informations et de renforcer les capacités afin de s'attaquer à des questions environnementales qui suscitent des préoccupations communes.
- Un cadre propice à l'étude de nouvelles questions ainsi qu'à l'engagement dans de nouveaux domaines scientifiques, qu'il s'agisse du carbone bleu, de l'énergie propre ou des collectivités durables.
- Un moyen de s'attaquer aux problèmes environnementaux et d'y trouver des solutions concrètes, dont l'instauration d'un registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants, l'établissement de plans d'action destinés à réduire ou à éliminer l'utilisation de produits chimiques toxiques tels que le lindane, et la constitution d'une plateforme multilingue de formation en ligne sur la gestion des déchets dangereux à l'échelle du continent.
- Un processus qui favorise la présentation, au Secrétariat de la CCE, de communications de citoyens sur des questions environnementales, lequel processus constitue un modèle de transparence et de reddition de comptes pour le public en Amérique du Nord.
- Un organisme hors du commun en Amérique du Nord doté d'un Secrétariat permanent qui dispose d'un personnel à temps plein et d'un budget particulier.

L'environnement représentant un élément essentiel dans les discussions relatives au développement économique et social, la CCE continue de jouer un rôle de premier plan en se penchant régulièrement sur **d'importantes questions commerciales et environnementales** qui lient les trois pays, notamment celles qui se rapportent au transport, aux mouvements transfrontaliers des polluants, au commerce des espèces sauvages et à la gestion des déchets dangereux. Le fait d'aborder ces questions dans un contexte trilatéral permet aux trois gouvernements de constater que de nombreuses préoccupations environnementales n'ont pas de frontières. En outre, les travaux entrepris par l'intermédiaire de la CCE **contribuent aux mesures nationales** et à l'efficacité des gouvernements en réunissant des fonctionnaires qui échangent des compétences, des pratiques exemplaires et des connaissances; renforcent les capacités de chaque pays en vue de trouver des **solutions novatrices alliées à des avancées techniques**; font progresser l'harmonisation des normes environnementales; permettent de connaître les implications pratiques des nouveaux domaines scientifiques.

Dans le cadre d'une coordination pour la protection de l'environnement dans les trois pays, la CCE joue également un rôle clé **en facilitant les discussions et la coopération entre eux**, notamment à l'échelon ministériel, afin de faire valoir des concepts sur de nouveaux enjeux et d'examiner des questions à caractère transnational. En outre, la CCE offre une tribune pour que le **public participe aux activités relatives à l'environnement** et apporte une contribution appréciable dans les collectivités locales et les écosystèmes. Elle s'emploie également à ce que les **buts poursuivis en Amérique du Nord soient en harmonie avec les engagements internationaux** des Parties. Par exemple, le Canada, le Mexique et les États-Unis participent activement à l'élimination des polluants à courte durée de vie qui ont des effets sur le climat, dont le méthane, le carbone noir et les hydrofluorocarbures (HFC), dans le cadre de la Coalition pour le climat et l'air pur et, plus particulièrement en ce qui concerne les HFC, grâce à des travaux avec des partenaires dans le cadre du Protocole de Montréal. Les trois pays continueront de chercher des possibilités pour que la CCE étende la portée de ces engagements et l'approfondisse dans le contexte nord-américain.

III. Les priorités de la CCE pour 2015 à 2020

Les vingt dernières années ont donné lieu à une coopération fructueuse des trois pays qui a renforcé leur détermination à la poursuivre pour atteindre leurs objectifs communs. Afin de veiller à ce que cette coopération nord-américaine en matière d'environnement continue de donner des résultats positifs, le Conseil formule des

directives et une orientation qui permettent au partenariat trilatéral d'apporter le soutien nécessaire à la CCE afin que ses travaux continuent d'être pertinents et adaptés aux nouvelles réalités, notamment en trouvant des possibilités pour que le CCPM fasse participer le public et le sensibilise.

En juillet 2014, les membres du Conseil se sont réunis afin de célébrer le vingtième anniversaire de mise en œuvre de l'ANACDE et d'orienter le programme de travail de la CCE pour les cinq prochaines années. Ils ont alors annoncé le choix de priorités stratégiques et de trois thèmes généraux auxquels la CCE devra donner suite, et y ont divulgué les paramètres généraux en fonction desquels elle définira ses travaux et les exécutera afin de compléter les importantes activités entreprises par les trois gouvernements sur les plans national et international. Lors de l'annonce de ces priorités, qui cadrent avec les engagements pris par les dirigeants nord-américains en 2014, les membres du Conseil ont également réitéré à quel point la CCE est importante et représente un organisme à valeur ajoutée.

A. Les priorités stratégiques

L'orientation que le Conseil a donnée à ce plan stratégique quinquennal consiste à aborder les questions environnementales qu'il considère comme faisant partie des plus urgentes et auxquelles la CCE devra se consacrer jusqu'en 2020, et ce, dans le cadre d'activités qui se fondent sur les priorités énoncées dans le précédent plan stratégique, dont les suivantes :

- Se consacrer à améliorer les conditions ambiantes dans les collectivités vulnérables en échangeant des informations et en élargissant l'accès à celles-ci, dont l'expansion du système de surveillance de la qualité de l'air AirNow au Mexique.
- Élaborer des lignes directrices afin de concevoir des réseaux d'aires marines protégées qui tiennent compte des effets des changements climatiques.
- Renforcer l'application des lois de l'environnement afin d'améliorer la gestion des déchets électroniques et des batteries au plomb usées, et échanger des informations sur le commerce illicite d'espèces sauvages.
- Améliorer la comparabilité des données relatives aux changements climatiques.
- Travailler avec le secteur privé en vue d'améliorer la performance environnementale dans les secteurs de la construction écologique et du transport, et de réduire les émissions attribuables au transport maritime.

Les nouvelles priorités continuent de représenter les défis environnementaux qui réclament des interventions coordonnées sur les plans continental et international. Le Conseil a cautionné une nouvelle orientation en fonction de thèmes généraux qui cadrent avec les priorités stratégiques, tout en tenant compte des défis locaux, continentaux et mondiaux, des nouveaux enjeux et des buts communs aux trois pays, ainsi que de la contribution des intervenants. Les priorités du présent Plan stratégique pour 2015 à 2020 sont les suivantes :

- L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements
- La croissance verte
- Des collectivités et des écosystèmes durables

Chacune de ces priorités comprend les objectifs à atteindre au cours des cinq prochaines années et se fonde sur de récents projets consistant à renforcer la coopération des trois pays pour pouvoir s'attaquer aux changements climatiques, soutenir la croissance verte, et échanger des connaissances afin d'évaluer, d'améliorer et de restaurer les collectivités et les écosystèmes.

Ces priorités illustrent également le soutien qu'apporte la CCE à des méthodes novatrices de compilation de connaissances sur l'environnement. De 2015 à 2020, cela consistera à tirer parti des connaissances des collectivités locales et autochtones, et de les aider à prendre des décisions efficaces en matière de gestion de l'environnement.

Commission de coopération environnementale
Priorités stratégiques et thèmes généraux, 2015–2020



1. L'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements

Comme cela est mentionné précédemment, le Conseil est conscient des défis environnementaux que présentent les changements climatiques aux échelles locale, continentale et mondiale, étant donné que ces changements ont de nombreux effets aussi évidents que néfastes, notamment sur les collectivités et les écosystèmes vulnérables. En outre, du fait que les conditions climatiques extrêmes multiplient les dommages économiques en Amérique du Nord, il est important de s'attaquer aux changements climatiques en prenant des mesures qui visent à atténuer ces changements et à s'y adapter.

Tenant compte des effets continuels des changements climatiques, le présent Plan stratégique de la CCE pour 2015 à 2020 consiste, entre autres, à trouver de telles mesures, car elles permettront de renforcer les efforts nationaux des Parties, de contribuer à l'application de leurs engagements internationaux, et de soutenir des travaux dans de nouveaux domaines scientifiques. Désireux de donner les meilleures suites aux préoccupations en matière d'adaptation, concurremment aux mesures destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), les trois gouvernements nord-américains continueront d'agir sur les plans national et international afin de contribuer à réduire les émissions qui provoquent les changements climatiques, tout en recourant à la CCE afin de mieux se préparer à ceux à venir et de s'y adapter.

Les objectifs des travaux entrepris dans le cadre de cette priorité stratégique consistent à minimiser les menaces que présentent les changements climatiques en entreprenant des activités de planification et d'application de mesures visant à les atténuer et à s'y adapter, et ce, afin de protéger la santé humaine et l'environnement des effets de ces changements.

Les activités cadrant avec cette priorité comprennent les suivantes :

- Élaborer, comparer et exécuter des activités d'atténuation des émissions de GES qui sont en accord avec les engagements internationaux.
- Appliquer des protocoles destinés à réduire les émissions de polluants à courte durée de vie qui ont des effets sur le climat, dont le carbone noir et le méthane, dans d'importants domaines tels que la gestion des déchets, la production alimentaire et le transport.
- Renforcer les capacités d'adaptation des populations vulnérables aux effets néfastes que les conditions climatiques extrêmes ont sur la salubrité de l'environnement.
- Améliorer les connaissances scientifiques afin de conserver et de restaurer le carbone bleu dans les milieux côtiers et marins.

2. La croissance verte

Malgré un certain nombre de définitions, la « croissance verte » représente une croissance économique qui favorise la viabilité de l'environnement, mais le fait de promouvoir une telle croissance doit tenir compte des éléments qui peuvent la faciliter et l'entraver. Par exemple, à mesure que l'on réduit ou modifie l'utilisation des ressources naturelles, ou que l'on minimise les déchets ou conçoit de nouveaux produits ou services respectueux de l'environnement, la demande à leur égard pourrait augmenter (croissance économique éventuelle), tout en diminuant la pression exercée sur les ressources naturelles, ce qui pourrait donner la possibilité de mettre au point des modèles de développement plus durable. Par ailleurs, la mauvaise gestion de ces ressources pourrait présenter des risques pour la croissance économique, compte tenu d'une pression incontrôlable sur différents segments de l'économie mondiale.

Grâce à la CCE, les trois pays continueront de favoriser l'innovation en matière de croissance verte, afin d'encourager un développement économique qui respecte l'environnement et renforce la compétitivité dans des secteurs importants en Amérique du Nord, dont le transport, car l'amélioration de l'efficacité énergétique pourrait diminuer de moitié l'augmentation de la demande mondiale en énergie envisagée d'ici 2035.

Les objectifs des travaux cadrant avec cette priorité stratégique consistent à trouver des moyens de réduire les émissions provenant du secteur du transport, d'offrir des choix de systèmes de gestion permettant d'examiner de nouvelles techniques plus écologiques en matière d'énergie, d'étudier des solutions de rechange en vue de réduire et de recycler les déchets, dont le réacheminement des déchets organiques dirigés jusque-là vers les lieux d'enfouissement, et de favoriser l'accroissement de l'efficacité énergétique tout en élaborant des moyens d'information et des outils qui favorisent la consommation et la production durables.

Les activités cadrant avec cette priorité comprennent les suivantes :

- Instaurer des pratiques exemplaires qui favorisent des techniques et des mesures novatrices afin que le transport soit plus écologique et plus efficace, notamment en constituant une zone de contrôle des émissions pour le transport maritime à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Promouvoir et échanger des pratiques favorisant une amélioration de l'efficacité énergétique parmi les principaux intervenants.
- Améliorer la gestion et l'utilisation responsables des substances chimiques dans les produits.
- Augmenter la fiabilité des données sur le commerce des produits qui contiennent des substances régies par les lois de l'environnement.

3. Des collectivités et des écosystèmes durables

Le bien-être environnemental et économique des citoyens nord-américains tient à la salubrité des collectivités et des écosystèmes. Les Parties à l'ANACDE collaboreront, par l'entremise de la CCE, afin de soutenir les activités qui assureront la sécurité des collectivités et des écosystèmes, et consisteront à élaborer des stratégies d'évaluation et de gestion des risques visant l'ensemble des facteurs de stress dans les écosystèmes tout en protégeant la santé

humaine. Il est primordial de prévenir la pollution avant qu'elle ne se produise, et si ce n'est pas possible, de diminuer la toxicité et la masse de déchets tout en intensifiant leur recyclage.

En atteignant les objectifs de viabilité des collectivités et des écosystèmes grâce à la prévention de la pollution, à la gestion des risques et aux stratégies d'assainissement, notamment dans le cadre de projets en zone urbaine, le Conseil désire encourager la conception innovatrice et l'application de techniques de pointe pouvant stimuler les économies locales et réduire l'exposition aux substances toxiques. De tels efforts peuvent susciter une diminution des coûts des soins de santé, dont le traitement des maladies respiratoires telles que l'asthme. La diminution de la masse de déchets et de leur toxicité, de même que le recours accru aux organismes génétiquement modifiés, peut prévenir la contamination de l'eau et du sol ainsi que la perte d'espèces sauvages, et augmenter la valeur récréative de l'environnement naturel.

Les objectifs des travaux envisagés dans l'application de cette priorité stratégique consistent à poursuivre les activités destinées à améliorer et à restaurer l'intégrité des écosystèmes et des paysages terrestres et marins, à conserver les espèces prioritaires, et à améliorer les milieux ruraux et urbains en travaillant en étroite collaboration avec les collectivités.

Les activités cadrant avec cette priorité comprennent les suivantes :

- Soutenir la constitution de réseaux de collaboration, notamment parmi les collectivités locales et autochtones, afin d'échanger des connaissances écologiques traditionnelles et l'expérience acquise.
- Prendre des mesures de conservation en vue de protéger et de restaurer les écosystèmes et les espèces qui suscitent des préoccupations communes.
- Coordonner les processus de gestion et relever des pratiques bénéfiques à l'échelle locale ainsi qu'à celle des paysages terrestres et marins.
- Renforcer la sensibilisation, la participation et les capacités des collectivités dans les zones rurales et urbaines en ce qui a trait à la gestion et à l'utilisation durables des ressources naturelles.

B. Les thèmes généraux

Le Conseil a également convenu d'intégrer au présent Plan stratégique des thèmes généraux qui illustrent des questions connexes aux priorités stratégiques de la CCE et qui orienteront beaucoup mieux ses travaux. Ces thèmes généraux permettent également d'établir des liens entre les activités des programmes, de rendre la CCE plus à même de sensibiliser les principaux intervenants et de faire valoir l'importance de la coopération continentale à l'égard des questions environnementales. Ces thèmes sont les suivants :

- Apprendre des groupes et des collectivités locales et autochtones vulnérables et leur venir en aide.
- Renforcer l'harmonisation des normes environnementales réglementaires ainsi que de leur application et de leur observation.
- Améliorer l'échange d'informations, la transparence, le renforcement des capacités et la communication.

Ces thèmes généraux constituent des outils d'une importance déterminante en vue d'aider les trois pays à donner suite aux priorités stratégiques et à atteindre les objectifs qu'a fixés le Conseil. Pour la première fois, les connaissances écologiques traditionnelles et locales seront intégrées, le cas échéant, à des projets de la CCE. En outre, en harmonisant les normes environnementales réglementaires, les trois pays collaboreront au renforcement de l'application des lois de l'environnement. En dernier lieu, la CCE continuera de recourir à de nouvelles techniques et plateformes afin de recueillir, d'échanger et de diffuser des informations découlant de cet effort collectif. Durant les cinq ans d'application de ce plan stratégique, la CCE appliquera ces thèmes dans le cadre de ses projets ainsi que dans celui de ses activités destinées à sensibiliser le public et à susciter la participation des intervenants.

C. *La sensibilisation du public, la participation des intervenants et la communication*

Des efforts seront déployés afin de sensibiliser davantage le public aux réalisations de la CCE et de renforcer sa participation aux activités en cours. À cet égard, le Conseil a chargé la CCE d'améliorer et d'élargir la portée de ses activités stratégiques en matière de communication, plus particulièrement dans le but de faire savoir qu'elle constitue une tribune qui offre aux Parties et aux intervenants, à la société civile, aux collectivités, aux établissements d'enseignement et au secteur privé un éventail de possibilités (p. ex., les réunions du CCPM et des comités consultatifs nationaux, les tribunes publiques, les sessions du Conseil et les webinaires) afin **d'échanger des idées et de collaborer à l'égard des questions qui ont trait à l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.**

La sensibilisation des intervenants consistera à leur faire mieux connaître l'importance que revêt la CCE dans chaque pays et à l'échelle du continent aux fins du renforcement de l'intendance de l'environnement, tout en les incitant à la soutenir dans le rôle qu'elle joue afin de promouvoir de nouveaux domaines des sciences de l'environnement.

Cela comprend le renforcement de la participation des guides d'opinion ainsi que du grand public dans le cadre des activités de sensibilisation que mène le CCPM, afin de faire valoir la transparence et le bien-fondé des travaux de la CCE, et de faire ainsi progresser ses projets et contribuer à étoffer la base de connaissances sur les questions environnementales qui touchent l'Amérique du Nord. La CCE continuera de collaborer avec les principaux intervenants en vue de donner une plus grande incidence aux activités intergouvernementales et aux projets communautaires.

Le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

En promouvant la notion de partage des responsabilités et de l'intendance à l'égard de l'environnement, les partenariats avec les intervenants et le public représentent un élément à part entière du plan stratégique à long terme que cautionne le Conseil. Les projets trinationaux trouvent un complément grâce aux subventions versées aux projets communautaires dans le cadre du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement. Le Conseil a instauré ce programme de subvention en 2009 afin que les collectivités puissent relever les défis environnementaux auxquels elles sont confrontées. Depuis lors, une série de ces projets a donné des résultats et des avantages concrets relativement à un éventail de questions dans les trois pays. À titre d'exemple, on peut citer les projets :

- *Sol not Coal* (Privilégier le soleil au détriment du charbon), dans le nord de l'État du Nouveau-Mexique aux États-Unis, qui consiste à mettre en place quatre projets de production d'énergie solaire pour des organismes sans but lucratif.
- *Escuela del Agua* (L'école de l'eau), dans l'État de Mexico, qui consiste à collaborer avec des familles afin de les inciter à utiliser un système de purification de l'eau des plus simples pour irriguer leur jardin.
- *Adopt a Rancher* (Adoptez un propriétaire de ranch), au Canada, qui consiste à sensibiliser les étudiants, les enseignants et le milieu scolaire au précieux rôle que l'élevage peut jouer en préservant les écosystèmes de prairies naturelles.

Les communications sur les questions d'application

La CCE continuera de **mieux faire connaître le processus relatif aux communications sur les questions d'application**, lequel permet aux citoyens nord-américains d'exprimer leurs préoccupations quant à l'efficacité de l'application des lois de l'environnement. Les Parties ont chargé le Secrétariat d'élargir l'accès du public aux dossiers factuels constitués, le cas échéant, à la suite de ces communications, en faisant en sorte qu'ils soient plus concis, en délaissant le style juridique, et en facilitant en général leur lecture et leur compréhension par les personnes qui ne sont pas des juristes. Le Secrétariat concevra des diaporamas en PowerPoint afin que le public comprenne mieux en quoi consiste ce processus relatif aux communications, et il élargira également la portée de ses activités de sensibilisation à l'échelle de l'Amérique du Nord.

D. L'évaluation du rendement

Le Conseil s'étant engagé à évaluer et à faire efficacement connaître les réalisations de la CCE aux gouvernements et aux citoyens d'Amérique du Nord, cette démarche consiste à montrer les progrès que celle-ci accomplit relativement aux buts et aux objectifs environnementaux visant l'ensemble du continent, ainsi qu'à exposer de quelle manière ces réalisations ont donné suite à leurs engagements sur les plans national et international. Le Conseil a par ailleurs chargé le Secrétariat de renforcer ses capacités d'évaluation du rendement.

Le présent Plan stratégique jette les bases d'un cadre d'évaluation du rendement de la CCE en mettant en place un processus qui permet d'évaluer les progrès accomplis en vue d'atteindre les buts et les objectifs de chaque priorité stratégique tout en abordant les trois thèmes généraux. Les trois pays entreprendront diverses activités dans le cadre de chaque priorité stratégique, tel que l'énonce le présent Plan, et mettront en place, en fonction des plans opérationnels biennaux, une série de projets qui donneront des résultats concrets.

La réussite des projets est essentielle pour donner suite aux priorités stratégiques qu'a établies le Conseil. Afin de rendre compte des progrès accomplis par rapport aux buts et objectifs quinquennaux qu'énonce le Plan, l'évaluation du rendement de chaque projet donne lieu à l'établissement d'un rapport tous les deux ans, lors de l'achèvement du projet. Cette évaluation est menée en fonction d'objectifs et de périodes de reddition de comptes précis pour chaque projet en recourant aux critères SMART (stratégique, mesurable, réalisable, réaliste et limité dans le temps). Ces évaluations visent les résultats à long terme des projets, à savoir à leur achèvement, ce qui permet de garantir la réussite de diverses activités et de contribuer à l'application des priorités stratégiques.

Le cadre d'évaluation du rendement de la CCE permet de veiller à ce que les évaluations à l'égard de chaque projet du programme de travail trilatéral soient menées de façon coordonnée et contribuent à atteindre les buts et objectifs en rapport avec chaque priorité et thème général du présent Plan stratégique approuvés par le Conseil. Ces évaluations relatives aux buts et objectifs pour 2015 à 2020 donneront lieu à l'établissement d'un rapport tous les deux ans ainsi qu'au terme du Plan stratégique.

Un tel processus est également en place pour évaluer le rendement général de la CCE, dont celui de l'Unité des communications sur les questions d'application, du programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement, ainsi que des activités relatives à la sensibilisation, aux publications et à l'administration. Les résultats de ces évaluations figureront dans les rapports annuels et les autres documents d'information.

IV. Conclusion

Le Plan stratégique pour 2015 à 2020 constitue le renouvellement d'un engagement de la part des trois Parties à l'ANACDE qui consiste à conserver, à protéger et à améliorer l'environnement nord-américain en offrant à la CCE les ressources, les compétences et l'orientation dont elle a besoin à cette fin au cours des cinq prochaines années.

Le déploiement de ces nouveaux efforts permettra aux trois pays de poursuivre leurs travaux concertés et d'apporter un complément à leurs activités sur les plans national et international, ce à quoi ils se sont engagés il y a maintenant plus de vingt ans au profit des citoyens et de l'environnement dans l'ensemble de l'Amérique du Nord.